

# Seine Normandie Agglomération

## SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Seine  
Normandie  
AGGLOMÉRATION



# SCoT

Pièce 3.3

ANNEXE : État Initial de l'Environnement

Vu pour être annexé à la délibération du :



# SOMMAIRE

---

<b>CHAPITRE 1. MILIEU PHYSIQUE.....</b>	<b>9</b>
1.1 Géomorphologie .....	10
1.2 Ressources en eaux.....	27
1.3 Climat et émissions de gaz à effet de serre.....	47
1.4 Contexte énergétique .....	53
<b>CHAPITRE 2. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL.....</b>	<b>57</b>
2.1 Milieux naturels (milieux remarquables et protégés, dont Natura 2000) .....	58
2.2 Patrimoine paysager et culturel .....	92
<b>CHAPITRE 3. RISQUES NATURELS .....</b>	<b>105</b>
3.1 Les arrêtés et reconnaissances de catastrophes naturelles.....	106
3.2 Les inondations / ruissellements.....	110
3.3 Les mouvements de terrains.....	142
3.4 Le risque sismique.....	155
3.5 Le risque de feux de forêts.....	156
3.6 Le risque de foudroiement.....	158
3.7 Le risque tempête .....	159
3.8 Synthèse.....	159
<b>CHAPITRE 4. RISQUES INDUSTRIELS, POLLUTIONS ET NUISANCES .....</b>	<b>160</b>
4.1 Les risques industriels et technologiques .....	161
4.2 La pollution des sols .....	164
4.3 Nuisances sonores.....	167
4.4 Pollution lumineuse .....	169
4.5 Qualité de l’Air .....	171
4.6 Gestion des déchets .....	172
4.7 Synthèse.....	177
<b>CHAPITRE 5. MILIEU HUMAIN.....</b>	<b>178</b>
5.1 Situation socio-démographique .....	179
5.2 Santé .....	183
5.3 Aménagement, urbanisme et économie.....	189
<b>CHAPITRE 6. ANNEXES.....</b>	<b>197</b>
6.1 Les ICPE .....	198
6.2 Les sites BASIAS.....	201



## TABLE DES CARTES

<b>Carte 1.</b>	Localisation.....	8
<b>Carte 2.</b>	Localisation par photo aérienne.....	8
<b>Carte 3.</b>	Topographie .....	12
<b>Carte 4.</b>	Géologie .....	23
<b>Carte 5.</b>	Vulnérabilité des nappes .....	29
<b>Carte 6.</b>	Localisation des captages AEP.....	31
<b>Carte 7.</b>	Débit des différents points de captage d'eau potable sur le territoire de Seine Normandie Agglomération.....	32
<b>Carte 8.</b>	Hydrographie.....	35
<b>Carte 9.</b>	Hydrographie et qualité des eaux .....	38
<b>Carte 10.</b>	Prélocalisation des zones humides des SDAGE .....	41
<b>Carte 11.</b>	Type d'assainissement par commune .....	44
<b>Carte 12.</b>	Localisation des stations d'épuration du territoire .....	45
<b>Carte 13.</b>	Schéma Régional de Cohérence Ecologique.....	59
<b>Carte 14.</b>	Zones Natura 2000 .....	71
<b>Carte 15.</b>	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique .....	79
<b>Carte 16.</b>	Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu.....	82
<b>Carte 17.</b>	Conservatoire des Espaces Naturels.....	85
<b>Carte 18.</b>	Forêts domaniales et communales .....	88
<b>Carte 19.</b>	Occupation des sols.....	89
<b>Carte 20.</b>	Entités paysagères.....	93
<b>Carte 21.</b>	Monuments historiques et sites classés.....	103
<b>Carte 22.</b>	Zonage du PPRI Boucles de Poses sur la commune de Vatteville (Source : DDT Eure) .....	112
<b>Carte 23.</b>	Zonage du PPRI Epte Aval sur la commune de Berthenonville (Source : DDT Eure) .....	113
<b>Carte 24.</b>	Zonage du PPRI Epte Aval sur la commune de Bus-Saint-Rémy (Source : DDT Eure).....	113
<b>Carte 25.</b>	Zonage du PPRI Epte Aval sur la commune de Dampsmesnil (Source : DDT Eure) .....	114
<b>Carte 26.</b>	Zonage du PPRI Epte Aval sur la commune de Fourges – partie nord (Source : DDT Eure) .....	115
<b>Carte 27.</b>	Zonage du PPRI Epte Aval sur la commune de Fourges – partie sud (Source : DDT Eure) .....	115
<b>Carte 28.</b>	Zonage du PPRI Epte Aval sur la commune de Gasny – partie nord (Source : DDT Eure) .....	116
<b>Carte 29.</b>	Zonage du PPRI Epte Aval sur la commune de Gasny – partie sud (Source : DDT Eure) .....	116
<b>Carte 30.</b>	Zonage du PPRI Epte Aval sur la commune de Giverny (Source : DDT Eure).....	117
<b>Carte 31.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Breuilpont – partie nord (Source : DDT Eure) .....	118
<b>Carte 32.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Breuilpont – partie sud (Source : DDT Eure) .....	118
<b>Carte 33.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Bueil (Source : DDT Eure) .....	119

<b>Carte 34.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Chambray (Source : DDT Eure).....	120
<b>Carte 35.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Croisy-sur-Eure (Source : DDT Eure).....	120
<b>Carte 36.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Fains (Source : DDT Eure) .....	121
<b>Carte 37.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Fontaine-sous-Jouy (Source : DDT Eure)	121
<b>Carte 38.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Gadencourt (Source : DDT Eure) .....	122
<b>Carte 39.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Hardencourt-Cocherel (Source : DDT Eure) .....	123
<b>Carte 40.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Hécourt (Source : DDT Eure) .....	124
<b>Carte 41.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Houlbec-Cocherel (Source : DDT Eure)...	125
<b>Carte 42.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Ménilles (Source : DDT Eure).....	126
<b>Carte 43.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Merey (Source : DDT Eure).....	127
<b>Carte 44.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Neuilly (Source : DDT Eure) .....	128
<b>Carte 45.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Pacy-sur-Eure (Source : DDT Eure) .....	129
<b>Carte 46.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Saint-Aquilain-de-Pacy (Source : DDT Eure) .....	130
<b>Carte 47.</b>	Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Vaux-sur-Eure (Source : DDT Eure).....	130
<b>Carte 48.</b>	Zones inondables.....	138
<b>Carte 49.</b>	Remontées de nappe de type sédiment .....	141
<b>Carte 50.</b>	Mouvements de terrain .....	143
<b>Carte 51.</b>	Risque de mouvement de terrain sur la commune des Andélyls.....	144
<b>Carte 52.</b>	Risque de mouvement de terrain sur la commune de Bus-Saint-Rémy.....	145
<b>Carte 53.</b>	Risque de mouvement de terrain sur la commune de Giverny.....	146
<b>Carte 54.</b>	Risque de mouvement de terrain sur la commune de Merey.....	147
<b>Carte 55.</b>	Argiles.....	149
<b>Carte 56.</b>	Carte de synthèse des enjeux environnementaux liés à l'exploitation de carrières (Source : Schéma Départemental des Carrières de l'Eure).....	151
<b>Carte 57.</b>	Cavités souterraines .....	154
<b>Carte 58.</b>	Carte de l'occupation des sols.....	157
<b>Carte 59.</b>	Installations classées pour la protection de l'environnement .....	162
<b>Carte 60.</b>	Sites BASIAS-BASOL .....	166
<b>Carte 61.</b>	Pollution lumineuse.....	170
<b>Carte 62.</b>	Infrastructures de communication et réseau ferré .....	191

## INTRODUCTION

---

Le présent document constitue l'Etat Initial de l'Environnement de l'évaluation environnementale du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Seine-Normandie. Il s'articule autour de 5 chapitres :

- Le milieu physique
- Le patrimoine naturel et la biodiversité
- Les risques naturels
- Les risques industriels, les pollutions et les nuisances
- Le milieu humain.

Pour chaque chapitre, les caractéristiques de la Communauté d'Agglomération Seine-Normandie sont abordées. Les perspectives d'évolutions et les enjeux sont analysés à la fin de chaque thématique sous la forme d'un tableau Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces-Enjeux pour le SCoT.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure et la Communauté de Communes Epte-Vexin-Seine ont fusionné au 1er janvier 2017 pour laisser place à une nouvelle agglomération : Seine Normandie Agglomération (SNA).

En 2021, Seine Normandie Agglomération (SNA) compte 61 communes réparties sur une surface de près de 700 km<sup>2</sup> où vivent près de 83 000 citoyens. Située à la confluence entre la Normandie et le bassin parisien, Seine Normandie Agglomération (SNA) compte à la fois une population rurale et une population plus urbaine.

Son territoire est traversé d'Est en Ouest par la Seine, fleuve majeur irriguant depuis des siècles un territoire historique riche. Cette histoire se traduit par la présence de nombreux témoins du passé, tels que Château-Gaillard aux Andelys, la Maison de Claude Monet à Giverny, le Vieux moulin de Vernon ou bien encore le plateau de l'espace, berceau de l'aéronautique française.

Le territoire de SNA est également marqué par des vallées secondaires, dont les cours d'eau, l'Eure et l'Epte, viennent alimenter la Seine. Au-dessus des vallées, s'étendent de grands espaces agricoles où les techniques intensives de production ont fortement marqué le paysage.

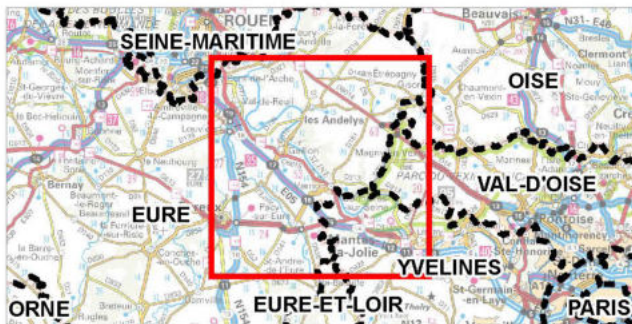
La ville de Vernon constitue le pôle urbain central de la Communauté d'Agglomération, avec près de 30 000 habitants, suivie par Les Andelys avec 8 000 habitants et le duo Pacy-sur-Eure/Ménilles qui compte près de 7 000 habitants.

*Carte 1 - Localisation - p8*

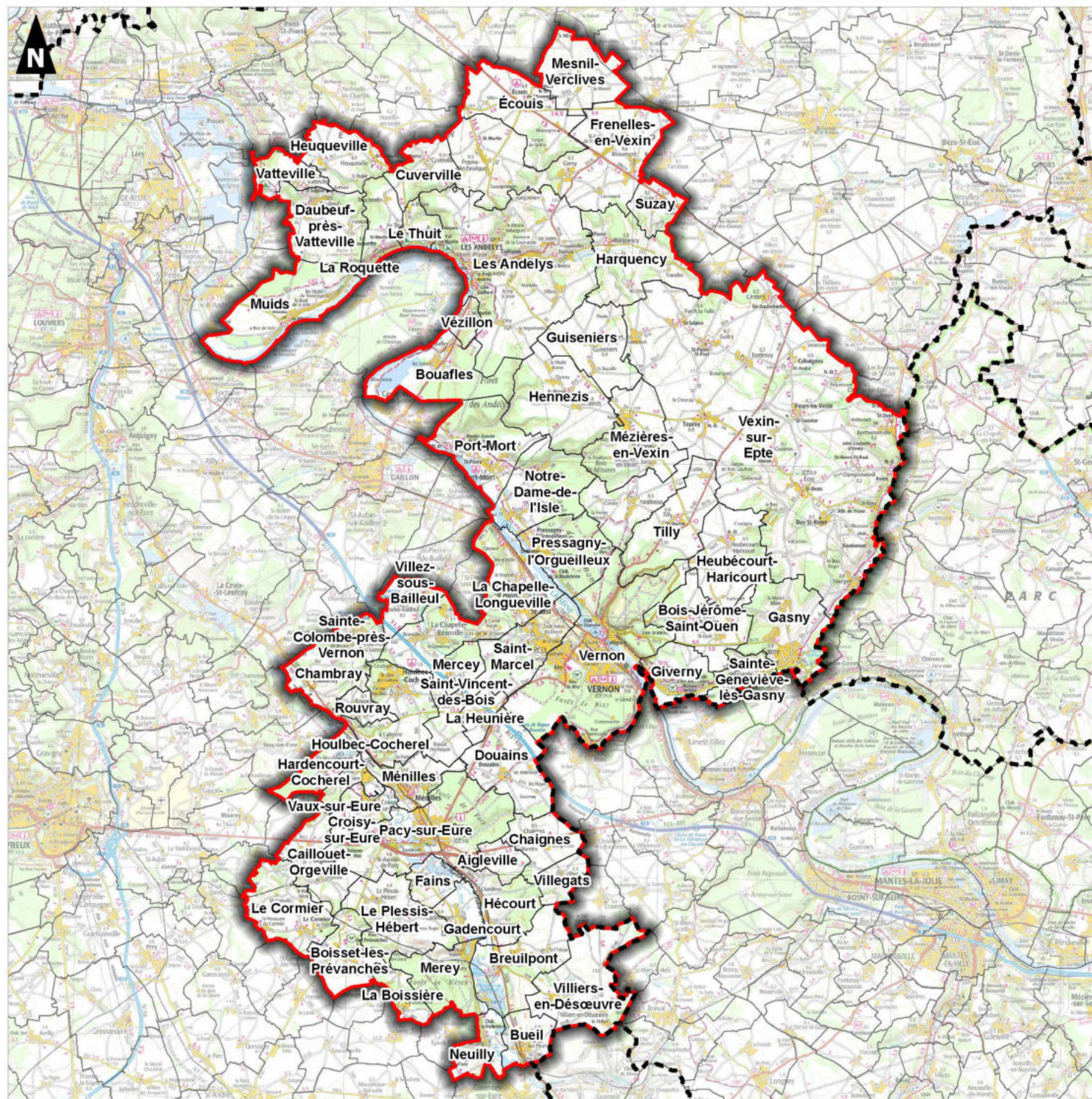
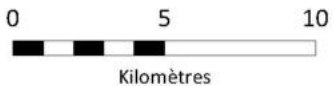
*Carte 2- Localisation par photo aérienne- p8*

Evaluation Environnementale Stratégique

Délimitation de la zone d'étude

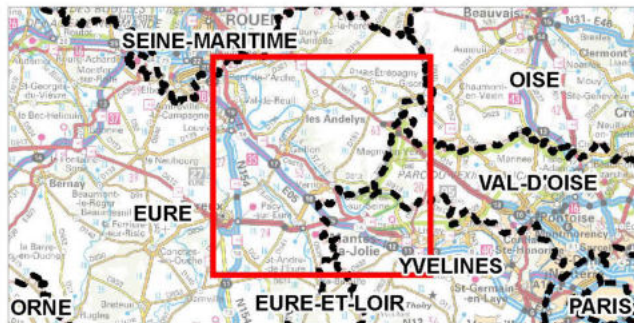


- ▭ Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- - - Limite départementale

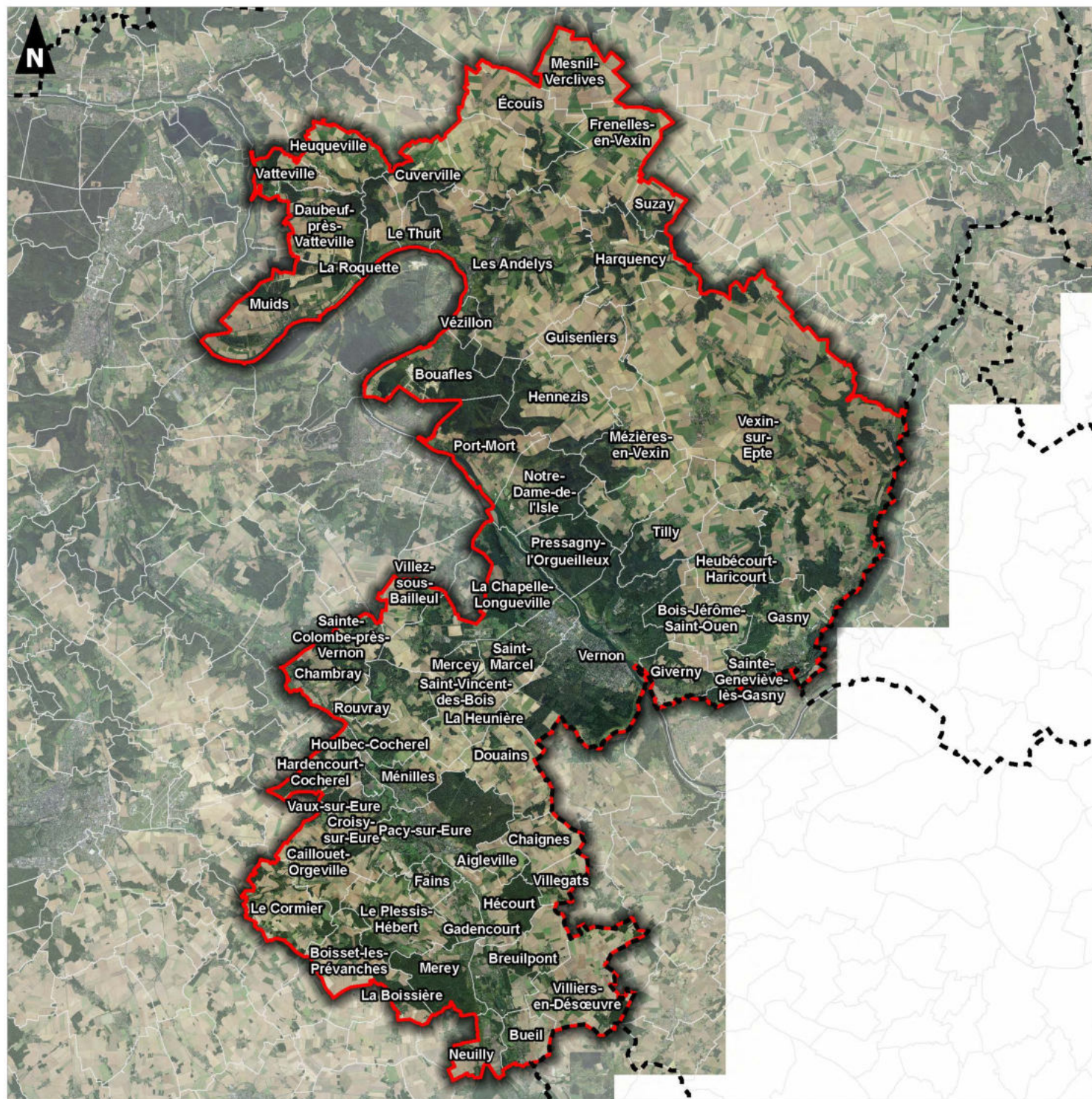
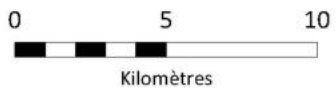


Evaluation Environnementale Stratégique

Délimitation de la zone d'étude



- Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- - - Limite départementale



# **CHAPITRE 1. MILIEU PHYSIQUE**

# 1.1 Géomorphologie

## 1.1.1 Topographie

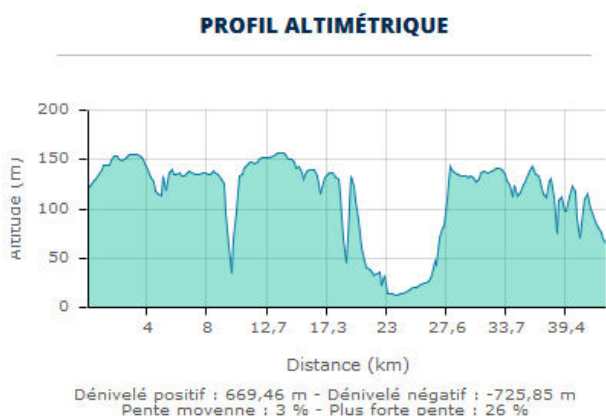
### Carte 3 - Topographie - p12

Le territoire de Seine Normandie Agglomération présente un **relief relativement marqué**, avec notamment les passages de la Seine et de l'Eure selon un axe Sud-Est/ Nord-Ouest, qui creusent les plateaux du Vexin et de l'Eure.

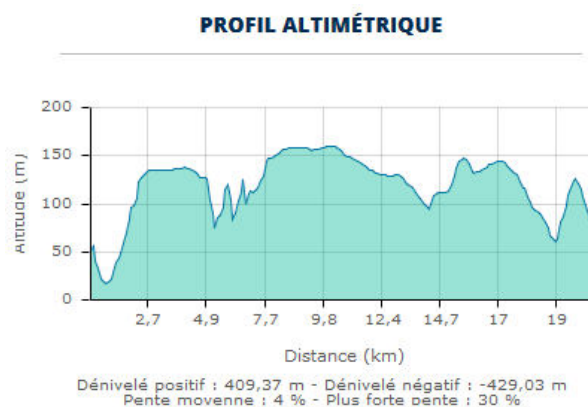
Les points les plus hauts, aux alentours de 162 m NGF, se situent à Mesnil-Verclives et Mézières-en-Vexin près de la Sarrazine.

Les points les plus bas, aux alentours de 11-12 m NGF, se situent sur les bords de la Seine, sur les communes de Bouaffles ou de Muids.

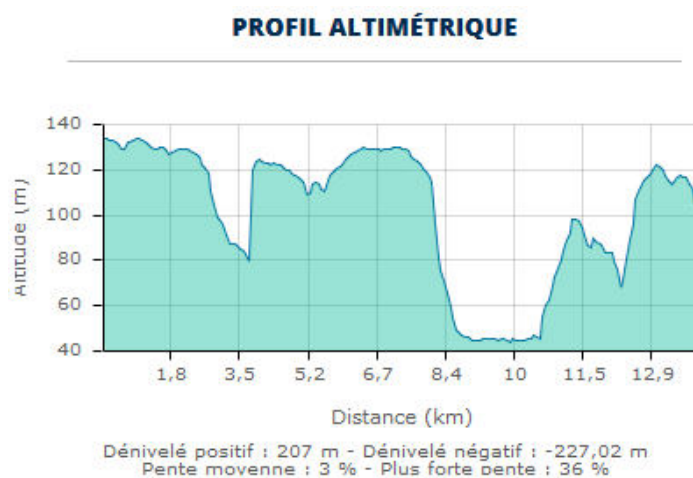
Les **profils altimétriques** fournissent les informations suivantes :



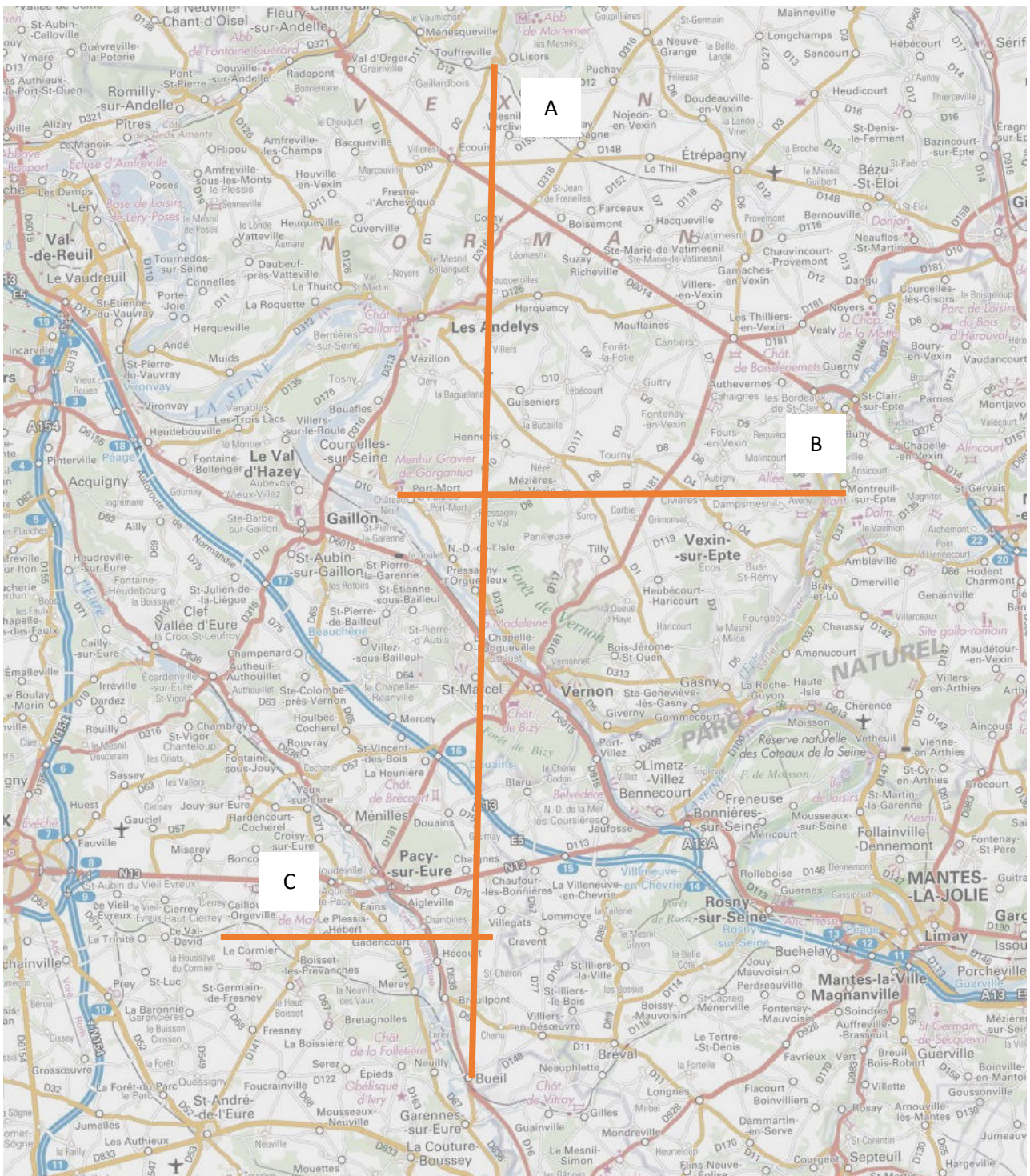
**Figure 1.** A - Profil altimétrique de SNA dans un axe Nord /Sud



**Figure 2.** B - Profil altimétrique de SNA dans un axe Ouest/Est



**Figure 3.** C - Profil altimétrique de SNA dans un axe Ouest/Est




**Figure 4.** Localisation des profils altimétriques


La topographie, relativement marquée sur le territoire communal, **façonne les paysages et les points de vue paysagers.**


Les **ruissellements et l'érosion** des sols peuvent en être une conséquence.

### Evaluation Environnementale Stratégique

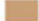
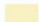



### Topographie

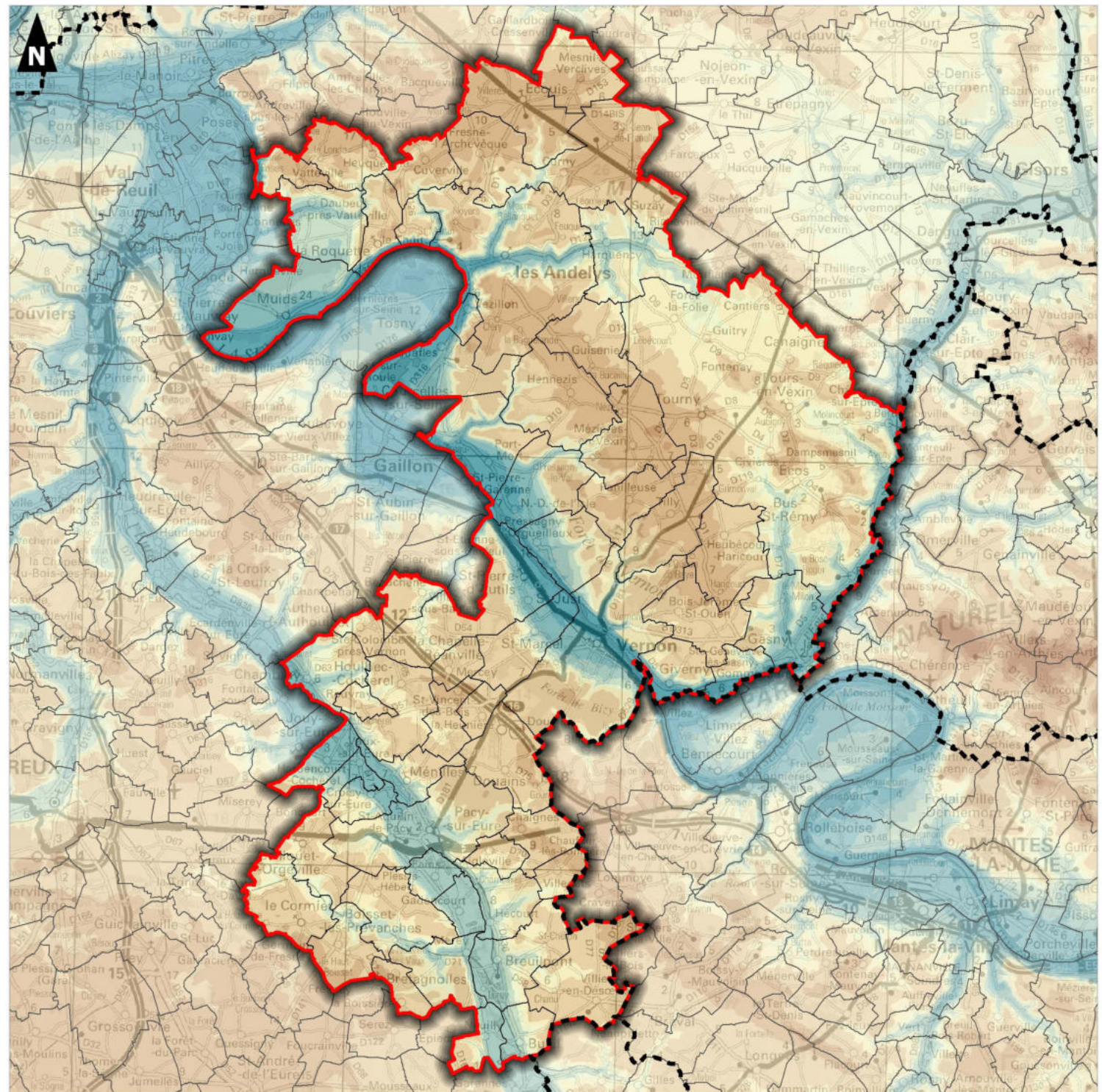
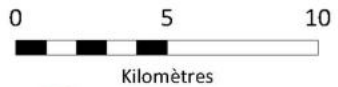
 Seine Normandie Agglomération

 Limite communale

 Limite départementale

Altitude (en m):

-  >180
-  160 - 180
-  140 - 160
-  120 - 140
-  100 - 120
-  80 - 100
-  60 - 80
-  40 - 60
-  20 - 40
-  <20



## 1.1.2 Géologie et pédologie

### Carte 4 - Géologie - p23

L'analyse géologique est réalisée sur la base des informations fournis par les cartes géologiques du BRGM au 1/50000 des Andelys n°124, de Gournay n° 101, de Gisors n°125, de Mantes-la-Jolie n°151, d'Evreux n°150, de Houdan n°181 et de Saint-André-de-l'Eure n°180.

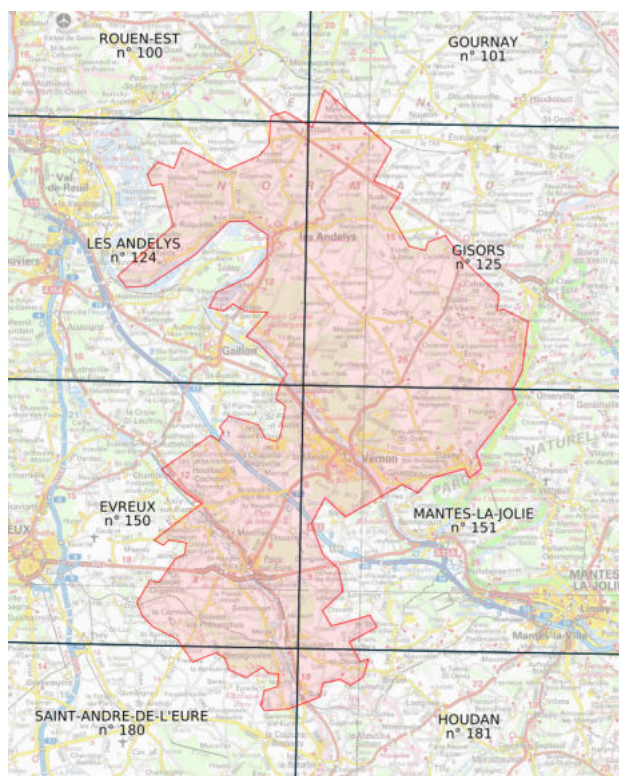


Figure 5. Répartition des cartes géologiques

### 1.1.2.1 Contexte géologique

Source : notices géologiques, BRGM, Schéma de Cohérence Territoriale de l'ex-CAPE (41 communes)

Le sous-sol du territoire est principalement constitué d'un socle crayeux datant du crétacé. La présence des deux vallées creusées par la Seine et l'Eure apporte à ce substrat une diversité en surface.

Les plateaux sont recouverts de sables de Lozère, de dépôts de calcaire grossier, de limons et d'argiles à silex généralement issus de la décalcification de la craie et datant des ères tertiaires et quaternaires.





Le socle crayeux affleure parfois à flanc de coteau, lorsque les pentes sont fortes et n'ont pas été recouvertes de colluvions. L'eau de pluie ou de ruissellement s'infiltrerait aisément dans ces secteurs.

Localement, on trouve un calcaire dolomitique plus dur, la pierre de Vernon, très exploitée autrefois.

D'anciennes carrières sont encore visibles en rive droite de la Seine et sur les flancs des vallées de l'Eure et de l'Epte. Les fonds de vallée sont constitués de dépôts alluvionnaires des cours d'eau, localement exploités dans des gravières dans les vallées de l'Eure et de la Seine.

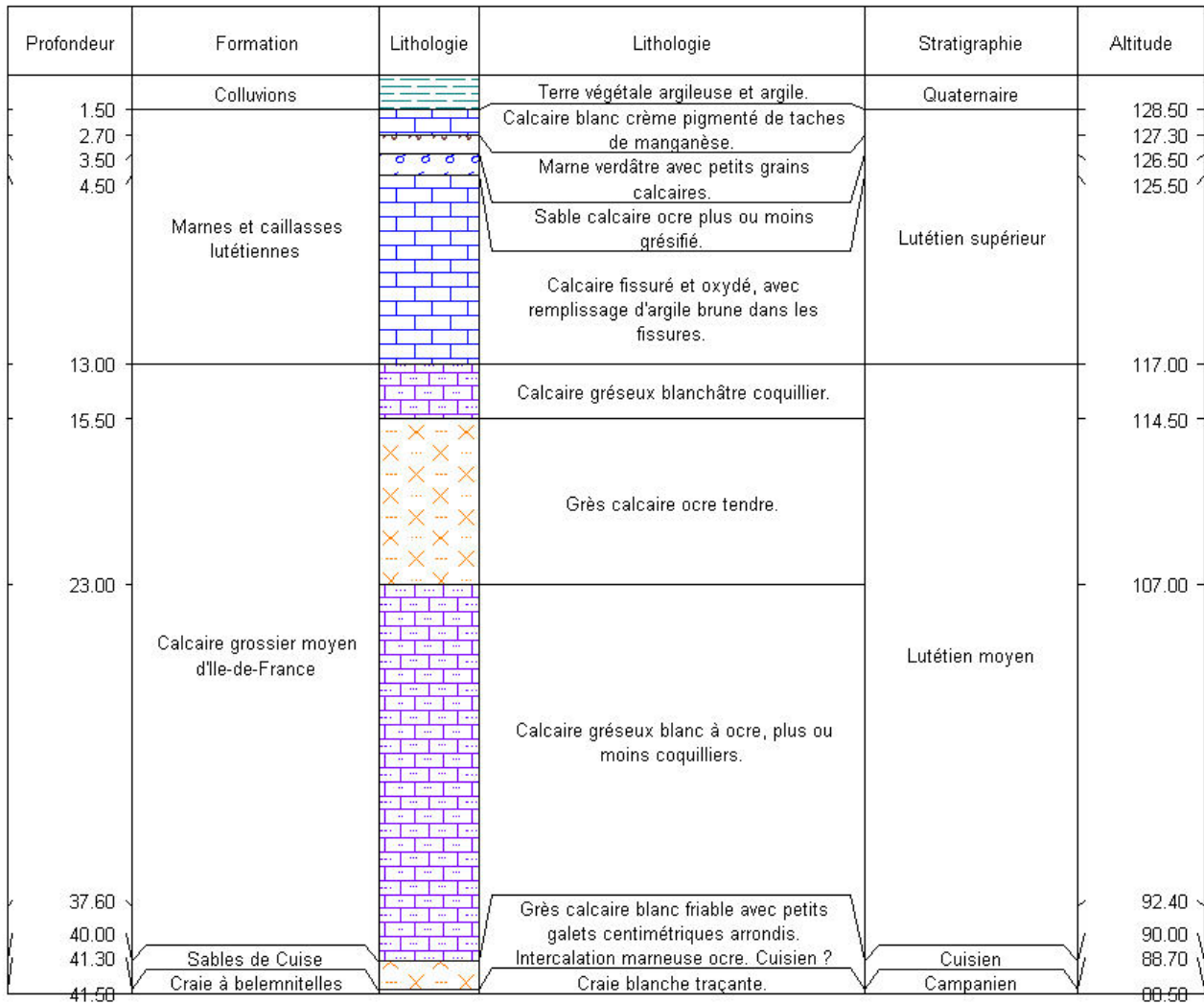
### 1.1.2.2 Etages géologiques

#### ■ Craie du plateau



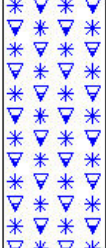

Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
2.00	Colluvions de vallon		Argile à silex.	Quaternaire	89.00
7.00	Craie à belemnites		Craie jaune.	Campanien	84.00
20.28	Craie blanche à silex		Craie blanche à silex.	Coniacien à Campanien inférieur	70.72
72.00			Marne grise (craie marneuse grise). Coniacien ?		19.00
75.00					16.00

**Figure 6.** Sondage BSS000JQSR réalisé sur la commune de Guitry

## ■ Les calcaires



**Figure 7.** Sondage BSS000LDTD réalisé sur la commune de Pacy-Sur-Eure

Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
18.00			Ensemble de calcaire sableux et grès calcaire plus ou moins consolidé, à niveaux sableux : Lutétien moyen/inférieur et Yprésien supérieur.	Eocène	122.00
27.00			Ensemble argileux Sparnacien.	Yprésien	113.00
36.00				Sparnacien	104.00
57.00	Calcaire grossier d'Ambleville		Calcaire (grossier organogène ?).	Danien à Montien	83.00
66.00	Craie à belemnites		Craie blanche tendre à silex.	Campanien	66.00

**Figure 8.** Sondage BSS000JQWE réalisé sur la commune de Bus-Saint-Remy

## ■ Alluvions en bord de Seine

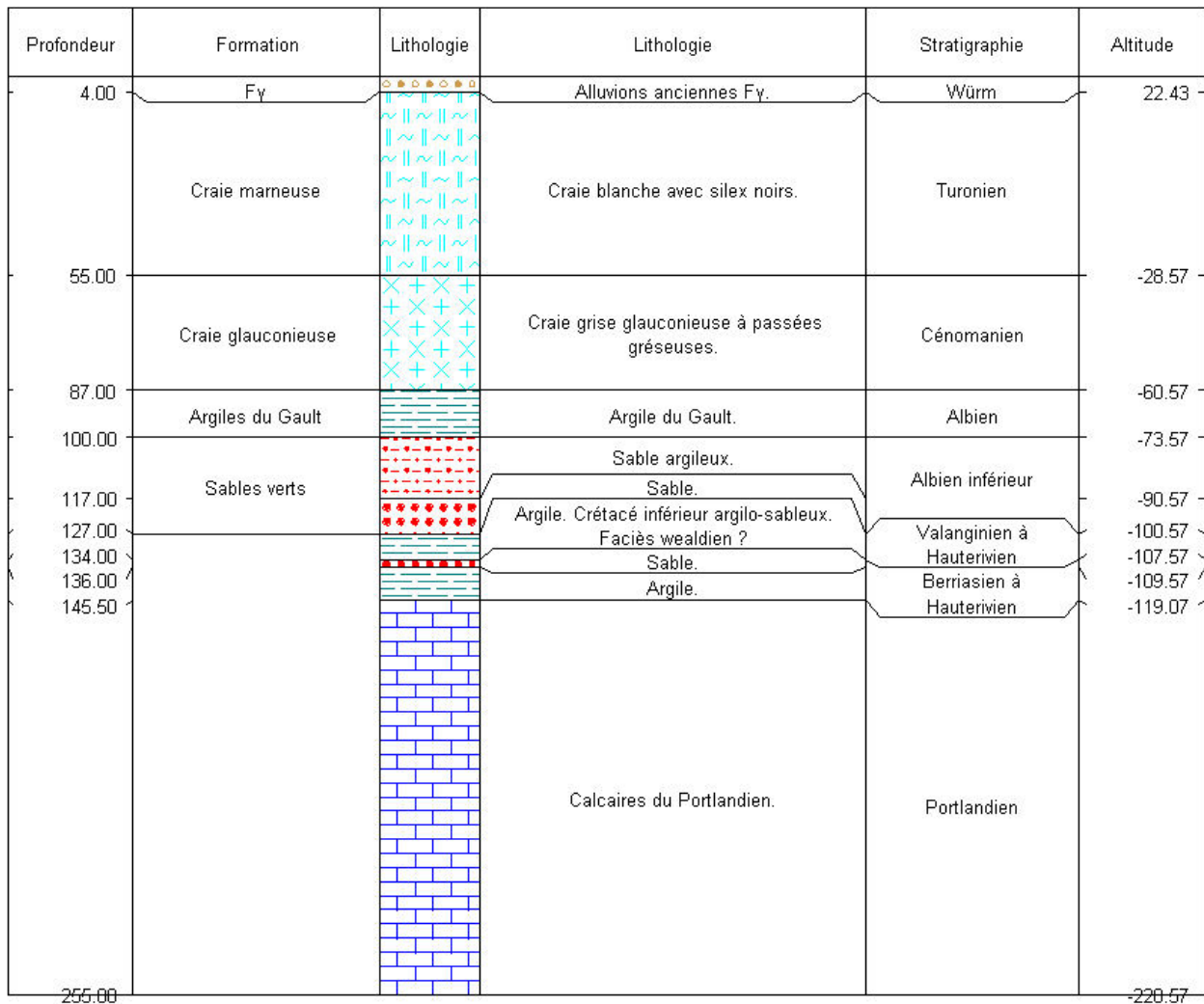


Figure 9. Sondage BSS000JPNH réalisé sur la commune de Bouafles

## ■ Série stratigraphique

### ● C3. Turonien. Craie marneuse.

La craie turonienne n'est visible que dans le Nord du territoire de la feuille d'Évreux, en limite avec la carte les Andelys, dans les vallées de l'Iton (Hondouville, la Vacherie) et de la Seine, où elle n'est visible que dans le compartiment Nord de la faille de la Seine. La base du Turonien est formée d'une craie marneuse blanche sans silex, avec des fragments d'Inocérames. La partie supérieure est constituée d'une craie noduleuse contenant des alignements de silex noirs. L'épaisseur du Turonien visible est d'environ 20 mètres, mais peut aussi atteindre 80 m environ dans la région. Sur la carte des Andelys, on ne l'observe, au maximum, que sur les 50 mètres supérieurs. La craie du Turonien est parfois exploitée pour l'amendement des limons.

### ● C4-5. Santonien-Coniacien. Craie blanche et craie dolomitique

La craie blanche, dure, du Santonien-Coniacien est largement exposée dans le cadre de la feuille Évreux, en particulier dans toute la vallée de l'Iton (falaises de Brosville, Tourneville, Évreux) et dans la partie Nord de la vallée de l'Eure. Les craies sont généralement dures, cristallines avec dendrites de manganèse. La base du Sénonien est aussi caractérisée par la présence de silex très abondants. Ces accidents siliceux affectant tout le Sénonien présentent des aspects variés : alignements continus de silex tabulaires (tapissant parfois les

diaclasses), bancs de gros silex brun noirâtre disposés très régulièrement en niveaux parfois très rapprochés ou encore silex branchus dispersés dans la masse crayeuse. L'aspect des silex est varié : silex noirs à cortex blanc, silex bruns ou même jaunes plus ou moins zones, ébauche de silex montrant les premiers stades du phénomène de silicification (silex gris). Anciennement exploitée comme le montre d'anciens fours à chaux, la craie du Santonien-Coniacien ne fait plus l'objet aujourd'hui que d'une exploitation locale pour l'amendement. L'épaisseur totale de l'ensemble est d'environ 80 à 100 mètres.

#### **C6. Campanien. Craie blanche à Bélemnites.**

Les craies campaniennes sont assez semblables aux craies du Sénonien inférieur. Blanches, friables, elles en diffèrent cependant par l'absence d'indurations et l'aspect différent des silex. Ceux-ci, généralement de coloration brune, souvent zones, sont très fréquemment cariés. On note dans le Campanien des bancs de silex à patine rose très caractéristique, pouvant servir de repère stratigraphique (zone /'). Si la plupart des craies sont datées du Campanien inférieur, le Campanien supérieur (zone/) affleure cependant sur tout le plateau, entre les vallées de la Seine et de l'Eure. Les craies campaniennes sont exploitées pour la fabrication du ciment ou comme remblais pour les travaux routiers (près de Pacy-sur-Eure sur la RN 13). L'épaisseur maximum du Campanien est de 60 à 75 m dans la vallée de l'Eure.

- **e3. Yprésien inférieur = Sparnacien. Argile plastique.**

Le Sparnacien est représenté uniquement au Nord-Est du territoire de la feuille : sur le flanc sud-ouest de la vallée de la Seine et dans la vallée au Nord de la Chapelle-Réanville. Il s'agit d'une argile plastique ocre ou grisâtre, rarement observable, qui n'a pas fourni de fossile dans le cadre de la feuille. Elle contient à la base des smectites ferrifères et, plus haut, en faible quantité, de la kaolinite et de l'illite. A Saint-Pierre-d'Autils, l'argile plastique est surmontée par 0,80 m de sables blancs, puis bariolés, fins, à tourmaline très abondante (66 à 71 % des minéraux lourds transparents) et staurotide bien représentée. Ces sables, aux grains de grande dimension (tourmaline et disthène en baguettes), correspondent sans doute à un apport fluvial en provenance du Massif Central. Ces argiles étaient exploitées autrefois comme terre à foulon par les draperies de Louviers. Il ne subsiste maintenant que les vestiges de multiples excavations. Le contact du Sparnacien sur la craie n'est visible que des versants du plateau où les couches sont solifluées et étirées. De ce fait, la puissance du Sparnacien est difficile à déterminer. Il semble qu'elle atteigne 8 m à Ailly.

- **e4. Yprésien supérieur (Cuisien). Sables de Cuise.**

Comme pour le Lutétien, la feuille Évreux marque la limite occidentale des Sables de Cuise dans l'Ouest du Bassin de Paris au Sud de la vallée de la Seine. L'épaisseur du Cuisien y est d'ailleurs très variable : plus de 10 m en rive droite de l'Eure, 15 à 20 m en limite Nord de la feuille, nulle à l'Est (sondage de Chaignes). La paléogéographie du Cuisien est sensiblement différente de celle du Lutétien : les Sables de Cuise n'apparaissent en effet en rive gauche de l'Eure que dans la région de Reuil et Irreville (affleurement le plus à l'Ouest de la feuille) et directement au contact sur la craie ; ils sont absents au Sud de Pacy-sur-Eure. Ce sont des sables, fins, blanc jaunâtre, micacés à la partie inférieure, avec des intercalations de petits galets de silex arrondis. Parmi les minéraux lourds, le zircon supplante toujours la tourmaline. Les Sables de Cuise deviennent plus argileux au sommet ; le minéral argileux présent est la montmorillonite. Les sables cuisien sont les seuls sables fins de la région activement exploités pour différents usages (remblaiement, fondations, fonderie) à Chambray, Authueil, Irreville. L'épaisseur maximum du Cuisien dans la vallée de l'Eure est de 15 m environ.

- **E5. Lutétien. Calcaire grossier.**

Le Lutétien est surtout visible sur le plateau tertiaire entre les vallées de l'Eure et de la Seine. La transgression lutétienne n'a guère dépassé la vallée de l'Eure et le Lutétien ne se trouve à l'Ouest de cette vallée que dans les environs de Pacy-sur-Eure. Le Lutétien débute par un calcaire sableux grossier, glauconieux, riche en galets de silex repris du Cuisien. Ce Lutétien de base, d'âge lutétien moyen, présente de belles stratifications entrecroisées, parfois soulignées par des plaquettes indurées. Le minéral argileux prédominant est un interstratifié glauconite-smectite. Les niveaux sableux du Lutétien moyen sont riches en tourmaline (55 %) ; les minéraux de métamorphisme, avec prédominance de l'andalousite, sont abondants (en moyenne 30 %) ; leur pourcentage dépasse parfois celui de la tourmaline. Le Lutétien supérieur montre une alternance de couches marneuses et de calcaire pur ; la dolomie est présente à la partie supérieure. Au sondage de Chaignes ou à Douains, on note l'apparition des argiles fibreuses. Le Lutétien supérieur est fréquemment silicifié : il n'apparaît alors que sous forme de blocs épars dans les champs, ou éboulés au sommet des sables cuisiers (carrière d'Autheuil en particulier). Le Lutétien supérieur semble déborder vers l'Ouest les assises du Lutétien moyen : on retrouve en effet dans les champs des blocs plus ou moins abondants silicifiés. Toutefois, près de cette localité, le Lutétien supérieur à Cérithes n'a jamais été observé en place. L'épaisseur maximum du Lutétien est de 30 m sur la rive droite de l'Eure près de Pacy. Sur la rive gauche son épaisseur va en décroissant vers l'Ouest. Il est encore exploité dans quelques carrières (Boncourt, Rouvray).

- **e6-7. Bartonien.**

Aux caillasses du Lutétien fait suite un marno-calcaire faisant la transition entre le Lutétien et l'Auversien. Au-dessus vient un calcaire (le Bray, près de Villez-sous-Bailleul), qui pourrait correspondre au calcaire de Montagny-en-Vexin, équivalent lacustre de la formation de Mont-Saint-Martin (base de l'Auversien). Au calcaire lacustre font suite, au sondage de Chaignes, 2 m de calcaires crème à verdâtre. L'ensemble de ces calcaires, peu épais, a été regroupé sur la carte avec le Lutétien.

- **e6a-b. Auversien à Marinésien. Sables de Beauchamp, Sables de Mortefontaine.**

Localement, sous la couverture des Sables de Lozère, ont été aperçus des sables gris, argileux, azoïques, altérés, contenant quelques grésifications (Sud-Ouest de Dormont, Sud de Saint-Étienne-sous-Bailleul, Nord de Mercey). Ces sables azoïques peu épais pourraient représenter les sables de Beauchamp. Il existe par contre, à l'Est de Saint-Étienne-sous-Bailleul et à Saint-Pierre-d'Autils un sable lithologiquement différent. Ces sables, peu épais, et mal repérables en raison de l'abondance des Sables de Lozère sur les plateaux, ont été regroupés sous un même figuré.

- **e6b-7. Marinésien : calcaire de Saint-Ouen et Ludien : calcaire de Septeuil.**

Le calcaire de Saint-Ouen (Marinésien) est représenté par des marnes et des calcaires lithographiques, blancs à jaunâtres, avec passées verdâtres. Il est peu épais (3,75 m au sondage de Chaignes) et sa limite avec le calcaire de Septeuil est peu nette.

Le calcaire de Septeuil (Ludien) est un calcaire à grain fin, souvent lithographique, brun, d'aspect rubané ou bréchoïde. Il est azoïque. Épaisseur : moins de 5 mètres.

- **P. Pliocène. Sable de Lozère. Sable grossier argileux.**

Les Sables de Lozère observés (rarement) sur quelques décimètres ou 1 à 2 m lors de fouilles (butte de Tourny) ou dans des sablières abandonnées sont constitués par un sable grossier à moyen dans une matrice argileuse beige, blanchâtre surtout kaolinique et contenant un peu de smectites et d'illite. Les Sables de

Lozère reposent tantôt sur le Crétacé où ils sont plus ou moins effondrés dans des poches karstiques (de Panilleuse à Hennezis : alignement de sables qui se poursuit en direction de la feuille les Andelys au village de la Baguelande), tantôt sur le Tertiaire. A Tourny, ils couronnent une butte-témoin, reposant sur le Cuisien altéré. Ces sables actuellement largement érodés ont probablement couvert la partie occidentale du territoire de la feuille, à l'Ouest d'une ligne Tourny-Mesnil-Verclives, et ont peut-être débordé cette ligne vers l'Est. Les sables grossiers et les sables fins associés ont été traversés sur 15 m et parfois près de 30 m dans certains remplissages karstiques de la craie (Hennezis, Panilleuse).

## ■ Formations superficielles

### ● RS. Argile résiduelle à silex.

C'est une argile ferrugineuse (goethite), brun-rouge, à kaolinite dont l'écart réticulaire 001 compris entre 7,20 et 7,30 Å est supérieur à l'écart réticulaire des kaolinites-types (7,14 Å) et à beidellite ferrifère, renfermant des silex anguleux, et contaminée par des résidus des formations tertiaires (argile, sable, meulière, quartz « gros sel » des Sables de Lozère). Elle fossilise des poches de dissolution pouvant atteindre 10 m de profondeur, ce qui laisse penser que sa formation, peut-être pédologique, est concomitante des épisodes karstiques qui se sont développés au fur et à mesure de l'épirogenèse néogène du Bassin de Paris. Une grande partie des silex de l'argile à silex ont été repris dans les cailloutis de haut niveau et les colluvions quaternaires. Les limites entre l'argile à silex, le limon des plateaux et les autres formations résiduelles ne sont qu'approximatives. L'argile à silex est bien représentée sur les marges des plateaux au voisinage des ruptures de pente, en bordure des profondes vallées de la Seine, de l'Eure et de l'Iton ou tout simplement de celles des vallées sèches.

### ● P2. Cailloutis de très haut niveau.

Ils forment des placages de cailloutis composés surtout de silex noirs et bruns plus ou moins émoussés, meulières et grains de quartz provenant des Sables de Lozère à une altitude absolue comprise entre 110 et 130 mètres. Dans la région de Boulay-Morin et de Sassey, les cailloutis de haut niveau sont très facilement repérables dans les labours par l'abondance des silex, parfois considérable. Visibles sur le plateau entre les vallées de l'Eure et de l'Iton, à l'Ouest de la vallée de l'Iton et en bordure de la vallée de la Seine, ces cailloutis jalonnent un ancien cours de ces rivières probablement pliocène supérieur. Près de Saint-Pierre-D'Autils ces niveaux sont identiques à ceux observés dans le cadre de la feuille Mantes ou bien celui de la feuille les Andelys et permettent de suivre l'ancien cours de la Seine. Les cailloutis de haut niveau sont par contre absents du plateau tertiaire entre Seine et Eure et leur localisation actuelle montre que le cours de l'Eure au Pliocène supérieur était différent de l'actuel : orienté NW—SE, passant par le Plessis-Hébert, Miserey, Gauciel, le confluent de ce cours d'eau avec le pré-Iton se situait dans la région de Gravigny. La formation d'une zone anticlinale entre les vallées de l'Eure et de l'Iton aurait ensuite rejeté l'Eure dans son cours actuel, de direction N.NW-S.SE en amont d'Authueil. Les alluvions p2 n'ont jamais livré de faune.

### ● LS. Limon à silex.

Les limons loessiques quaternaires masquent parfois les alluvions de très haut niveau. Cependant les labours ont souvent remonté les silex : quand la charge en silex des limons est importante, ils ont été représentés en LS. Les limons à silex sont localisés à proximité des placages de cailloutis de très haut niveau ou relient entre eux des affleurements discontinus.

- **LP. Limon des plateaux.**

Ces limons couvrent de grandes surfaces sur les plateaux, notamment au Nord-Est et au Sud-Ouest de la feuille. Aux points hauts des interfluves, ils ont parfois une épaisseur considérable. Ce sont des limons argilo-sableux, brunâtres, disposés en zones diversement teintées, jaunâtres et calcaires en bas, rougeâtres et décalcifiés au sommet (Abrard). On y trouve de nombreux fragments de silex éclatés et parfois des sables burdigaliens remaniés. Au contact de la craie, ils s'enrichissent en silex et ils sont difficiles à distinguer de l'Argile à silex remaniée.

- **LE. Limons de pente et de bas de versant.**

Le limon de pente a la même origine éolienne que le limon des plateaux. Il a été localement remanié par colluvionnement ou solifluxion sur les versants des principales vallées. Il comporte parfois une charge d'éléments appartenant aux formations résiduelles, silex dans la vallée de l'Eure à l'amont de Pacy (LE/Fy), sables et argiles de Lozère à mi-pente des versants de l'Eure et de l'Iton. Leur épaisseur peut dépasser plusieurs mètres et justifier une exploitation locale (bois de Bimorel) : les limons de pente deviennent sableux au voisinage du Cuisien lorsque ce dernier est bien représenté (LE/e4).

- **LV. Limons de comblement des fonds de vallées.**

Il s'agit d'une formation meuble, solifluée, constituée d'un mélange de Limons des plateaux, d'Argile à silex et parfois de sables tertiaires, lessivés par les eaux de ruissellement.

- **Fx. Alluvions anciennes de haut niveau, datant du Quaternaire ancien.**

Leur altitude relative par rapport au cours actuel est de 50 mètres. Elles sont surtout importantes dans deux méandres abandonnés des vallées de l'Eure (méandre de Heudreville) et de l'Iton (méandre de Tourneville). D'une épaisseur supérieure à 5 m, similaires aux cailloutis p2, elles sont composées principalement de silex brisés peu émoussés dans une matrice sableuse. Les alluvions anciennes ont été exploitées à Heudreville-sur-Eure ; fyj Alluvions anciennes de moyen et bas niveau (10 à 30 m). Elles forment soit des terrasses, soit des glacis alluviaux (surface topographique en pente douce). D'une épaisseur variant entre 5 et 10 m, les alluvions anciennes sont constituées par une alternance de lits de silex et de lits sableux plus ou moins rubéfiés. Plusieurs niveaux de terrasses quaternaires peuvent être mis en évidence, dans les différents méandres du Val de Seine et dans ta partie aval de la vallée de l'Eure.

- **Fz. Alluvions modernes.**

Les plaines alluviales modernes occupent une grande surface plane dans la vallée de la Seine, notamment dans la région nord et dans la zone de confluence avec l'Eure (Plaine de Poses — Porte Joie). Partout ailleurs, la plaine alluviale récente, qui correspond à l'extension des grandes crues, n'excède pas un kilomètre de large. Les alluvions modernes occupent la totalité du fond des vallées de l'Eure et de l'Iton. L'épaisseur des alluvions modernes, jusqu'au substratum crayeux, est très variable et difficile à préciser pour l'ensemble de la zone étudiée. De texture limono-argileuse, les alluvions modernes renferment toutefois de nombreux silex provenant des formations résiduelles ou des colluvions de pente à silex intercalés avec des lits siliceux où l'on reconnaît encore les gros grains de quartz des Sables de Lozère. Peu épaisses (environ 1 m), sauf dans les lobes convexes des méandres, elles reposent sur les alluvions grossières Fy. Dans la vallée du ru de Saint-Ouen au Nord de la Chapelle-Réanville, les alluvions modernes comprennent des tourbes, notamment dans les zones de sources issues du Sparnacien.

- **C2. Colluvions de fond de vallée sèche.**

Ces colluvions résultent de l'accumulation par solifluxion, ruissellement ou gravité d'un matériel d'origine locale dans les zones basses. Elles sont argilo- ou sablo-limoneuses, hétérométriques et contiennent généralement des fragments de silex et de meulière, ainsi que des grains de quartz provenant des assises tertiaires ou des Sables de Lozère.

- **Ci. Colluvions de pente.**





Elles sont hétérogènes et dépendent surtout des formations géologiques dont elles sont issues. Sur les flancs des vallées de l'Eure et de l'Iton, les colluvions de pente et de bas de versant sont constituées d'éléments provenant de l'altération de la craie : silex, blocs de craie plus ou moins éclatés sont mêlés dans une matrice argileuse. Ces colluvions peuvent avoir dans ce cas une épaisseur considérable et masquent complètement dans le bas des versants la craie en place ; les colluvions sont souvent contaminées par des éléments provenant des Sables de Lozère. Sur le plateau tertiaire, la nature des colluvions est différente : suivant leur position elles peuvent être constituées d'argile à meulières solifluées sur les pentes (en amont de la vallée du ru de Saint-Ouen), de matériel limoneux ou de Sables de Lozère remaniés.

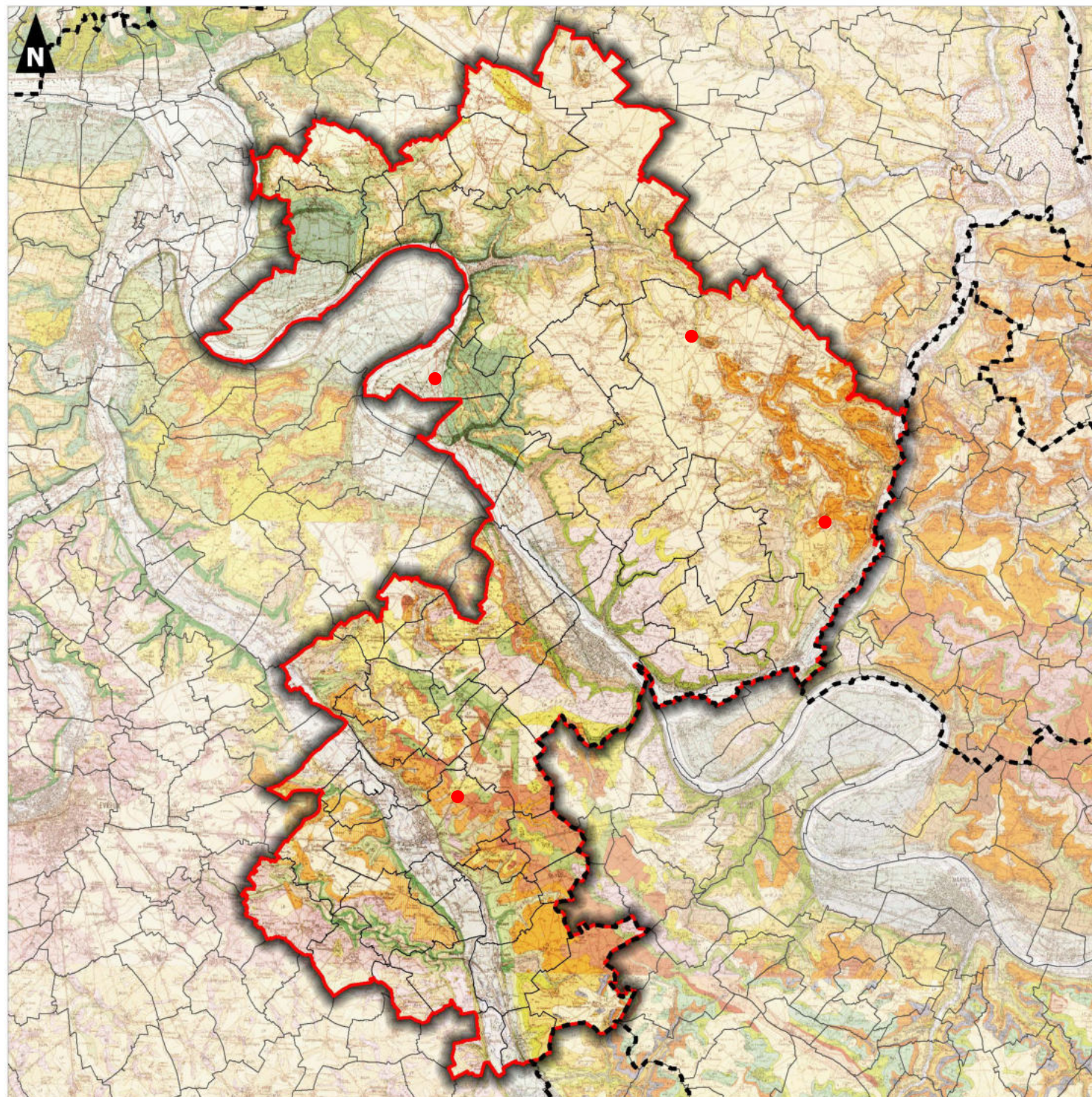
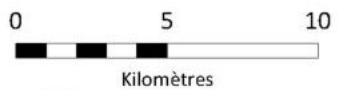
- **B- LPs. «Biefs» et limons à silex, silex fragmentés à matrice argilo-sableuse, limons argileux à silex fragmentés.**

Sur les plateaux crétacés, les formations à silex RS sont souvent masquées par des formations superficielles. Parmi celles-ci, les biefs et les limons à silex ne peuvent être distingués sur la carte. Les biefs résultent du remaniement presque sur place du sommet des formations à silex. Ils sont composés de silex fragmentés et parfois de galets, de petits blocs de grès, ... emballés dans une matrice argilo-sableuse. Les silex souvent altérés et colorés en brun jaunâtre, en rouge... ont été fragmentés lors des périodes froides du Quaternaire (cryoclastie). Les biefs épais de quelques décimètres à plus du mètre parfois existent sur les plateaux et sur les versants à pentes faibles. Les limons à silex contiennent également des silex fragmentés dispersés ou répartis en lits d'importance décimétrique. La matrice est composée de limons argileux, parfois sableux souvent très colorés en brun-rouge, brun-jaune, etc. Les limons à silex correspondent tantôt à des limons anciens (cf. LP1) tantôt à des colluvions limoneuses remaniant les terrains précédents (biefs et limons anciens) et qui affleurent sur les glacis à faibles pentes du plateau. Ces colluvions ne peuvent être distinguées sur la carte en l'absence de coupe. Ces divers limons existent sur les pentes douces du plateau, principalement sur les pentes exposées à l'Est ou au Nord en ce qui concerne les limons anciens, ainsi que dans les têtes de vallons secs. Les épaisseurs varient de quelques décimètres à plusieurs mètres dans les poches karstiques. Les lits de cailloutis de silex très fragmentés, anguleux ou sub-émoussés intercalés dans ces limons sont parfois consolidés par un ciment principalement ferrugineux; ils forment alors des bancs discontinus et d'épaisseur variable: quelques centimètres à plusieurs décimètres qui portent le nom local de grisons et qui sont souvent responsables du mauvais drainage dans les dépressions du plateau.

Evaluation Environnementale Stratégique

Géologie

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Sondages géologiques



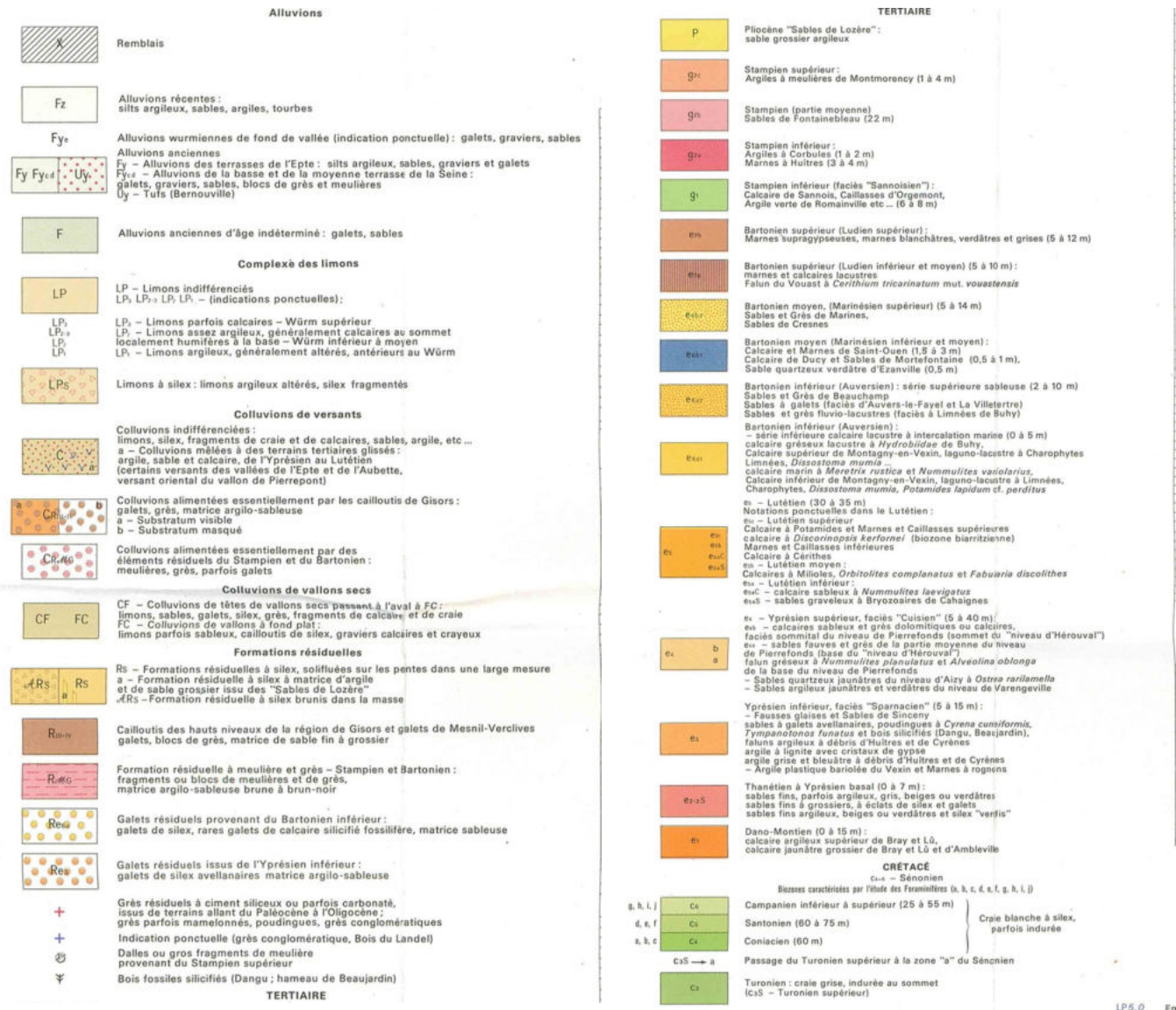


Figure 10. Légende de la carte de Gisors

### 1.1.3 Ressources non renouvelables

Source : notices géologiques, BRGM, Schéma de Cohérence Territoriale de l'ex-CAPE (41 communes)

Les carrières du département de l'Eure produisent majoritairement des sables et graviers alluvionnaires, viennent ensuite les marnes, le calcaire, les sables, la craie et les argiles. En 2006, on dénombrait 26 carrières en activité dans l'Eure, soumises à autorisation.

La vallée de l'Eure recense 8 carrières dont trois sont des carrières calcaires exploitées pour l'amendement des sols de culture (permet l'amélioration de la qualité des sols). Six carrières arrivent à échéance dont celle de Fontaine-sous-Jouy, située sur le territoire. Pour la vallée de la Seine, le bilan du schéma départemental des carrières de l'Eure de juin 2006 évoque la présence d'une carrière pour la pierre de taille à Vernon, et énonce les solutions de son réaménagement.

Commune	Exploitant Matériau	Lieu-dit	Matériaux	Echéance
Fontaine sous Jouy	Jean Terryn	Les Oriots, les Fourmeaux	Marne	2011
Vernon	Société d'Exploitation des Carrières du Val de Seine	Le Bois Babel	Pierre de taille	2016
Saint-Pierre-d'Autils	GSM	Le Plaquis	Alluvions	inconnue

Source : Bilan du schéma départemental des carrières de l'Eure, Juin 2006 et données complémentaires CODRA de 2009

Figure 11. Carrières en activité identifiées dans le SCoT de l'ex CAPE

Par ailleurs, la société GSM exploite depuis l'été 2006 une carrière d'alluvions d'une superficie totale d'environ 25 ha à Saint-Pierre-d'Autils, au lieu-dit Le Plaquis, et y a créé également une station de transit de produits minéraux solides de 40 000 m<sup>3</sup>.

L'autorisation de la carrière de Notre-Dame-de-l'Isle expirant en 2007 (site situé sur la rive droite de la Seine à hauteur de Vernon), GSM recherchait un site d'extraction proche, afin d'alimenter cette installation et celle dont il dispose à Achères, dans les Yvelines, d'ici à l'ouverture de la carrière qui la jouxte. Située entre le fleuve et la voie ferrée, sur la friche industrielle d'un ancien terminal pétrolier, la carrière de Saint-Pierre-d'Autils présente pour particularité de ne disposer d'aucun accès routier. Ne générant pas de trafic par camion, elle est apparemment peu bruyante et produit peu, ou pas, de poussière. Les matériaux sont en effet extraits pour l'essentiel par drague et acheminés jusqu'aux deux sites par voie d'eau. Dans un premier temps, les 500 000 tonnes de matériaux extraits permettront de les approvisionner en quantité et qualité suffisantes jusqu'à l'entrée en service de la carrière d'Achères.

## 1.1.4 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Paysages d'intérêt liés à une topographie relativement marquée.</p> <p>Une fertilité des sols (présence de limons) permettant une bonne qualité agronomique.</p> <p>Une géologie qui permet un bon renouvellement des ressources en eau souterraine (sous-sol à dominante crayeuse permettant une bonne infiltration des eaux).</p>	<p>Un relief favorisant l'érosion (vallées, hauts plateaux).</p> <p>Une géologie qui entraîne une vulnérabilité des nappes souterraines aux pollutions.</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Valorisation touristique et du cadre de vie du paysage et des vallées.</p>	<p>Ruissellement sur les pentes aggravant les risques inondations.</p> <p>Perte de valeur agronomique des terres par ruissellement.</p> <p>Risques d'érosion, de mouvements de terrains et d'inondations.</p>

## 1.2 Ressources en eaux

---

### 1.2.1 Eaux souterraines et eaux destinées à la consommation humaine

#### 1.2.1.1 Descriptions des masses d'eau présentes

Seuls les aquifères pouvant être exploités à des fins d'alimentation en eau potable, par rapport à la ressource suffisante, à la qualité de leur eau et/ou à des conditions technico-économiques raisonnables, ont été retenus pour constituer des masses d'eaux souterraines. Ainsi, les premières eaux souterraines rencontrées ne sont pas toutes considérées comme des masses d'eau (voir partie 1.2.1.3).

Les nappes présentes sont issues de quatre systèmes distincts : la Craie du Vexin normand et picard (FRHG201), le Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix (FRHG102), la Craie altérée du Neubourg-Iton-plaine de Saint-André (FRHG211) et les Alluvions de la Seine moyenne et aval.

- **Craie du Vexin normand et picard (FRHG201)**

Cette nappe est délimitée par la Seine au Sud et l'Epte à l'Est. La partie Nord du territoire se trouve sur cette nappe. Cette nappe est affleurante et est à dominante sédimentaire.

- **Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix (FRHG102)**

Cette nappe se trouve entre la Seine au Nord et l'autoroute A13 au Sud. Cette nappe est affleurante et est à dominante sédimentaire.

- **Craie altérée du Neubourg-Iton-plaine de Saint André (FRHG211)**

Cette nappe se trouve au Sud de l'autoroute A13, et concerne la partie Sud du territoire. Cette nappe est affleurante et est à dominante sédimentaire.

- **Alluvions de la Seine moyenne et aval**

Cette nappe se trouve sous la Seine.

- **Sables albiens néocomiens**

En niveau deux, se trouve la nappe captive des sables albiens néocomiens. Elle est de très bonne qualité et se trouve sous l'aquifère de la craie. Son renouvellement par l'alimentation naturelle est très faible, elle est donc très sensible aux prélèvements.

En cas de crise majeure, cet aquifère constitue une ressource ultime pour l'alimentation en eau potable.

Cette nappe est captive et est à dominante sédimentaire.

### 1.2.1.2 Etats chimique et quantitatif des masses d'eau souterraine

	Objectifs d'état chimique	Paramètres causes de non atteinte de l'objectif	Justification dérogation	Objectifs d'état quantitatif
Craie du Vexin normand et picard (FRHG201)	Bon état 2027	Pesticides (atrazine déséthyl)	Naturelle ; économique	Bon état 2015
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix (FRHG102)	Bon état 2027	Pesticides (atrazine déséthyl), somme du tetrachloroéthylène, du trichloroéthylène, NO3, NO2, NH4, Cu, P	Naturelle, technique, économique	Bon état 2015
Craie altérée du Neubourg-Iton-plaine de Saint andré (FRHG211)	Bon état 2027	NO3	Naturelle, technique, économique	Bon état 2015
Albien-néocomien captif (FRHG218)	Bon état 2015	/	/	Bon état 2015
Alluvions de la Seine moyenne et aval	Bon état 2027	NO2, NH4, Cu	Naturelle, technique, économique	Bon état 2015

**Tableau 1.** Synthèse de la qualité des états des masses d'eau souterraine

### 1.2.1.3 Vulnérabilités des nappes affleurantes

#### Carte 5 - p29 - Vulnérabilité des nappes


La carte de vulnérabilité des eaux souterraines ne traite pas uniquement des masses d'eau souterraine identifiées précédemment, mais également des aquifères affleurants.


Ainsi, la géologie explique en partie les différents degrés de vulnérabilité des eaux souterraines et les sondages présentés précédemment et qui illustrent la variété de la composition du sous-sol. En effet, sur la commune de Vexin-sur-Epte par exemple, la vulnérabilité varie de moyenne à très forte. A Guitry, une épaisseur d'argiles à silex réduit la vulnérabilité de la nappe de la Craie, premier aquifère, alors qu'à Bus-Saint-Rémy le sondage montre un ensemble de calcaires sableux suivi d'un ensemble argileux, puis de calcaire et de craie : le premier aquifère, très vulnérable ici, n'est pas la nappe de la Craie.

Ce type de singularité se retrouve à Pressagny-l'Orgueilleux où la présence d'argile brune à l'Est de la commune protège davantage la nappe de la Craie que les colluvions présents à l'Ouest.

Evaluation Environnementale Stratégique

Vulnérabilité des eaux souterraines

 Seine Normandie Agglomération


 Limite communale

 Limite départementale


Classes de vulnérabilité :

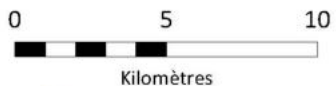
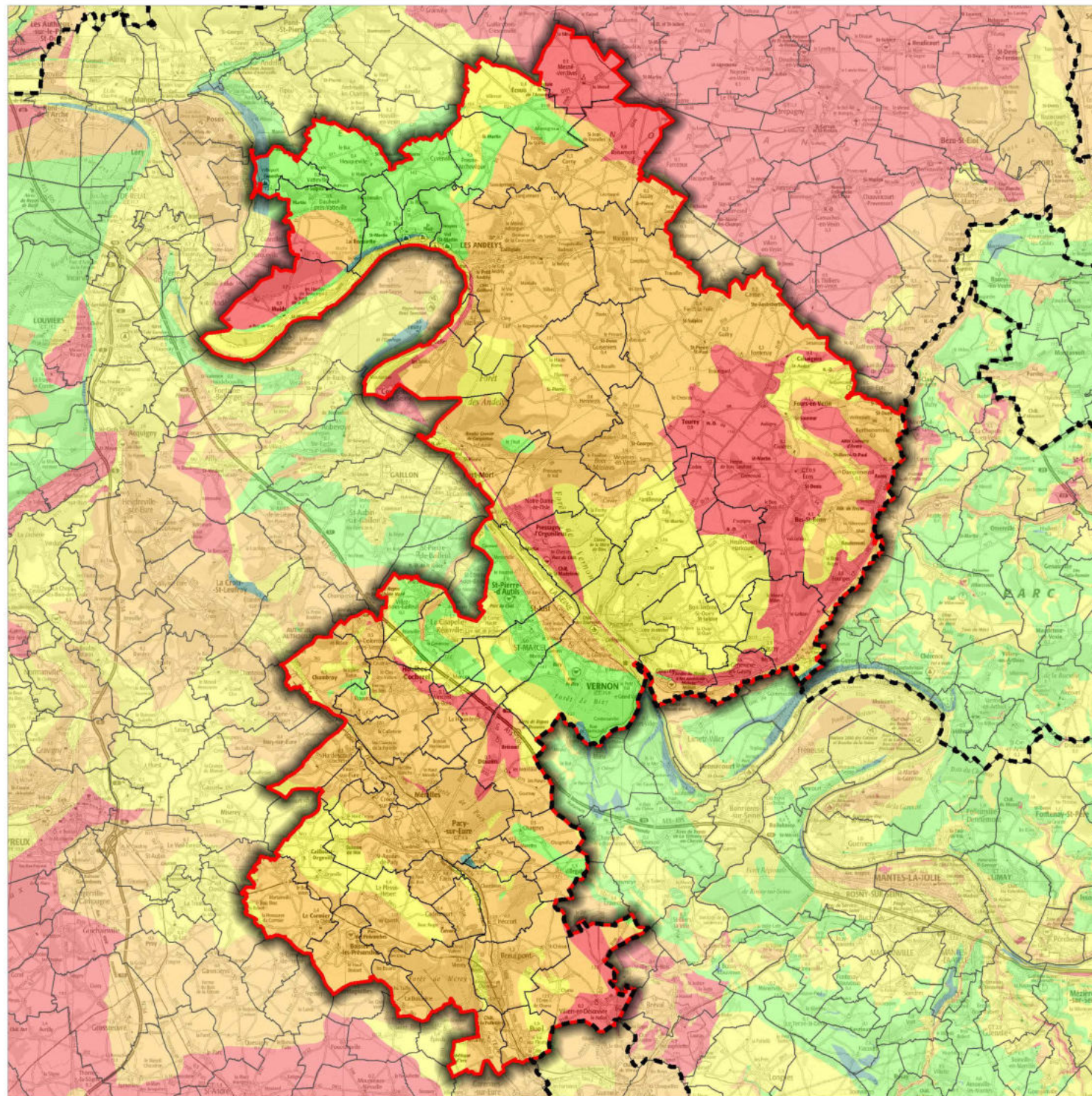
 Vulnérabilité faible à nulle

 Vulnérabilité faible

 Vulnérabilité moyenne

 Vulnérabilité forte

 Vulnérabilité très forte



#### 1.2.1.4 Réseau d'eau potable

L'ex-Haute-Normandie repose essentiellement sur la nappe d'eau souterraine de la Craie, qui lui assure la totalité de ses besoins en eau. La ressource est abondante mais tend à diminuer régulièrement. Un déficit pluviométrique qui perdurerait dans les années à venir poserait des problèmes d'alimentation en eau potable, pour une population assez peu sensibilisée aux économies d'eau.





Le territoire de Seine Normandie Agglomération compte aujourd'hui près de 30 forages permettant d'alimenter la population en eau potable.

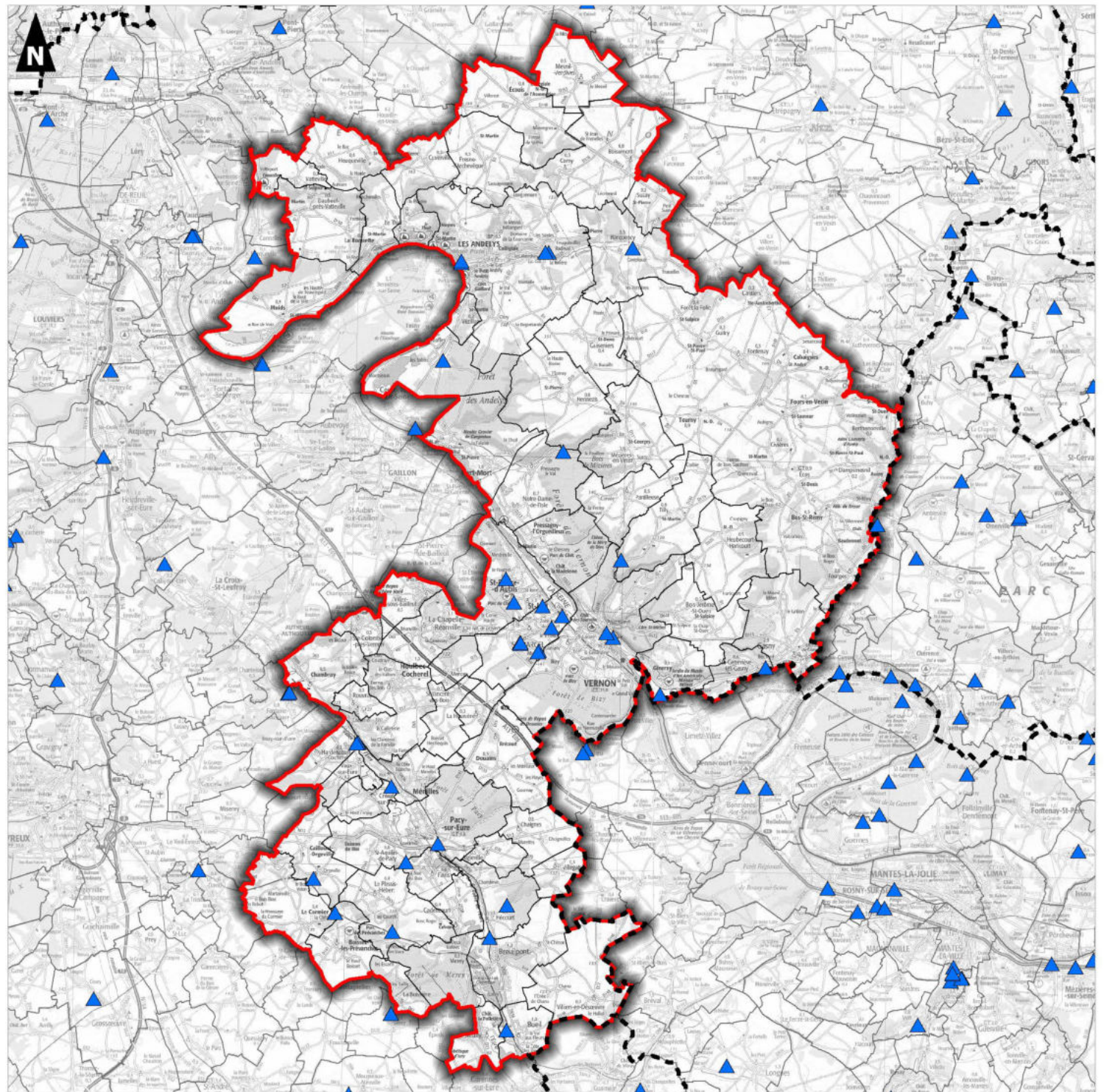
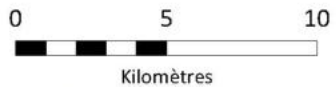
Aucune de ces captages n'est concerné par l'action de protection des aires d'alimentation fixée par le Grenelle de l'Environnement, ni par la liste des captages complémentaires retenus par arrêté préfectoral. Cependant, des arrêtés de restriction d'eau ont concerné le département de l'Eure et le territoire de Seine Normandie Agglomération.

Les cartographies suivantes présentent la localisation des points de captages d'eau potable sur le territoire, ainsi que leur niveau de débit respectif, exprimé en m<sup>3</sup>/jour.

### Evaluation Environnementale Stratégique

### Captages AEP

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Captage AEP





**Débit (en m<sup>3</sup>/j)**

- 0 - 100
  - 100 - 1000
  - 1000 - 5000
  - 5000 - 10000
- DUP active
  - DUP en cours
  - Captage à abandonner ou procédure non poursuivie

**Carte 7.** Débit des différents points de captage d'eau potable sur le territoire de Seine Normandie Agglomération

(Source : ARS Normandie, 2019)

## 1.2.2 Eaux superficielles

### 1.2.2.1 Présentation du réseau hydrographique

Source : SDAGE 2016-2021 de la Seine

Le territoire de Seine Normandie Agglomération est parcouru par trois cours d'eau principaux :

- l'Eure, sur une vingtaine de kilomètres de son linéaire,
- la Seine, sur une quarantaine de kilomètres de son linéaire,
- et l'Epte qui marque la frontière sud des communes de Gasny, Sainte-Geneviève-lès-Gasny et Giverny, sur une vingtaine de kilomètres.

Le reste du territoire est parcouru par quelques petits affluents de la Seine et de l'Eure.

Carte 8 - Hydrographie - p35

Le territoire se situe à l'intérieur des sous-bassins versants de l'Eure amont, de la Seine-Gambon et de l'Epte.

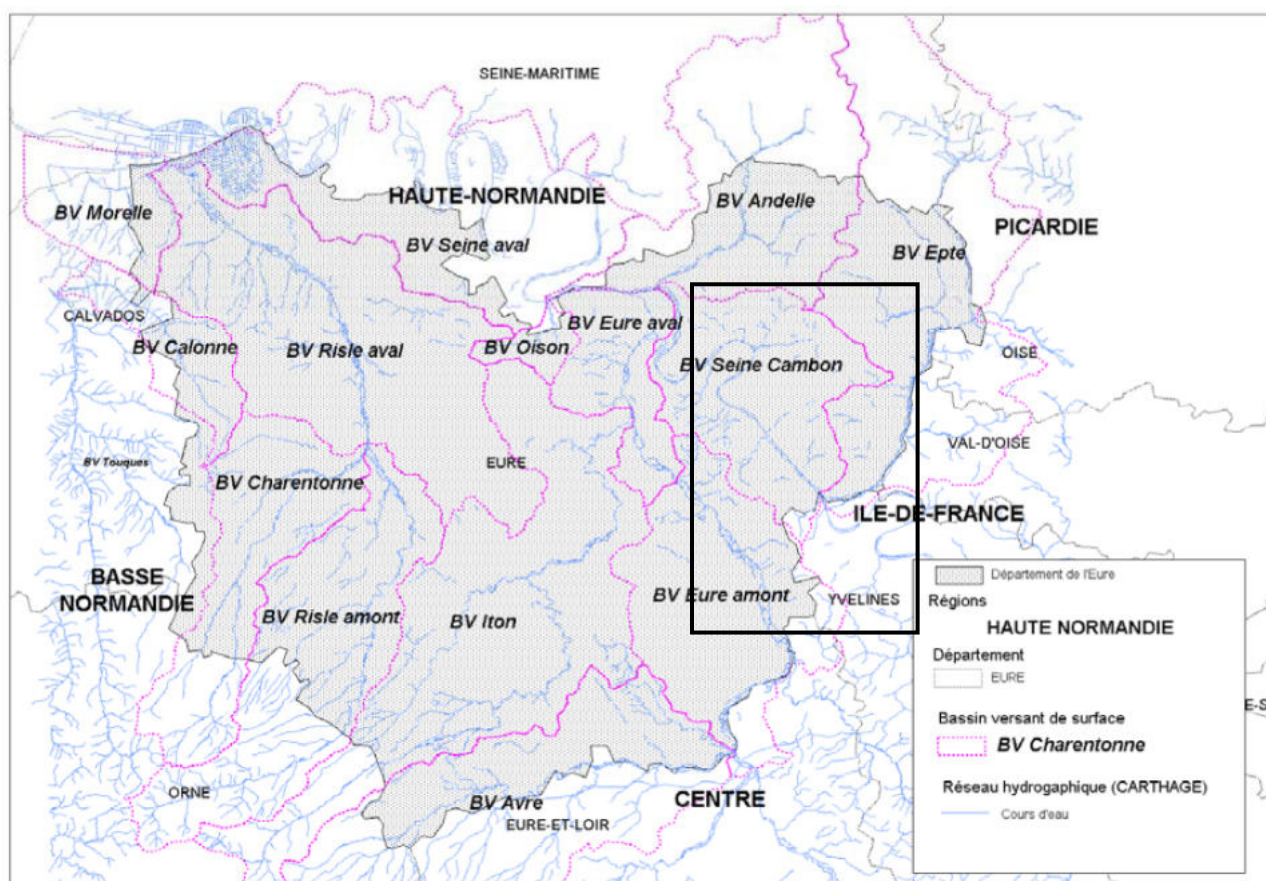


Figure 12. Bassins versants du département de l'Eure – Source : BRGM 2004

### ■ Bassin versant de l'Eure amont

L'Eure prend sa source à la sortie de l'étang du Chevreuil sur la commune de Moulicent près de Longny-au-Perche dans l'Orne et rejoint la Seine à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, peu après avoir longé Pont-de-l'Arche dans le département de l'Eure. D'une longueur de 228,5 km, elle traverse également le département d'Eure-et-Loir et arrose notamment Bueil, Neuilly, Breuilpont, Hécourt, Merey, Gadencourt, Pacy-sur-Eure, Saint-Aquilin-de-Pacy, Croisy-sur-Eure, Ménilles, Houlbec-Cocherel et Chambray.

Ses deux principaux affluents sont l'Avre et l'Iton, et sur le territoire de Seine Normandie Agglomération, plusieurs affluents sont considérés : le Radon, le ru de Chanu, le ru de Morenne, le ru de la vallée Bance et le ru de Beauchêne.

L'Eure traverse vingt-deux zones hydrographiques pour une superficie totale de 6 017 km<sup>2</sup>. Ce bassin versant est constitué à 71,19 % de « territoires agricoles », à 22,24 % de « forêts et milieux semi-naturels », à 6,14 % de « territoires artificialisés », à 0,42 % de « surfaces en eau », à 0,01 % de « zones humides ».

### ■ Bassin versant de l'Epte

L'Epte est une rivière française, affluent en rive droite de la Seine. Longue de 113 kilomètres, elle naît dans la Seine-Maritime, dans le pays de Bray, près de Forges-les-Eaux, et rejoint la Seine près de Giverny, dans l'Eure. La rivière marque la limite entre la Normandie et l'Île-de-France ; cette situation géographique a marqué profondément son histoire au Moyen Âge, avec la construction de toute une série de places fortes sur chacune de ses rives.

Parmi les vingt-et-un affluents de l'Epte, se remarquent notamment les suivants sur le territoire : l'Aubette de Magny (16 km) et le ru de Chaussy (5,1 km).






### ■ Bassin versant de la Seine-Gambon

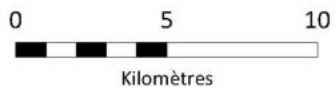
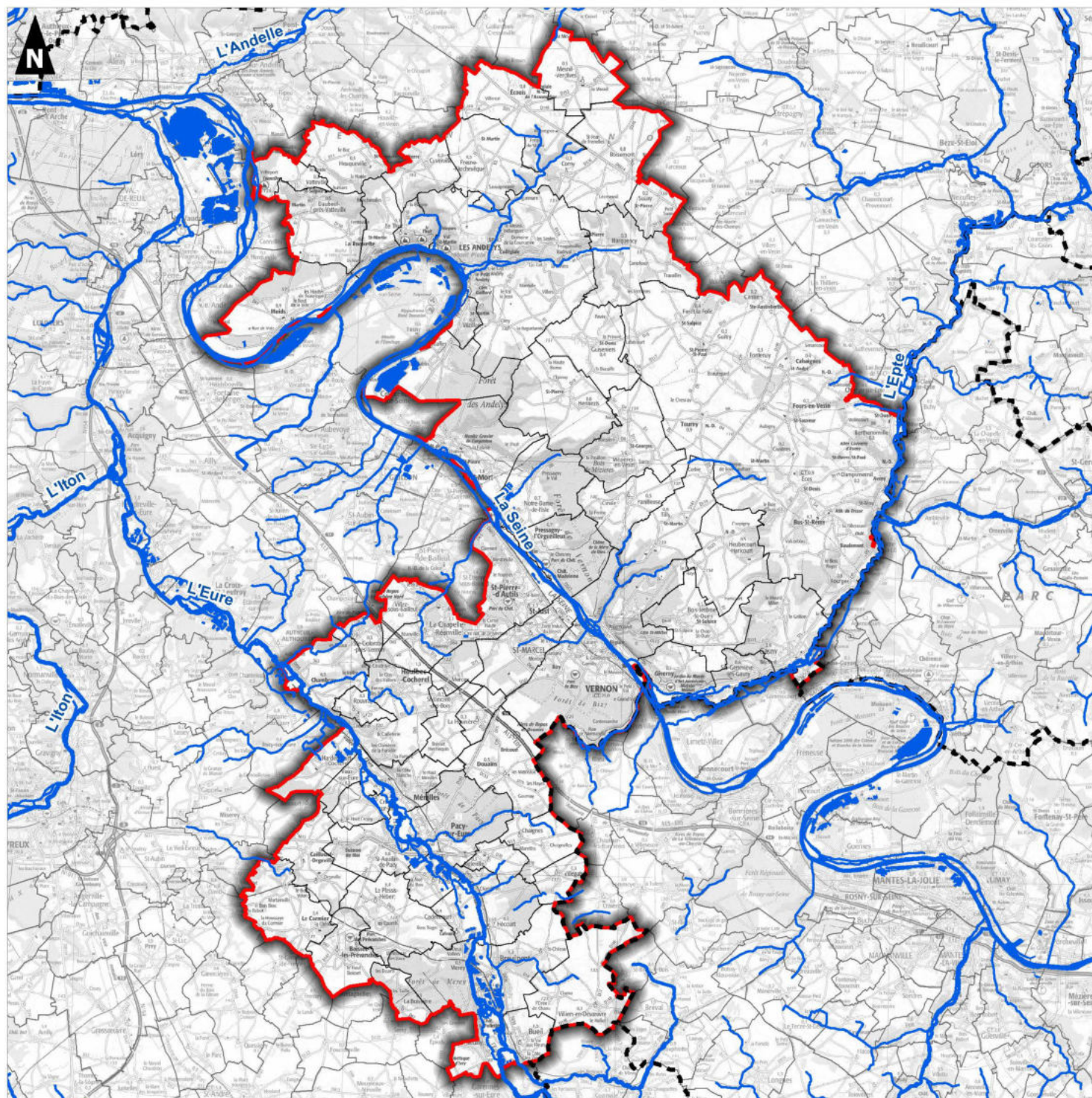
La Seine est un fleuve français, long de 776,6 kilomètres, qui coule dans le Bassin parisien et arrose notamment Troyes, Paris, Rouen et Le Havre. Sa source se situe à 446 m d'altitude à Source-Seine, en Côte-d'Or, sur le plateau de Langres. Son cours a une orientation générale du Sud-Est au Nord-Ouest. La Seine se jette dans la Manche entre Le Havre et Honfleur. Son bassin versant, d'une superficie de 79 000 km<sup>2</sup>, englobe près de 30 % de la population du pays.

Parmi les nombreux affluents de la Seine, il faut citer le ru de Blaru, le ru de Tilly, le ruisseau de St-Ouen et le ruisseau du Catenay, qui traversent le territoire.

### Evaluation Environnementale Stratégique

### Hydrographie

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Cours d'eau
-  Plan d'eau



## 1.2.2.2 Qualité des eaux

Carte 9 - Hydrographie et qualité des eaux - p38

	Objectifs d'état chimique avec ubiquistes	Paramètres cause dérogation avec ubiquistes	Délai atteinte objectif hors ubiquiste	Justification dérogation
Epte du confluent de la Lévière au confluent de la Seine (FRHR239)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Aubette de sa source au confluent de l'Epte (FRHR240)	Bon état 2015	/	2015	/
Ru de Chaussy (FRHR239 – H3181000)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Eure du confluent de la Vesgre au confluent de l'Iton (FRHR246B)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Radon (FRHR246B – H4309000)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Ru de Chanu (FRHR246B – H4311000)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Ru de Morenne (FRHR246B – H4313000)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Ru de la vallée Bance (FRHR246B – H4316000)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Ru de Beauchêne (FRHR246B – H4317000)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Seine du confluent de l'Epte au confluent de l'Andelle (FRHR230C)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Ru de Blaru (FRHR230C – H3200650)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Ru de Tilly (FRHR230C – H3201200)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Ruisseau de St-Ouen (FRHR230C – H3209000)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Ruisseau du Catenay (FRHR230C – H3211000)	Bon état 2027	HAP	2015	Technique


Tableau 2. Synthèse des états chimiques des masses d'eau superficielle


	Objectifs d'état écologique	Paramètres cause dérogation écologique	Justification dérogation
Epte du confluent de la Lévrière au confluent de la Seine (FRHR239)	Bon état 2015	/	/
Aubette de sa source au confluent de l'Epte (FRHR240)	Bon état 2027	Hydrobiologie, pesticide	Économique, technique
Ru de Chaussy (FRHR239 – H3181000)	Bon état 2021	Nutriments	Technique
Eure du confluent de la Vesgre au confluent de l'Iton (FRHR246B)	Bon état 2015	/	/
Radon (FRHR246B – H4309000)	Bon état 2027	Nutriments	Technique
Ru de Chanu (FRHR246B – H4311000)	Bon état 2027	Nutriments, nitrates	Économique, technique, naturelle
Ru de Morenne (FRHR246B – H4313000)	Bon état 2015	/	/
Ru de la vallée Bance (FRHR246B – H4316000)	Bon état 2027	Hydrobiologie	Économique, technique
Ru de Beauchêne (FRHR246B – H4317000)	Bon état 2027	Hydrobiologie, nutriments	Économique, technique
Seine du confluent de l'Epte au confluent de l'Andelle (FRHR230C)	Bon potentiel 2021	Pesticide	Économique, technique
Ru de Blaru (FRHR230C – H3200650)	Bon état 2021	Hydrobiologie	Technique
Ru de Tilly (FRHR230C – H3201200)	Bon état 2021	Bilan oxygène, nutriments	Technique
Ruisseau de St-Ouen (FRHR230C – H3209000)	Bon état 2027	Hydrobiologie, nutriments	Économique, technique
Ruisseau du Catenay (FRHR230C – H3211000)	Bon état 2027	Bilan oxygène, nutriments	Économique, technique

**Tableau 3.** Synthèse des états écologiques des masses d'eau superficielle

### Evaluation Environnementale Stratégique

### Qualité des cours d'eau

 Seine Normandie Agglomération

 Limite communale

 Limite départementale

Etat écologique des cours d'eau (2016) :

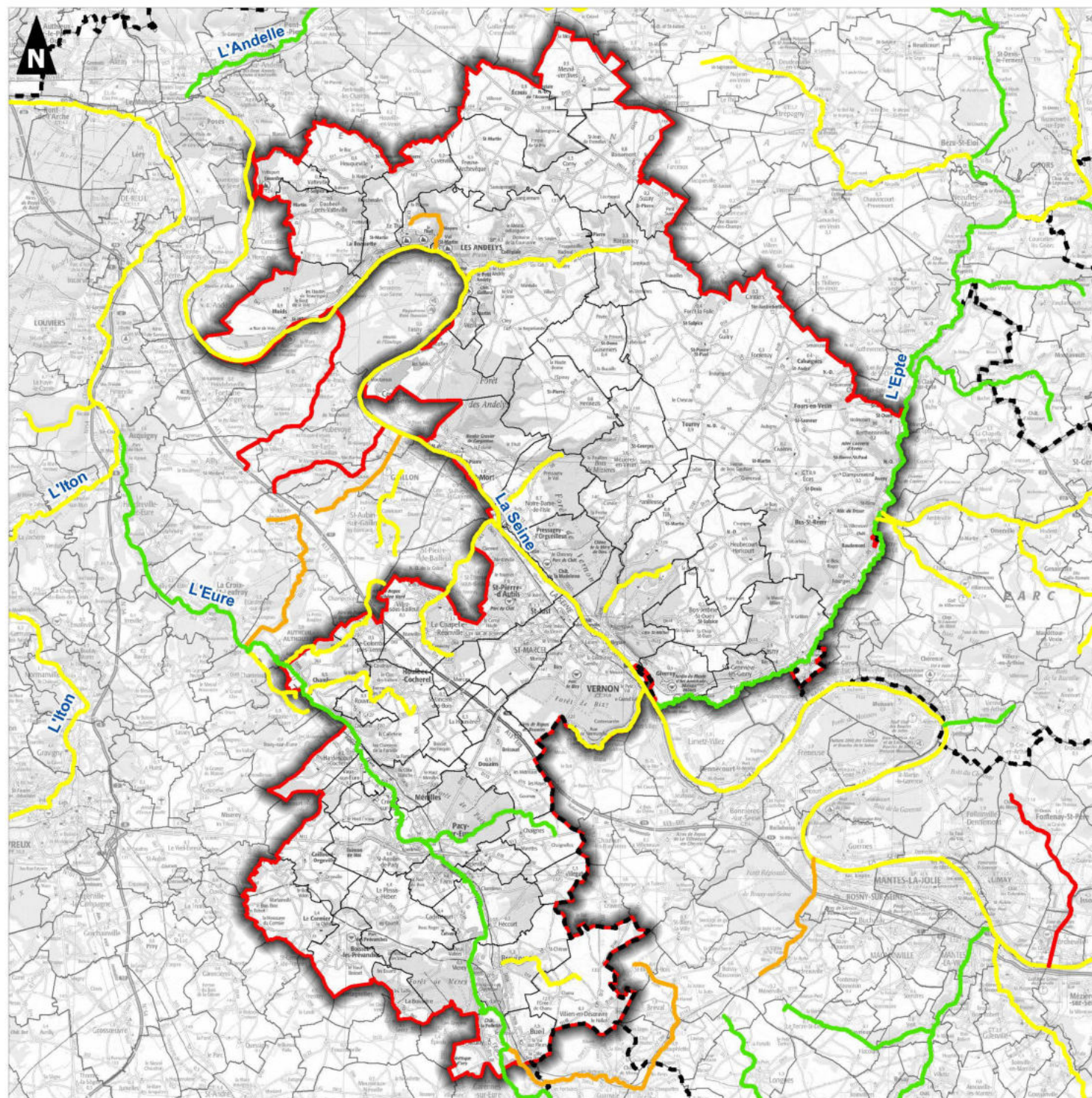
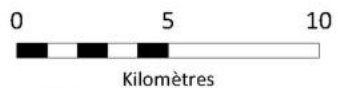
 Mauvais

 Médiocre

 Moyen

 Bon

 Très bon



### 1.2.2.3 Zones humides

#### ■ Définition

Une **zone humide** est un espace où l'eau est le principal facteur qui **contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée**. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure, ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

L'article 2 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 (Code de l'Environnement) définit les zones humides comme « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Les **zones humides** sont souvent une partie constituante des écosystèmes d'eaux de surface et également généralement liées aux **eaux souterraines** : elles forment en général des **milieux de transition** entre la terre et les eaux de surface, douces ou côtières, et/ou les eaux souterraines. Les zones humides constituent un **patrimoine naturel remarquable**, en particulier par les espèces qu'elles abritent à un moment ou un autre de leur cycle de vie. Mais elles remplissent également des fonctions d'infrastructure naturelle, avec un rôle **tampon dans le régime des eaux** (retard et amoindrissement des pics de crue, échanges avec les nappes et les rivières...) et des **capacités d'autoépuration**.

**Attention : Une zone humide n'est pas nécessairement une zone inondable ou une zone où l'eau est visible.** Les protocoles de désignation d'une zone humide et d'une zone inondable ne sont pas les mêmes.

Les zones humides peuvent être identifiées selon **deux critères : pédologique ou floristique**. Seule l'absence des deux critères permet d'affirmer qu'une zone n'est pas humide.



Figure 13. Critère pédologique



Figure 14. Critère floristique

#### ■ Sur le territoire intercommunal

##### Carte 10- Prélocalisation des zones humides des SDAGE - p41



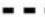

La législation sur l'eau ne concerne que les zones humides avérées et non pas les zones humides probables. Il s'agit néanmoins d'une donnée d'alerte sur la localisation probable de ces zones humides.

**Différentes enveloppes d'alerte zones humides sont situées le long des cours d'eau dans le territoire.**



Evaluation Environnementale Stratégique

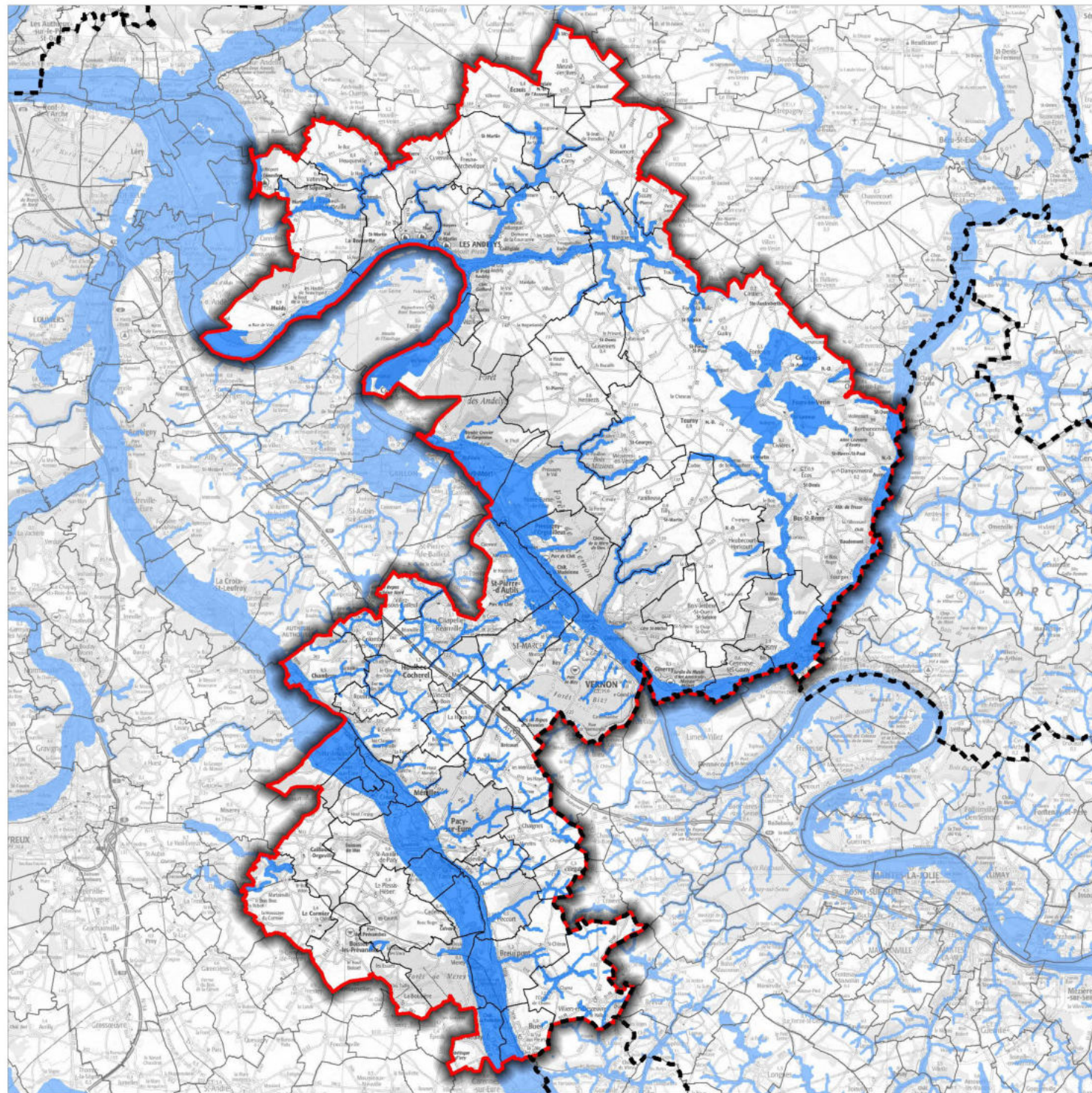
Prélocalisation des zones humides

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Prélocalisation des zones humides (SDAGE 2016-2021)

0 5 10



Kilomètres



## 1.2.3 Assainissement

L'assainissement est dit "collectif" lorsque les habitations sont raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées. En revanche, lorsque les habitations ne sont pas raccordées à un réseau public, elles doivent être équipées d'installations d'assainissement autonomes dites "d'assainissement non collectif" pour traiter individuellement leurs eaux usées domestiques.

Seine Normandie Agglomération est compétente en matière d'assainissement et délègue ce service à des délégataires de service public pour les communes desservies par l'assainissement collectif et, détient la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Son Service « Assainissement » est responsable des neuf stations d'épuration collectives présentes sur le territoire.

Communes	Type d'assainissement	
Aigleville	Collectif	
Bois-Jérôme-Saint-Ouen	Individuel	
Boisset-les-Prévanches	Individuel	
Bouafles	Collectif	
Breuilpont	Collectif	
Bueil	Collectif	
Caillouet-Orgeville	Individuel	
Chaignes	Individuel	
Chambray	Individuel	
Croisy-sur-Eure	Individuel	
Cuverville	Individuel	
Daubeuf-près-Vatteville	Individuel	
Douains	Individuel	
Écouis	Collectif	
Fains	Individuel	
Frenelles-en-Vexin	<i>Fresne-l'Archevêque</i>	Collectif
	<i>Corny</i>	Collectif
	<i>Boisemont</i>	Individuel
Gadencourt	Collectif	
Gasny	Collectif	
Giverny	Collectif	
Guiseniers	Individuel	
Hardencourt-Cocherel	Individuel	
Harquency	Individuel	
Hécourt	Collectif	
Hennezis	Individuel	
Heubécourt-Haricourt	Individuel	
Heuqueville	Individuel	
Houlbec-Cocherel	Individuel	
Jouy-sur-Eure	Individuel	

Communes	Type d'assainissement	
La Boissière	Individuel	
La Chapelle Longueville	<i>Saint-Just</i>	Collectif
	<i>La Chapelle-Réanville</i>	Collectif
	<i>Saint-Pierre-d'Autils</i>	Individuel
La Heunière	Individuel	
La Roquette	Individuel	
Le Cormier	Individuel	
Le Plessis-Hébert	Individuel	
Le Thuit	Individuel	
Les Andelys	Collectif	
Ménilles	Individuel	
Mercey	Individuel	
Merey	Individuel	
Mesnil-Verclives	Individuel	
Mézières-en-Vexin	Individuel	
Muids	Individuel	
Neuilly	Individuel	
Notre-Dame-de-l'Isle	Individuel	
Pacy-sur-Eure	Pacy-sur-Eure	Collectif
	Saint-Aquilin-de-Pacy	Collectif
Port-Mort	Individuel	
Pressagny-l'Orgueilleux	Individuel	
Rouvray	Individuel	
Sainte-Colombe-près-Vernon	Collectif	
Sainte-Geneviève-lès-Gasny	Collectif	

Communes		Type d'assainissement
Saint-Marcel		Collectif
Saint-Vincent-des-Bois		Individuel
Suzay		Individuel
Tilly		Individuel
Vatteville		Individuel
Vaux-sur-Eure		Individuel
Vernon		Collectif
Vézillon		Individuel
Villegats		Individuel
Viliez-sous-Bailleul		Individuel
Villiers-en-Désœuvre		Collectif
Vexin-sur-Epte	<i>Berthenonville</i>	Individuel
	<i>Bus-Saint-Rémy</i>	Individuel

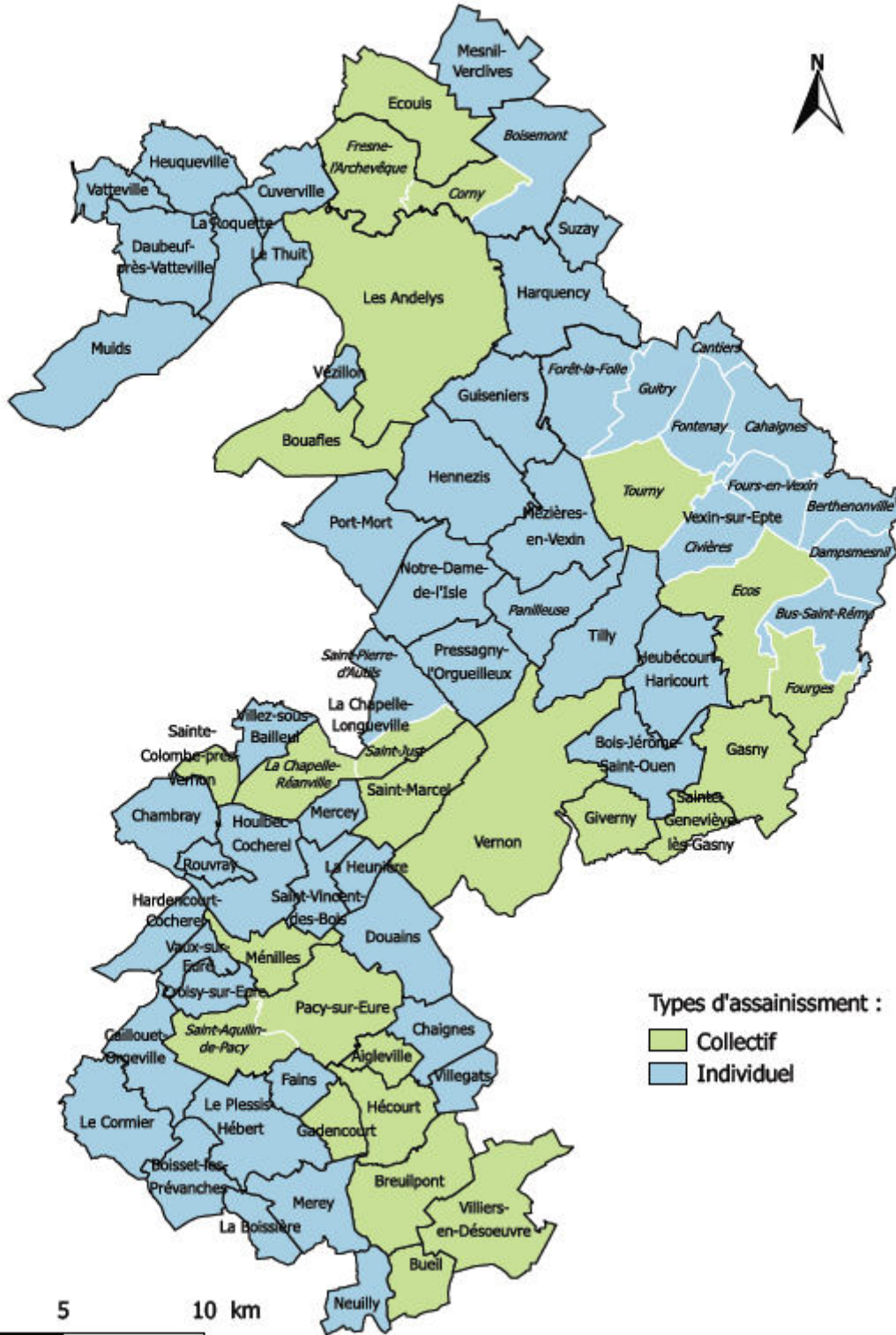
Communes		Type d'assainissement
	<i>Cahaignes</i>	Individuel
	<i>Cantiers</i>	Individuel
	<i>Civières</i>	Individuel
	<i>Dampsmesnil</i>	Individuel
	<i>Écos</i>	Collectif
	<i>Fontenay-en-Vexin</i>	Individuel
	<i>Forêt-la-Folie</i>	Individuel
	<i>Fourges</i>	Collectif
	<i>Fours-en-Vexin</i>	Individuel
	<i>Guitry</i>	Individuel
	<i>Panilleuse</i>	Individuel
	<i>Tourny</i>	Collectif

**Tableau 4.** Synthèse des modes d'assainissement sur le territoire – sources : Seine Normandie Agglomération

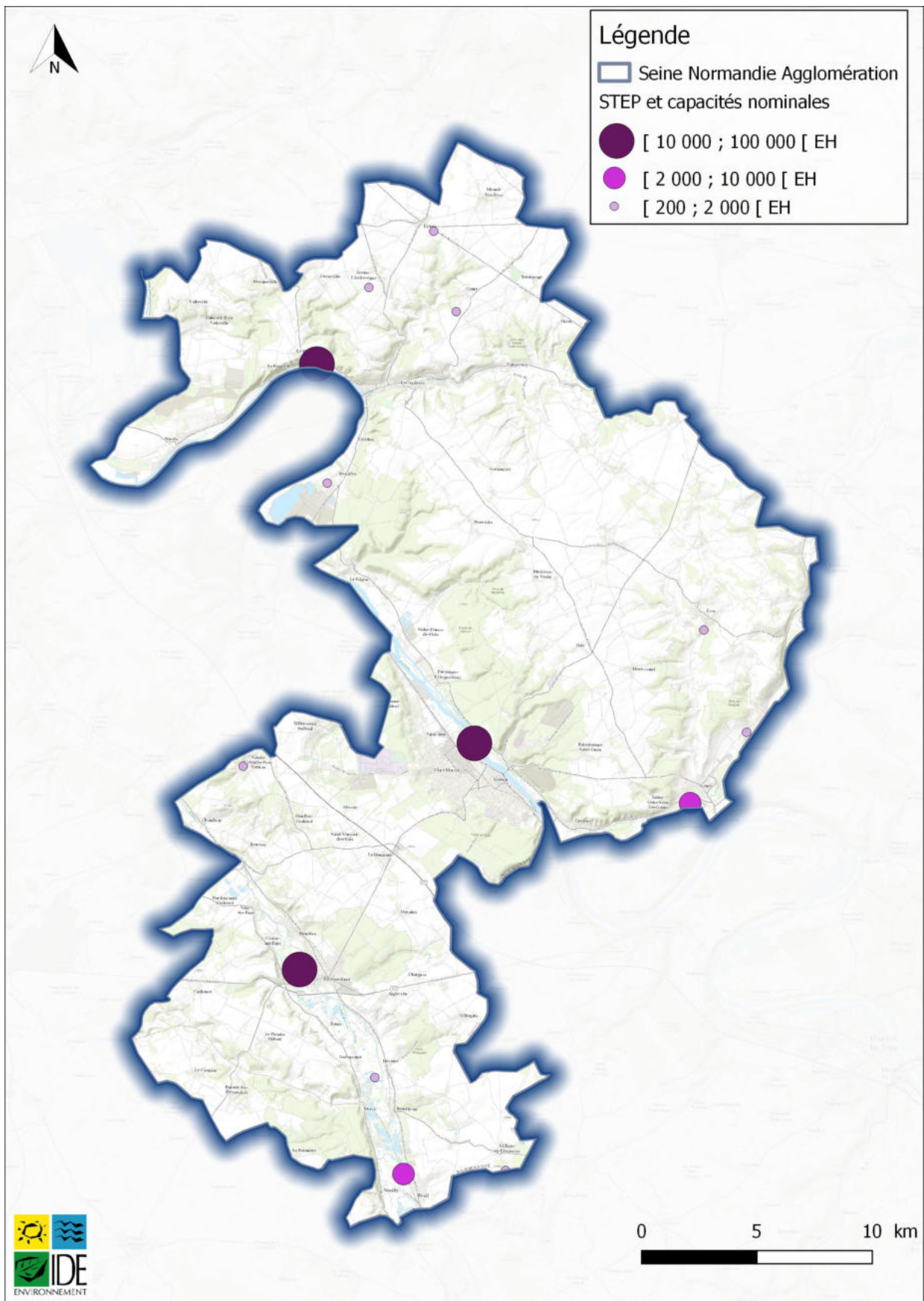
14 stations d'épurations sont recensées sur le territoire. La STEP la plus importante est celle de Vernon, qui présente une capacité nominale de 37 700 EH. Les stations des Andély, de Bueil, Gasny et Pacy-sur-Eure présentent une capacité nominale comprise entre 2 000 et 8 000 EH. Enfin, les STEP de Bouafles, Breuilpont, Corny, Ecois, Fourges, Fresne-L'Archevêque, Sainte-Colombe-près-Vernon, Vexin-sur-Epte et Gadencourt/Breuilpont sont plus petites et présentent une capacité nominale comprise entre 200 et 600.

En 2019, seules trois stations étaient en non-conformité vis-à-vis de leurs performances : Bouafles, Corny (non-conformité locale) et Ecois (non-conformité locale et nationale).

# Types d'assainissement à la commune



Carte 11. Type d'assainissement par commune



**Carte 12.** Localisation des stations d'épuration du territoire

## 1.2.4 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Peu de problématiques liées à la quantité de la ressource en eau. Nappe souterraine suffisante pour alimenter le territoire en eau potable</p> <p>Présence de zones humides sur le territoire</p> <p>La majorité des stations d'épuration du territoire sont en bon fonctionnement</p> <p>L'Epte et l'Eure sont en bon état écologique.</p>	<p>Objectif de bon état chimique des masses d'eau souterraine pour 2027</p> <p>Mauvais état chimique de l'ensemble des cours d'eau en raison de la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</p> <p>Objectif de bon état écologique 2027 pour une majorité des cours d'eau (en raison de nutriments, nitrates, pesticides, hydrobiologie ...)</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Mise en œuvre du SDAGE Seine-Normandie permettant des actions de protection des ressources en eaux souterraines et superficielles et des actions de reconquête de la qualité de l'eau</p> <p>Attractivité écologique</p> <p>Vérification de la conformité des installations d'assainissement non collectif</p> <p>Mise en œuvre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI</p>	<p>Aggravation de la pollution chimique de l'eau souterraine</p> <p>Aggravation de l'état écologique et chimique de certains cours d'eau</p> <p>Baisse de la biodiversité aquatique si augmentation de la pollution (lié à la baisse du niveau d'eau)</p> <p>Etiages de plus en plus sévères et inondations par débordement de plus en plus fréquentes et importantes</p> <p>Sensibilité des zones humides aux pressions humaines : augmentation des surfaces cultivées, dégradation importante des milieux (du fait des aménagements hydrauliques réalisés), érosion des sols agricoles, contamination de la nappe par les nitrates et les pesticides</p>

## 1.3 Climat et émissions de gaz à effet de serre

---

### 1.3.1 Climat

*Source : Profil environnemental Normandie - Version de travail – 2018, SCoT de l'ex CAPE*

#### 1.3.1.1 Climat présent

Du fait de la proximité avec l'océan, la Normandie est marquée par le climat de type océanique. Trois grands types de climats se distinguent, nuancés à échelle plus fine par les facteurs géographiques locaux. Les températures et les précipitations varient selon la topographie, l'exposition aux flux humides et la distance à la mer.

Le territoire de Seine Normandie Agglomération est du type climat des plateaux abrités, avec une pluviométrie et des contraintes thermiques modérées, en raison du double effet d'abri provoqué par les collines du bocage normand et par celles qui s'étendent sur un axe du Pays d'Auge au Perche.

Le cumul annuel des précipitations est de 597 mm, avec 114,3 jours de précipitation.

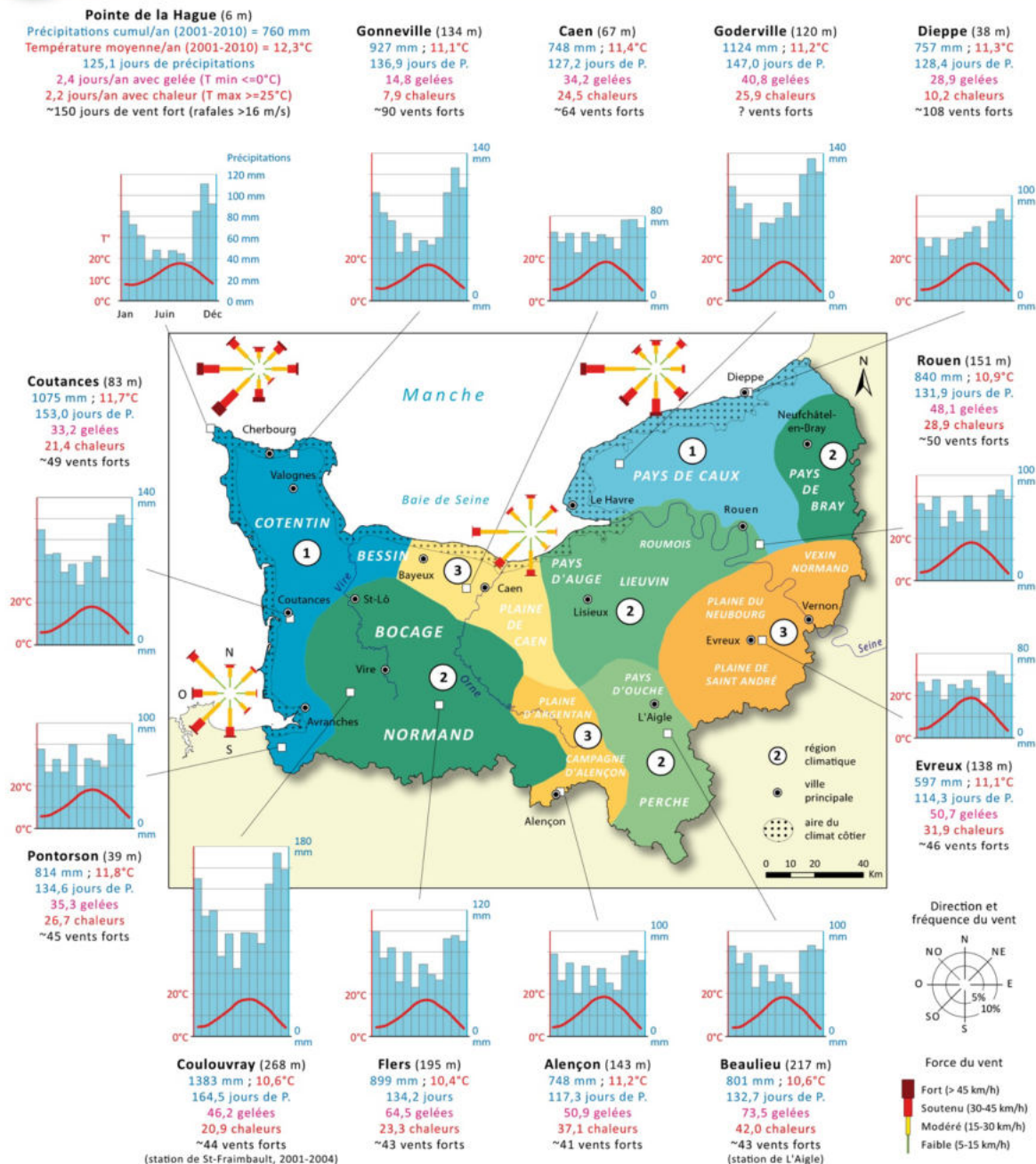
La température moyenne annuelle est de 11,1°C, avec 50,7 jours de gelée et 31,9 jours de chaleur.

Le nombre de jours de vent fort est de 46 par an.



## Les principaux ensembles climatiques de Normandie

Réalisation : Olivier CANTAT, Université de Caen Normandie, LEGT Caen, UMR 6554 CNRS, 2018.  
Familles de climats : (1) maritime, (2) contrasté des collines, (3) d'abri des plateaux et côtier (plus venté, moins arrosé)



### Les principaux ensembles climatiques normands

Familles de climats : (1) maritime, (2) contrasté des collines, (3) d'abri des plateaux, côtier (variante plus éventée et moins arrosée).

Document de synthèse conçu à partir de cartes de températures et de précipitations réalisées d'après les données Drias en points de grille CNRM Météo-France (maille de 8 km) et inspiré des cartes de Trzpit de l'Atlas de Normandie (1965) et de la thèse d'Escourrou (1978).

Les 13 diagrammes ombrothermiques sont dessinés à partir de données Météo-France sur la période 2001-2010.

Les 4 roses des vents littorales sont dessinées à partir des données du modèle Aladin de Météo-France sur la période 1999-2009.

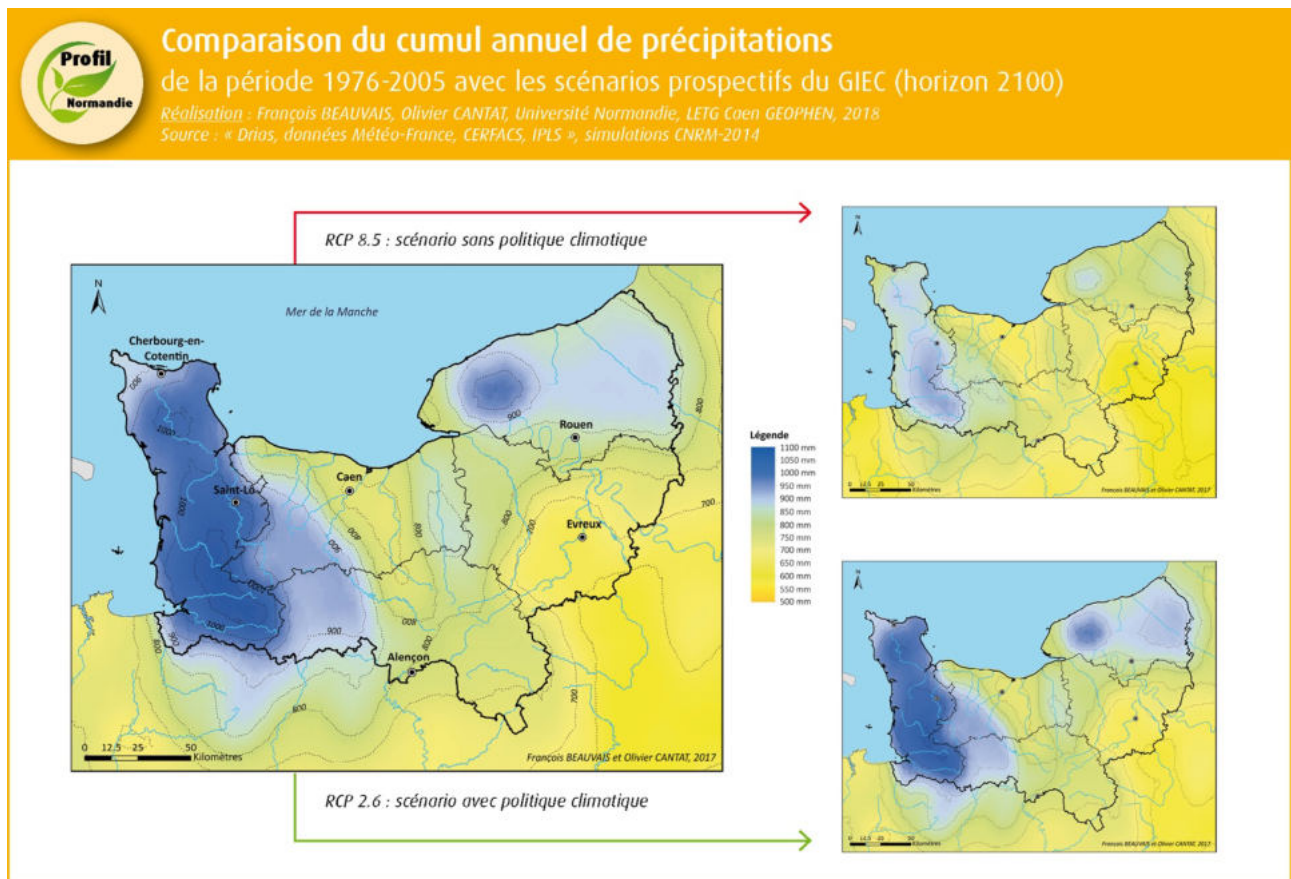
Réalisation : Olivier Cantat, GEOPHEN, LETG Caen, UMR 6554 CNRS, Université de Caen Normandie, 2018.

Figure 15. Cartes réalisées pour le Profil environnemental de Normandie dans le cadre d'un travail collaboratif entre la DREAL et l'Université de Normandie. Versions de travail, décembre 2018.

### 1.3.1.2 Climat futur

Plusieurs scénarios permettent de caractériser les principales évolutions possibles du climat. Dans l'optique d'une continuité de la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (scénario RCP 8.5), une hausse importante des températures (+4°C) et du nombre de jours de chaleur pourrait avoir lieu, associée à une diminution du nombre de jours de gel et une baisse des précipitations totales d'environ 11%.

En revanche, si des efforts importants sont consentis pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation des températures serait plus faible (+1°C) et le cumul des précipitations serait sensiblement équivalent.

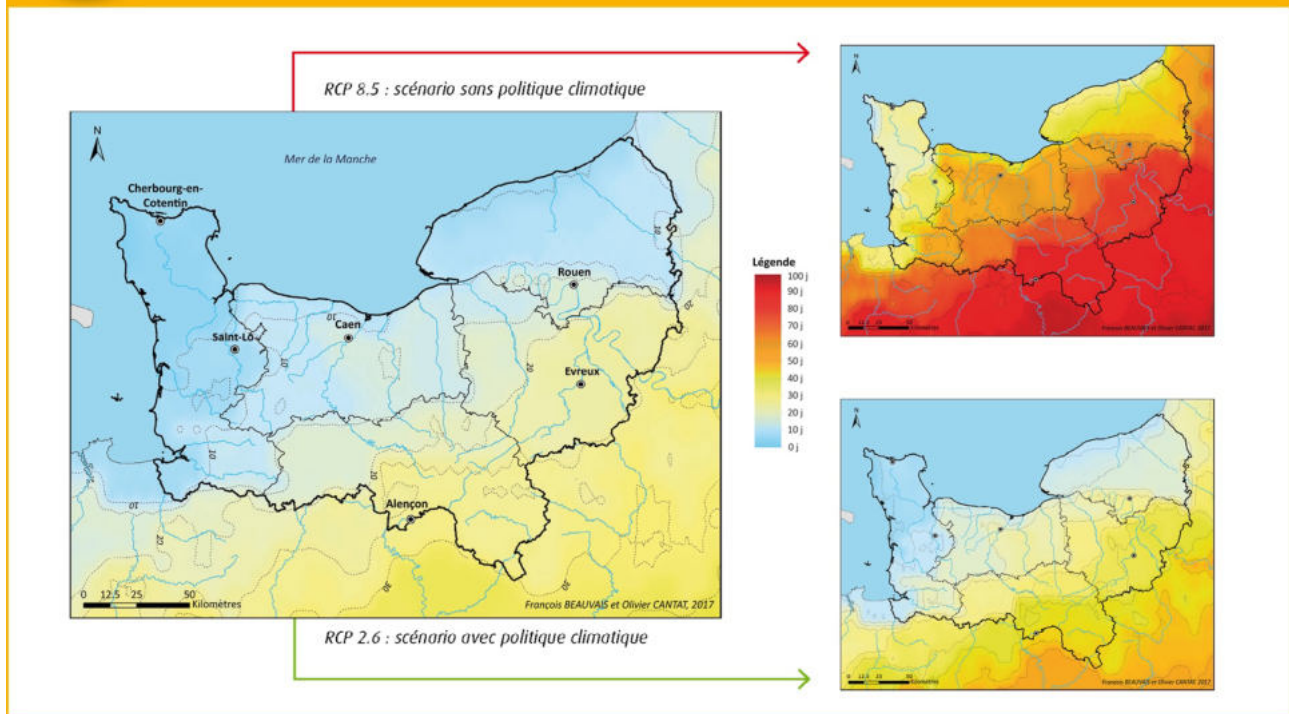


**Figure 16.** Cartes réalisées pour le Profil environnemental de Normandie dans le cadre d'un travail collaboratif entre la DREAL et l'Université de Normandie. Versions de travail, décembre 2018.



## Comparaison du nombre de jours de chaleur annuel (T maxi > 25°C) sur la période 1976-2005 avec les scénarios prospectifs du GIEC (horizon 2100)

Réalisation : François BEAUVAIS, Olivier CANTAT, Université de Caen Normandie, LETG Caen GEOPHEN, 2018  
Source : « Drias, données Météo-France, CERFACS, IPLS », simulations CNRM-2014



**Figure 17.** Cartes réalisées pour le Profil environnemental de Normandie dans le cadre d'un travail collaboratif entre la DREAL et l'Université de Normandie. Versions de travail, décembre 2018.

### 1.3.2 Emissions de gaz à effet de serre

	Emissions Directes teq CO <sub>2</sub>
Industrie	115 244
Tertiaire	31 695
Résidentiel	85 790
Agriculture	117 546
Transports	147 744
Déchets	9 305
<b>Total</b>	<b>507 323</b>

**Tableau 5.** Emissions directes du territoire en 2015.

Le transport se retrouve en première place avec 147 744 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> émises en 2015, soit 29,1% des émissions totales. Cette première place s'explique aisément par la présence des grands axes routiers, et par le caractère rural du territoire (mobilité automobile obligatoire en l'absence de transports en commun).

Le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre est représenté par l'agriculture. Ce sont ainsi environ 117 546 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> qui ont été émises en 2015 (23.2% des émissions). Le territoire compte environ 44 000 hectares de terres agricoles, ce qui explique cette présence importante du secteur agricole dans le bilan des gaz à effet de serre.

La troisième place est remportée par le secteur industriel, qui a émis en 2015 115 244 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Le territoire de SNA accueille en effet un nombre significatif d'industries, ce qui explique ce niveau d'émissions de gaz à effet de serre.

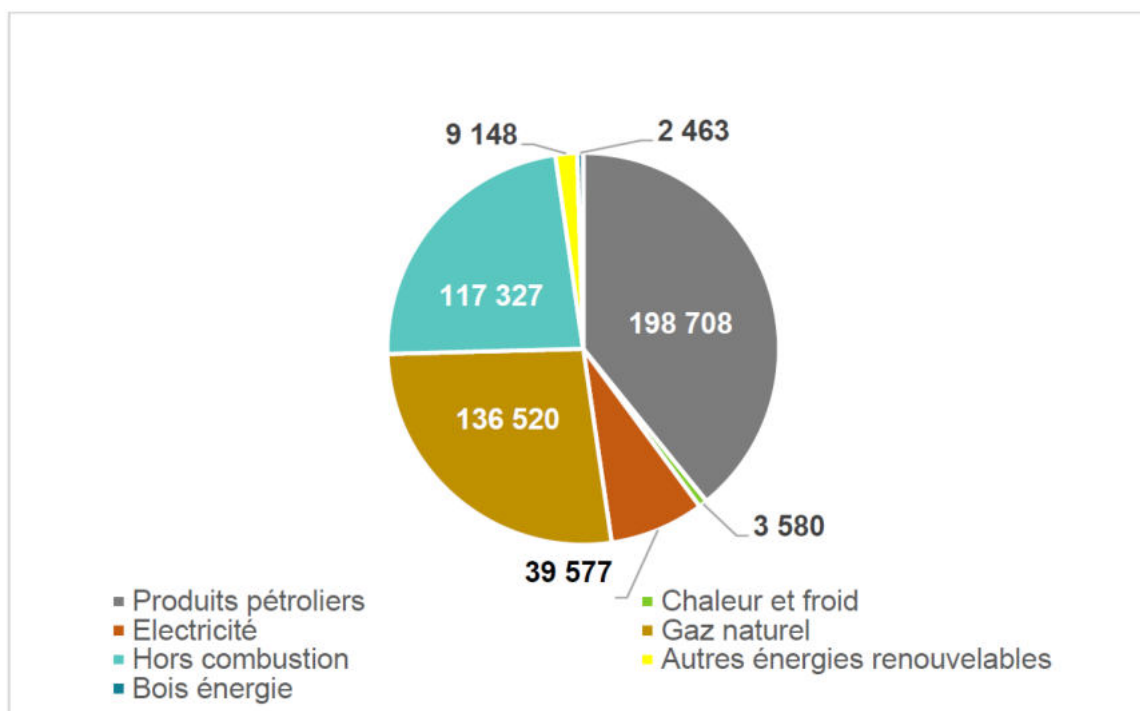
Le secteur résidentiel, c'est-à-dire les logements, a émis quant à lui 85 790 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2015. Là-encore, compte-tenu de la carte d'identité du territoire, cela peut s'expliquer par la présence d'un bâti peu isolé, car construit à 60% avant la première réglementation thermique (avant 1975).

Le secteur tertiaire est responsable en 2015 d'une émission de 31 695 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 6.2% des émissions totales du territoire.

Enfin, les déchets ont quant à eux émis en 2015, 9 305 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (1.8% des émissions du territoire).

Au total, le territoire de Seine Normandie Agglomération a émis, en 2015, 507 323 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Cela reste une estimation, mais donne une vision de l'impact carbone du territoire. Cela représente une émission par habitant de 6 122 kg par an.

En complément, il est intéressant de pouvoir présenter l'impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour chaque énergie consommée sur le territoire. Le graphique suivant présente ainsi les émissions de gaz à effet de serre par type d'énergie, pour 2015.



**Figure 18.** Répartition des émissions de gaz à effet de serre par type d'énergie (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, en 2015)

### 1.3.3 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUS	FAIBLESSES
Baisse des émissions de GES entre 2005 et 2015	Les secteurs du transport et du résidentiel sont les plus gros émetteurs de GES du territoire : plus de 50% des émissions
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Evolution des cultures</p> <p>Grand public de plus en plus sensibilisé aux enjeux du changement climatique</p> <p>Maintien voire augmentation des sites naturels et forêts comme sites de stockage de carbone</p>	<p>Le changement climatique entraînera des conséquences sur les populations et la santé, la biodiversité, l'aggravation des risques naturels, ...</p> <p>Vulnérabilité des personnes sensibles aux fortes chaleurs (personnes âgées, asthmatiques, enfants...)</p> <p>Augmentation du phénomène d'îlot de chaleur urbain</p>

## 1.4 Contexte énergétique

Source : Diagnostic du PCAET

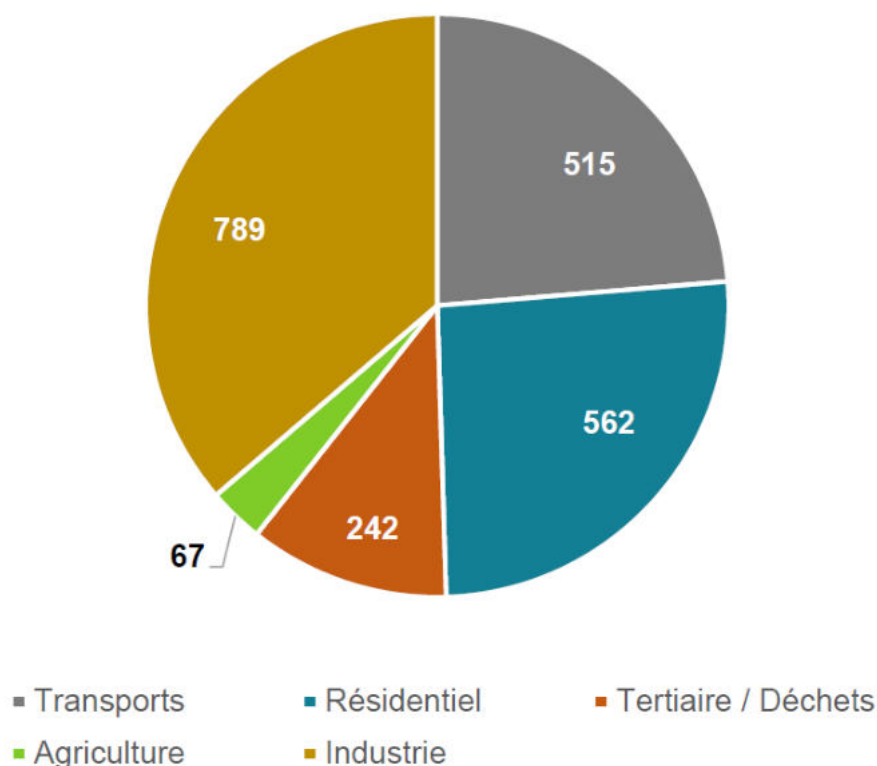
### 1.4.1 Consommation du territoire

La consommation d'énergie du territoire s'est élevée en 2015 à 2 175 GWh. Cette consommation est constante par rapport à 2005, où elle s'est élevée à 2 183 GWh, alors que dans le même temps, le territoire a gagné environ 1 000 habitants.

Le territoire est marqué par trois secteurs majeurs :

- Le résidentiel, qui représente à lui-seul 26% de la consommation énergétique sur le territoire.
- Le transport qui consomme 24% de l'énergie utilisée par le territoire.
- L'industrie, qui utilise quant à elle 36% de l'énergie consommée sur le territoire.

La consommation d'énergie restante est due au secteur tertiaire pour 11% et au secteur agricole pour 3%.



**Figure 19.** Consommation énergétique de SNA en 2015 par secteur, en GWh

## 1.4.2 Production d'énergie du territoire

La production d'énergies renouvelables existe d'ores-et-déjà sur le territoire, qui participe ainsi à la production euroise, normande et nationale.

La production totale d'énergie renouvelable du territoire, qu'elle soit à finalité thermique ou électrique, se situe à près de 142,2 GWh en 2017, en incluant la production du parc éolien de Tourny (Vexin-sur-Epte). Les 142,2 GWh produits par des énergies renouvelables sur le territoire de Seine Normandie Agglomération permettent aujourd'hui de couvrir environ 6,5% de la consommation d'énergie (2 175 GWh en 2015).

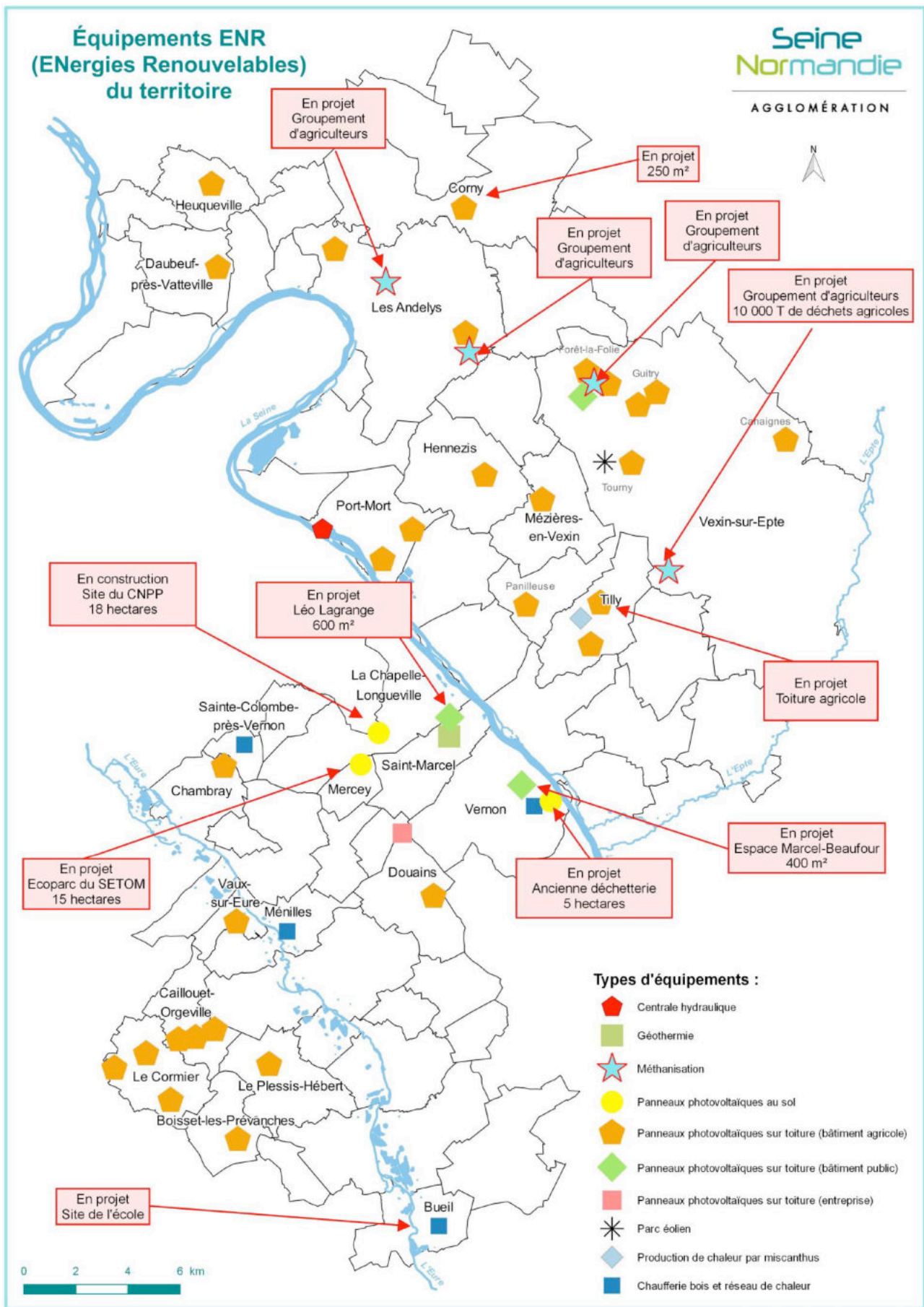
	Production annuelle (en GWh)
Éolien	18,4
Solaire : photovoltaïque et thermique	3,7
Hydraulique	26,4
Bois-énergie	93,7
<b>TOTAL</b>	<b>142,2</b>

**Tableau 6.** Bilan des productions d'énergies renouvelables sur le territoire

## 1.4.3 Potentiel de production d'énergies renouvelables

A l'horizon 2040, l'objectif de Seine Normandie Agglomération est de produire de manière renouvelable 100% de son énergie consommée. Cet objectif d'autonomie énergétique passera par :

- Le développement des parcs éoliens, dans le respect du paysage, de l'environnement et de la population ;
- Le développement du solaire, à la fois photovoltaïque et thermique ;
- Le développement de la méthanisation pour produire du biogaz ;
- Le développement de la géothermie, dont le potentiel semble assez important sur le territoire ;
- Le développement, certes plus anecdotique, de l'hydraulique.



**Figure 20.** Productions électriques renouvelables sur le territoire

## 1.4.4 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUPS	FAIBLESSES
Des projets de production d'énergies renouvelables en cours.	<p>Les secteurs du transport et du résidentiel sont les plus gros consommateurs d'énergie du territoire : plus de 60% des consommations. Les habitants paient donc la majorité de la facture énergétique.</p> <p>Dépendance à l'égard de l'automobile.</p> <p>Forte dépendance aux produits pétroliers et fossiles.</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Seine Normandie Agglomération a été retenu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire 100% énergies renouvelables en 2040 ».</p> <p>Favoriser des modes de transport moins polluants et moins consommateurs d'énergie.</p> <p>Amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants.</p>	<p>Hausse du prix de l'énergie</p> <p>Incertitude sur la disponibilité de certaines ressources</p>

## **CHAPITRE 2. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL**

## 2.1 Milieux naturels (milieux remarquables et protégés, dont Natura 2000)

---

Sous le terme de « **zones naturelles d'intérêt reconnu** » sont regroupés :

- Les **espaces naturels protégés** par : les Réserves Naturelles Nationales (RNN), les Réserves Naturelles Régionales (RNR), les Réserves Biologiques de l'ONF (RNB), les sites Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale), les Arrêtés de Protection de Biotope (APB), les Espaces Naturels Sensibles (ENS)...
- Les **espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel** : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)...

Ces zones sont recensées à partir des données fournies par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL).

### 2.1.1 Schéma Régional de Cohérence Ecologique

*Carte 13 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique - p59*

Les deux schéma régionaux de cohérence écologique existant ont été repris en intégralité au sein du SRADDET Normandie, comportant un volet continuité écologiques.

Le SRCE a identifié **5 sous-trames écologiques**, composantes des continuités écologiques régionales. Il s'agit :

- De la sous-trame aquatique (rivières, mares, fossés,...)
- De la sous-trame sylvo-arborée (forêts, bois, haies, alignements d'arbres,...)
- De la sous-trame calcicole (pelouses et lisières calcicoles, végétations des chemins et des talus calcaires...)
- De la sous-trame humide (Prairies humides, marais, tourbières, roselières, mégaphorbiaies, ripisylves,...)
- De la sous-trame silicicole (pelouses, landes, chemines, lisières, sur sable...)
- De la sous-trame littorale




Les **continuités écologiques** sont composées :

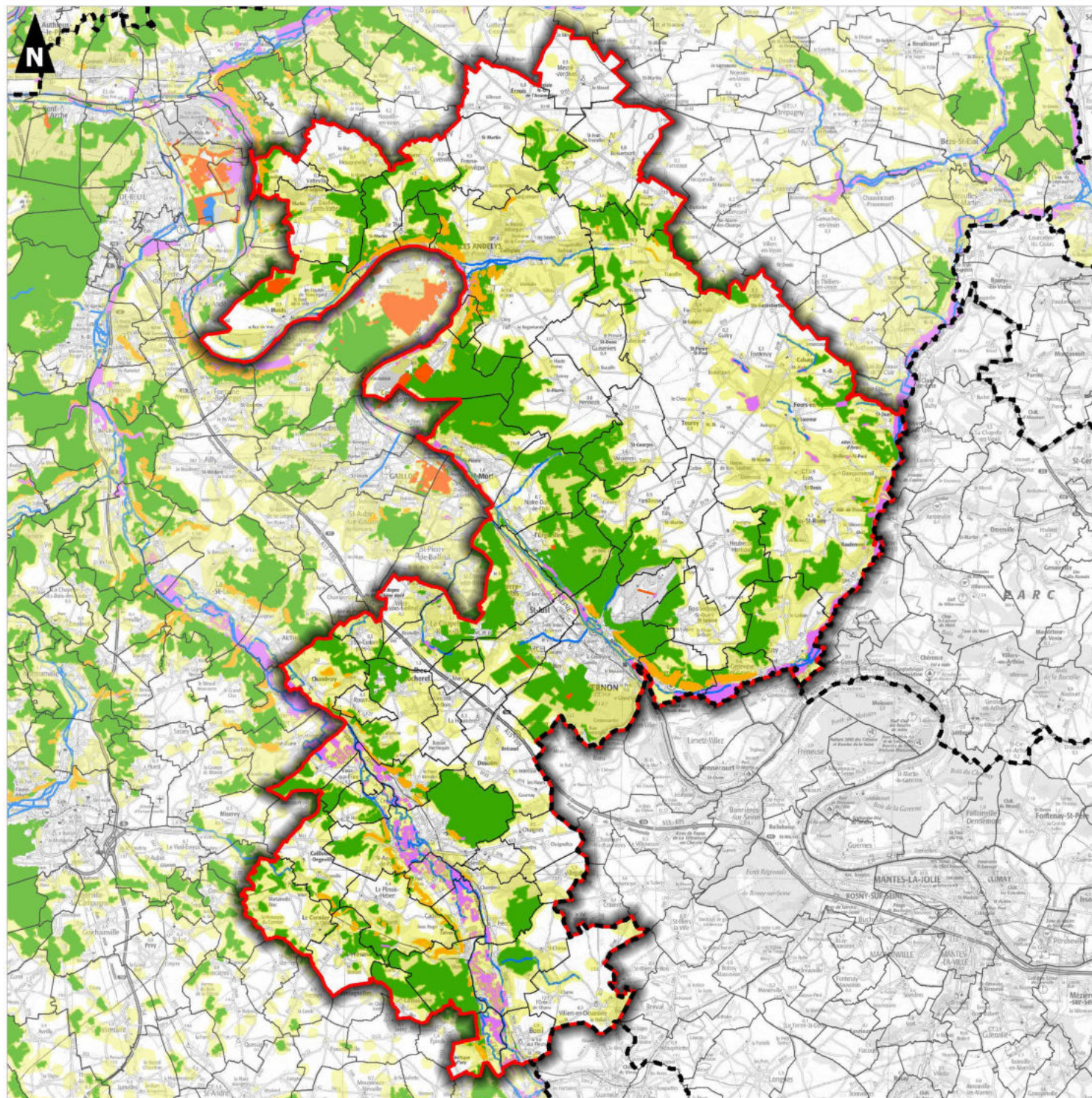
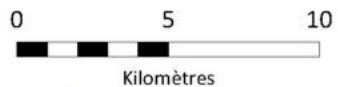
- Des réservoirs de biodiversité : ZNIEFF, zones Natura 2000, etc.
- Des corridors écologiques : milieux plus communs permettant aux espèces de se déplacer entre les réservoirs de biodiversité.

**Le territoire intercommunal est concerné par des réservoirs de biodiversité et par des corridors écologiques.**

### Evaluation Environnementale Stratégique

### Schéma Régional de Cohérence Ecologique

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Corridor
- Réservoirs de biodiversité :**
-  Réservoir aquatique
-  Réservoir boisé
-  Réservoir calcicole
-  Réservoir humide
-  Réservoir silicicole



## 2.1.2 Les Sites Natura 2000

### 2.1.2.1 Présentation générale

Les Directives européennes 92/43, dite **directive « Habitats-faune-flore »**, et 79/409, dite **directive « Oiseaux »**, sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La **Directive « Oiseaux »** propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que **Zones de Protection spéciale (ZPS)**.

La **Directive « Habitats faune flore »** établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette Directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, actuellement plus de 20 000 pour 12 % du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces **ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000**. Ce réseau écologique européen est destiné à préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble de l'Europe en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.



Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le **Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)**.

Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de chaque État membre.

Le **réseau Natura 2000** n'a pas pour objet de constituer des "sanctuaires de nature" où toute activité humaine serait proscrite. La procédure de concertation mis en place en France permet à un comité de pilotage constitué localement, avec une forte représentation des collectivités territoriales et une représentation de l'ensemble des activités économiques et de loisirs intéressés par le site, de déterminer les orientations et principes de gestion durable.

Des **outils contractuels** (contrat Natura 2000, mesures agro-environnementales et chartes Natura 2000) permettent de mettre en œuvre concrètement les orientations de gestion définies dans les documents d'objectifs (DOCOB).

## 2.1.2.2 Les sites Natura 2000 du territoire intercommunal

### Carte 14- Zones Natura 2000 - p71

Six sites du réseau Natura 2000 ont été identifiés sur le territoire intercommunal :

- Les grottes du mont Roberge
- Vallée de l'Eure
- Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon
- Vallée de l'Epte
- Iles et berges de la Seine dans l'Eure
- Terrasses alluviales de la Seine

Ces sites sont tous des Zones Spéciale de Conservation de la directive Habitats, exceptées les terrasses alluviales de la Seine qui sont une Zone de Protection spéciale de la directive Oiseaux.

#### ■ Les grottes du mont Roberge - FR2302008



**Figure 21.** Vue aérienne du site Natura 2000 des grottes du mont Roberge sur Vernon

La superficie actuelle du site est d'environ 0,79 ha.

La commune de Vernon est concernée.

Le site proposé se situe sur un coteau de la vallée de la Seine, en face de la confluence avec l'Epte. Le site est composé d'un réseau de cavités souterraines (sans doute anciennes carrières) creusées dans la craie du Crétacé supérieur. Le réseau possède plusieurs entrées situées sur un coteau boisé.

Ce site est situé en totalité dans une emprise militaire, dans des galeries souterraines dont l'accès a été interdit pour des raisons de sécurité.

Le site abrite un site d'hibernation du petit Rhinolophe exceptionnel pour l'ex-Haute Normandie (présence d'une quarantaine d'individus). Outre cette espèce de chiroptère, il accueille également en hibernation le grand Rhinolophe, cinq espèces de murin (grand murin avec 50 individus, murin à oreilles échancrées avec 35 individus, murin de Daubenton avec 40 individus, murin à moustaches avec 30 individus, occasionnellement le murin de Bechstein et le murin de Natterer) et des oreillard (de l'ordre de quelques individus).

Les habitats ayant entraîné la désignation du site sont :

- 9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (0,21 ha),
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (0,29 ha) (Habitats prioritaires),

- 9180-2 -Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre (0,29 ha) (habitats élémentaires).

Les espèces ayant entraîné la désignation du site sont :

- 1303 - *Rhinolophus hipposideros*
- 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1321 - *Myotis emarginatus*
- 1323 - *Myotis bechsteinii*
- 1324 - *Myotis myotis*

Les facteurs d'évolution et de pression sur le site sont :

- Autres intrusions et perturbations humaines (influence négative),
- Fermeture de grottes ou de galeries (influence positive),
- Gestion des forêts et des plantations & exploitation (influence négative).

### ■ Vallée de l'Eure - FR2300128



La superficie actuelle du site est d'environ 2 697,22 ha.

Les communes de Boissetles-Prévanches, Caillouet-Orgeville, Chambray, Cormier, Croisy-sur-Eure, Fains, Gadencourt, Hardencourt-Cocherel, Houlbec-Cocherel, Ménilles, Merey, Neuilly, Pacy-sur-Eure, Plessis-Hébert, Rouvray et Vaux-sur-Eure sont concernées.

**Figure 22.** Vue aérienne du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure sur Merey

La vallée d'Eure possède sur ses deux versants des pelouses et bois calcicoles exceptionnels sur les plans botanique et entomologique. Ils constituent en effet des sites remarquables à orchidées (habitat prioritaire d'intérêt communautaire) et abritent plusieurs insectes d'intérêt communautaire, dont *Callimorpha quadripunctata*, espèce prioritaire.

Outre ces espèces, les coteaux abritent de nombreuses espèces protégées et rares au niveau régional et national : des chiroptères (murin à oreilles échancrées par exemple), des invertébrés, des plantes (comme le limodore à feuilles avortées) et un reptile (*Lacerta viridis*).

En plus de ce grand intérêt patrimonial, la vallée possède un intérêt biogéographique. Elle constitue en effet un couloir de remontée des influences méridionales et continentales. La vallée est ainsi, pour plusieurs espèces, la station la plus septentrionale ou occidentale et elle assure la transition entre l'aire du mésobromion et celui du xerobromion.

Le site est éclaté, et ne comprend que des bois et pelouses, le milieu interstitiel étant de médiocre qualité (cultures, urbanisation). Toutefois, le maintien de l'ensemble de ces pelouses et bois est nécessaire pour préserver la continuité biologique entre les différents éléments ; il est essentiel à la pérennité et au maintien de la biodiversité de l'ensemble.

Les habitats ayant entraîné la désignation du site sont :

- 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (-1 ha)
- 4030 - Landes sèches européennes (0,78 ha)
- 5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (13,02 ha)
- 6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* (0,02 ha) (Habitats prioritaires),
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (\* sites d'orchidées remarquables) (376,76 ha)
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (7 ha)
- 8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard (4,17 ha) (Habitats prioritaires),
- 9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) (3,57 ha)
- 9130 - Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (1 140 ha)
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (37 ha) (Habitats prioritaires).

Les espèces ayant entraîné la désignation du site sont :

- 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1321 - *Myotis emarginatus*
- 1323 - *Myotis bechsteinii*
- 1324 - *Myotis myotis*
- 1065 - *Euphydryas aurinia*
- 1083 - *Lucanus cervus*
- 6199 - *Euplagia quadripunctaria*

Les facteurs d'évolution et de pression sur le site sont :

- Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage (influence négative),
- Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole) (influence négative),
- Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones) (influence négative),
- Pâturage (influence positive),
- Sylviculture et opérations forestières (influence positive).

## ■ Boucles de la seine amont d'Amfreville à Gaillon - FR2300126



La superficie actuelle du site est d'environ 2 099,34 ha.

Les communes des Andelys, Bouafles, Harquency, Hennezis, Muids, Port-Mort, Roquette, Thuit, Vatteville et Vézillon sont concernées.

Le site s'étend sur les différents milieux de la vallée de la Seine entre Amfreville-sous-les-Monts et Gaillon.

**Figure 23.** Vue aérienne du site Natura 2000 des Boucles de la seine amont d'Amfreville à Gaillon sur Le Thuit

Les méandres et leur évolution au cours des temps préhistoriques sont à l'origine de conditions édaphoclimatiques variées déterminant des milieux très contrastés avec une opposition forte entre les rives convexes et concaves du fleuve. La rive concave subit l'érosion du fleuve qui a taillé des coteaux très abrupts dans le plateau crayeux, avec la présence de pitons et fronts rocheux. La forte pente induit des sols peu profonds, riches en calcaire actif, filtrants et particulièrement chauds quand ils sont exposés plein sud. Sur ces coteaux se développent des milieux calcicoles - bois et pelouses - particulièrement riches en espèces rares. L'argile à silex qui couvre la craie affleure au sommet des coteaux, dans les secteurs de moindre pente, permettant l'installation de milieux acidiphiles. La rive convexe correspond à une zone de dépôt de part et d'autre de l'éperon rocheux qui constitue l'axe du méandre. Les périodes successives sont à l'origine de deux types d'alluvions :

- les alluvions anciennes, généralement grossières et de nature siliceuse ;
- les alluvions modernes, plus fines et argileuses, correspondant au lit majeur actuel.

Le fleuve a creusé des terrasses dans les alluvions anciennes sur lesquelles s'installent des milieux secs et silicicoles, particulièrement originaux pour la région, pelouses en milieux ouverts, chênaie acidiphile en milieu boisé. C'est le stade herbacé de ces milieux qui offre le plus d'intérêt avec des pelouses sèches sablo-calcaires particulièrement rares, inscrites à l'annexe I de la directive Habitats.

Le site accueille deux espèces végétales endémiques : la Violette de Rouen (*Viola hispida*) et la Biscutelle de Neustrie (*Biscutella neustriaca*). D'un point de vue patrimonial, il compte de nombreuses espèces protégées (essentiellement végétales), cinq espèces de l'annexe II de la directive habitats, dont trois prioritaires. Plus de vingt espèces sont exceptionnelles pour la région et trente sont classées très rares.

Les habitats ayant entraîné la désignation du site sont :

- 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (0,01 ha),
- 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (0,8 ha),
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (1,2 ha),
- 4030 - Landes sèches européennes (0,04 ha),
- 5110 - Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) (0,47 ha),
- 5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (1 ha),
- 6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (6 ha) (Habitats prioritaires),
- 6120 - Pelouses calcaires de sables xériques (24,2 ha) (Habitats prioritaires),
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (\* sites d'orchidées remarquables) (487 ha),
- 6230 - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (29 ha) (Habitats prioritaires),
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (5 ha),
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (9,4 ha),
- 8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard (6 ha) (Habitats prioritaires),
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (2 ha),
- 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (11 ha) (Habitats prioritaires),
- 9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) (11 ha),
- 9130 - Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (322 ha),
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (25 ha) (Habitats prioritaires).

Les espèces ayant entraîné la désignation du site sont :

- 1065 - *Euphydryas aurinia*
- 1083 - *Lucanus cervus*
- 6199 - *Euplagia quadripunctaria*
- 1506 - *Biscutella neustriaca*
- 1585 - *Viola hispida*

Les facteurs d'évolution et de pression sur le site sont :

- Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage (influence négative),
- Sylviculture et opérations forestières (influence positive).

## ■ Iles et berges de la Seine dans l'Eure - FR2302007



La superficie actuelle du site est d'environ 327 ha.

Les communes des Andelys, Bouafles, Muids, Notre-Dame-de-l'Isle, Port-Mort, Vatteville et Vézillon sont concernées.

**Figure 24.** Vue aérienne du site Natura 2000 Iles et berges de la Seine dans l'Eure sur Port-Mort

Les habitats d'intérêt communautaire se répartissent en trois types de milieux :

- les milieux aquatiques et vasières: rivières avec berges vaseuses et végétation du *Chenopodium rubri* (habitat 3270), herbiers flottants à base de lentilles d'eau au niveau des bras mort (habitat 3150) ou de renoncules aquatiques en bordure du fleuve (habitat 3260). Ces formations sont peu développées et réparties irrégulièrement le long du fleuve.
- les groupements de hautes herbes du bord des eaux (mégaphorbiaies, habitat 6430) qui se développent assez largement sur les berges et dans les trouées des boisements alluviaux; au sein de ces groupements se développent quelques espèces remarquables comme le séneçon des marais (protégé au niveau régional), la cuscute ou l'euphorbe des marais.
- les forêts alluviales : sans doute beaucoup plus développées autrefois, les forêts alluviales se limitent souvent aujourd'hui à des formations rivulaires, en situation pionnière. La strate arborée est essentiellement constituée de saule blanc, tandis que l'ortie, favorisée par le niveau trophique élevé des eaux du fleuve domine la strate herbacée. En certains endroits plus élevés, la saulaie laisse la place à l'aulnaie à la faveur de petits affluents ou de résurgences. Régulièrement inondée, cette forêt alluviale dite de bois tendre, est remplacée dans les secteurs plus élevés par une forêt dite de bois dur constituée de chênes pédonculés, de frênes et d'ormes. Ce type de boisement, spécifique aux grandes vallées, possède un grand intérêt patrimonial, elle est malheureusement très limitée en vallée de Seine et souvent dégradée par le développement d'espèces non alluviales, comme les érables.

Les habitats ayant entraîné la désignation du site sont :

- 1130 - Estuaires (0,09 ha),
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (0,47 ha),

- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (13,05 ha),
- 3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. (0,12 ha),
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin (39,09 ha),
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (3,39 ha),
- 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (32,27 ha) (Habitats prioritaires),
- 91F0 - Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*) (84,54 ha).

Les facteurs d'évolution et de pression sur le site sont :

- Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage (influence négative),
- Eutrophisation (naturelle) (influence négative).

### ■ Vallée de l'Epte - FR2300152



**Figure 25.** Vue aérienne du site Natura 2000 Vallée de l'Epte sur Giverny

La superficie actuelle du site est d'environ 946,26 ha.

Les communes Gasny, Giverny, Sainte-Geneviève-lès-Gasny, Vernon et Vexin-sur-Epte sont concernées.

Le site comprend quatre types de milieux éligibles à la directive :

- des coteaux calcaïques avec pelouses à orchidées (Giverny) et bois calcaïques
- des grottes abritant des chiroptères
- des herbiers à renoncules au sein de la rivière
- des bois alluviaux.

Les habitats ayant entraîné la désignation du site sont :

- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (25,2 ha),
- 6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* (0,64 ha) (Habitats prioritaires),
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (\* sites d'orchidées remarquables) (139,87 ha),
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (72,07 ha),
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (4,2 ha),

- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (0,81 ha),
- 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (0 ha),
- 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (167,5 ha) (Habitats prioritaires),
- 9130 - Hêtraies de *l'Asperulo-Fagetum* (88,03 ha).

Les espèces ayant entraîné la désignation du site sont :

- 1303 - *Rhinolophus hipposideros*
- 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1321 - *Myotis emarginatus*
- 1323 - *Myotis bechsteinii*
- 1324 - *Myotis myotis*
- 1096 - *Lampetra planeri*
- 1163 - *Cottus gobio*
- 1044 - *Coenagrion mercuriale*
- 1083 - *Lucanus cervus*
- 6199 - *Euplagia quadripunctaria*

Les facteurs d'évolution et de pression sur le site sont :

- Aquaculture (eau douce et marine) (influence non-évaluée),
- Chasse (influence non-évaluée),
- Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole) (influence négative),
- Plantation forestière en milieu ouvert (influence positive),
- Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones) (influence négative),
- Pâturage (influence positive),
- Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés (influence non-évaluée),
- Routes, autoroutes (influence négative),
- Sports nautiques (influence non-évaluée),
- Véhicules motorisés (influence négative).

### ■ Terrasses alluviales de la Seine - FR2312003



**Figure 26.** Vue aérienne du site Natura 2000 des terrasses alluviales de la Seine sur Bouafles

La superficie actuelle du site est d'environ 3 694 ha.

Les communes de Bouafles, Muids, Notre-Dame-de-l'Isle et Port-Mort sont concernées.

Le site recouvre une grande partie des terrasses alluviales de la Seine entre Poses et Vernon. Du point de vue géomorphologique, ces terrasses ont été façonnées par le fleuve à l'occasion des grandes modifications climatiques, dans les alluvions déposées au cours du quaternaire. Le site est fortement artificialisé du fait de l'extraction des granulats issus des alluvions anciennes. Cette exploitation est à l'origine de nombreux plans d'eau artificiels et de zones caillouteuses. Ce sont ces plans d'eau, notamment dans la boucle de Poses, qui accueillent de nombreux oiseaux en migration. De même les terrains caillouteux créés par l'extraction de granulats jouent, pour l'oedicnème criard, le rôle des anciennes pelouses sèches silicicoles.

En tant que zone d'accueil des oiseaux migrateurs, la ZPS constitue une zone d'intérêt national pour plusieurs espèces hivernantes ou en migration, notamment : le fuligule milouin, le fuligule morillon, la foulque macroule, le garrot à œil d'or, le pluvier doré, le vanneau huppé,....

Comme zone de nidification, les plans d'eau accueillent quelques espèces ou colonies intéressantes comme le martin pêcheur, l'hirondelle des rivages, la mouette mélanocéphale, la sterne Pierregarin, le grand cormoran, sans pour autant atteindre un niveau national. Ce sont les milieux secs des terrasses alluviales qui présentent le plus grand intérêt avec la nidification d'une trentaine de couples d'oedicnème criard, constituant ainsi une des zones les plus importantes pour l'espèce au Nord de la Loire. En plus de l'oedicnème, le site accueille plusieurs couples d'engoulevents et de pie-grièches écorcheurs.

Enfin, il faut signaler la présence du Faucon pèlerin nicheur en 2005 (1 couple) à proximité de la ZPS (falaises du site Natura 2000 FR2300126).

Les espèces ayant entraîné la désignation du site sont :














- A002 - *Gavia arctica*
- A003 - *Gavia immer*
- A021 - *Botaurus stellaris*
- A026 - *Egretta garzetta*
- A060 - *Aythya nyroca*
- A081 - *Circus aeruginosus*
- A082 - *Circus cyaneus*
- A094 - *Pandion haliaetus*
- A103 - *Falco peregrinus*
- A131 - *Himantopus himantopus*
- A132 - *Recurvirostra avosetta*
- A133 - *Burhinus oediconemus*
- A140 - *Pluvialis apricaria*
- A151 - *Philomachus pugnax*
- A176 - *Larus melanocephalus*
- A193 - *Sterna hirundo*
- A197 - *Chlidonias niger*
- A229 - *Alcedo atthis*
- A338 - *Lanius collurio*

Les facteurs d'évolution et de pression sur le site sont :

- Carrières de sable et graviers (influence positive),
- Chasse (influence négative),
- Extraction de sable et graviers (influence positive),
- Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole) (influence négative),
- Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres) (influence négative),
- Pâturage (influence non-évaluée),
- Routes, autoroutes (influence négative),
- Routes, sentiers et voies ferrées (influence négative),
- Structures de sports et de loisirs (influence négative),
- Sylviculture et opérations forestières (influence négative),
- Terrain de sport (influence négative),
- Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (influence négative),
- Véhicules motorisés (influence négative).

Evaluation Environnementale Stratégique

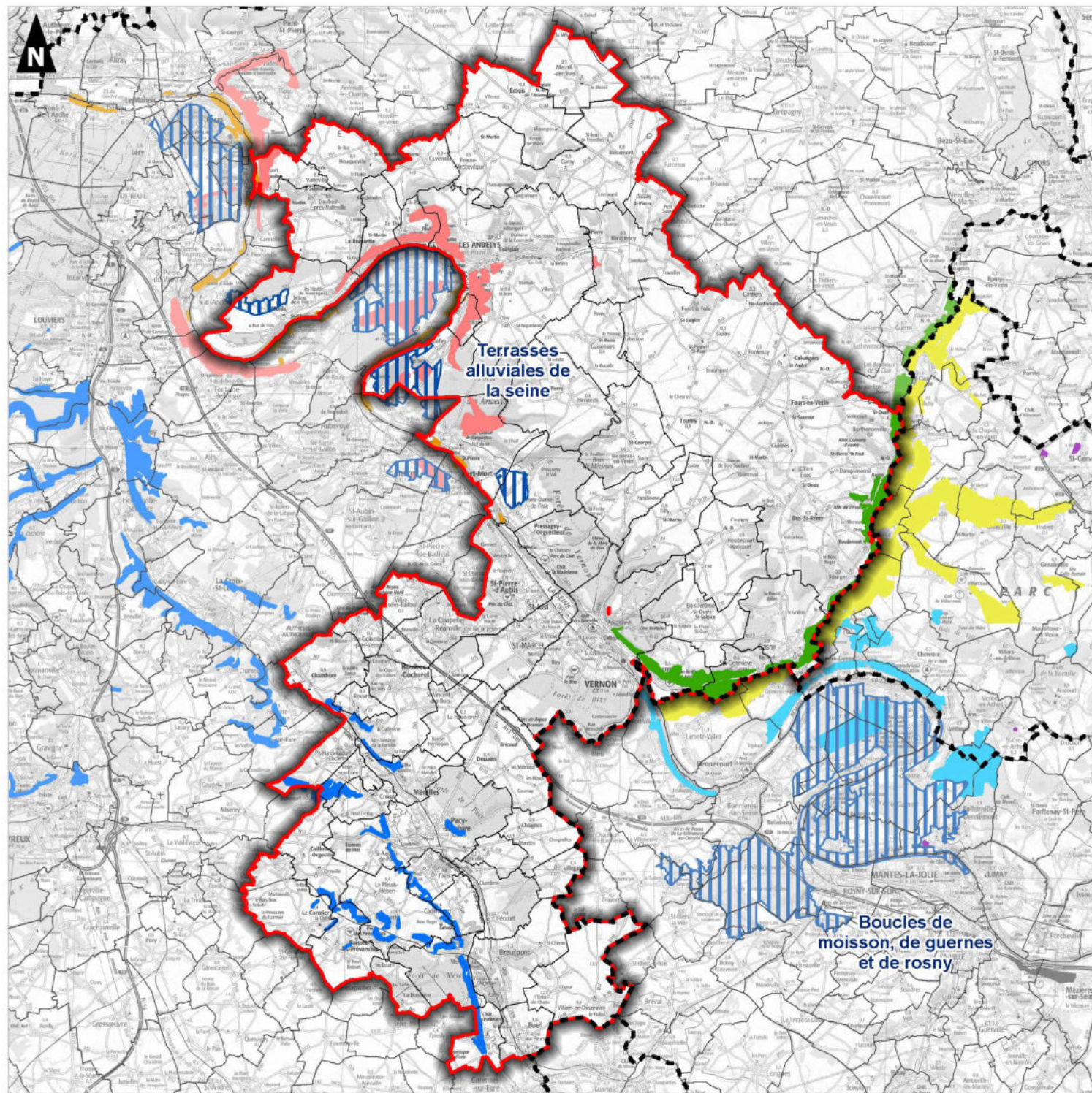
Réseau Natura 2000

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  ZPS
- ZSC**
-  Boucles de la seine amont d'amfreville à gaillon
-  Iles et berges de la seine dans l'eure
-  Vallée de l'eure
-  Vallée de l'epte
-  Les grottes du mont roberge
-  Carrière de guerville
-  Sites chiroptères du vevin français
-  Coteaux et boucles de la seine
-  Vallée de l'epte francilienne et ses affluents

0 5 10



Kilomètres



## 2.1.3 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

### 2.1.3.1 Le cadre réglementaire

Le programme **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. L'intérêt des zones définies repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. **L'inventaire des ZNIEFF n'impose aucune réglementation opposable aux tiers.**

L'inventaire Z.N.I.E.F.F est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le préfet de Région. Les données sont ensuite transmises au Muséum national d'histoire naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé. Cet inventaire est permanent : une actualisation régulière du fichier est programmée pour inclure de nouvelles zones décrites, exclure des secteurs qui ne présenteraient plus d'intérêt et affiner, le cas échéant, les délimitations de certaines zones. Dans chaque région, le fichier régional est disponible à la DIREN.

Deux types de zones sont définis :

- **ZNIEFF de type I** : secteurs de superficie limitée en général, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- **ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches, peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.



La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère **aucune protection réglementaire**. Dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, Carte Communale, Schéma directeur, SCoT...), l'inventaire ZNIEFF est une base essentielle pour **localiser les espaces naturels et les enjeux induits**. Une jurisprudence, maintenant étoffée, rappelle que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement.

En revanche, la **présence d'une ZNIEFF** est un élément révélateur d'un **intérêt biologique** et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels. Il arrive donc que le juge sanctionne des autorisations d'ouverture de carrière, de défrichement, de classement en zone à urbaniser sur des espaces classés ZNIEFF. Il arrive aussi qu'il estime que la prétendue atteinte à une ZNIEFF ne révèle en fait aucune atteinte à un espace méritant d'être sauvegardé. L'objectif de l'inventaire ZNIEFF est d'établir une **base de connaissances**, accessible à tous et consultable en phase avant-projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement.

### 2.1.3.2 Les ZNIEFF présentes sur le territoire intercommunal

#### Carte 15 – Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique – p84

Sur le territoire de Seine Normandie Agglomération, 129 ZNIEFF de type I et 22 ZNIEFF de type II ont été recensées :

Num	TYPE	NOM
1	ZNIEFF1	Marais de Frocourt
2	ZNIEFF1	Bois des grands près
3	ZNIEFF1	Grange des aulnaies
4	ZNIEFF1	Bois et prairie du marais de Bennecourt
5	ZNIEFF1	Les coteaux du château gaillard et de Vézillon
6	ZNIEFF1	L'île Emient
7	ZNIEFF1	Le bois et le coteau des Andelys nord
8	ZNIEFF1	Le bois de la Fortelle
9	ZNIEFF1	Les bois humides de la fontaine et du homme à Fontaine-Sous-Jouy
10	ZNIEFF1	Le bois des plaisirs, le bois de vaux, la vallée coqueline
11	ZNIEFF1	Les coteaux de Giverny
12	ZNIEFF1	Les perruches
13	ZNIEFF1	Les courtils
14	ZNIEFF1	Les coteaux de Menilles
15	ZNIEFF1	Le bois de la garenne
16	ZNIEFF1	La grande île, les îles Godeffroy et du moulin
17	ZNIEFF1	Les bois des prés et des maladreries à Jouy-Sur-Eure
18	ZNIEFF1	La côte des fourneaux, les coteaux de la garenne
19	ZNIEFF1	La côte Saint-Denis
20	ZNIEFF1	Les coteaux de la côte froide et des marceaux
21	ZNIEFF1	Les hauts champs, l'île de bas et l'île de Fains à Gadencourt
22	ZNIEFF1	La côte de la roche et la fosse au renard
23	ZNIEFF1	Le bois des Merderelles
24	ZNIEFF1	Le cou d'ane
25	ZNIEFF1	La côte bigot
26	ZNIEFF1	Le bois du moulin, la côte des Fremilleux
27	ZNIEFF1	La grande vallée à Merey
28	ZNIEFF1	Les Blanchères
29	ZNIEFF1	La mare des sablons
30	ZNIEFF1	La mare du clos marin
31	ZNIEFF1	La mare Letare
32	ZNIEFF1	La mare du bois Gaultier
33	ZNIEFF1	La mare de Gournay
34	ZNIEFF1	La mare de Castenay
35	ZNIEFF1	La mare de la cour Murette
36	ZNIEFF1	La mare du hameau de Roncherolles

Num	TYPE	NOM
37	ZNIEFF1	La mare Marion
38	ZNIEFF1	La mare des houssières
39	ZNIEFF1	La mare des Doguets
40	ZNIEFF1	La mare du bois Villerceau
41	ZNIEFF1	La mare du bois de la Harelle
42	ZNIEFF1	La mare Marie Bergeron
43	ZNIEFF1	La mare du fond des Marettes
44	ZNIEFF1	Les coteaux d'Amfreville-Sous-Les-Monts
45	ZNIEFF1	Le bois du Buffeloup à Harquenchy
46	ZNIEFF1	Le bois de Baudemont, la prairie de Saint-Rémy
47	ZNIEFF1	Les hauts prés à Pacy-Sur-Eure
48	ZNIEFF1	Le talus de la voie ferrée et la pelouse calcicole à bueil
49	ZNIEFF1	Le clos boivin
50	ZNIEFF1	Le bois des ruyaux
51	ZNIEFF1	La chênaie
52	ZNIEFF1	La côte à moulin
53	ZNIEFF1	Les coteaux de merey
54	ZNIEFF1	Le bois du bosc-roger
55	ZNIEFF1	Le bois de garennnes-sur-eure
56	ZNIEFF1	Les îles de tournedos et de connelles
57	ZNIEFF1	Les îles motelle et martouse
58	ZNIEFF1	L'île de lormais
59	ZNIEFF1	Les îles de la cage et des grands bacs
60	ZNIEFF1	L'île du port
61	ZNIEFF1	L'île motelle a la roquette
62	ZNIEFF1	L'île du chateau
63	ZNIEFF1	L'île du roule
64	ZNIEFF1	L'île besac
65	ZNIEFF1	Les îles aux preles et aux boeufs
66	ZNIEFF1	L'île chouquet
67	ZNIEFF1	L'île de la madeleine
68	ZNIEFF1	L'île saint pierre a vernon
69	ZNIEFF1	L'île saint jean
70	ZNIEFF1	L'île des tourelles a vernon
71	ZNIEFF1	L'île maurice
72	ZNIEFF1	Les berges de la grande ile a vernon
73	ZNIEFF1	Les îles lavanier et de la motte
74	ZNIEFF1	Le talus de la route de saint-etienne-sous-bailleul
75	ZNIEFF1	Le coteau et le pré-bois du goulet
76	ZNIEFF1	La lisiere du bois de la folie
77	ZNIEFF1	La côte de bel air
78	ZNIEFF1	La côte de richeville et le four à chaux

Num	TYPE	NOM
79	ZNIEFF1	Le coteau de bourgoult
80	ZNIEFF1	Le coteau de la vallée galopin
81	ZNIEFF1	La côte baron
82	ZNIEFF1	La côte du val harang
83	ZNIEFF1	La lisière du bois du mesnil
84	ZNIEFF1	Le coteau de la marguerite
85	ZNIEFF1	Les sources et le bois de la vallee de saint ouen
86	ZNIEFF1	Le coteau du levant
87	ZNIEFF1	La côte de la paix
88	ZNIEFF1	La carrière de la charbonnière
89	ZNIEFF1	L'île de l'horloge
90	ZNIEFF1	Le marais de saint-pierre-d'autils
91	ZNIEFF1	La côte de la justice
92	ZNIEFF1	Le rond de normandie et la route du souci
93	ZNIEFF1	Les coteaux de saint-aquilin-de-pacy à gadencourt
94	ZNIEFF1	Le coteau du val morin
95	ZNIEFF1	Le coteau du vigreux
96	ZNIEFF1	Le bois des petites aulnaies
97	ZNIEFF1	Le petit marais et le pré de la croix
98	ZNIEFF1	La côte blanche
99	ZNIEFF1	Le talus de requiécourt
100	ZNIEFF1	Le bois du champ pourri et le bois d'osier
101	ZNIEFF1	Le bois de fours
102	ZNIEFF1	Le talus de fours en vexin
103	ZNIEFF1	Le bois des sablons et le bois de la réserve
104	ZNIEFF1	La côte malgrange
105	ZNIEFF1	Le bois du vallot et le coteau de la vallée de montainval
106	ZNIEFF1	La côte de fourges
107	ZNIEFF1	Le bois de baquet
108	ZNIEFF1	Le coteau du bois d'heubécourt
109	ZNIEFF1	Le bord de route du bois d'ecos
110	ZNIEFF1	Les coteaux du bois du chennelet et des larris
111	ZNIEFF1	Le bois de plix
112	ZNIEFF1	Le plix aubin
113	ZNIEFF1	Le bord de route de bus-saint-rémy
114	ZNIEFF1	La prairie du cimetièrre de civière
115	ZNIEFF1	Le bord de route des ados de la masse
116	ZNIEFF1	Le coteau du mont bénard
117	ZNIEFF1	La mare des 22 acres
118	ZNIEFF1	Le bois des martines
119	ZNIEFF1	Le bois de la folie
120	ZNIEFF1	La côte du roule

Num	TYPE	NOM
121	ZNIEFF1	Le carrefour de la route de la madeleine
122	ZNIEFF1	La mare verdelin
123	ZNIEFF1	La mare du moulin de pierre
124	ZNIEFF1	La pelouse silicicole de la vallée macon
125	ZNIEFF1	Les pelouses silicicoles de notre-dame-de-la-garenne
126	ZNIEFF1	Les pelouses silicicoles des poudres et des valots
127	ZNIEFF1	La cavite de l'hermitage
128	ZNIEFF1	La cavite des moulins de merey
129	ZNIEFF1	Le parc et les cavites du chateau de la madeleine
1	ZNIEFF2	Bois de port-villez a jeufosse
2	ZNIEFF2	Vallee de l'epte
3	ZNIEFF2	Plateau de longnes
4	ZNIEFF2	Plateau entre blaru et jeufosse
5	ZNIEFF2	Plateau autour de lommoye
6	ZNIEFF2	La vallée du gambon et le vallon de corny
7	ZNIEFF2	La côte de la roquette, les vallons d'heuqueville et de noyers
8	ZNIEFF2	La côte d'anfreville-sous-les-monts, la forêt de bacqueville
9	ZNIEFF2	La forêt de bizy
10	ZNIEFF2	Le vallon de saint-ouen
11	ZNIEFF2	Le bois de brillehaut et le bois de la mare sangsue
12	ZNIEFF2	Les vallons des douaires
13	ZNIEFF2	La vallée de l'eure d'acquigny à menilles, la basse vallée de l'iton
14	ZNIEFF2	Le bois de garennes, la forêt de merey, le val david
15	ZNIEFF2	Les coteaux et bois entre saint-pierre-d'autils et saint-just
16	ZNIEFF2	Les vallons boisés entre cahaignes et aveny
17	ZNIEFF2	La côte saint-michel et le vallon du mesnil millon
18	ZNIEFF2	Les îles et berges de la seine en amont de rouen
19	ZNIEFF2	La forêt de vernon et des andelys
20	ZNIEFF2	La terrasse alluviale de bouafles - courcelles-sur-seine
21	ZNIEFF2	La terrasse alluviale de notre-dame-de-la-garenne
22	ZNIEFF2	La vallée de l'epte de gisors à la confluence

**Tableau 7.** ZNIEFF sur le territoire intercommunal – source : INPN

■ Exemple de ZNIEFF de type I : Le bois de Plix (230031078)

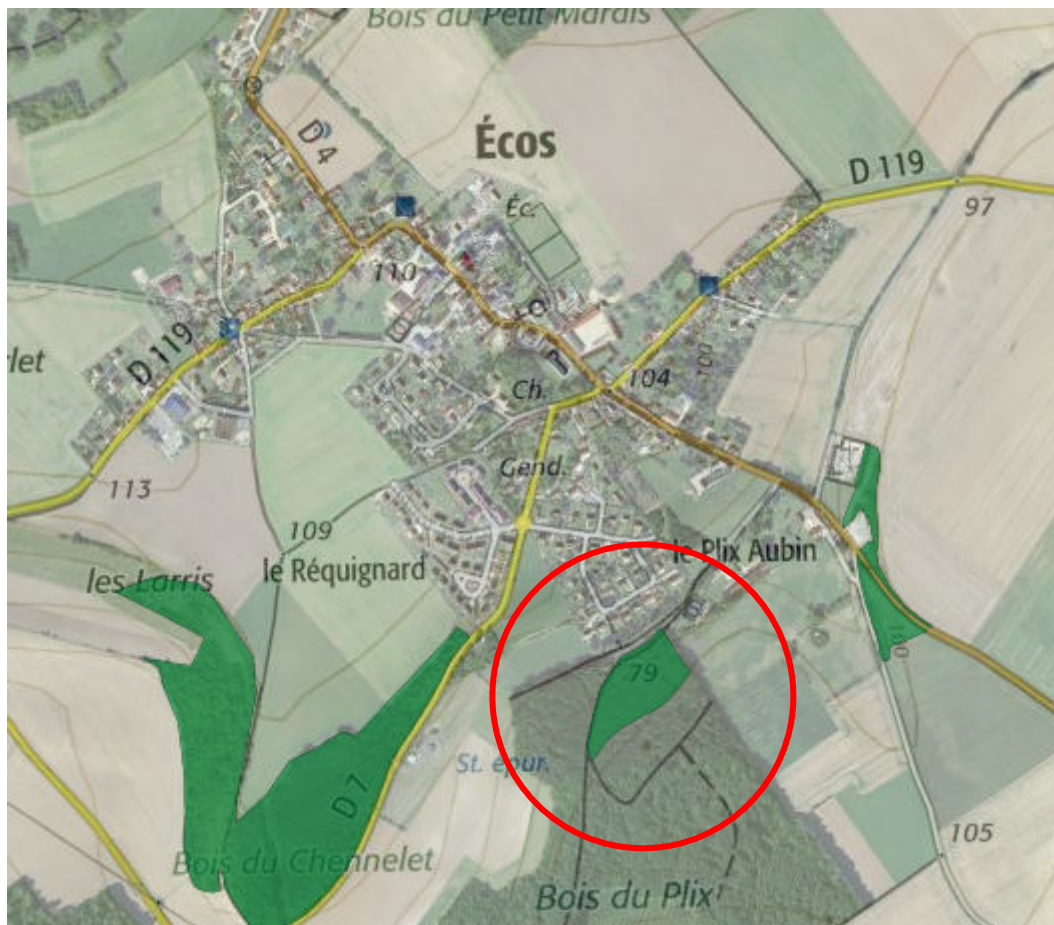
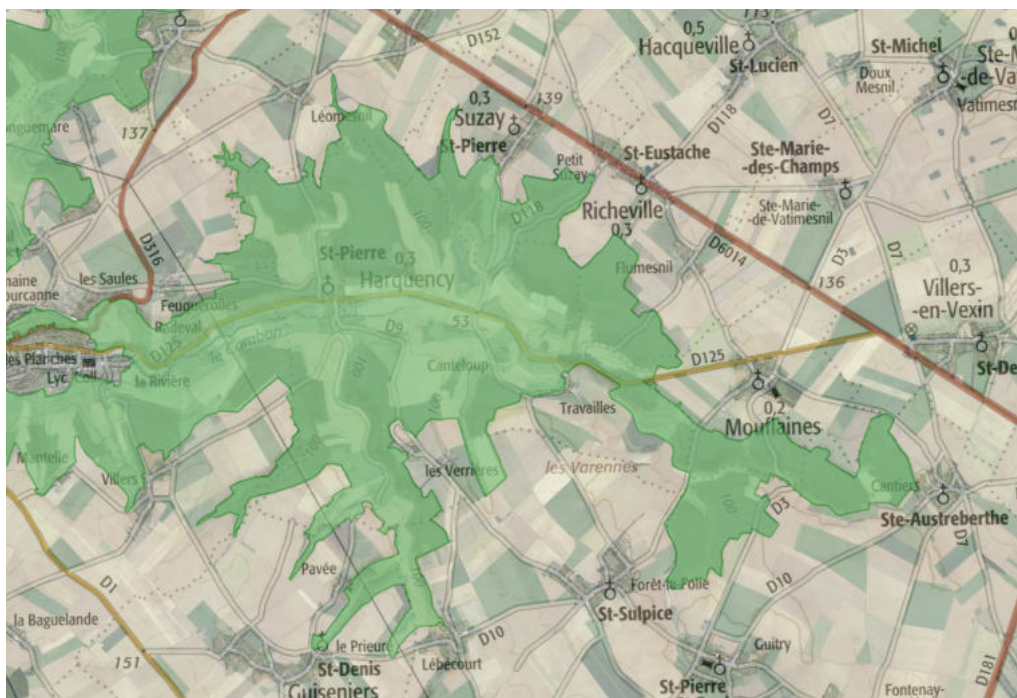


Figure 27. Vue aérienne de la ZNIEFF Bois de Plix à Vexin-sur-Epte

Le bois de Plix est une chênaie-charmaie. La gestion sylvicole a conduit à l'apparition d'une futaie de Chêne rouvre (*Quercus robur*) et de Hêtre (*Fagus sylvatica*) qui domine en bas de coteau, avec un taillis de Charme (*Carpinus betula*) en sous-bois. Toutefois, plusieurs essences d'arbustes sont notées avec le Houx (*Ilex aquifolium*) pouvant former de belles entités, le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) et l'Erable champêtre (*Acer campestre*). La strate herbacée est relativement pauvre et peu diversifiée avec des tapis de Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*) et d'Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*) et de façon plus dispersée des espèces sylvatiques communes comme le Sceau-de-Salomon (*Polygonatum multiflorum*), la Mélisse uniflore (*Melica uniflora*) et la Laïche des forêts (*Carex sylvatica*). Deux espèces peu communes et déterminantes ont été répertoriées. En effet, plusieurs stations de Fétuque hétérophylle (*Festuca hétérophylla*) s'observent dans le site, mais sont surtout localisées en bord de chemin. La Mélitte à feuilles de Mélisse (*Melittis melissophyllum*), espèce calcicole, se rencontre en lisière du bois sur quelques mètres carrés à l'entrée du chemin.

## ■ Exemple de ZNIEFF de type II : la vallée du Gambon et le vallon de Corny (230009079)



**Figure 28.** Vue aérienne de la ZNIEFF de la vallée du Gambon et le vallon de Corny à Harquency

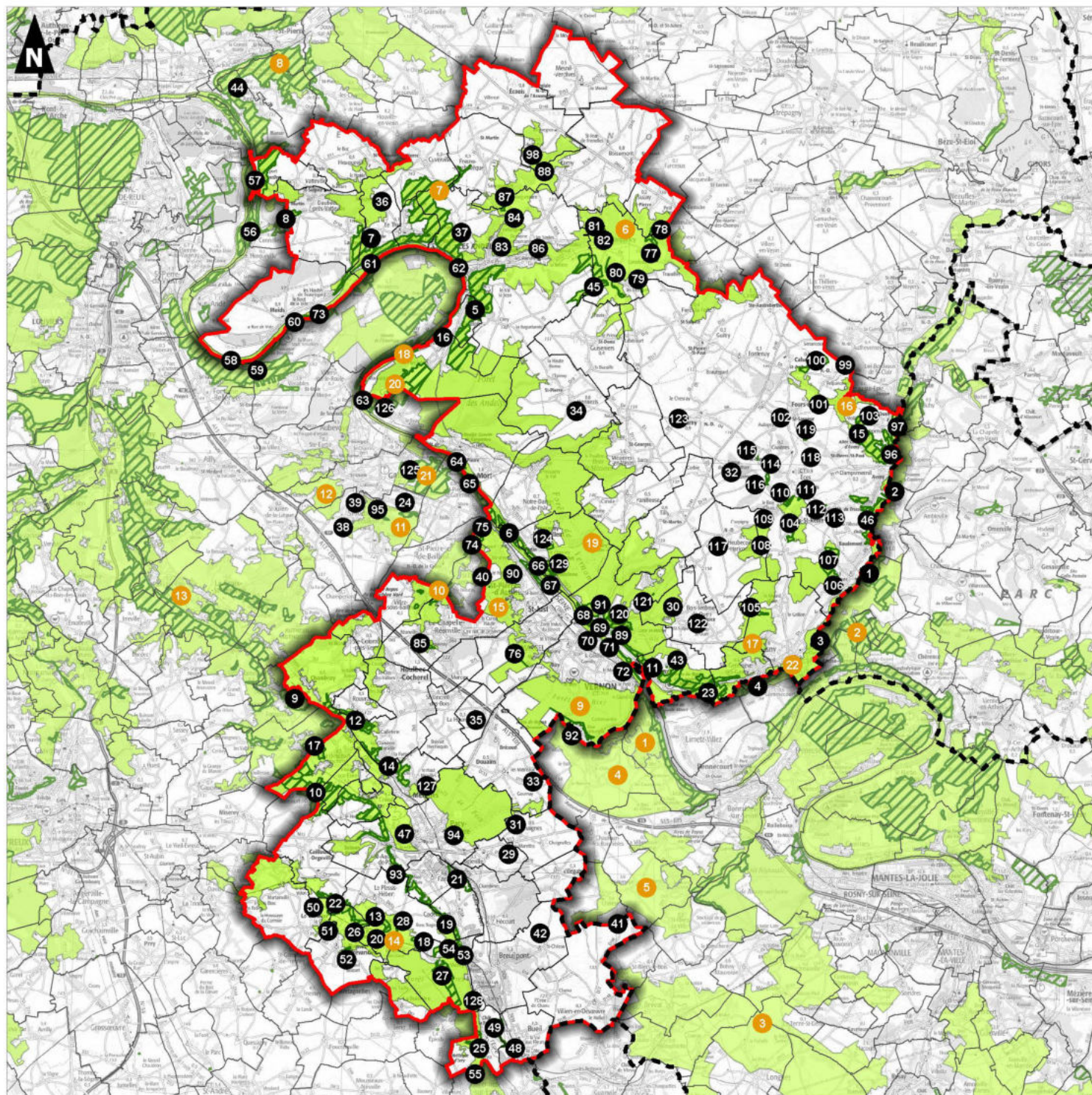
Cette vaste entité localisée au nord-est des Andelys est un ensemble de vallées et de vallons qui contrastent avec les plateaux dévoués à une agriculture intensive et les villes et villages qui l'entoure. Les habitats recensés sont des bois (chênaie-charmaie, hêtraie...) généralement localisés en limite de plateau. Une hêtraie est incluse dans la Zone Spéciale de Conservation "Les boucle de la Seine amont d'Amfreville aux Andelys". Des prairies sont quant à elles installées en fonds de vallées sur des sols riches (colluvions). Les coteaux calcicoles et les bermes calcaires se rencontrent sur les zones plutôt pentues avec des stades de végétation diversifiée allant de la pelouse jusqu'à l'ourlet forestier. Pas moins de 13 ZNIEFF de type I ont été recensées au sein de cette zone, toutes représentées par des milieux secs. De même, 14 végétaux déterminants ont été recensés. Parmi les plus remarquables citons l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*) qui est protégée régionalement, le Gaillet de fleurot (*Galium fleurotii*) qui est rare et considéré comme menacé au niveau national, de nombreuses stations d'Orobanche sanglante (*Orobanche gracilis*). Parmi la faune, citons deux oiseaux inscrits à l'annexe I de la Directive oiseaux, le Pic noir (*Dryoscopus martius*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), et qui nichent dans les futaies. Les prairies accueillent le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*). Le Lézard vert (*Lacerta Bilineata*), surtout connu des coteaux de la vallée de la Seine et de l'Eure a été observé à plusieurs reprises. Plusieurs espèces de chauves-souris communes ont été observées dans une petite cavité proche de Corny.

Ce vaste ensemble constitue donc un corridor écologique se situant dans la continuité de la vallée de la Seine et une zone de refuge pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques. L'agriculture constitue une des principales menaces avec la disparition des prairies au profit de labour. Les coteaux sans aucune gestion se ferment progressivement, certains sont plantés en résineux au profit de la chasse. Les boisements se parcellisent également. Enfin, l'extension des Andelys pourrait constituer une barrière défavorable au bon cheminement de la faune et la flore. Cet ensemble présente sans aucun doute un rôle hydraulique et un intérêt paysager non négligeable.

Evaluation Environnementale Stratégique

Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu  
-ZNIEFF-

- Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- Limite départementale
- ZNIEFF1
- X Code attribué aux ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF2
- X Code attribué aux ZNIEFF de type 2





## 2.1.4 Les autres Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu

### > Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

L'inventaire des **Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)** a été réalisé afin de faciliter l'identification des territoires stratégiques pour l'application de la Directive Oiseaux relative à la conservation des oiseaux sauvages. Elles ont permis la préfiguration des Zones de Protection Spéciale du réseau Natura 2000. Néanmoins, elles ne revêtent aucun caractère réglementaire.

Cette directive est applicable depuis 1981 à tous les états membres de l'Union Européenne, qui doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen », y compris les espèces migratrices non occasionnelles.

**Le territoire intercommunal comporte une ZICO : ZICO HN02 – Boucle de Pose et de Muids, sur les communes de Muids et Vatteville.**

### > Arrêté de Protection de Biotope

Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

Ces biotopes sont nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Ils peuvent être constitués par des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou par toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme. Il peut arriver que le biotope d'une espèce soit constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.









L'initiative de la préservation des biotopes appartient à l'Etat sous la responsabilité du préfet. Les inventaires scientifiques servent de base à la définition des projets. La réglementation instituée par l'arrêté consiste essentiellement en interdictions d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotopes.

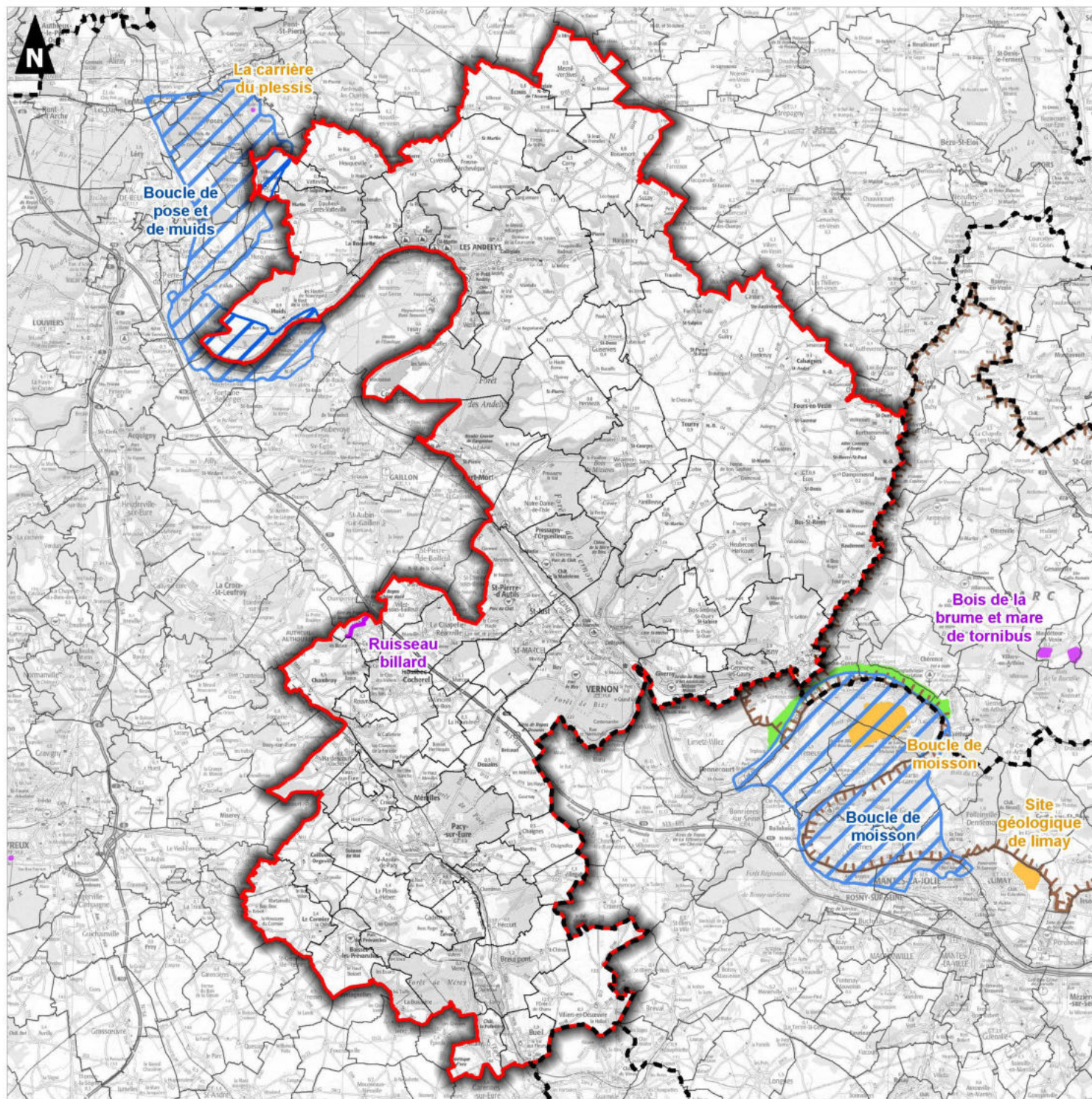
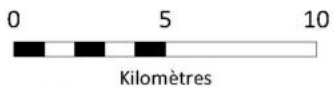
Il existe actuellement 672 arrêtés de protection de biotope, **dont un sur le territoire intercommunal : le ruisseau Billard.**

Situé sur la commune de Sainte-Colombe-près-Vernon, il concerne la préservation de l'écrevisse à pieds blancs.

Evaluation Environnementale Stratégique

Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu  
(hors ZNIEFF et Natura 2000)

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  ZICO
-  APB
-  RNR
-  RNN : Côteaux de la Seine
-  PNR Vexin Français



## 2.1.5 Les Espaces Naturels Sensibles

Les politiques portées par les pouvoirs publics, dont la compétence des **Départements sur les Espaces Naturels Sensibles**, répondent au besoin prégnant de préservation des richesses et des dynamiques naturelles mais n'ont pas permis d'inverser la tendance au déclin de la biodiversité, à la banalisation des paysages et au déséquilibre de certaines fonctionnalités écologiques (déplacement des espèces, cycle de l'eau...).

Afin de préserver la qualité des sites et des paysages, le Département s'engage pour la **protection et la valorisation des espaces naturels sensibles**. Il assure leur gestion et permet l'ouverture au public de ces sites exceptionnels.

Le schéma eurois des espaces naturels sensibles compte cinquante-trois sites. Il met en œuvre une gestion permettant la préservation des espèces et des milieux dans lesquels elles évoluent. Ce schéma est représentatif de la diversité et de la richesse des paysages du Département qui se composent de forêts, de coteaux, de zones humides... Des centaines d'animations sont organisées chaque année pour sensibiliser le public à la protection de la nature.

LA vallée de la Seine sur SNA compte 2 Espaces Naturels sensibles :

- « Les terrasses alluviales de Courcelles et Bouafles » : 99 ha
- « Les îles de Vernon » : 61 ha

## 2.1.6 Les sites en gestion du Conservatoire des Espaces Naturels

Carte 17 - Conservatoire des Espaces Naturels - p85

**Le** Conservatoire d'espaces naturels (Cen) de Normandie Ouest et Normandie Seine, est une association de loi 1901 à but non lucratif. Le Conservatoire a été créé en 1989 et a pour objectifs la protection et la valorisation du patrimoine naturel de la Normandie. La structure se divise en 1993, puis en 2017, suite à la fusion des Régions, les deux structures ne souhaitent pas conserver les noms des anciennes régions et deviennent : Conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest et Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine. Il gère ainsi plus de 200 sites naturels (coteaux calcaires, prairies alluviales, étangs, marais, tourbières, etc.) représentant près de 2 000 hectares d'espaces.



Les conservatoires sont membres de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN), qui regroupe les vingt-neuf Conservatoires, départementaux ou régionaux, de métropole ou d'Outre-mer. À ce titre, le Conservatoire partage les valeurs communes de la Charte des CEN et développe des actions de **connaissance, protection, gestion et valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel.**





**Dix sites en gestion par le Conservatoires des Espaces Naturels sont présents sur le territoire de Seine Normandie Agglomération.**

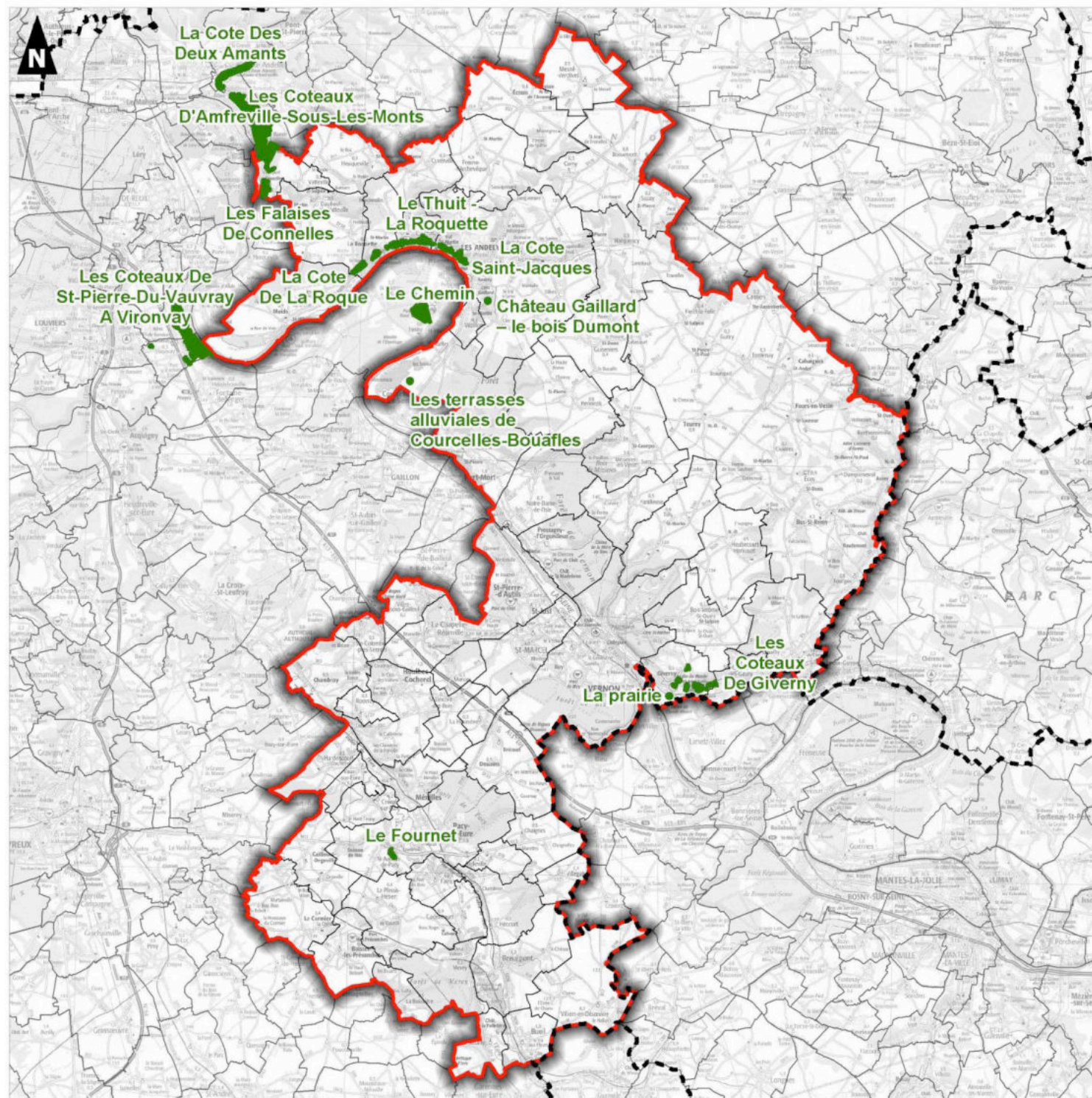
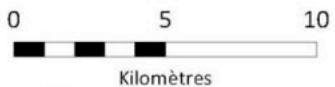
Nom du site	Type de site	Commune
Le Fournet	Côteaux calcaires	Pacy-sur-Eure
La Prairie	Zones humides	Giverny
Les coteaux de Giverny	Côteaux calcaires	Giverny
Les terrasses alluviales de Courcelles-Bouafles	Terrasses alluviales	Bouafles
Château Gaillard – le bois Dumont	Côteaux calcaires	Les Andelys
La Côte Saint-Jacques	Côteaux calcaires	Les Andelys
Le Thuit – La Roquette	Côteaux calcaires	Le Thuit, La Roquette
La Côte de la Roque	Côteaux calcaires	La Roquette
Les Falaises de Connelles	Côteaux calcaires	Vatteville
Les coteaux d'Amfreville-sous-les-Monts	Côteaux calcaires	Vatteville

**Tableau 8.** Site en gestion du CEN

### Evaluation Environnementale Stratégique

### Sites en gestion du CEN

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Site CEN



## 2.1.7 Les boisements

Sources : OCSOL, ONF, Diagnostic du PCAET

Seine Normandie Agglomération compte aujourd'hui une surface de 16 754.4 hectares de forêts sur son territoire. L'agglomération est principalement couverte de forêts privées, à l'exception d'une partie de la forêt de Vernon.

Les boisements du territoire s'étendent sur une superficie de 11 377 ha dont :

- 300 ha de forêt domaniale sur Vernon, gérés par l'ONF,
- 120 ha de forêts communales, gérés par l'ONF, sur les communes de Gasny, Sainte-Geneviève-Lès-Gasny, les Andelys et Giverny,
- 16 334,4 ha de bois privés, principalement sur les bords de Seine et de l'Eure.

La Région Normandie a un taux de boisement estimé à 17% de la superficie régionale. Le département de l'Eure, pourtant très agricole, est un territoire particulièrement boisé (23% de sa surface) bien que le taux de boisement soit inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à 29.2%.

La surface forestière et boisée du territoire de Seine Normandie Agglomération est estimée à 16 754.4 hectares, ce qui représente 23.4% de la surface totale de l'agglomération (716 km<sup>2</sup>). Bien que là-aussi le taux soit inférieur à la moyenne nationale, cette couverture forestière assure pour le territoire un rôle de séquestration carbone.

## 2.1.8 L'occupation des sols






Libellé	Surface (ha)	%
Bâti très dense	13	0%
Bâti dense	22	0%
Bâti collectif	95	0%
Bâti individuel	1519	2%
Bâtiments d'habitation	2436	3%
Bâtiments d'exploitations agricoles	291	0%
Zones industrielles et zones d'activités	312	0%
Zones commerciales	72	0%
Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés, chemin de halage	759	1%
Zones portuaires	3	0%
Grands équipements publics et emprises patrimoniales et culturelles	500	1%
Extraction de matériaux	102	0%
Décharges et dépôts	177	0%
Chantiers	31	0%
Espaces verts urbains	73	0%
Infrastructures de loisirs	144	0%
Espaces verts des réseaux viaires et ferroviaires	122	0%
Espaces non bâtis en attente de requalification	77	0%
Terres arables hors périmètre d'irrigation	36842	53%

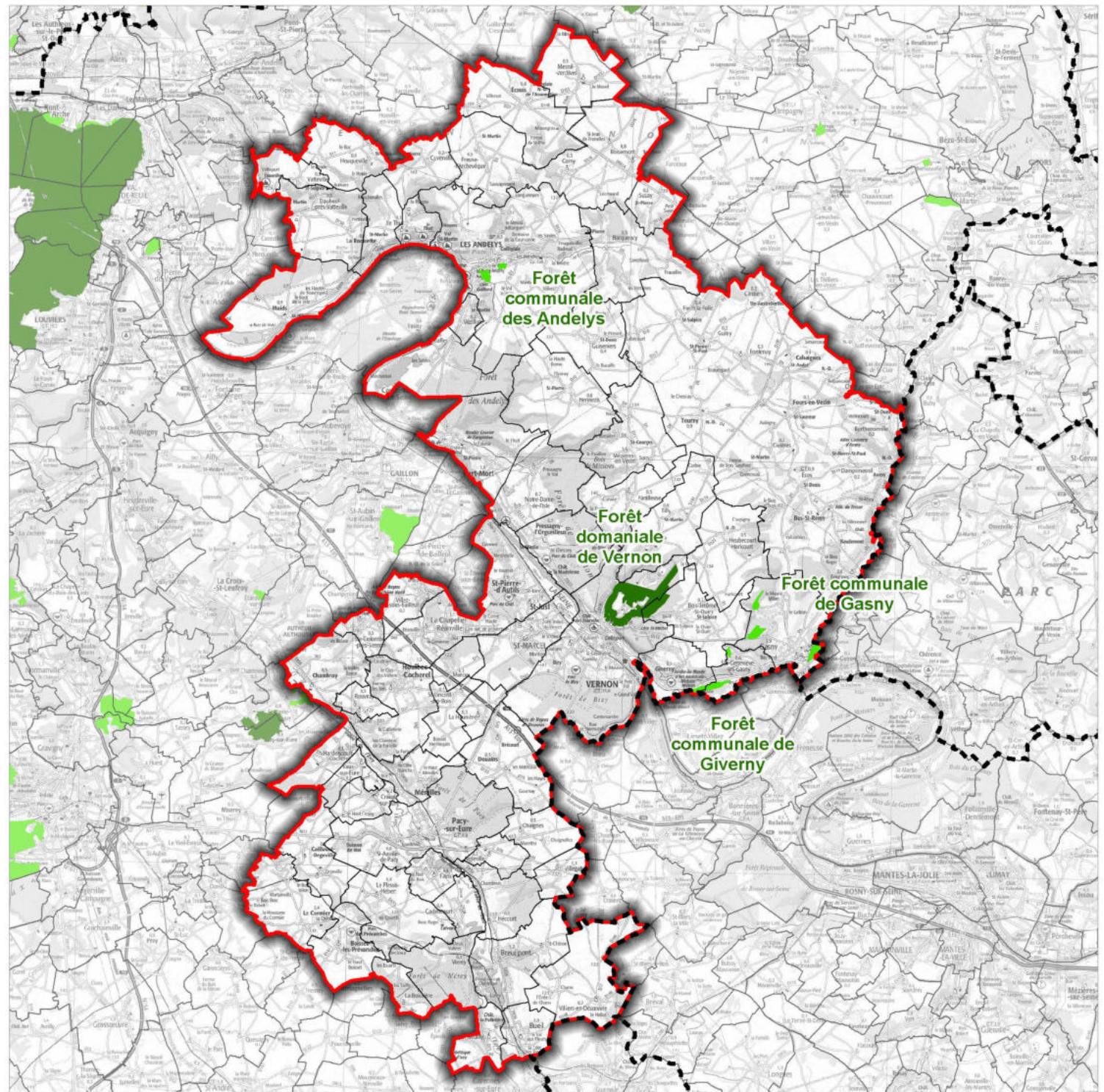
Libellé	Surface (ha)	%
Vergers et petits fruits	187	0%
Peupleraies	144	0%
Pépinières	19	0%
Prairies naturelles	6181	9%
Forêts, bois et bosquets de feuillus	15405	22%
Forêts, bois et bosquets de conifères	1498	2%
Forêts, bois et bosquets mélangés	117	0%
Coupes et autres travaux forestiers	263	0%
Pelouses, pâturages naturels et végétation herbacée haute humide ou non	512	1%
Landes et broussailles	307	0%
Végétation arbustive	384	1%
Roches nues	0	0%
Cours et voies d'eau	658	1%
Plans d'eau	375	1%

**Tableau 9.** Occupation des sols

Evaluation Environnementale Stratégique

Forêts ONF

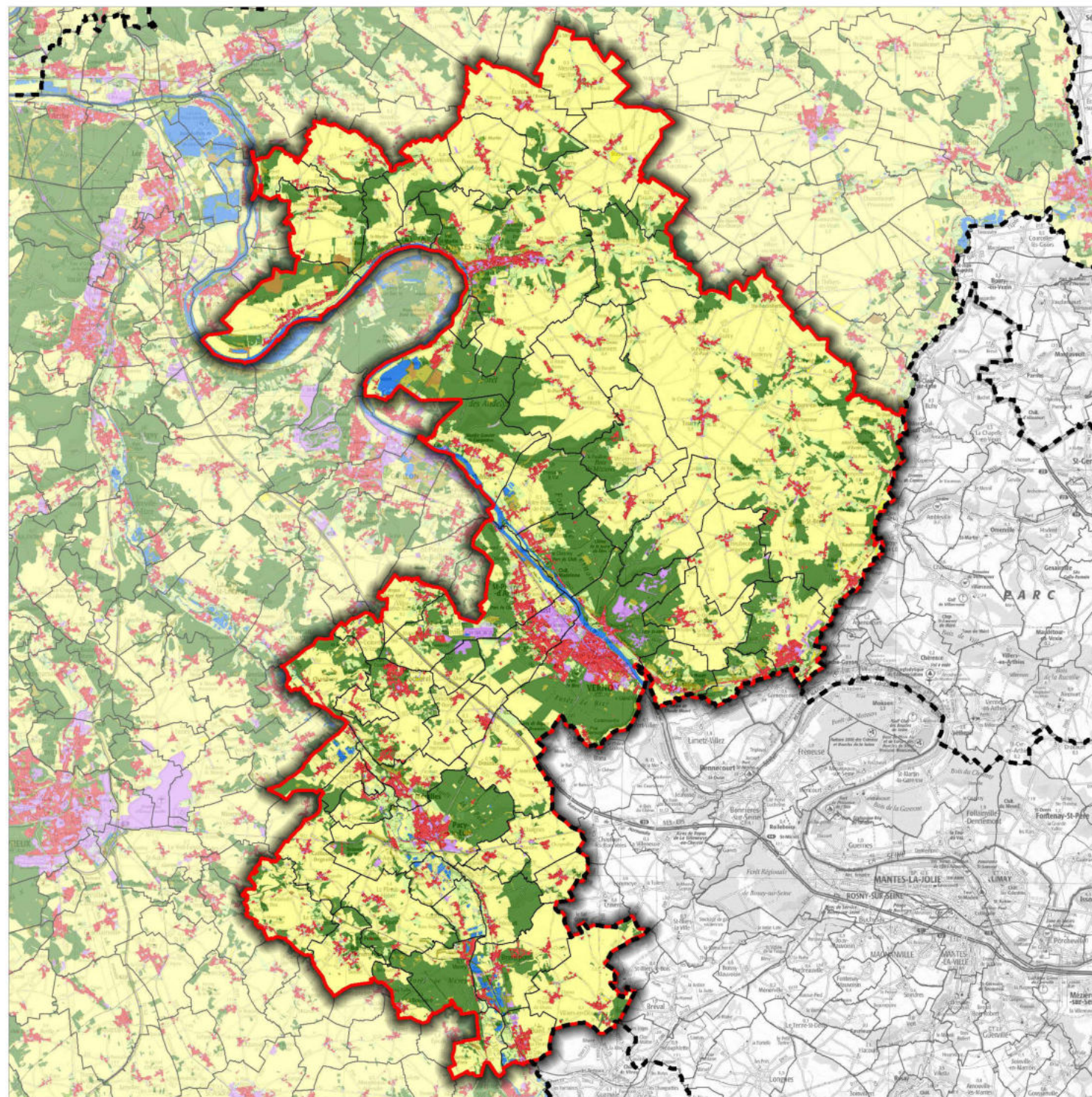
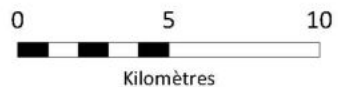
-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Forêt publique domaniale
-  Forêt publique non domaniale



Evaluation Environnementale Stratégique

Occupation des sols  
2009

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Bassins portuaires
-  Cultures permanentes
-  Eaux continentales
-  Eaux maritimes
-  Espaces non bâtis en attente de requalification
-  Espaces ouverts, avec peu ou sans végétation
-  Espaces verts artificialisés non agricoles
-  Forêts, bois, bosquets
-  Milieux à végétation herbacée et/ou arbustive
-  Mines, décharges, dépôts et chantiers
-  Prairies
-  Terres arables
-  Zones industrielles et commerciales, réseaux de communication et grands équipements
-  Zones urbanisées et bâties



## 2.1.9 Synthèse

### ■ Fragmentations

Les **routes et autoroutes** constituent des éléments linéaires d'autant plus fragmentant que le maillage est dense et les infrastructures sont larges.

L'impact morcelant de ces axes est souvent sous-estimé. En plus de la **barrière physique** qu'ils forment pour de nombreuses espèces (amphibiens, insectes terrestres...), de nombreux phénomènes influencent d'autres espèces sensibles. On peut par exemple citer la rupture du continuum thermo-hygrométrique (température et hygrométrie différente au niveau de la route et des accotements), bloquant certains insectes dans leur déplacement.

En plus de la fragmentation occasionnée, ces infrastructures sont responsables de **mortalité directe par collisions avec les véhicules**.

Le territoire intercommunal est traversé par différents axes de transport dont certains particulièrement fragmentant :

- L'autoroute A13,
- La route nationale 13,
- Les routes départementales qui découpent l'espace en petites entités,
- Les voies de chemin de fer.

Enfin, il est important de noter que les lignes de transports d'électricité participent très probablement à la fragmentation écologique en privilégiant certaines espèces de prédateurs.

ETAT INITIAL	
ATOUS	FAIBLESSES
<p>Présence de 6 sites Natura 2000</p> <p>Présence de zones naturelles d'intérêt reconnu (129 ZNIEFF de type I et 22 ZNIEFF de type II)</p> <p>Présence d'un arrêté de protection de biotope</p> <p>10 sites en gestion par les Conservatoires des Espaces Naturels</p> <p>Territoire boisé au regard du département de l'Eure</p> <p>Une diversité de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques</p> <p>Des continuités écologiques clairement identifiées</p>	<p>Plusieurs axes de transports fragmentent le territoire : autoroute, voies ferrées, routes départementales</p> <p>Présence de pollution lumineuse sur les communes de Vernon, Saint-Marcel, La Chapelle-Longueville et Pacy-sur-Eure</p> <p>Fragmentation des boisements</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Schéma eurois des espaces naturels sensibles</p> <p>Maintien voire augmentation des sites naturels et forêts comme sites de stockage de carbone</p> <p>Maintien voire augmentation de la biodiversité, favorise l'adaptation au changement climatique contrairement aux monocultures</p> <p>La possibilité d'initialiser un PLUi</p>	<p>Augmentation du risque d'allergies lié aux pollens</p> <p>Disparition des activités d'élevage et des activités agro-pastorales contribuant à l'entretien et au maintien du patrimoine paysager</p> <p>Perte de milieux agro-naturels liée à une urbanisation non maîtrisée</p>

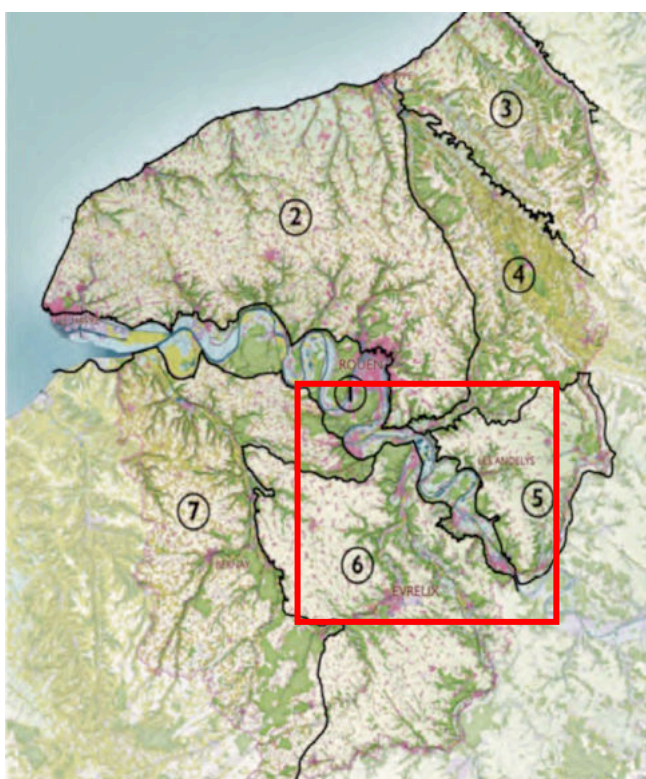
## 2.2 Patrimoine paysager et culturel

### 2.2.1 Paysages

Sources : Atlas des Paysages de Haute-Normandie, Profil environnemental de la Haute-Normandie

Carte 20- Entités paysagères p 97

L'ex-Haute-Normandie offre une grande diversité de paysages souvent contrastés, associant des paysages de très grands panoramas, comme la vallée de la Seine à des paysages aux scènes plus intimistes, des sites de renommée internationale comme Etretat ou Giverny à des lieux plus méconnus. Comme décrits dans l'atlas régional des paysages, les paysages haut-normands s'organisent en sept grands ensembles qui ont chacun leurs propres caractéristiques.



- 1-La vallée de la Seine ;
- 2-3 - Le pays de Caux et le Petit Caux ;
- 4-Le pays de Bray ;
- 5-Le Vexin-Normand ;
- 6-le plateau de l'Eure ;
- 7-Les pays de l'ouest de l'Eure


**Figure 29.** Entités paysagères de la Haute-Normandie – Profil environnemental de la Haute-Normandie


Dix unités de paysage parmi les quatre grands ensembles du territoire de Seine Normandie Agglomération sont dénombrées. Chacune d'elles présentant des caractéristiques paysagères homogènes :

- Le plateau de l'Eure : la plaine de Saint-André, la vallée de l'Eure, de la confluence de l'Avre à la confluence de l'Iton, le plateau de Madrie,
- Le Vexin Normand : la vallée de l'Epte, la vallée du Gambon, le plateau de Vexin, le Vexin Bossu,
- La Vallée de la Seine : la vallée de Gaillon-Vernon, les méandres des Andelys,
- Le Pays de Bray entre Caux et Vexin (uniquement l'extrémité Nord de Mesnil-Verclives) : Le Pays de Lyons.

### Evaluation Environnementale Stratégique


### Atlas paysager


 Seine Normandie Agglomération

 Limite communale

 Limite départementale

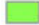
#### Le Plateau de l'Eure

 La plaine de Saint-André  
la vallée de l'Eure,  
de la confluence  
de l'Avre à la  
confluence de l'Iton

 Le plateau de Madrie  
La vallée urbanisée  
de l'Eure et la  
confluence à la Seine

#### Le Vexin Normand


 La vallée de l'Epte


 La vallée du Gambon


 Le plateau de Vexin

 Le Vexin Bossu

#### Vallée de la Seine

 La vallée de  
Gaillon-Vernon

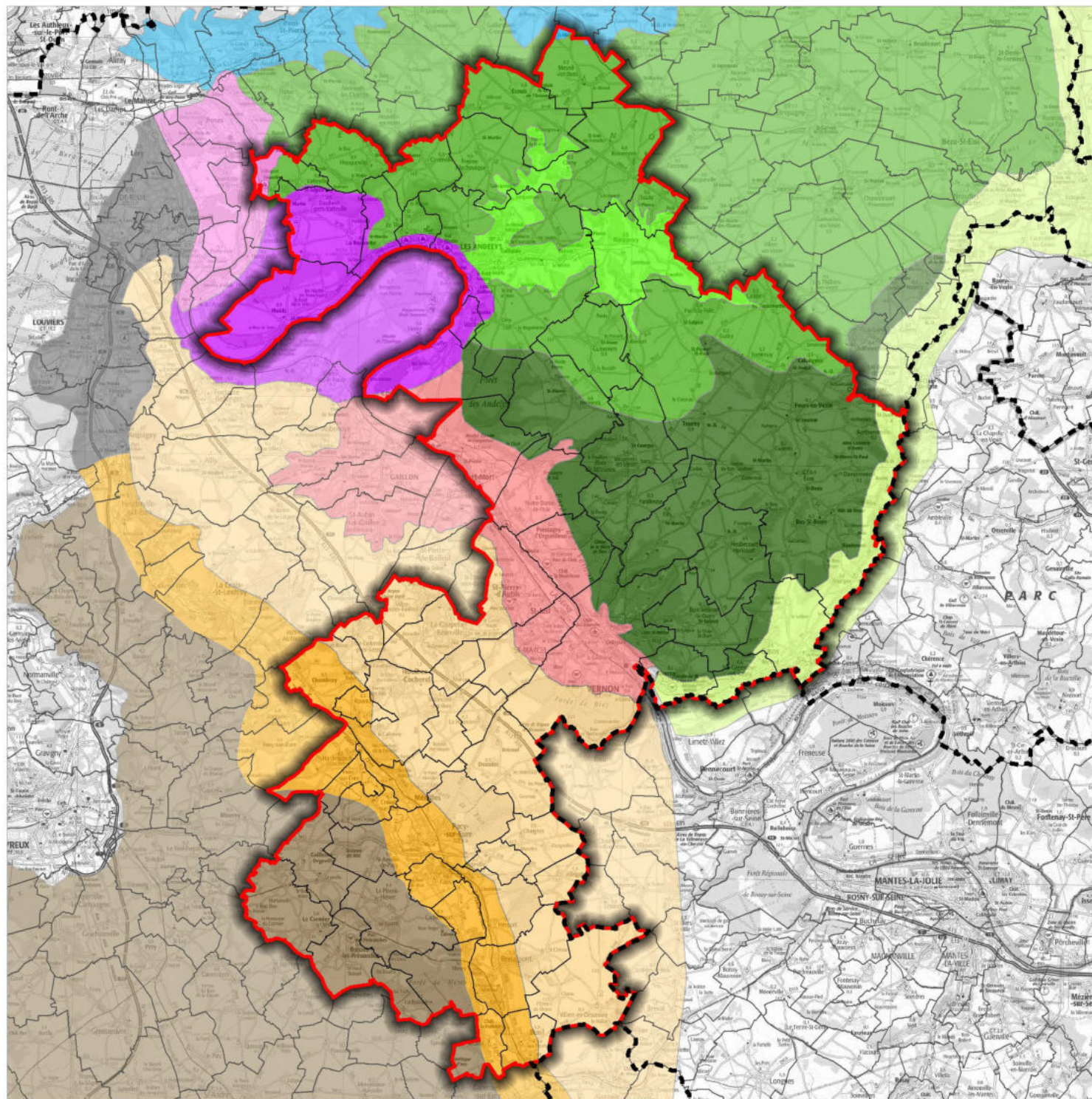
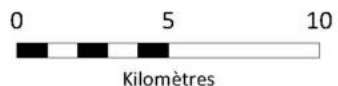
 Les étangs de  
Lery-Poses

 Les méandres  
des Andelys

#### Pays de Bray entre Caux et Vexin

 La vallée de l'Andelle

 Le Pays de Lyons



### 2.2.1.1 Le plateau de l'Eure

Le plateau du Sud de la vallée de la Seine forme le prolongement du grand territoire de la Beauce en Normandie. Dominé par les grandes cultures céréalières, le paysage est celui d'un plateau très ouvert où les structures végétales sont rares et l'habitat regroupé en gros villages ruraux. Irrigué par tous les affluents du bassin versant de l'Eure, le plateau se découpe en trois grands plateaux tabulaires aux caractéristiques proches.

Le plateau de l'Eure se divise en plusieurs sous-entités paysagères :

- *La plaine de Saint-André*, comprise entre les vallées de l'Eure, de l'Avre et de l'Iton, elle occupe une grande partie sud du département de l'Eure. A l'ouest, la plaine s'achève sur les horizons boisés de la Forêt de Breteuil qui annonce le pays d'Ouche. Elle forme une grande étendue plane vouée aux grandes cultures. Les petites vallées affluentes de l'Eure et la haute vallée de l'Iton (le Sec-Iton) viennent créer des événements boisés dans cette plaine tabulaire. Saint-André-de-l'Eure, au centre de la plaine en est la ville principale.
- *La vallée de l'Eure, de la confluence de l'Avre à la confluence de l'Iton*. Prenant sa source dans le Perche, près de Longny-au-Perche, l'Eure s'écoule sur près de 70 km en Haute-Normandie depuis Saint-Georges-Motel jusqu'à sa confluence avec la Seine à Pont-de-l'Arche. Donnant son nom au département, elle forme une large vallée où se concentrent de nombreuses villes, des infrastructures routières, des espaces agricoles, des grandes zones humides et des boisements conséquents. Cependant, on voit apparaître deux parties aux caractères dominants distincts : une partie aval, non loin de la confluence, qui prend un caractère très urbanisé avec les villes de Louviers et de Val-de-Reuil ; une partie amont, plus longue, dont la mixité d'occupation du sol, donne des paysages plus diversifiés. C'est cette dernière partie entre Acquigny et St-Georges-Motel qui est traitée dans cette unité de paysage.
- *Le plateau de Madrie*, situé entre la vallée de la Seine et la vallée de l'Eure, il couvre un territoire étroit (à peine 10 km de large), qui s'allonge depuis la limite sud de la Région, jusqu'à la confluence de la Seine et de l'Eure. Culminant à 140 m d'altitude, il est dans la continuité du plateau du Mantois (Ile-de-France) et développe sur ses terres horizontales des cultures de grands champs.

Les paysages du Plateau de l'Eure sont exposés aux risques suivants :

- Les extensions d'urbanisation, la consommation de l'espace agricole et l'absence d'espaces de transition entre le bâti et les espaces agricoles,
- Les traversées trop routières des villages le long des deux voies parallèles,
- Les espaces publics des villages et abords des routes peu valorisés,
- L'implantation des nouvelles zones d'activités, de leurs espaces publics et de nouveaux bâtiments agricoles.

### 2.2.1.2 Le Vexin Normand

Situé à l'extrémité Est du département de l'Eure, le Vexin normand est géographiquement un prolongement du Vexin français. Situé entre la vallée de la Seine à l'Ouest et le pays de Lyons au Nord, il couvre un petit territoire où la vallée de l'Epte marque la frontière entre la Région Ile-de-France et la Région Normandie. Le Vexin normand aux ondulations amples et à l'habitat regroupé en gros villages, montre plusieurs types de paysages en fonction des sols et de la morphologie.

Le Vexin normand se divise en plusieurs entités paysagères :

- *La vallée de l'Epte*, qui forme la frontière historique entre le Vexin français et le Vexin normand. Prenant sa source dans la boutonnière du pays de Bray, non loin de Forges-les Eaux, la rivière de l'Epte s'écoule vers le sud pour se jeter, une soixantaine de kilomètres plus loin, dans la Seine à l'amont de Vernon.
- *La Vallée du Gambon* prend sa source au cœur du plateau du Vexin. Orientée Est/Ouest, elle rejoint la Seine au niveau des Andelys. Elle y est rejointe par une vallée sèche orientée Nord-Est/Sud-Ouest qui, elle aussi, trouve sa source au cœur du plateau. Très profonde (plus de cent quarante mètres de dénivélés entre le haut et le bas des coteaux), la vallée du Gambon est également très étroite, notamment dans sa partie aval, dans laquelle s'est lovée la ville des Andelys. Plus en amont, elle rattrape le plateau du Vexin de manière plus douce, à l'Ouest du village de Cantiers.
- *Le plateau de Vexin* couvre la plus grande partie du territoire du Vexin normand. Il occupe le replat légèrement ondulé depuis les rebords boisés de la vallée de l'Andelle et de la vallée de l'Epte, jusqu'aux rebords de la vallée de la Seine et de la vallée du Gambon. Au Sud, il se termine sur les premiers reliefs du Vexin bossu entre Dangu et Tourny. Au cœur de ce plateau voué aux grandes cultures, la Lévrière et la Bonde animent ce relief en creusant deux petites vallées qui cristallisent des paysages plus intimes et plus verdoyants. Etrepagny s'affirme comme la plus grande ville de ce territoire.
- *Le Vexin Bossu*, entre les plateaux ouverts du Vexin et les prairies humides cernées de coteaux de la vallée de l'Epte, compose un paysage à part, à la transition du plateau et de la vallée. Sur une bande d'environ 8 km de large, le plateau présente des mouvements de sols souples et complexes où les boisements nombreux viennent s'arrimer. Les horizons sont proches, les cultures plus diversifiées et les petits villages demeurent discrets au sein de la végétation.

Les paysages du Vexin normand sont exposés aux risques suivants :

- Les extensions d'urbanisation, la banalisation des paysages bâtis, et les limites non traitées entre les nouvelles constructions et l'espace agricole,
- Les traversées trop routières des villages, les espaces publics des villages et abords des routes peu valorisés,
- L'implantation et les matériaux de construction de nouveaux bâtiments agricoles,
- Le drainage du plateau agricole.

### 2.2.1.3 La Vallée de la Seine

Dans la vallée de la Seine, l'eau a contribué à composer des paysages naturels, forestiers et agricoles aussi bien qu'urbains et industriels. Sur l'essentiel du parcours fluvial à travers la région, ces paysages contrastés ne se succèdent pas en séquences, mais cohabitent de façon plus étroite, dans l'épaisseur même de la vallée, en lanières. Cela conduit à des contrastes surprenants, voire à d'étranges apparitions : c'est le cas par exemple des énormes bateaux pétroliers ou porte-conteneurs qui, remontant la Seine vers Rouen, semblent glisser directement sur les paisibles prairies du fond de vallée. C'est aussi le cas du site industriel gigantesque de Port-Jérôme-sur-Seine qui paraît démesuré face à la petite ville de Quillebeuf-sur-Seine ou bien encore de la ville nouvelle de Val de Reuil qui cohabite avec les étangs de Léry-Poses. La ville de Rouen offre, elle aussi, de forts contrastes, faisant se côtoyer dans un même site les flèches de la cathédrale et les cheminées fumantes de Petit Couronne. Même l'aval du cours du fleuve et son épanouissement en estuaire offre des séquences de paysages composites : celle du Marais Vernier face au pont de Tancarville puis celle du port industriel du Havre à proximité immédiate de la réserve naturelle de l'Estuaire.

La Vallée de la Seine se divise en plusieurs entités paysagères :

- *La vallée de Gaillon-Vernon*, placée entre deux boucles serrées (boucle de Bennecourt et boucle des Andelys), ce tronçon de vallée, relativement rectiligne s'étend sur une vingtaine de kilomètres. Il est bordé au Nord par le plateau du Vexin et au Sud par le plateau de Madrie, dominant tous deux la vallée de plus de 100 mètres de hauteur. La limite amont du paysage de la vallée apparaît clairement à la confluence de la vallée de l'Epte, marquée par un pincement entre les deux plateaux, ne laissant qu'un kilomètre de large pour le passage du fleuve. A l'aval, en revanche, la transition est plus douce avec le paysage de la boucle des Andelys. Si le changement semble s'amorcer dès le virage de la Seine en rive gauche (Villers-sur-le-Roule), il n'est effectif qu'à la hauteur de Bouafles en rive droite. Marqué par la présence de deux grandes villes Vernon et Gaillon, cette unité de paysage a pour caractère dominant celui d'une vallée urbanisée.
- *Les méandres des Andelys* : à l'aval de Gaillon, la Seine forme deux boucles très prononcées, qui donnent naissance à un paysage à la fois vertical, marqué par des coteaux majestueux, et horizontal dans les grandes étendues de forêts et de cultures. Les limites de cette unité de paysage s'appuient au nord et au sud sur les lignes de crêtes des coteaux, au-delà desquels les plateaux du Vexin et de Madrie débutent. A l'Ouest, la transition est plus floue, l'occupation urbaine venant « troubler » la lecture morphologique du paysage. Il se crée une sorte de « fondu-enchaîné » entre le paysage agricole de la boucle de Muids et le paysage urbanisé de la zone de confluence de l'Eure et de la Seine. Le Petit Andely, au débouché de la vallée du Gambon est, par sa qualité architecturale, l'élément urbain emblématique de ce paysage.

Les paysages de la vallée de la Seine sont exposés aux risques suivants :

- La disparition d'espaces non bâtis entre les villages,
- Les abords non valorisés des gravières,
- La non-accessibilité des berges de Seine,
- Les limites non traitées des extensions urbaines.

### 2.2.1.4 Le Pays de Bray entre Caux et Vexin

Regroupant des paysages singuliers, ce grand ensemble forme un territoire moins uniforme que les autres. Pays de collines, pays de forêts, il se trouve à l'interface des plateaux du Petit Caux au Nord, du plateau de Caux à l'Ouest et du Vexin normand au Sud. Par ses paysages de collines, son bocage dense et ses rebords facilement repérables, la boutonnière du pays de Bray s'individualise aisément au cœur de ces plateaux.

Le Pays de Bray entre Caux et Vexin se divise en plusieurs entités paysagères, dont une seule concerne une partie du territoire de Seine Normandie Agglomération sur la commune de Mesnil-Verclives :

- *Le pays de Lyons*, situé au nord du Vexin normand, est pris en tenaille entre la vallée de l'Andelle à l'Ouest et au Nord et la boutonnière du pays de Bray au Nord-Est. Au Sud, la transition avec le plateau du Vexin reste floue tant l'influence des grandes cultures se ressent au cœur des clairières forestières. Marqué par un massif forestier éclaté de 10700 hectares, ce territoire a pris le nom de sa principale et emblématique ville, Lyons-la-Forêt.

Les paysages du Pays de Bray entre Caux et Vexin sont exposés aux risques suivants :

- Les lisières forestières simplifiées dans les secteurs de grandes cultures,
- La persistance de l'étirement de l'urbanisation linéaire.

## 2.2.2 Patrimoine culturel, architectural et archéologique

### Carte 21- Monuments historiques et sites classés - p103

#### ■ Sites inscrits et sites classés

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire présentant un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Il existe deux niveaux de protection :

- Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutive du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci en fonction de la nature des travaux est soit de niveau préfectoral ou soit de niveau ministériel.
- L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

## ■ Monuments historiques

La protection des immeubles au titre des monuments historiques relève de la loi du 31 décembre 1913 (article 1 à 13 ter). Elle institue deux mesures distinctes en fonction de la valeur patrimoniale du monument :

- Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public (article 1) peuvent être classés en totalité ou en partie.
- Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation (article 2) peuvent être inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Parmi les soixante et une communes qui composent Seine Normandie Agglomération, les sites classés se situent principalement le long de la Seine, de l'Epte et de l'Eure.

**Le territoire comporte 11 sites classés (3 sites majeurs et 8 ponctuels), 15 sites inscrits et 59 monuments historiques.**

Numéro	NOM	PROTECTION
1	LES ABRIS SOUS ROCHE DE MESTREVILLE A SAINT-PIERRE-D'AUTILS 1/5	Classé
2	LES ABRIS SOUS ROCHE DE MESTREVILLE A SAINT-PIERRE-D'AUTILS 2/5	Classé
3	LES ABRIS SOUS ROCHE DE MESTREVILLE A SAINT-PIERRE-D'AUTILS 3/5	Classé
4	LES ABRIS SOUS ROCHE DE MESTREVILLE A SAINT-PIERRE-D'AUTILS 4/5	Classé
5	LES ABRIS SOUS ROCHE DE MESTREVILLE A SAINT-PIERRE-D'AUTILS 5/5	Classé
6	LES BORDS DE LA SEINE, AVENUES ET PLACES DE VERNON	Classé
7	LE MOULIN DE FOURGES	Classé
8	L'EGLISE, LE CIMETIERE DE BERTHENONVILLE	Classé
9	LE CIMETIERE DE COCHEREL A HOULBEC-COCHEREL	Classé
10	LE PARC DU CHATEAU DE LA MADELEINE A PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX	Classé
11	LE CHAMP DE BATAILLE DE COCHEREL A HARDENCOURT-COCHEREL	Classé
12	LE CHATEAU DE CAHAIGNES ET SON PARC	Classé
13	LA VALLEE DE L'EPTA A AUTHEVERNES, BERTHENONVILLE, BUS-SAINT-REMY, CHATEAU-SUR-EPTA, DAMPMESNIL, FOURGES, GASNY	Classé
14	GIVERNY-CLAUDE MONET, LE CONFLUENT DE LA SEINE ET DE L'EPTA A GIVERNY, SAINTE-GENEVIEVE-LES-GASNY, VERNON	Classé
15	LA BOUCLE DE LA SEINE DITE DE CHATEAU-GAILLARD A LES ANDELYS, AUBEVOYE, BERNIERES-SUR-SEINE, BOUAFLES, COURCELLES-SUR-SEINE, MUIDS, LA ROQUETTE, LE THUIT, TOSNY, VENABLES, VEZILLON, VILLERS-SUR-LE-ROULE	Classé

**Tableau 10.** Sites classés

Numéro	NOM	PROTECTION
1	LA PROMENADE DES PRES AUX ANDELYS	Inscrit
2	TERRAINS ENTOURANT LE CHATEAU GAILLARD AUX ANDELYS	Inscrit
3	LE CHENE DE LA MERE DE DIEU A PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX	Inscrit
4	LES RESTES DU CHATEAU DE LA ROQUE, AU HAMEAU DE CHATEAUNEUF A PORT-MORT	Inscrit
5	L'EGLISE, LE CIMETIERE DE CROISY-SUR-EURE	Inscrit
6	LE DOMAINE DE BEAUREGARD A FONTENAY	Inscrit
7	LE PONT DE COCHEREL, LES RIVES ET LES ILES DE L'EURE A HARDENCOURT-COCHEREL, HOULBEC-COCHEREL	Inscrit
8	L'EGLISE, LE CIMETIERE DE CIVIERES	Inscrit
9	L'EGLISE, LE CIMETIERE DE FONTENAY	Inscrit
10	L'EGLISE, LE CIMETIERE, L'ENTREE DE L'ANCIEN MANOIR, LE BOIS DE PINS A FOURS-EN-VEXIN	Inscrit
11	LA RIVE DROITE DE LA SEINE A VERNON	Inscrit
12	LA RIVE GAUCHE DE LA SEINE A VERNON	Inscrit
13	L'EGLISE, LE CIMETIERE, LES TILLEULS A HEUQUEVILLE	Inscrit
14	LE HAMEAU D'AVENY A DAMPSMESNIL	Inscrit
15	LE CHATEAU DE SAINT-JUST	Inscrit
16	LA PLAINE DE COCHEREL	Inscrit
17	LES FALAISES DE L'ANDELLE ET DE LA SEINE	Inscrit
18	GIVERNY - CLAUDE MONET - CONFLUENT DE LA SEINE ET DE L'EPTA A GIVERNY, SAINTE-GENEVIEVE-LES-GASNY	Inscrit
19	LE CHATEAU ET LE VILLAGE D'HEUQUEVILLE	Inscrit

**Tableau 11.** Sites inscrits

NUMERO	APPELATION	CATEGORIE	LEGENDE	COMMUNE
1	Manoir de Surcy	Architecture domestique	Inscrit	Mézières-en-Vexin
2	Eglise (ancienne)	Architecture religieuse	Partiellement inscrit	Vernon
3	Eglise	Architecture religieuse	Classé	Roquette
4	Théâtre antique	Site archéologique	Classé	Andelys
5	Menhir dit La Pierre-Frite	Site archéologique	Classé	Breuilpont
6	Eglise du Petit-Andely ou église Saint-Sauveur	Architecture religieuse	Classé	Andelys
7	Maison à pans de bois dite Maison du Temps Jadis	Architecture domestique	Partiellement Classé	Vernon
8	Château de Verclives	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Mesnil-Verclives
9	Maison (immeuble Benac)	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Vernon
10	Eglise sainte Radegonde	Architecture religieuse	Inscrit	Giverny
11	Château de Vernonnet (ancien) dit Château des Tourelles	Architecture domestique	Partiellement Classé	Vernon
12	Eglise	Architecture religieuse	Partiellement inscrit	Cuverville
13	Maison, dite Manoir du Grévarin	Architecture domestique	Inscrit	Vernon
14	Château	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Vernon
15	Menhir dit Gravier de Gargantua	Site archéologique	Classé	Port-Mort
16	Eglise	Architecture religieuse	Inscrit	Vexin-sur-Epte
17	Ferme voisine de l'église	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Guiseniers
18	Domaine de Bizy	Architecture domestique	Partiellement Classé	Vernon
19	Eglise	Architecture religieuse	Inscrit	Fresne-l'Archevêque
20	Eglise	Architecture religieuse	Classé	Écouis
21	Calvaire	Architecture religieuse	Inscrit	Gadencourt
22	Pont d'Aveny	Génie civil	Classé	Vexin-sur-Epte
23	Château de la Madeleine	Architecture domestique	Inscrit	Pressagny-l'Orgueilleux
24	Ancien prieuré de Sauseuse	Architecture religieuse	Partiellement inscrit	Tilly
25	Abbaye du Trésor-Notre-Dame (ancienne) de Bus-saint-Rémy	Architecture religieuse	Partiellement Classé-Inscrit	Vexin-sur-Epte
26	Château de Brécourt	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Douains
27	Eglise	Architecture religieuse	Partiellement Classé-Inscrit	Ménilles
28	Eglise Notre-Dame, actuellement collégiale	Architecture religieuse	Classé	Vernon

NUMERO	APPELATION	CATEGORIE	LEGENDE	COMMUNE
29	Eglise	Architecture religieuse	Inscrit	Pacy-sur-Eure
30	Eglise	Architecture religieuse	Partiellement Classé	Saint-Pierre-d'Autils
31	Eglise Saint Nicolas	Architecture religieuse	Inscrit	Villiers-en-Désœuvre
32	Château-Gaillard	Architecture domestique	Classé	Andelys
33	Moulin	Architecture industrielle	Partiellement inscrit	Muids
34	Allée couverte	Site archéologique	Classé	Vexin-sur-Epte
35	Manoir de Salverte (ancien)	Architecture domestique	Inscrit	Heubécourt-Haricourt
36	Domaine du château de Saint-Just	Architecture domestique	Partiellement Classé-Inscrit	Saint-Just
37	Commanderie de Chanu (ancienne)	Architecture religieuse	Partiellement Classé-Inscrit	Villiers-en-Désœuvre
38	Propriété de Claude Monet (ancienne)	Architecture domestique	Inscrit	Giverny
39	Église Saint-Hilaire	Architecture religieuse	Inscrit	Muids
40	Château de Bosc-Roger	Architecture domestique	Inscrit	Plessis-Hébert
41	Eglise	Architecture religieuse	Inscrit	Vexin-sur-Epte
42	Maison et ancien beffroi de la Madeleine	Architecture domestique	Inscrit	Andelys
43	Eglise du Grand-Andely ou église Notre-Dame-du-Grand-Andely	Architecture religieuse	Classé	Andelys
44	Manoir du Bus	Architecture domestique	Classé	Bus-Saint-Rémy
45	Château du Buisson-de-Mai	Architecture domestique	Classé	Saint-Aquilin-de-Pacy
46	Eglise	Architecture religieuse	Inscrit	Vexin-sur-Epte
47	Tour des Archives	Architecture militaire	Classé	Vernon
48	Enceinte du Grand-Andely (vestiges)	Architecture militaire	Inscrit	Andelys
49	Eglise	Architecture religieuse	Partiellement Classé	Vexin-sur-Epte
50	Prieuré Saint-Nicaise (ancien)	Architecture religieuse	Inscrit	Gasny
51	Eglise	Architecture religieuse	Classé	Vexin-sur-Epte
52	Château de la Folletière	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Neuilly
53	Eglise paroissiale Saint Martin	Architecture religieuse	Inscrit	Chambray

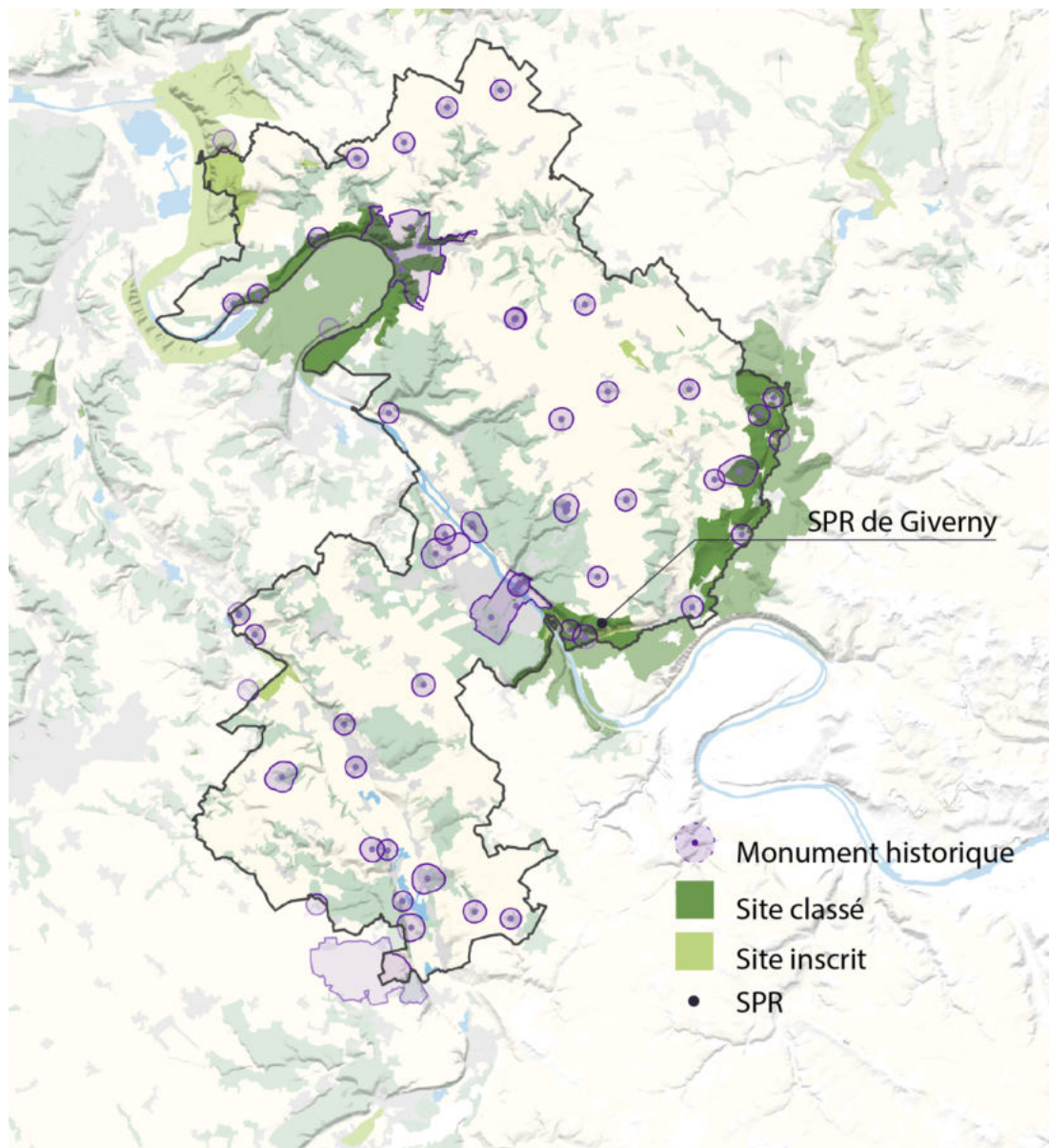
NUMERO	APPELATION	CATEGORIE	LEGENDE	COMMUNE
54	Monument funéraire de Pierre-Seyer	Architecture funéraire - commémorative - votive	Inscrit	Bois-Jérôme-Saint-Ouen
55	Château	Architecture domestique	Inscrit	Breuilpont
56	Château	Architecture domestique	Partiellement Classé	Chambray
57	Hospice Saint-Jacques	Architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	Partiellement Classé	Andelys
58	Eglise	Architecture religieuse	Inscrit	Guiseniers

**Tableau 12.** Monuments historiques

### ■ Sites Patrimoniaux Remarquables

Depuis la loi LCAP du 7 juillet 2016, les Zones de Protection du Patrimoine Architecture, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sont devenues des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR). Ils sont au nombre de 5 dans le département de l'Eure (Gaillon, Giverny, Nonancourt, Pont-Audemer et Verneuil sur Avre). Il s'agit de servitudes d'utilité publique (SUP) composées d'un rapport de présentation, d'un zonage et d'un règlement qui viennent compléter les documents d'urbanisme. Deux communes sont également en train d'en élaborer : Bernay et Evreux.

Seule la commune de Giverny est concernée sur le territoire de Seine Normandie Agglomération



**Carte 21.** Monuments historiques et sites classés

## 2.2.3 Synthèse sur les paysages et le patrimoine culturel

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un patrimoine paysager à préserver : des paysages riches et diversifiés, marqués par les dénivelés tranchés des vallées et la présence de l'eau</p> <p>Un patrimoine architectural riche : présence de 59 monuments historiques, 11 sites classés et 15 sites inscrits</p> <p>Dispositif de financement par SNA de plantations, vergers, vignes et haies</p> <p>Existence d'un réseau de sentiers de randonnée (tourisme vert)</p> <p>Jardin du musée des impressionnistes et le jardin Claude Monet</p>	<p>Plusieurs axes de transports fragmentent le territoire : autoroute, voies ferrées, routes départementales</p> <p>Présence de pollution lumineuse sur les communes de Vernon, Saint-Marcel, La Chapelle-Longueville et Pacy-sur-Eure</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Développement du tourisme vert (sentiers de randonnées, vélo, marche) de par la diversité paysagère associée à un patrimoine local</p> <p>La possibilité d'initialiser un PLUi</p>	<p>Banalisation et appauvrissement des paysages (Manque d'intégration paysagère des extensions urbaines et des zones industrielles, disparition d'espaces non bâtis entre les villages, persistance de l'étirement de l'urbanisation linéaire, prépondérance de la culture des céréales [47,6%] ...).</p> <p>Les traversées trop routières des villages, les espaces publics des villages et abords des routes peu valorisés.</p> <p>Importante pression foncière sur les terres agricoles.</p> <p>Les lisières forestières simplifiées dans les secteurs de grandes cultures</p>

## **CHAPITRE 3. RISQUES NATURELS**

### 3.1 Les arrêtés et reconnaissances de catastrophes naturelles

Il est à noter qu'est précisé ici un nombre d'événement et non le nombre de communes touchées ou la durée de l'événement.

	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Total
<b>Total par saisons</b>	11	29	14	3	<b>57</b>
<b>Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain</b>	1	0	0	0	1
<b>Inondations et coulées de boue</b>	3	16	13	3	35
<b>Inondations par remontées de nappe phréatique</b>	3	3	0	0	6
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	3	3	1	0	7
<b>Mouvements de terrain</b>	1	2	0	0	3
<b>Inondations par remontées de nappe naturelle</b>	0	4	0	0	4
<b>Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse</b>	0	1	0	0	1

**Tableau 13.** Bilan des catastrophes naturelles de 1900 à 2018 – Inondations et ruissellements

Par ailleurs, lors de la tempête de 1999 en France, les 36 000 communes françaises ont bénéficié d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle.

	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Inondations et coulées de boue	Inondations par remontées de nappe phréatique	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Mouvements de terrain	Inondations par remontées de nappe
<b>Aigleville</b>	1	0	0	0	0	0	0
<b>Bois-Jérôme-Saint-Ouen</b>	1	2	0	0	0	0	0
<b>Boisset-les-Prévanches</b>	1	0	0	0	0	0	0
<b>Bouafles</b>	1	2	0	0	0	0	0
<b>Breuilpont</b>	1	3	1	0	0	0	0
<b>Bueil</b>	1	5	0	0	0	0	0
<b>Caillouet-Orgeville</b>	1	0	0	0	0	0	0
<b>Chaignes</b>	1	0	0	0	0	0	0
<b>Chambray</b>	1	1	0	0	0	0	0
<b>Croisy-sur-Eure</b>	1	1	0	0	0	0	0

		Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Inondations et coulées de boue	Inondations remontées de nappe phréatique	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Mouvements de terrain	Inondations remontées de nappe
<b>Cuverville</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Daubeuf-près-Vatteville</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>Douains</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Écouis</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>Fains</b>		1	2	0	0	0	0	0
<b>Frenelles-en-Vexin</b>	Fresne-l'Archevêque	1	1	0	0	0	0	0
	Corny	1	0	0	0	0	0	0
	Boisemont	1	0	0	0	0	0	0
<b>Gadencourt</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>Gasny</b>		1	2	0	0	0	0	0
<b>Giverny</b>		1	2	0	0	0	2	1
<b>Guiseniers</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Hardencourt-Cocherel</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>Harquency</b>		1	0	1	0	0	0	0
<b>Hécourt</b>		1	2	1	0	0	0	0
<b>Hennezis</b>		1	0	0	0	0	1	0
<b>Heubécourt-Haricourt</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Heuqueville</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Houlbec-Cocherel</b>		1	1	0	2	0	0	0
<b>Jouy-sur-Eure</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>La Boissière</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>La Chapelle Longueville</b>	Saint-Just	1	1	0	0	0	0	0
	La Chapelle-Réanville	1	0	0	0	0	0	0
	Saint-Pierre-d'Autils	1	1	0	0	0	0	0
<b>La Heunière</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>La Roquette</b>		1	1	0	0	0	0	1
<b>Le Cormier</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Le Plessis-Hébert</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>Le Thuit</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>Les Andelys</b>		1	5	0	2	0	0	0
<b>Ménilles</b>		1	3	1	0	0	0	0
<b>Mercey</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Merey</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>Mesnil-Verclives</b>		1	1	0	0	0	0	0

		Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Inondations et coulées de boue	Inondations remontées de nappe phréatique	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Mouvements de terrain	Inondations remontées de nappe
<b>Mézières-en-Vexin</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>Muids</b>		1	2	0	0	0	0	0
<b>Neuilly</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>Notre-Dame-de-l'Isle</b>		1	2	0	0	0	0	0
<b>Pacy-sur-Eure</b>	Pacy-sur-Eure	1	4	1	0	0	0	0
	Saint-Aquilin-de-Pacy	1	2	0	0	0	0	0
<b>Port-Mort</b>		1	4	0	0	0	0	1
<b>Pressagny-l'Orgueilleux</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>Rouvray</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Sainte-Colombe-près-Vernon</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Sainte-Geneviève-lès-Gasny</b>		1	3	0	0	0	0	0
<b>Saint-Marcel</b>		1	5	0	2	0	0	0
<b>Saint-Vincent-des-Bois</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Suzay</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Tilly</b>		1	2	0	0	0	0	0
<b>Vatteville</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>Vaux-sur-Eure</b>		1	2	0	0	0	0	0
<b>Vernon</b>		1	6	0	2	0	0	1
<b>Vézillon</b>		1	1	0	0	0	0	0
<b>Villegats</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Villez-sous-Bailleul</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Villiers-en-Désœuvre</b>		1	0	0	0	0	0	0
<b>Vexin-sur-Epte</b>	Berthenonville	1	1	0	0	0	0	0
	Bus-Saint-Rémy	1	1	0	0	0	0	0
	Cahaignes	1	0	1	0	0	0	0
	Cantiers	1	0	0	0	0	0	0
	Civières	1	0	0	2	0	0	0
	Dampsmesnil	1	0	0	0	0	0	0
	Écos	1	1	0	3	0	0	0
	Fontenay-en-Vexin	0	0	0	0	0	0	0
	Forêt-la-Folie	1	0	0	0	0	0	0
	Fourges	1	1	0	0	0	0	0
	Fours-en-Vexin	1	0	0	0	0	0	0
	Guitry	1	0	0	0	0	0	0
Panilleuse	1	0	0	0	0	0	0	

	Tourny	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Inondations et coulées de boue	Inondations remontées de nappe phréatique	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Mouvements de terrain	Inondations remontées de nappe
		1	0	0	0	1	0	0

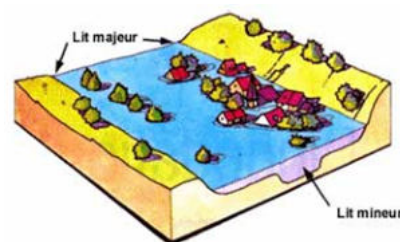
**Tableau 14.** Catastrophes naturelles (par commune)

## 3.2 Les inondations / ruissellements

Le **risque d'inondation** est à l'origine d'approximativement 80% du coût des dommages dus aux catastrophes naturelles en France et 60% du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles. Il concerne environ 280 000 kilomètres de cours d'eau répartis sur l'ensemble du territoire national.

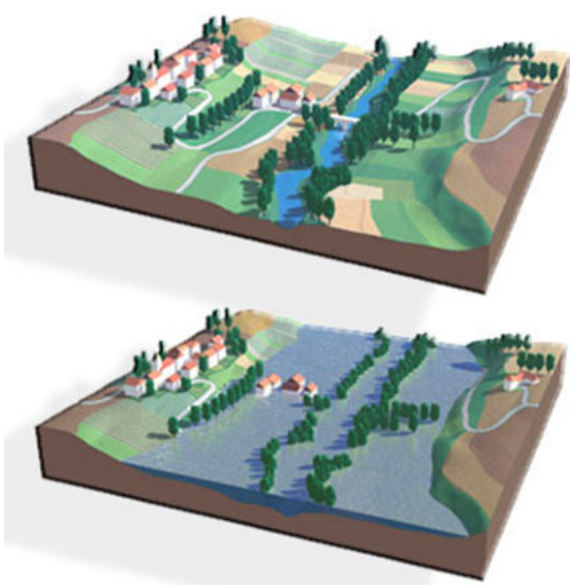
Le **Ministère de l'Écologie et du Développement Durable** a établi une typologie des phénomènes naturels dans le cadre de leur suivi sur le territoire français. Cette typologie distingue **cinq catégories d'inondations** :

- Par une crue (débordement de cours d'eau) ;
- Par ruissellement et coulée de boue ;
- Par lave torrentielle (torrent et talweg) ;
- Par remontées de nappes phréatiques ;
- Par submersion marine.



### 3.2.1 Les inondations par débordement de cours d'eau

Carte 61 - Zones inondables - p138



Est appelée inondation, la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle résulte dans le cas des ruisseaux, de crues liées à des précipitations prolongées.

La **crue** correspond à l'augmentation soudaine et importante du débit du cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit naturel. Lorsqu'un cours d'eau est en crue, il **sort de son lit habituel, nommé lit mineur**, pour occuper en partie ou en totalité **son lit majeur** qui se trouve dans les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur.

### 3.2.1.1 Les Plan de Prévention des Risques inondations

Il existe dans le département de l'Eure treize Plans de Prévention du Risque d'Inondation prescrits dont douze sont approuvés.

Seine Normandie Agglomération est concernée par plusieurs **Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi)**, **rappelés notamment dans le porter à connaissance du préfet du 28 avril 2021** :

PPRi	Dates de prescription et d'approbation	Communes
Boucles de Poses	11/04/2001 et 20/12/2002	Vatteville
Epte Aval	05/07/2001 et 15/03/2005 (modification n°1 - 30/10/2014)	Berthenonville, Bus-Saint-Rémy, Dampsmesnil, Fourges, Gasny, Giverny
Eure Moyenne	01/08/01 et 29/07/11 (modification n°1 20/11/2014 modification n°2 14/09/2016)	Breuilpont, Bueil, Chambray, Croisy sur Eure, Fains, Fontaine-sous-Jouy, Gadencourt, Hardencourt-Cocherel, Hécourt, Houlbec-Cocherel, Ménilles, Merey, Neuilly, Pacy sur Eure, Saint-Aquilin-de-Pacy, Vaux sur Eure
Seine	Un plan de prévention des risques d'inondations a été prescrit le 10 février 2012 sur la vallée de la Seine.	Les Andelys, Bouafles, Giverny, Muïds, Notre Dame de l'Isle, Port-Mort, Pressagny l'Orgueilleux, La Roquette, St-Just, St-Pierre d'Autils, Le Thuit, Vernon, Vézillon

**Tableau 15.** PPRi et communes concernées

**Ainsi, trente communes de la Communauté d'Agglomération sont concernées par un PPRi.**

#### Zonage des PPRi :

- Zone verte, caractérisant les secteurs non urbanisés, soumis à un aléa d'inondation faible à fort ou qui serait fortement impactée par la rupture d'une digue. Ces secteurs sont voués à l'expansion des crues des rivières, dans le but de permettre un laminage des crues et de ne pas aggraver le risque d'inondation sur la commune concernée et celles situées à l'aval.  
Toute implantation de biens ou d'activités nouvelles est interdite, à l'exception de celles qui seraient de nature à garantir le maintien des espaces concernés dans leur fonction d'expansion des crues (zones de loisir de plein air, lieux de promenade...), sans toutefois augmenter le risque. Toute extension de l'urbanisation est exclue ;
- Zone rouge, caractérisant des zones urbanisées soumises à un aléa fort ou qui seraient fortement impactées par la rupture d'une digue. Ces secteurs sont des espaces bâtis où le risque d'inondation est élevé. La vulnérabilité de ces zones ne doit pas augmenter.  
Toute nouvelle construction est interdite. Seuls certains aménagements conservatoires y sont autorisés ;
- Zone bleue, caractérisant des zones urbanisées soumises à un aléa moyen ou faible, ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues, ou enfin des zones en aléa fort mais repérées en centre urbain. Ces secteurs sont des espaces bâtis où le risque d'inondation est moyen. La vulnérabilité de ces zones ne doit pas augmenter sensiblement. Cette zone, qui demeure soumise à un aléa d'inondation, ne doit pas pour autant être considérée comme une zone remblayable.  
Les possibilités de construction sont limitées. Les établissements sensibles sont interdits ;

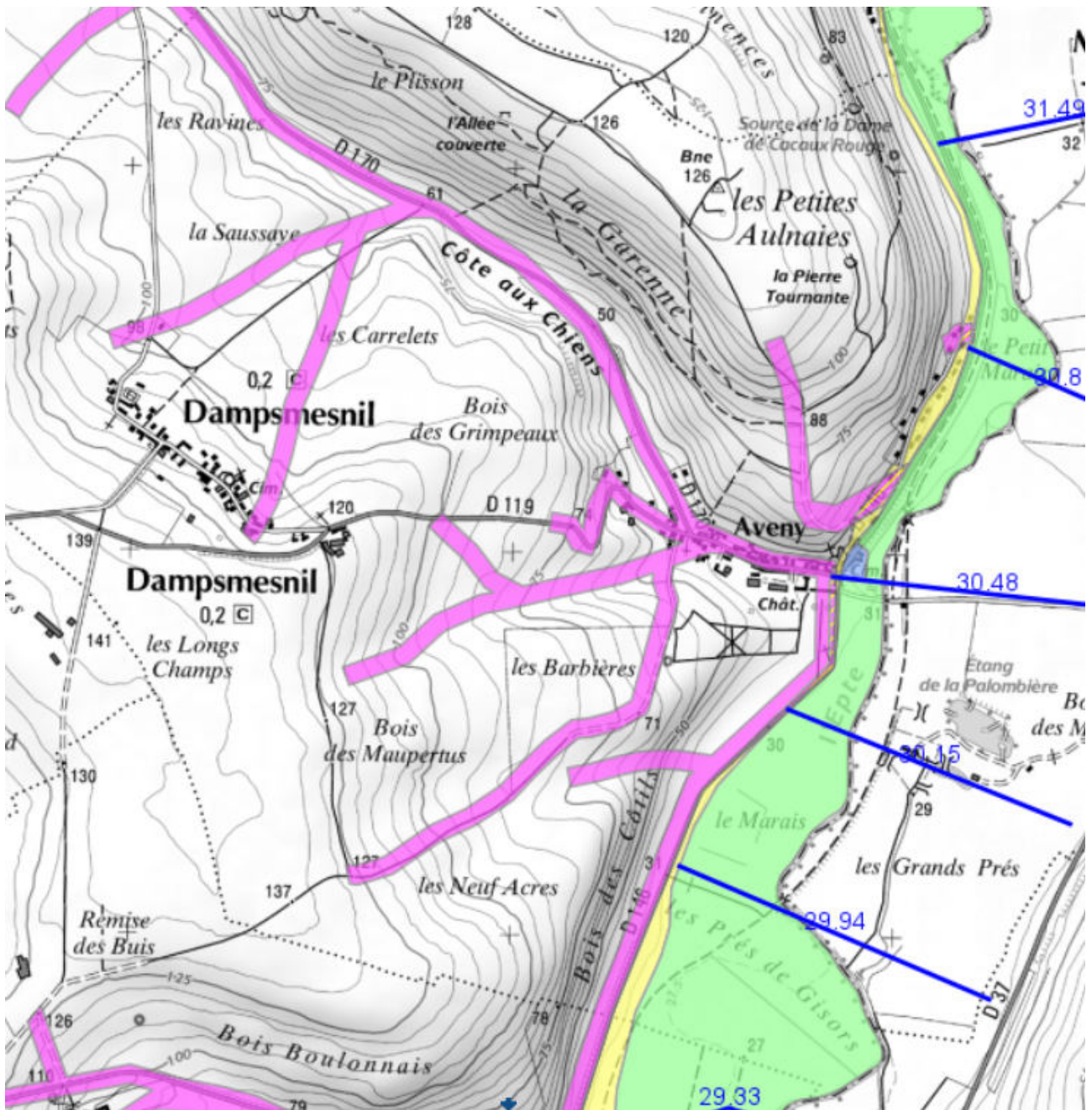
- Zone jaune, caractérisant des secteurs urbanisés ou non, dont le rôle dans l'expansion des crues est nul, et qui sont soumises à un risque de remontée de nappe. Elle correspond à la partie restante du lit majeur de la rivière.  
Seules les constructions sensibles aux remontées de nappe (sous-sol) sont interdites ;
- Une zone de ruissellement, qui correspond aux zones touchées par du ruissellement fort ou moyen. Les possibilités de construction sont limitées dans cette zone.

#### PPRI des Boucles de Poses :



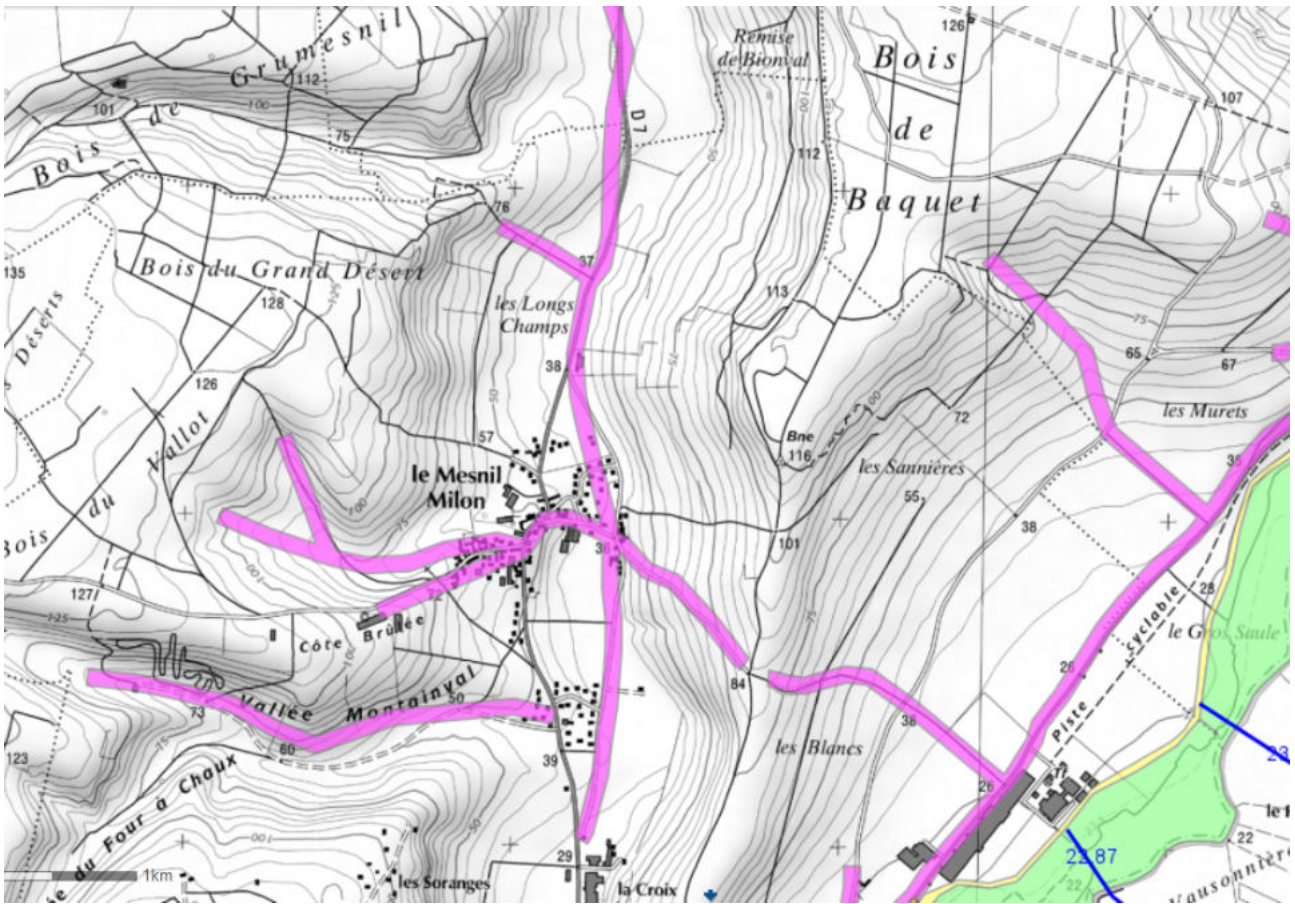
**Carte 22.** Zonage du PPRI Boucles de Poses sur la commune de Vatteville (Source : DDT Eure)



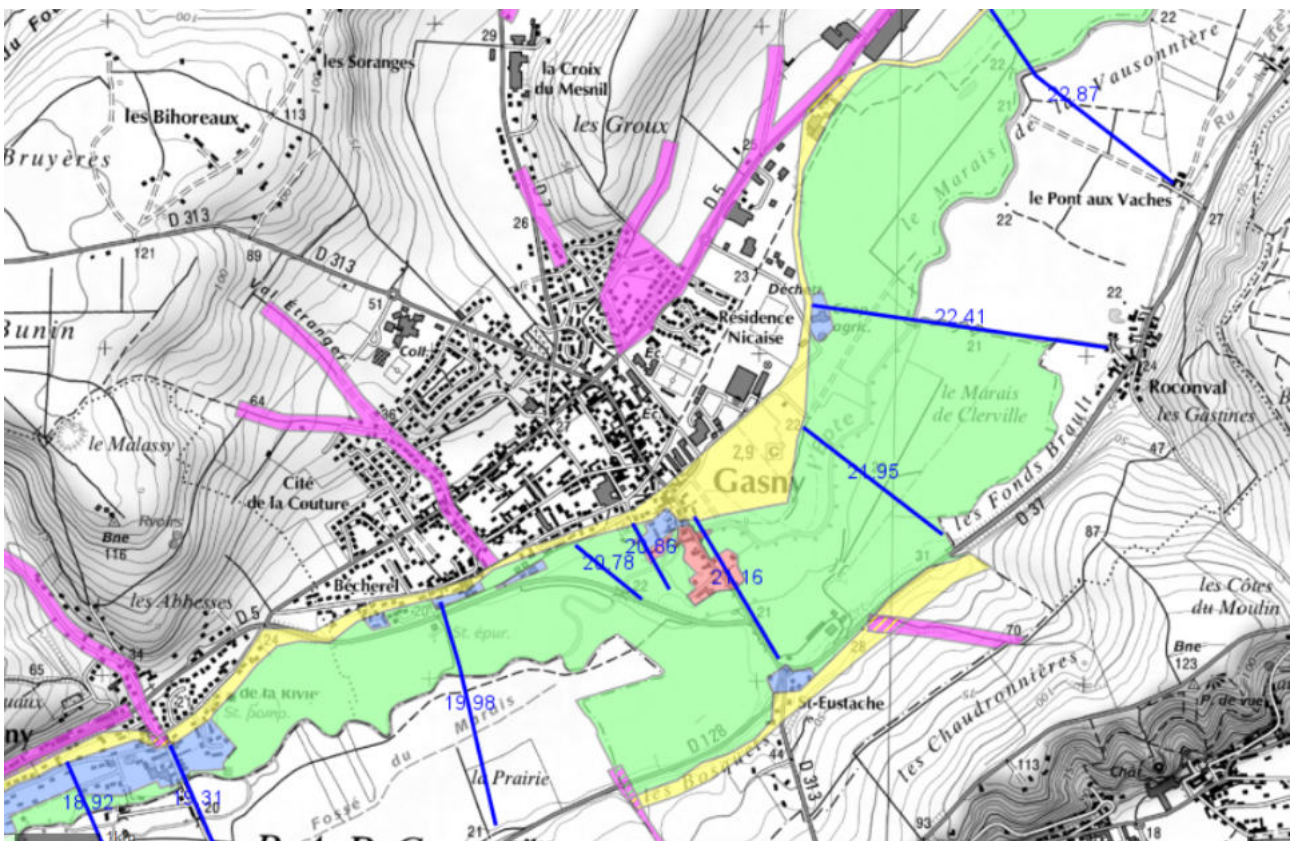


**Carte 25.** Zonage du PPRI Epte Aval sur la commune de Dampmesnil (Source : DDT Eure)





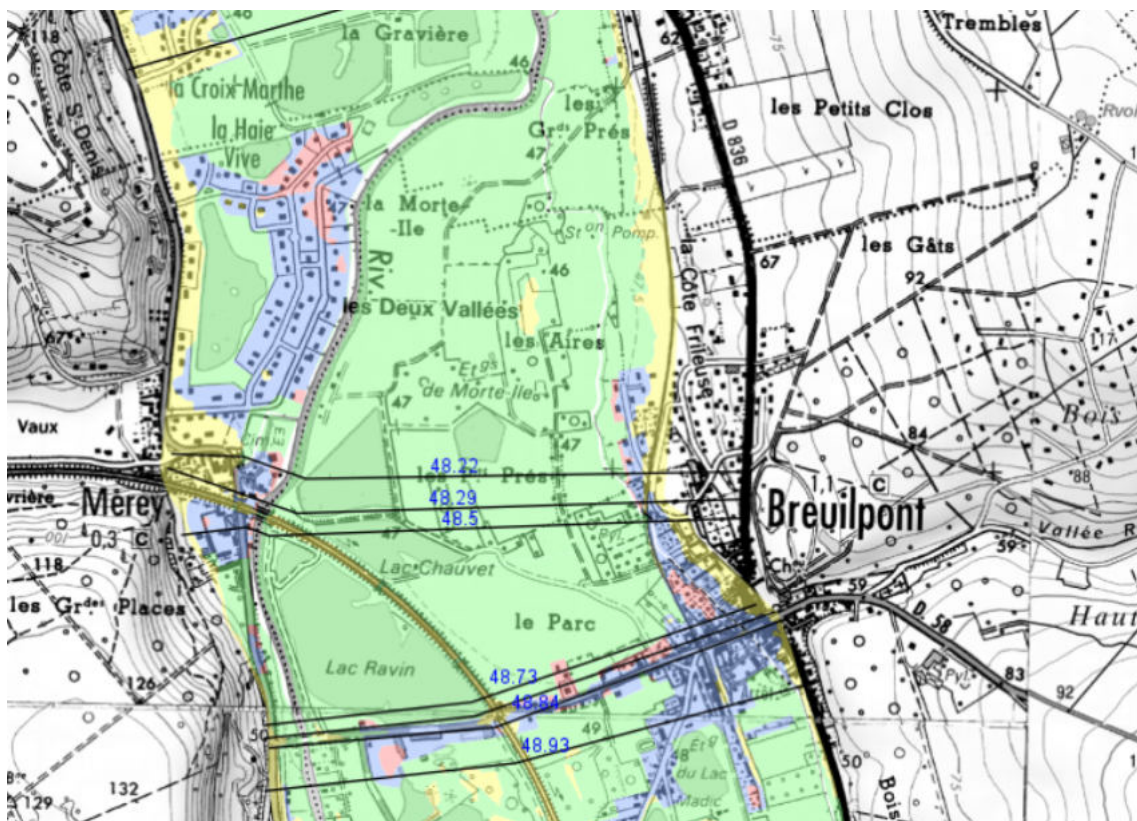
**Carte 28.** Zonage du PPRI Epte Aval sur la commune de Gasny – partie nord (Source : DDT Eure)



**Carte 29.** Zonage du PPRI Epte Aval sur la commune de Gasny – partie sud (Source : DDT Eure)



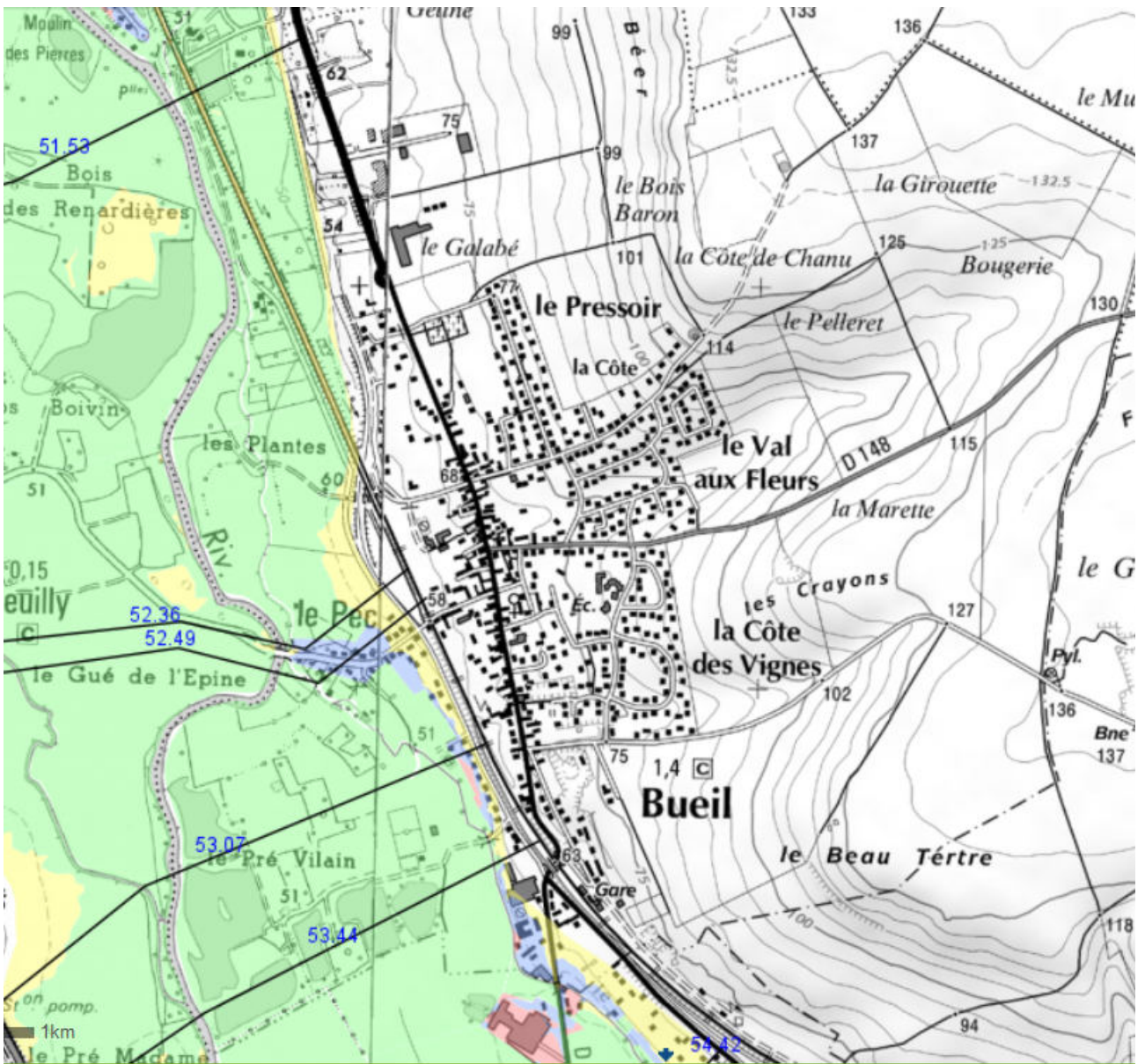
**PPRI Eure Moyenne :**



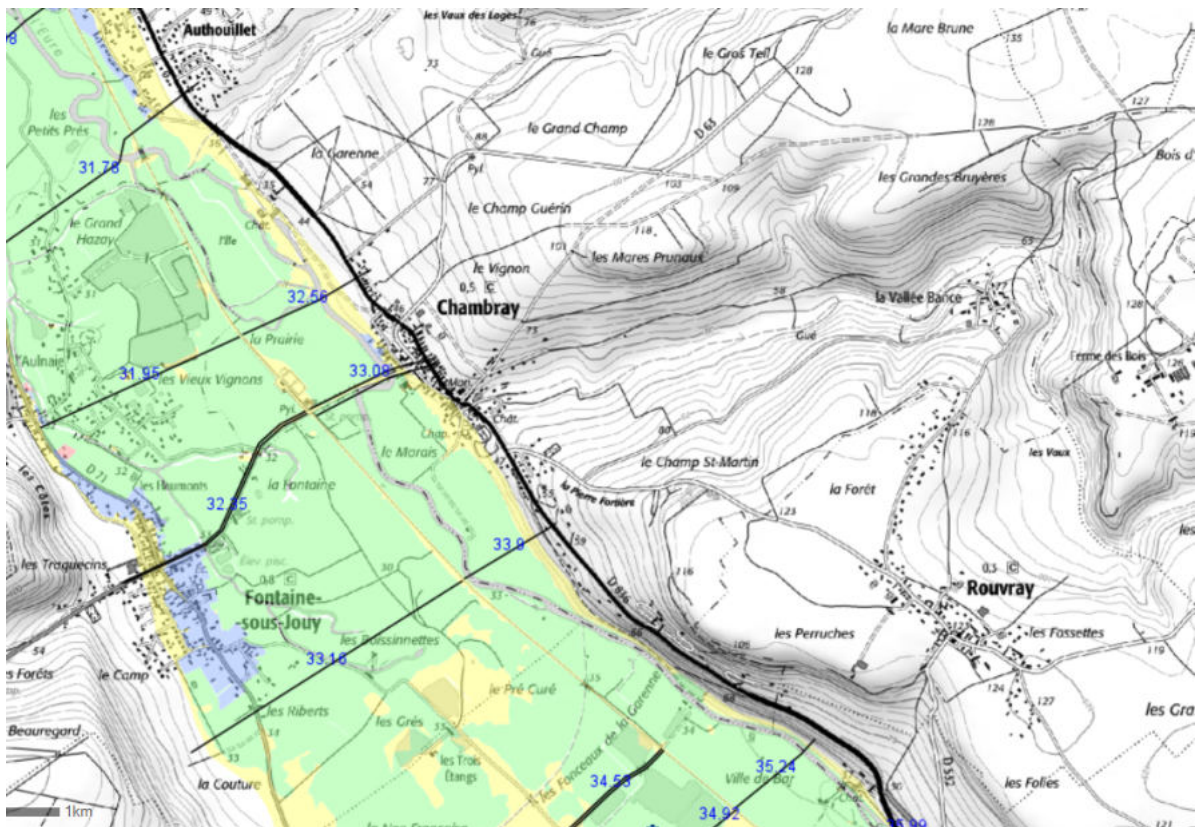
**Carte 31.** Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Breuilpont – partie nord (Source : DDT Eure)



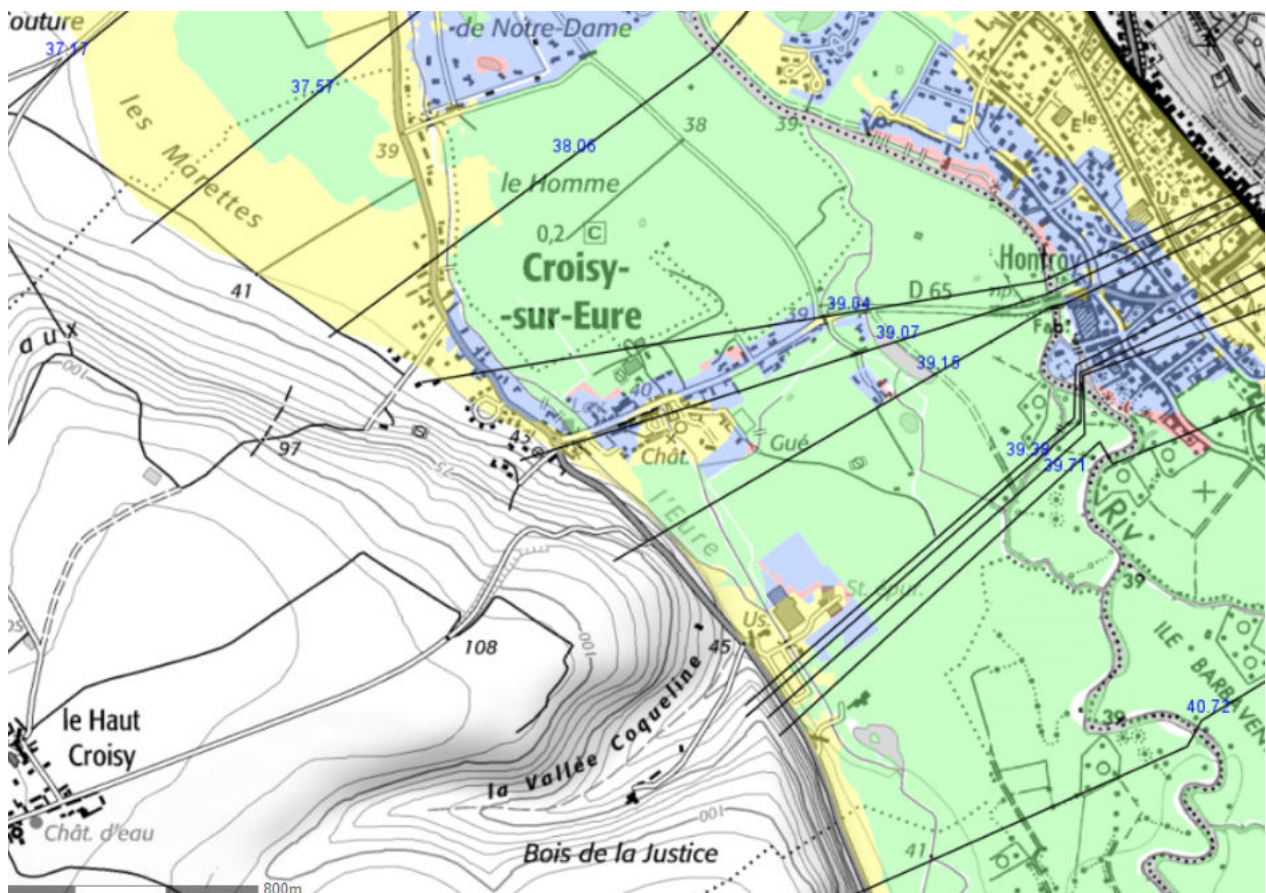
**Carte 32.** Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Breuilpont – partie sud (Source : DDT Eure)



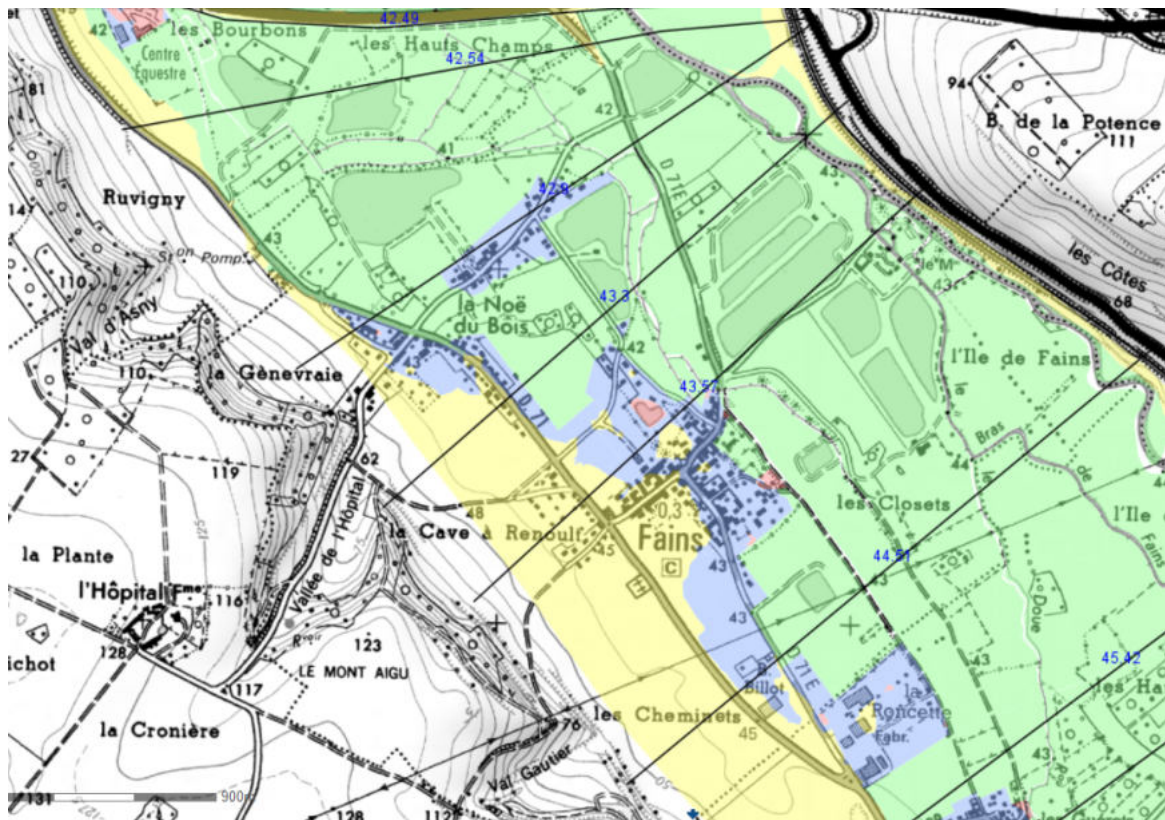
**Carte 33.** Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Bueil (Source : DDT Eure)



Carte 34. Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Chambray (Source : DDT Eure)



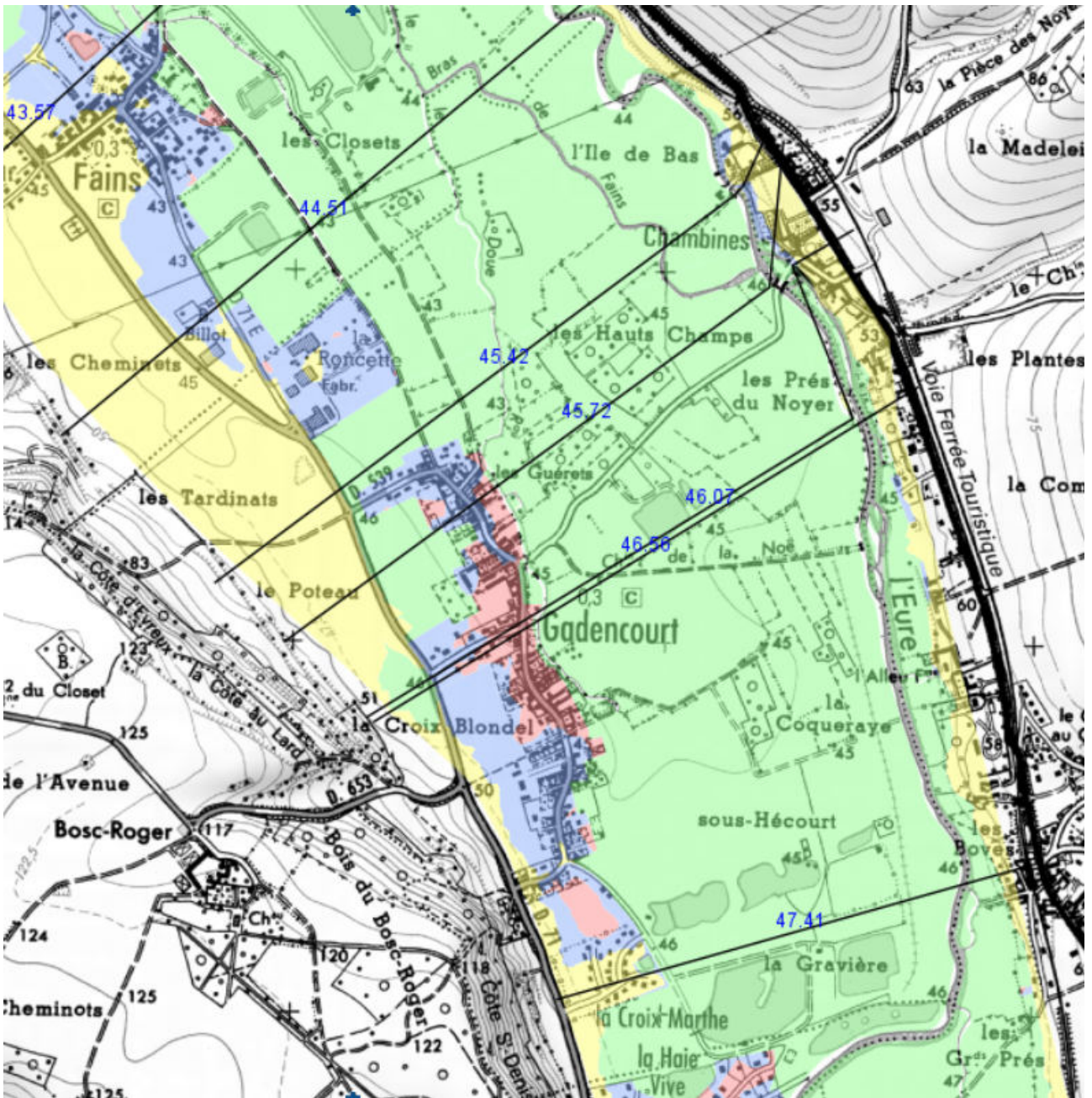
Carte 35. Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Croisy-sur-Eure (Source : DDT Eure)



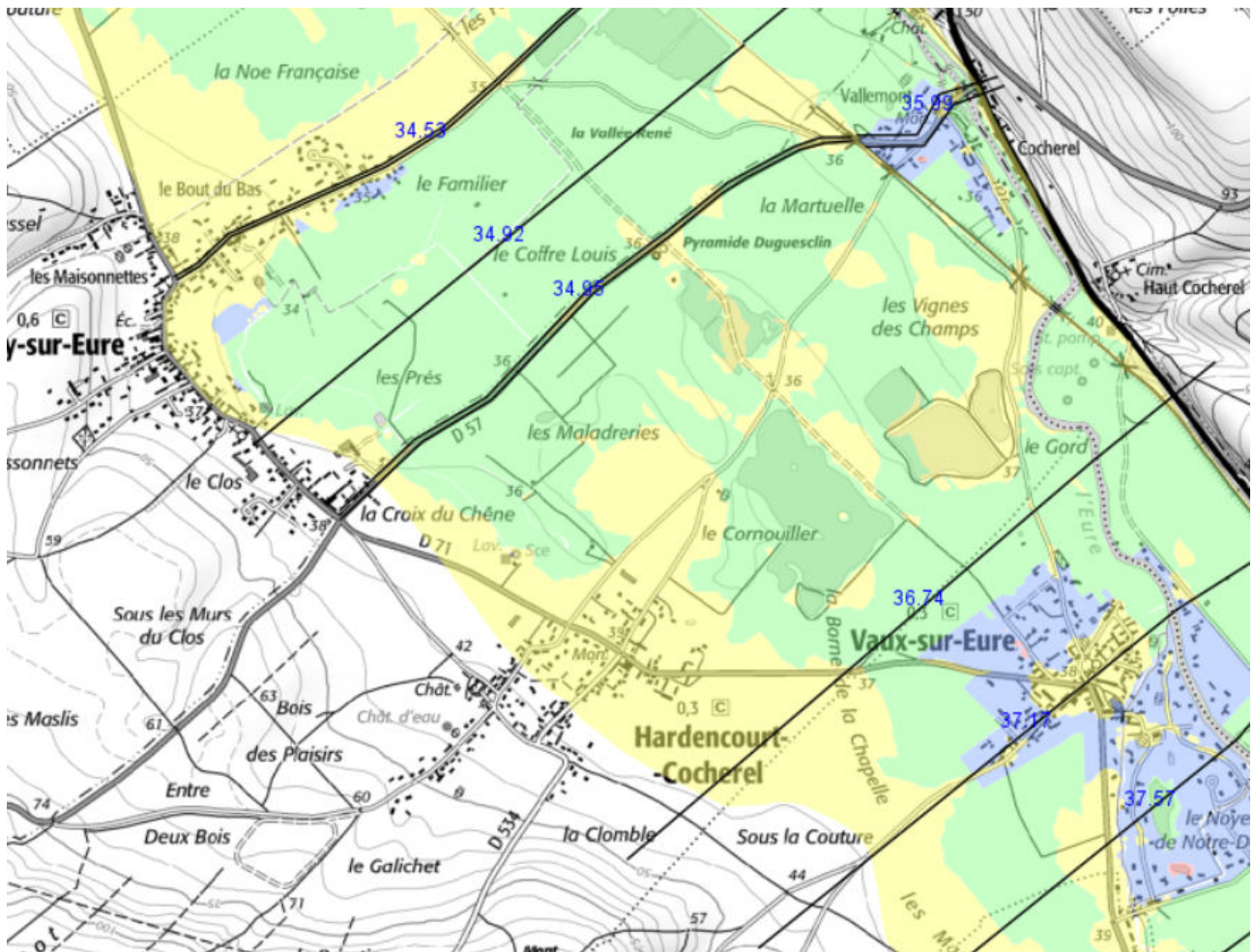
Carte 36. Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Fains (Source : DDT Eure)



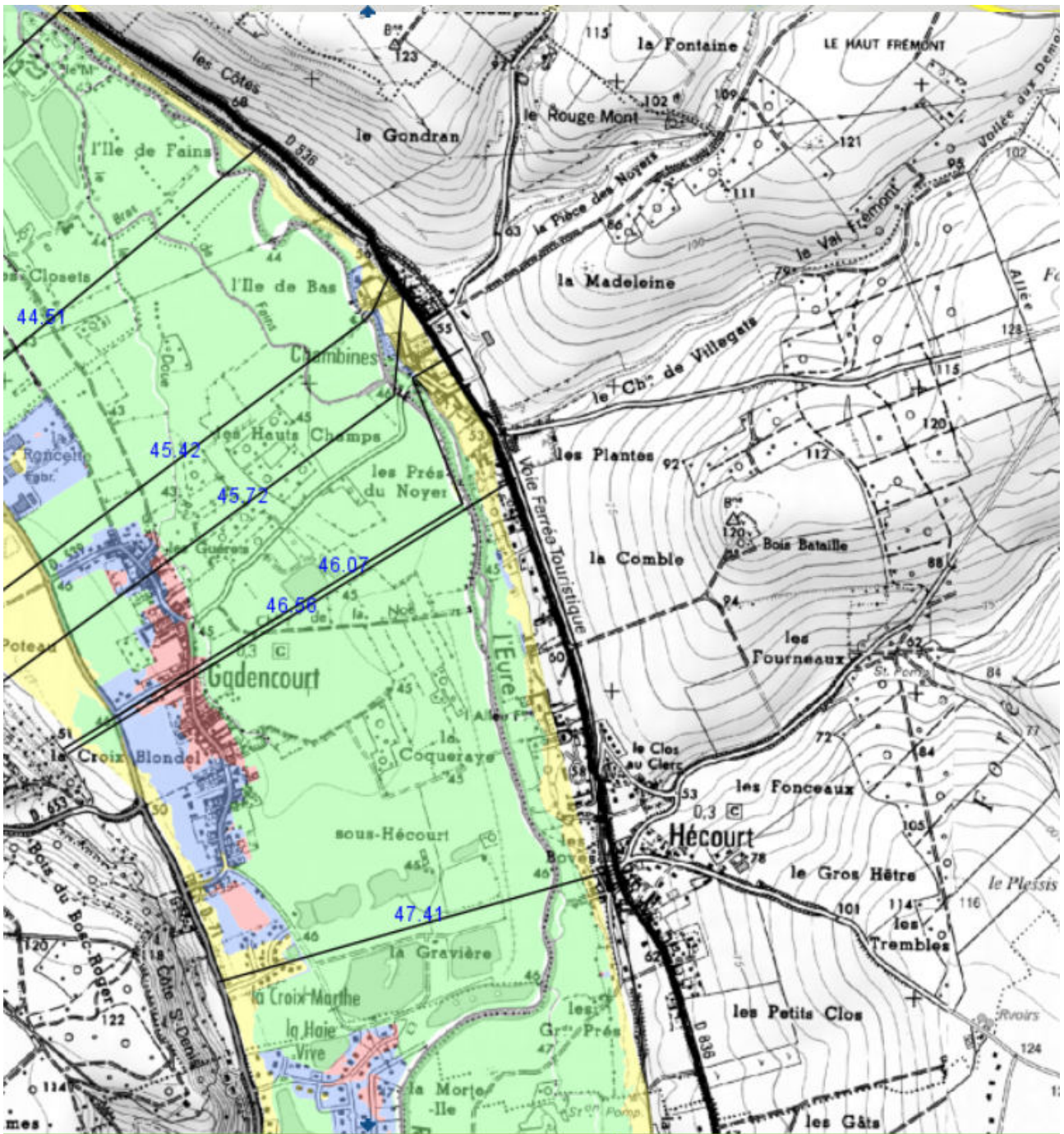
Carte 37. Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Fontaine-sous-Jouy (Source : DDT Eure)



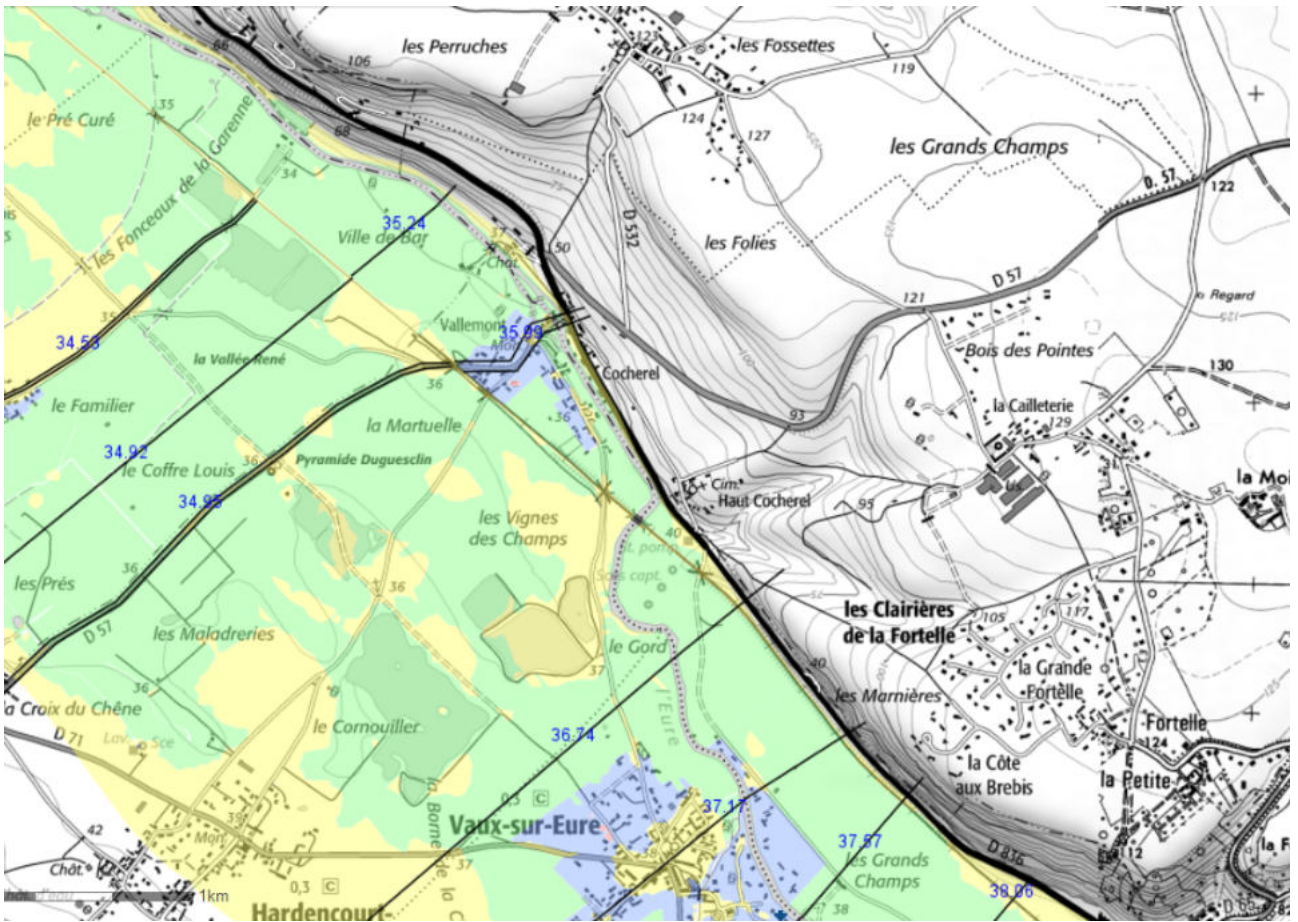
Carte 38. Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Gadencourt (Source : DDT Eure)



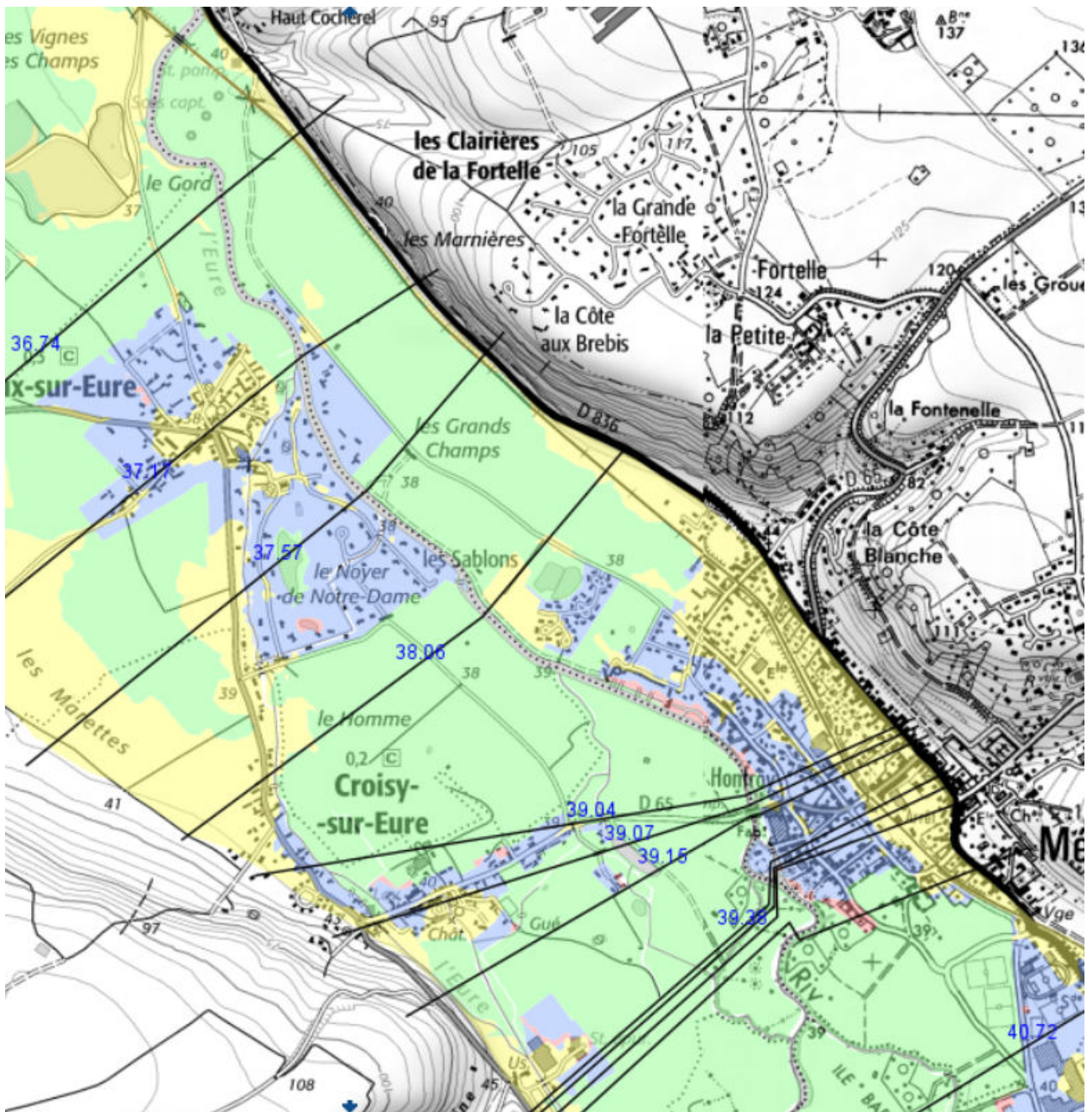
**Carte 39.** Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Hardencourt-Cocherel (Source : DDT Eure)



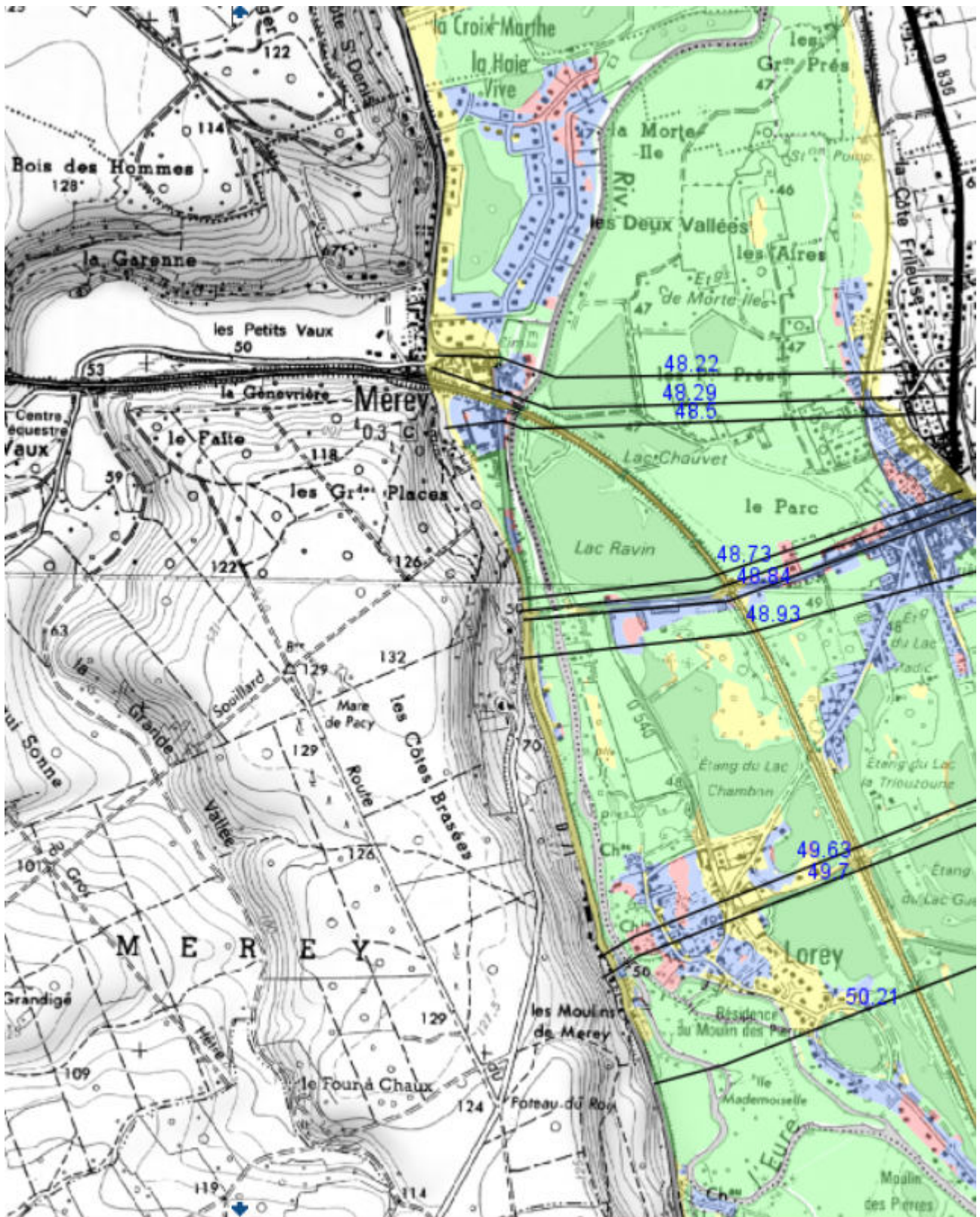
Carte 40. Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Hécourt (Source : DDT Eure)



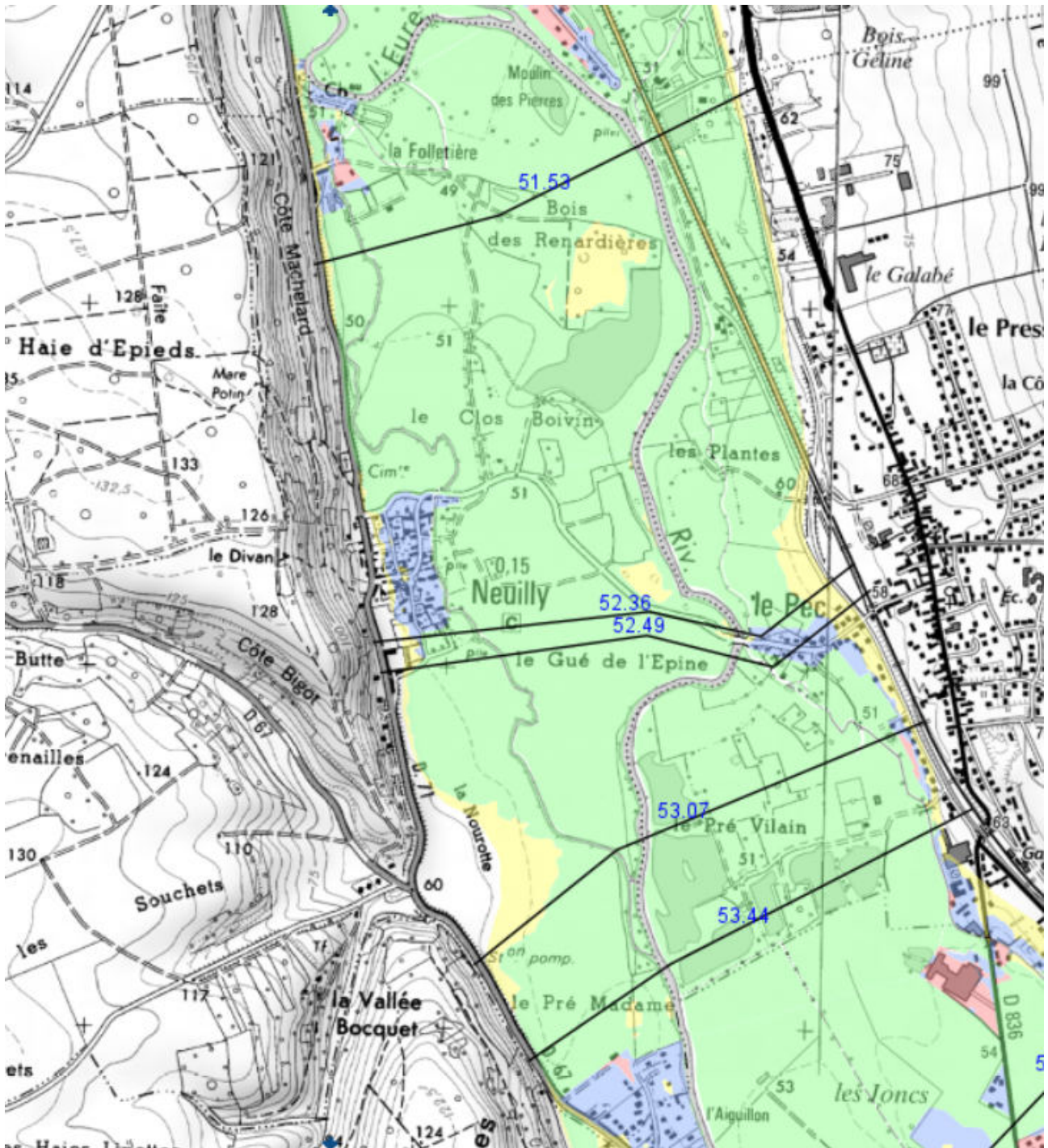
**Carte 41.** Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Houlbec-Cocherel (Source : DDT Eure)



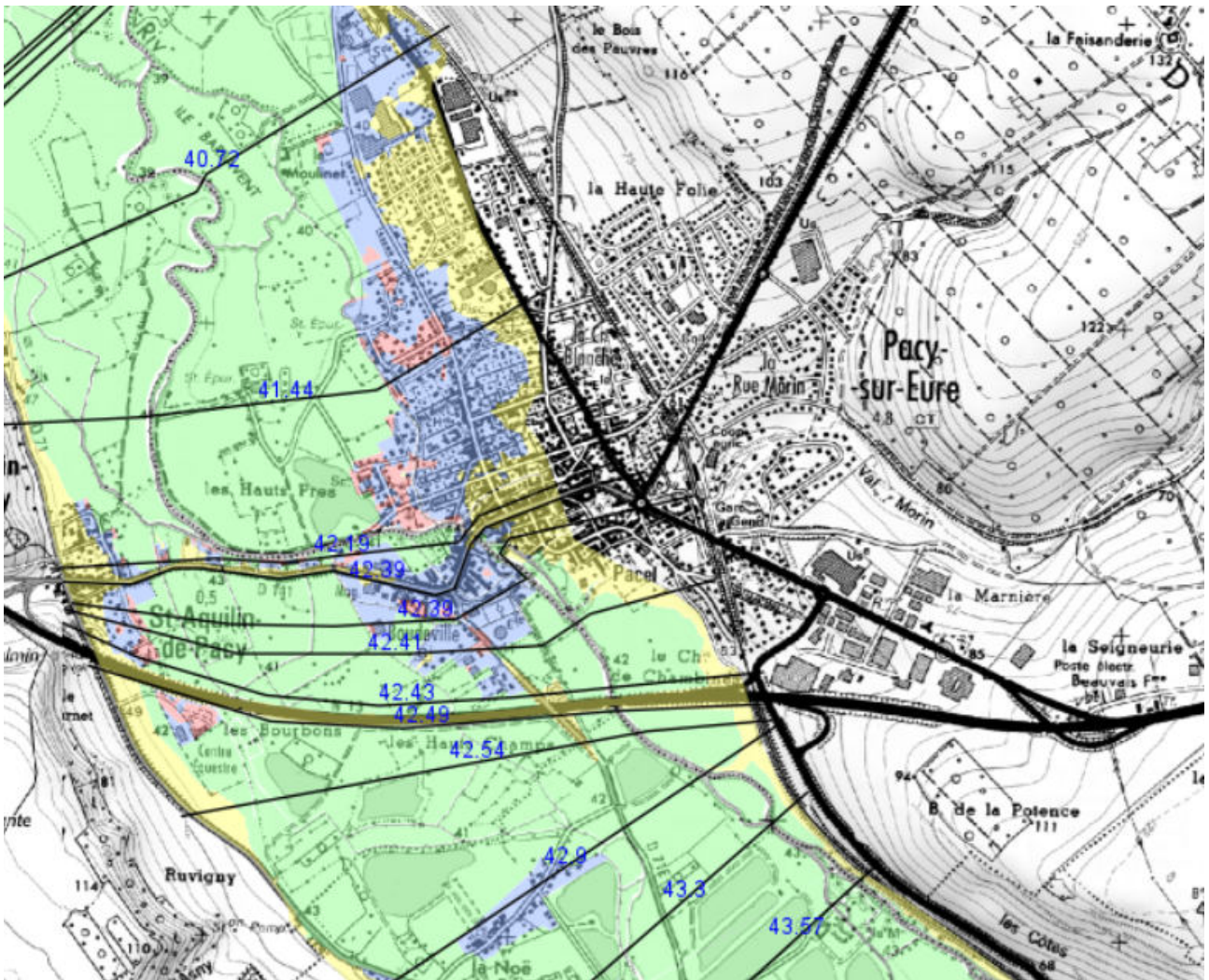
**Carte 42.** Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Ménilles (Source : DDT Eure)



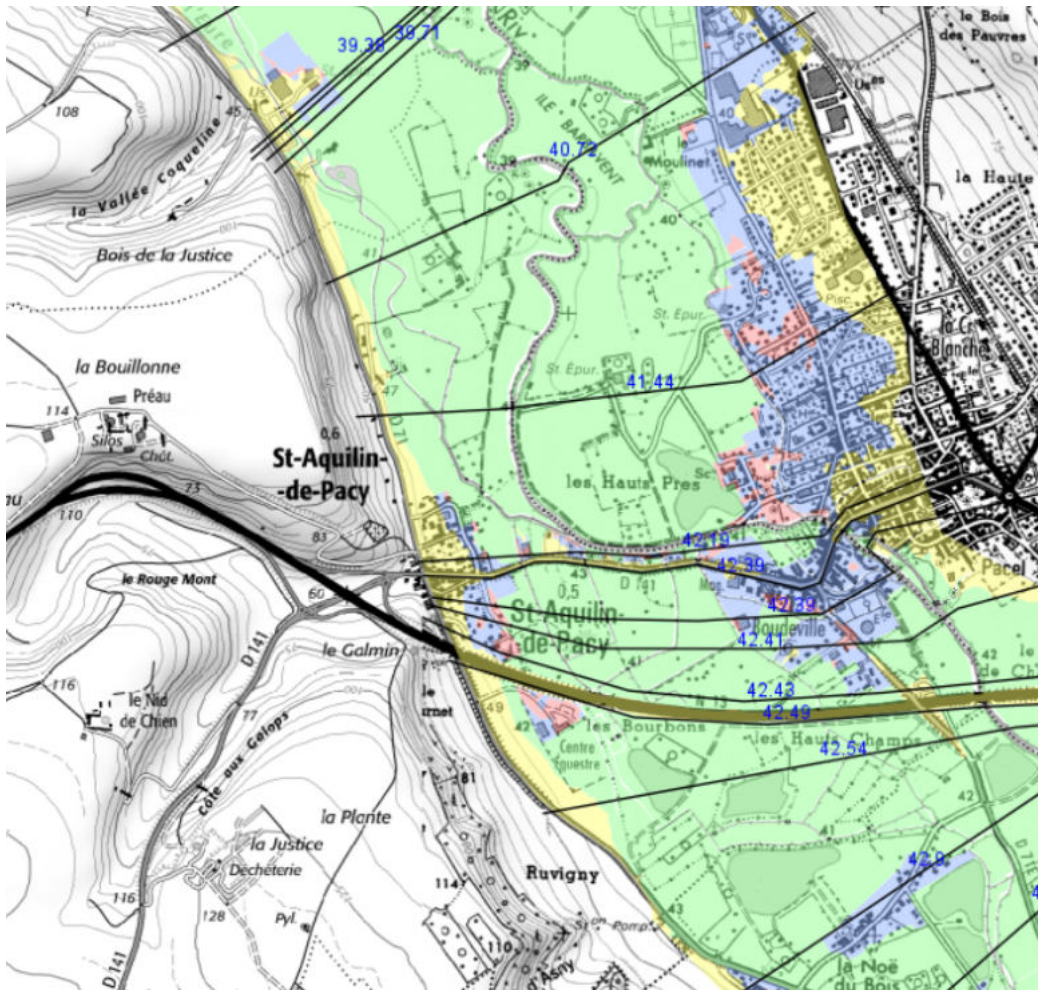
Carte 43. Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Merrey (Source : DDT Eure)



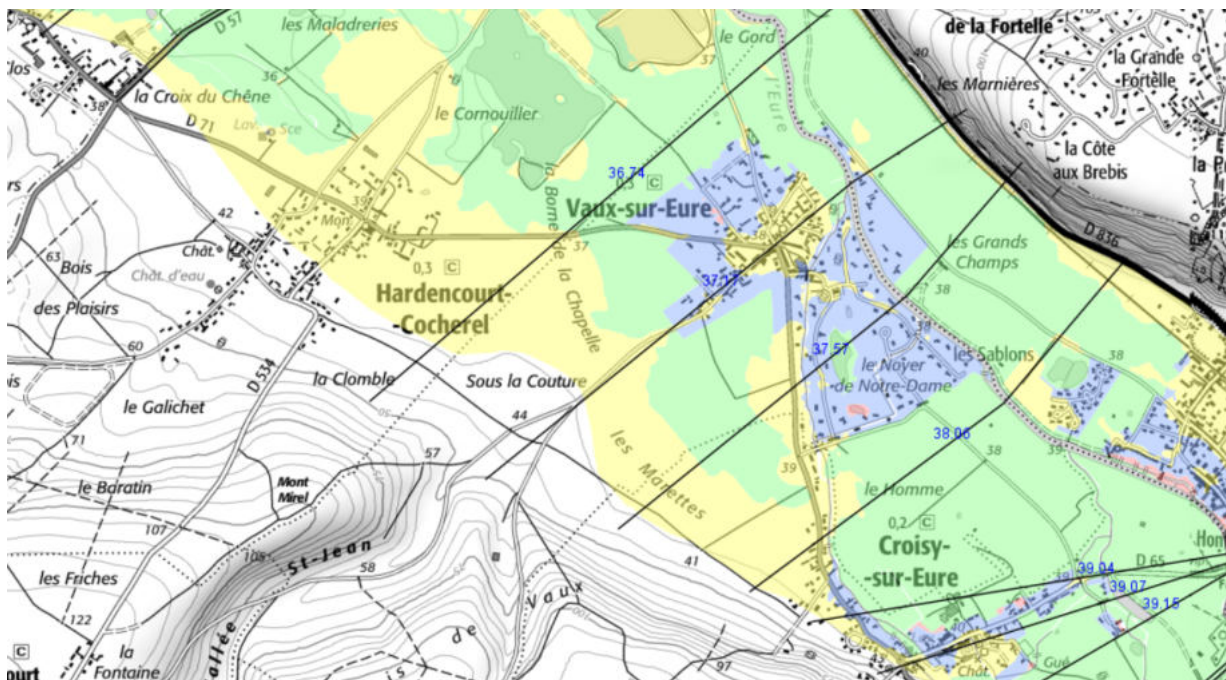
Carte 44. Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Neully (Source : DDT Eure)



**Carte 45.** Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Pacy-sur-Eure (Source : DDT Eure)

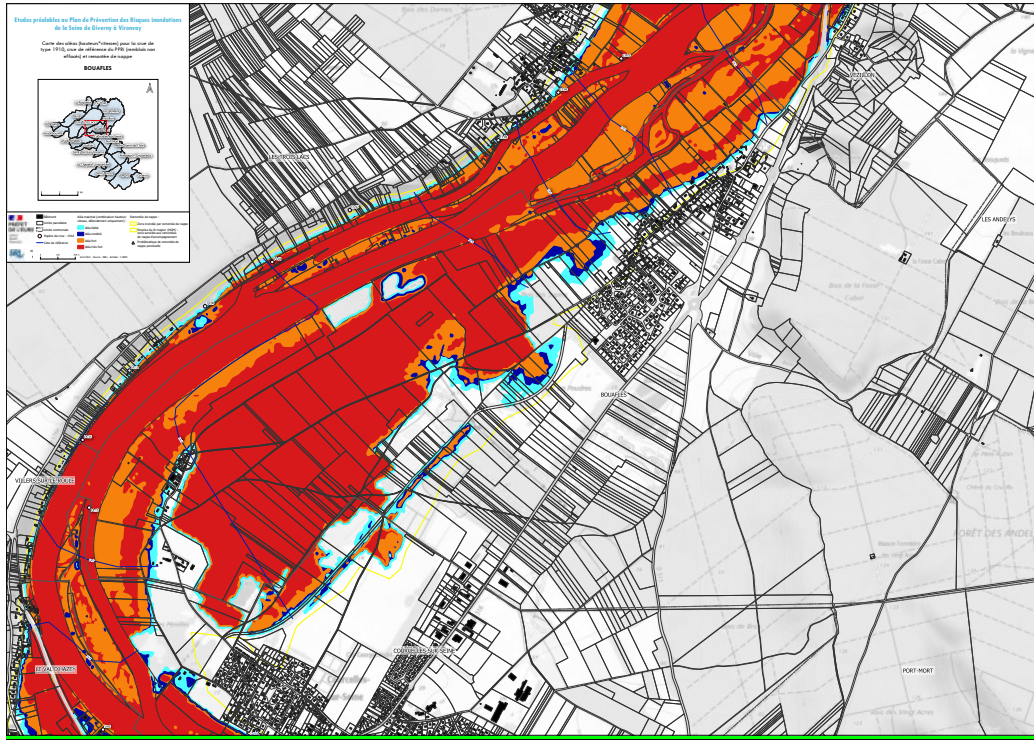


**Carte 46.** Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Saint-Aquilain-de-Pacy (Source : DDT Eure)

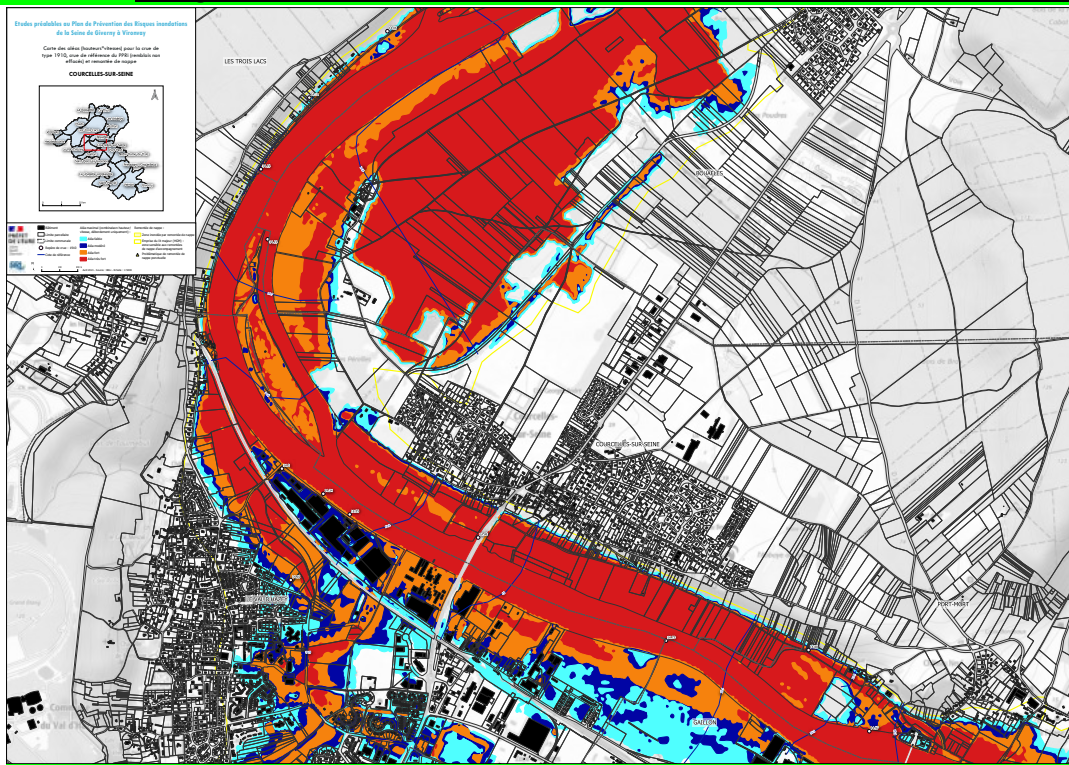


**Carte 47.** Zonage du PPRI Eure Moyenne sur la commune de Vaux-sur-Eure (Source : DDT Eure)

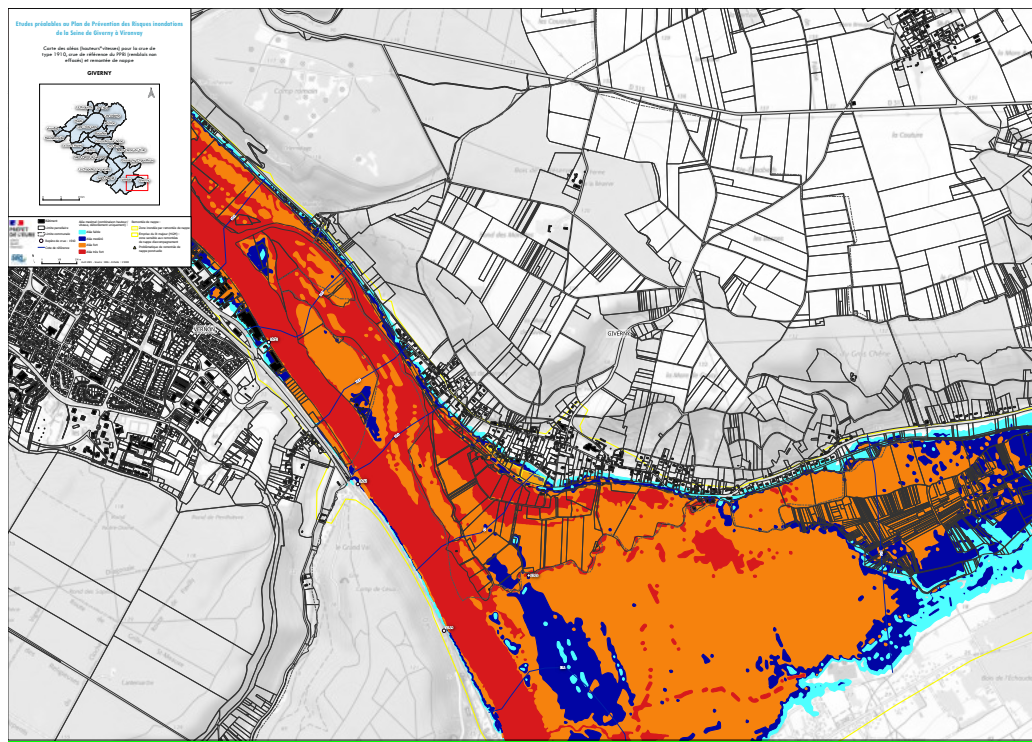
## PPRI de la Seine Euroise



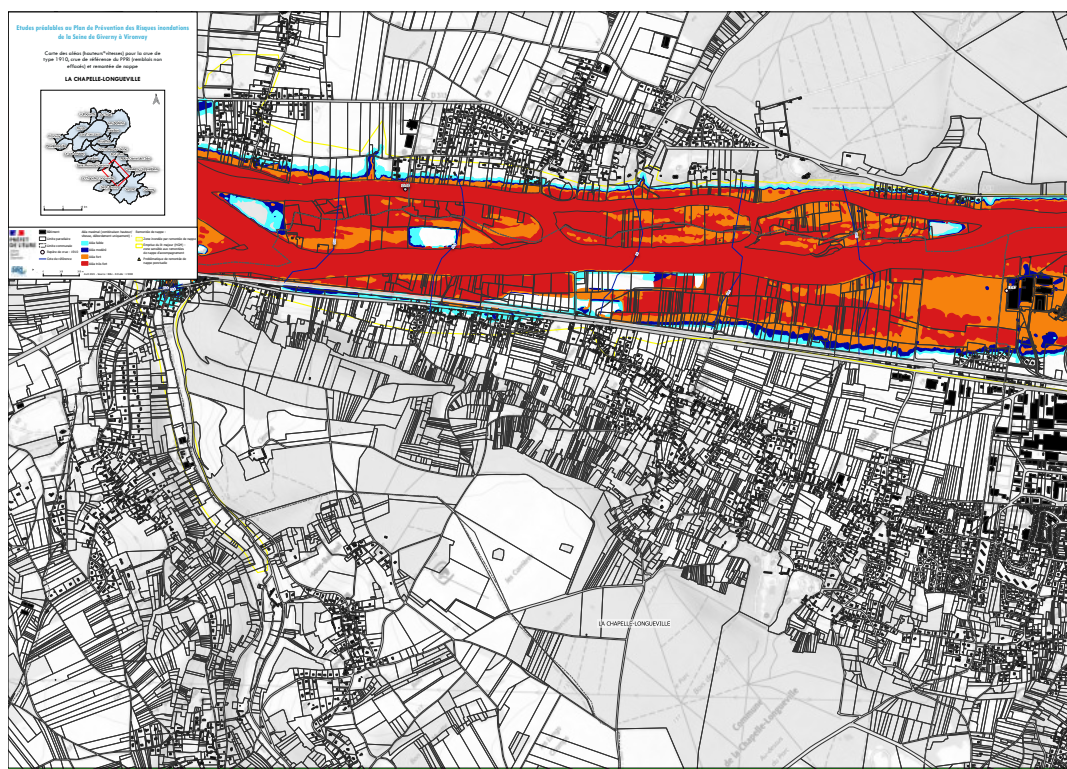
**Carte 48. Zonage du PPRI Seine Euroise sur la commune de Bouafles (Source : DDT Eure)**



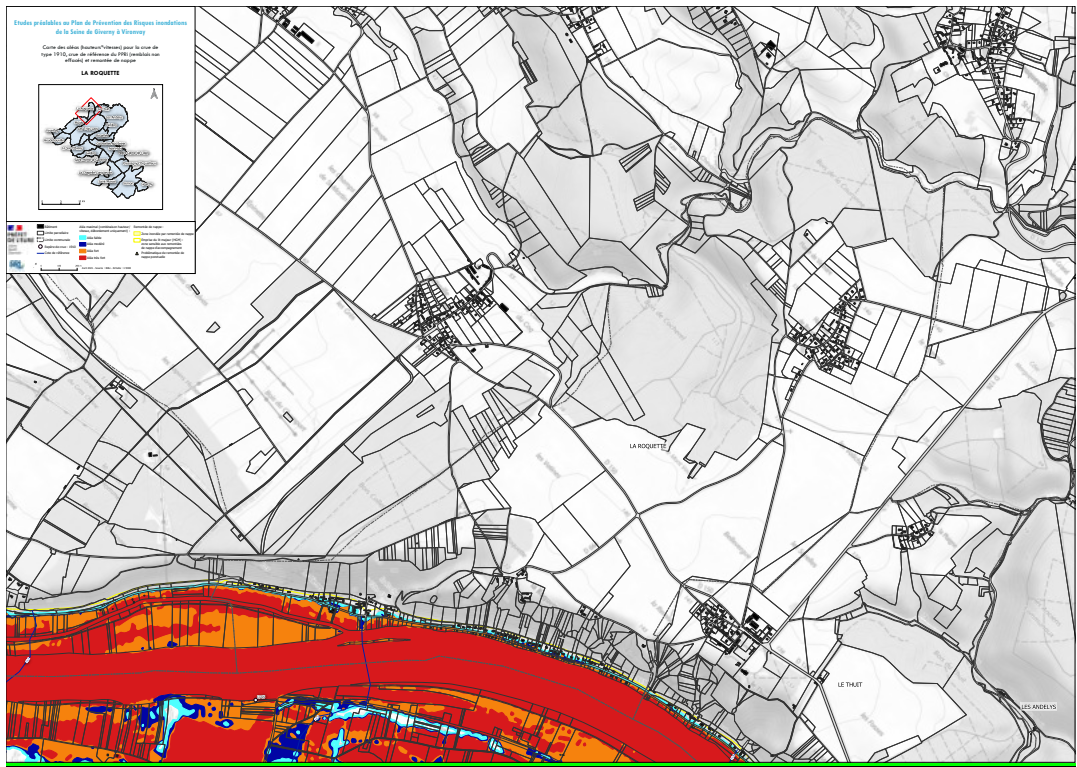
**Carte 49. Zonage du PPRI Seine Euroise sur la commune de Courcelles-sur-Seine (Source : DDT Eure)**



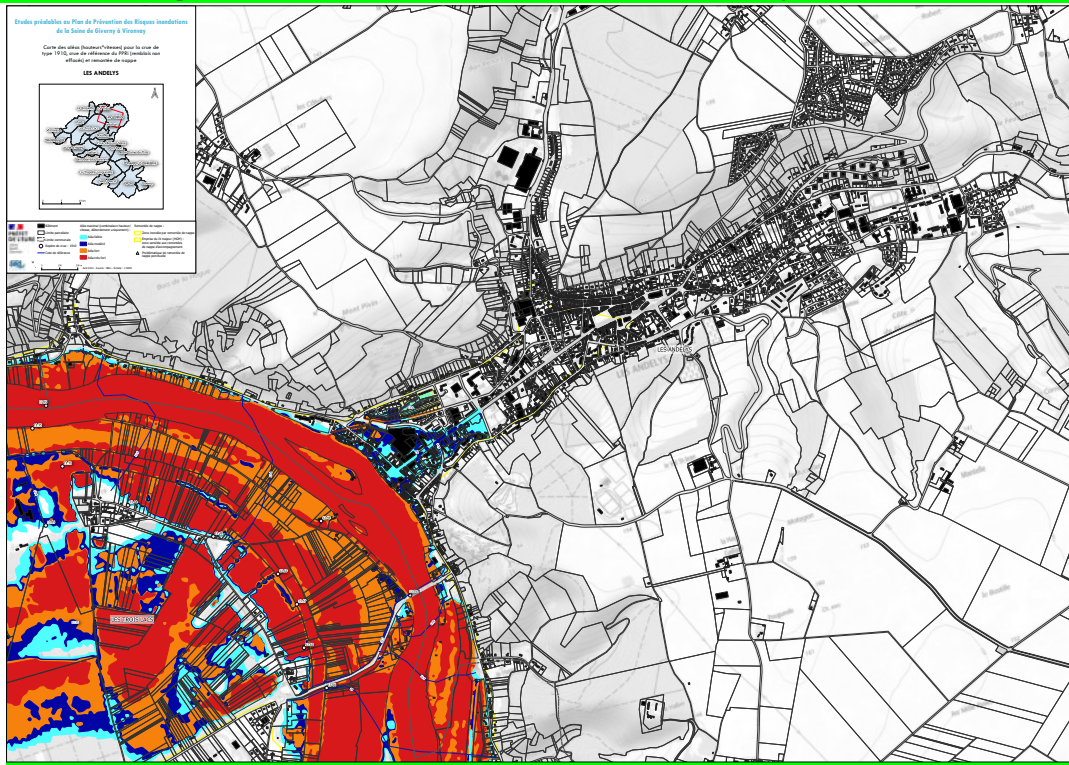
**Carte 50. Zonage du PPRI Seine Euroise sur la commune de Giverny (Source : DDT Eure)**



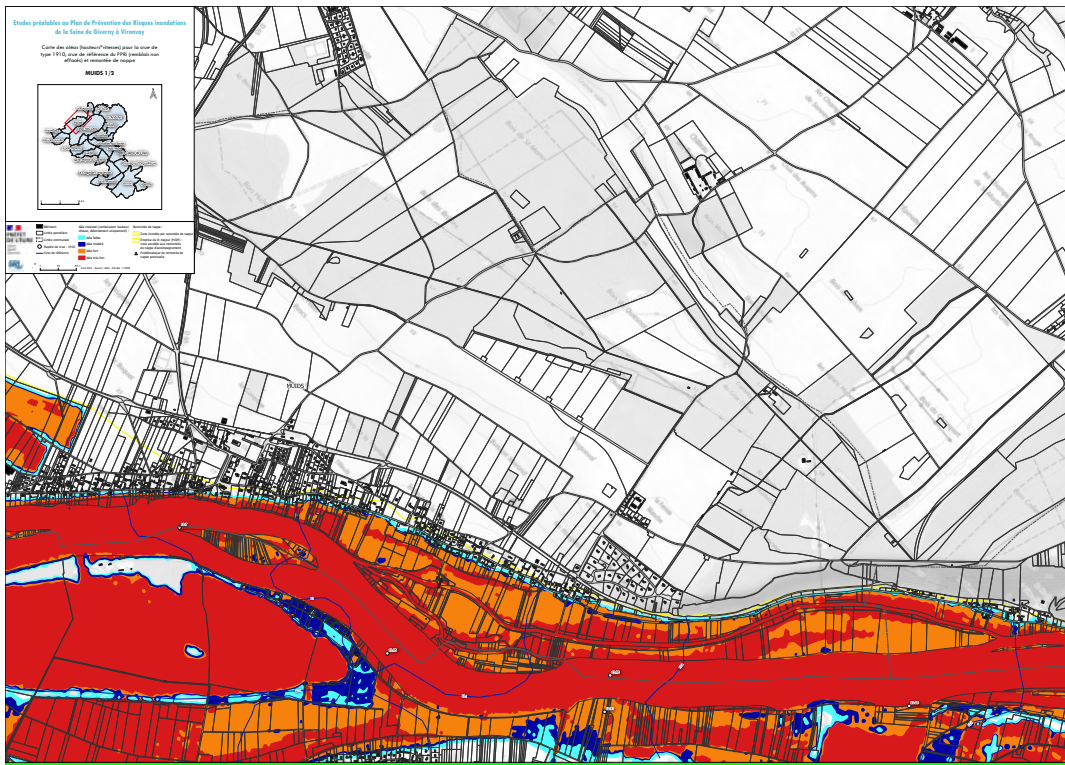
**Carte 51. Zonage du PPRI Seine Euroise sur la commune de La Chapelle-Longueville (Source : DDT Eure)**



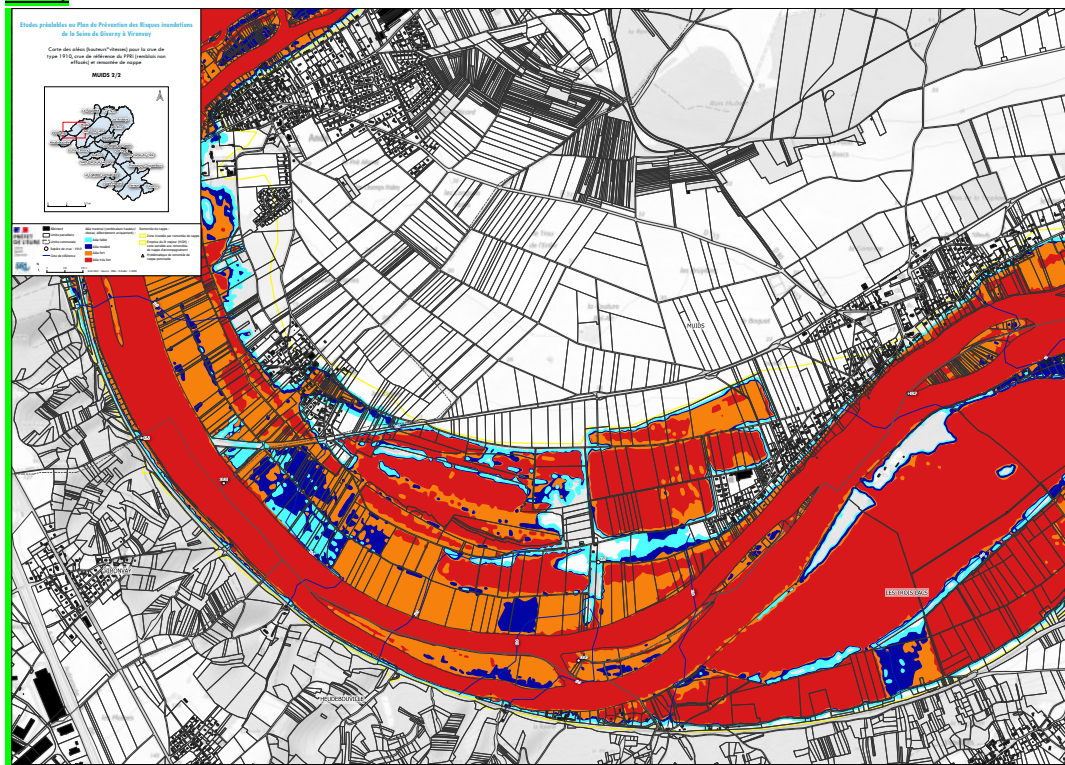
**Carte 52. Zonage du PPRI Seine Euroise sur la commune de La Roquette (Source : DDT Eure)**

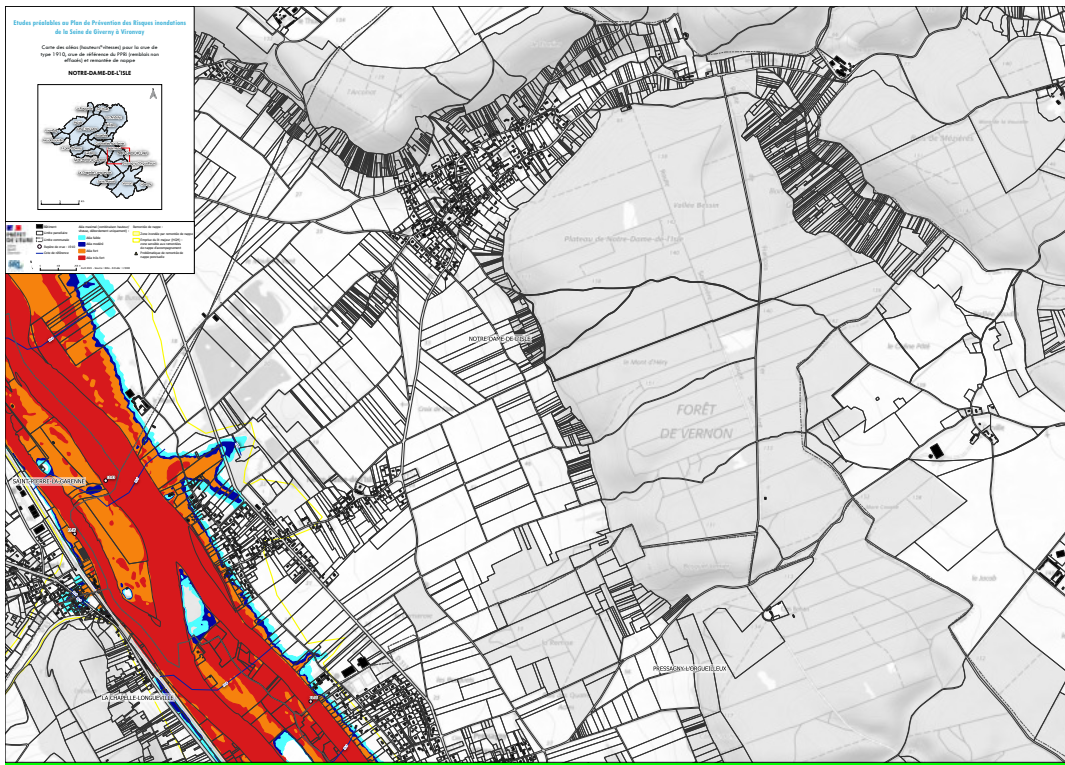


**Carte 53. Zonage du PPRI Seine Euroise sur la commune des Andelys (Source : DDT Eure)**

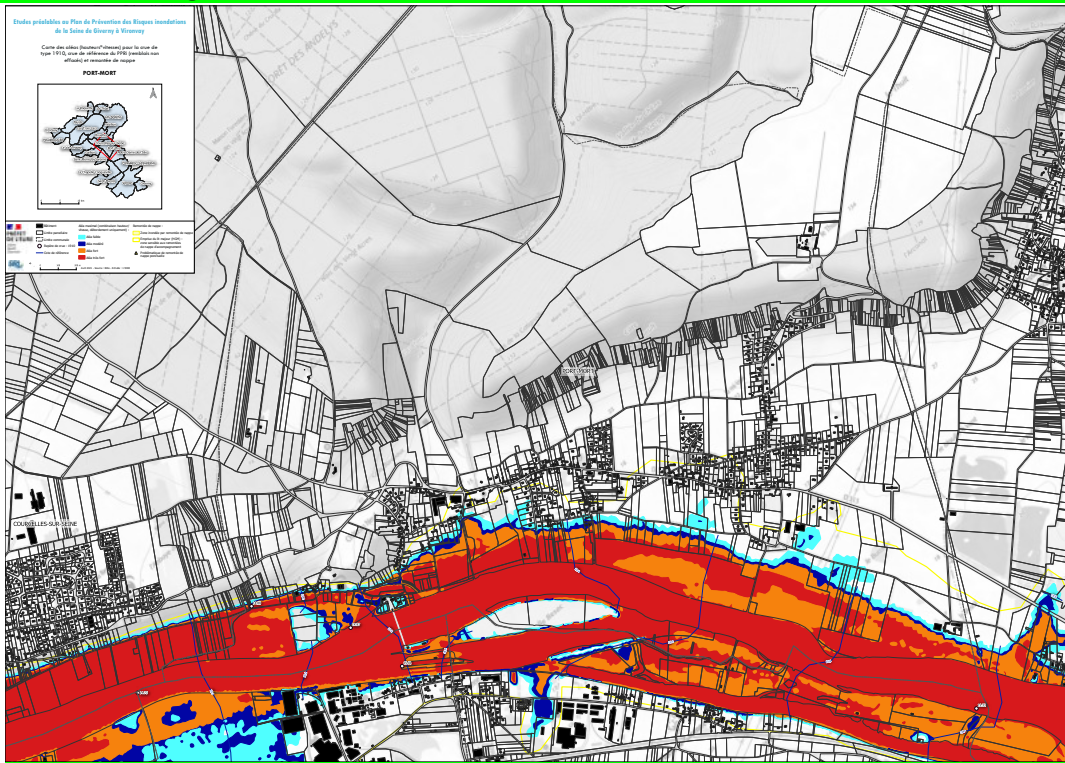


**Carte 54. Zonage du PPRI Seine Eurois sur la commune de Muids (en haut et en bas) (Source : DDT Eure)**



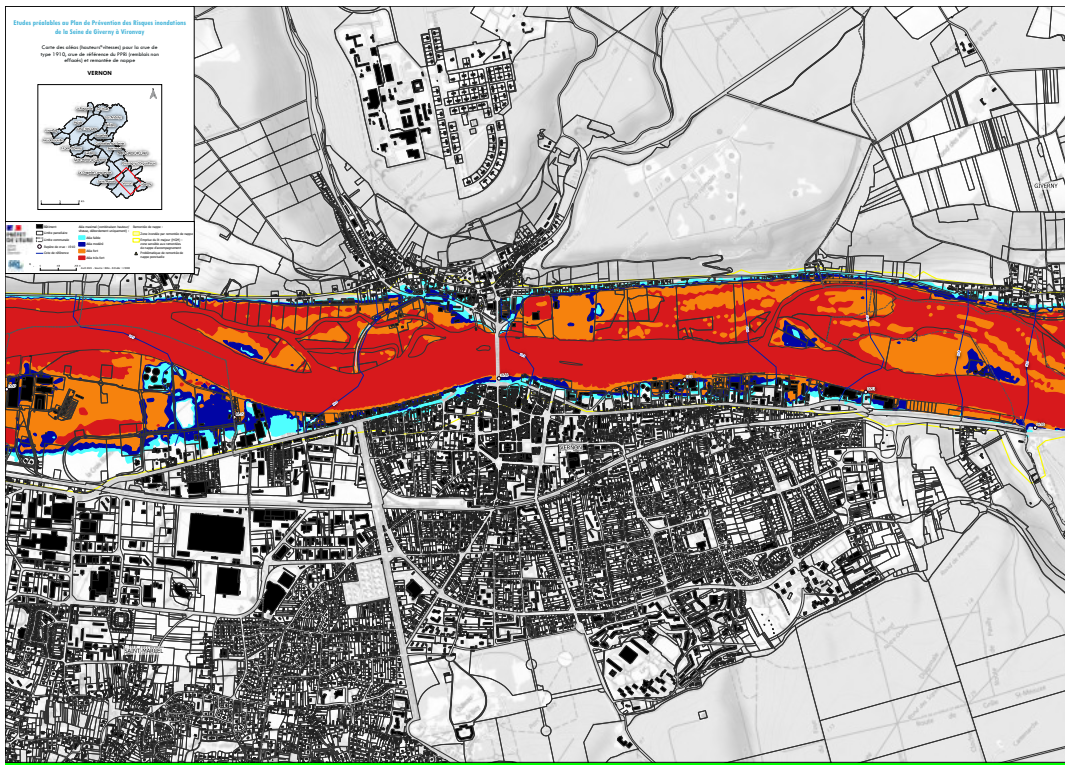


**Carte 55. Zonage du PPRI Seine Euroise sur la commune de Notre-Dame-de-L'isle (Source : DDT Eure)**

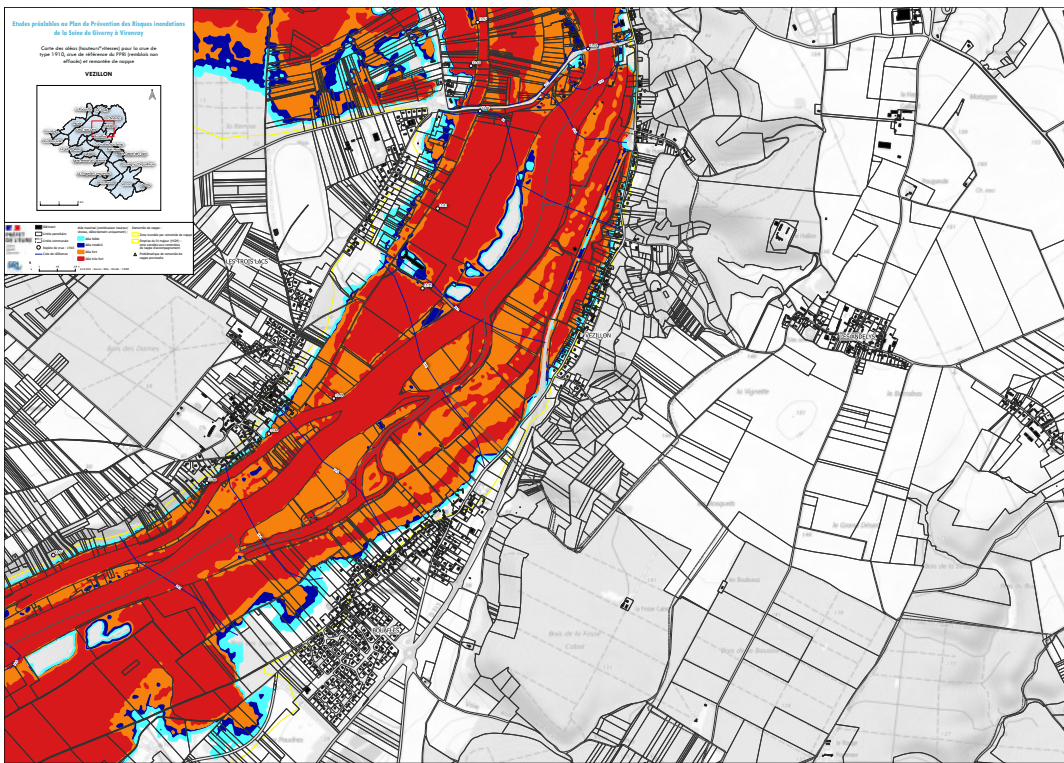


**Carte 56. Zonage du PPRI Seine Euroise sur la commune de Port Mort (Source : DDT Eure)**









**Carte 59. Zonage du PPRI de la Seine Euroise sur la commune de Vernon (Source : DDT Eure)**

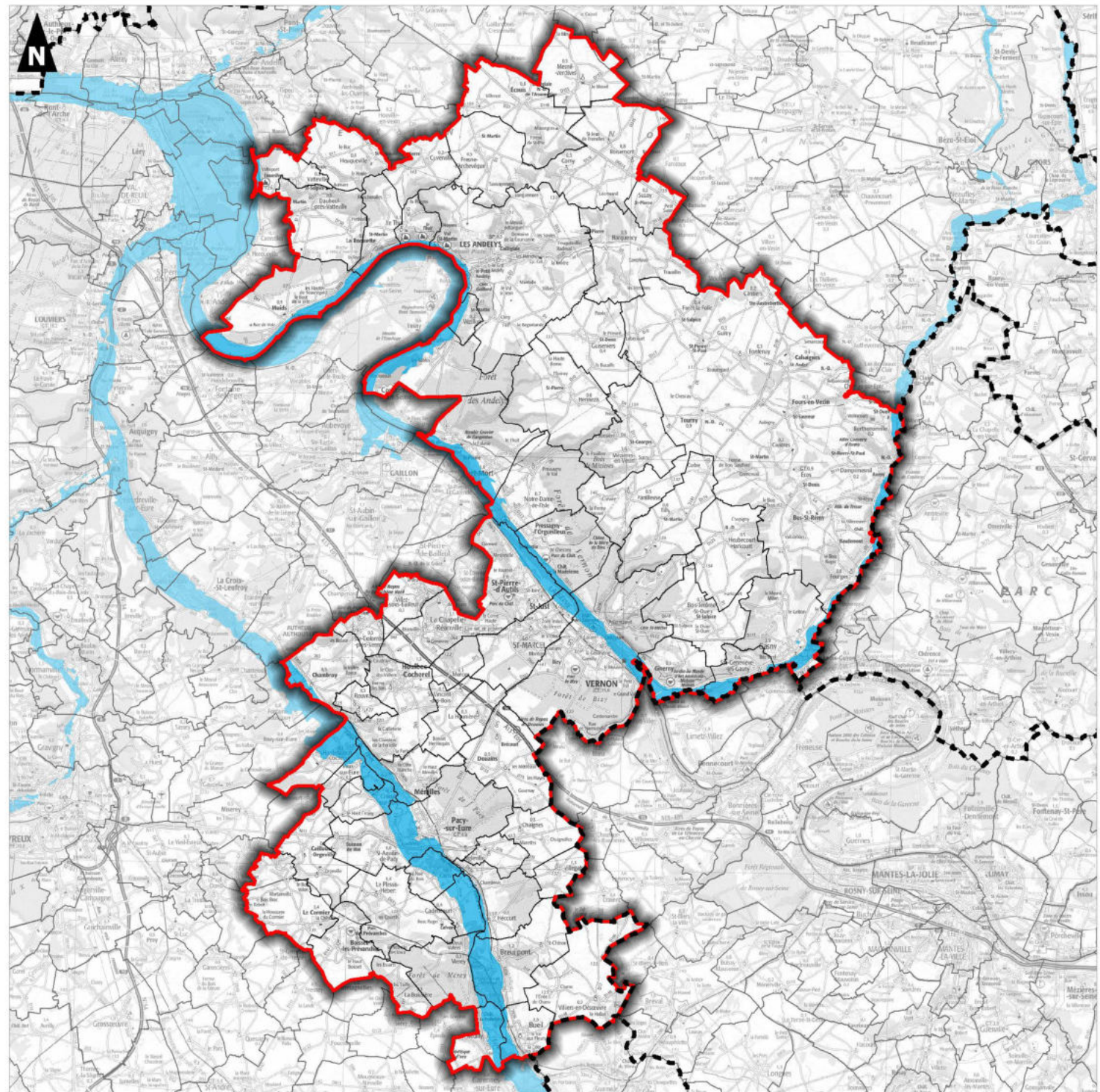
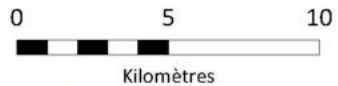


**Carte 60. Zonage du PPRI de la Seine Euroise sur la commune de Vezillon (Source : DDT Eure)**

### Evaluation Environnementale Stratégique

### Zones inondables

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Limite maximale des crues connues



### 3.2.2 L'inondation par ruissellement et coulée de boue

Une **inondation par ruissellement pluvial** est provoquée par « *les seules précipitations tombant sur l'agglomération, et (ou) sur des bassins périphériques naturels ou ruraux de faible taille, dont les ruissellements empruntent un réseau hydrographique naturel (ou artificiel) à débit non permanent, ou à débit permanent très faible, et sont ensuite évacués par le système d'assainissement de l'agglomération ou par la voirie. Il ne s'agit donc pas d'inondation due au débordement d'un cours d'eau permanent, traversant l'agglomération, et dans lequel se rejettent les réseaux pluviaux* ».

Ce type d'inondation se manifeste en cas **d'épisode pluvieux intense**. Il arrive que les **bassins versants** concernés n'aient jamais subi d'inondations connues, même modérées, et qu'ils soient subitement affectés par une inondation exceptionnelle.

Cette situation accroît la vulnérabilité des habitants exposés, qui n'ont pas conscience de l'existence d'un risque.

De **nombreuses caractéristiques du bassin versant**, morphologiques, topographiques, géologiques, pédologiques, hydrauliques peuvent influencer le développement et **l'ampleur du ruissellement** :

- Sa superficie et la position des exutoires ;
- La pente : les vitesses d'écoulement seront d'autant plus élevées que les pentes moyennes sur le bassin versant seront fortes ;
- La nature, la dimension et la répartition des axes d'écoulement naturels (fossés, ...) et artificiels (réseau et ouvrages hydrauliques, configuration du réseau de voiries), courants et exceptionnels ;
- Les points bas, les dépressions topographiques qui peuvent constituer des zones de stockage (mares, ...), ouvrages souterrains ;
- Les lieux et mécanismes de débordement (influence des ouvrages et aménagements) ;
- Le couvert végétal des bassins est un élément important en zones rurales et périurbaines : bois et forêts, prairies, terres labourées, ... Un sol peu végétalisé favorisera le ruissellement des eaux et conduira à des temps de réponse beaucoup plus courts qu'un couvert forestier ou herbeux dense ;
- L'imperméabilisation du sol : un sol goudronné produit immédiatement et en totalité le ruissellement de la pluie reçue ;
- La nature du sol et son état sont déterminants : les sols secs et les sols saturés notamment, mais aussi le phénomène de battance (le sol devient compact et absorbe moins rapidement l'eau), favorisent l'apparition du ruissellement.

**Seine Normandie Agglomération est concernée par le risque d'inondations et de coulées de boue.**

**Trente-six arrêtés de catastrophe naturelle à ce sujet ont été émis entre 1900 et 2018, concernant toutes les communes de Seine Normandie Agglomération.**

**En particulier, la présence de formations imperméables affleurantes dans certaines communes (Pacy-sur-Eure, La Chapelle-Longueville notamment) peut favoriser le ruissellement.**

### 3.2.3 L'inondation par remontée de nappes phréatiques

*Carte 62 - Remontées de nappe de type sédiment - p141*

Des débordements peuvent se produire par **remontée de nappes phréatiques**. Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la **nappe affleure** et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

On appelle **zone « sensible aux remontées de nappes »** un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du **battement de la nappe superficielle**, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, où une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Selon les cartes de remontée de nappes éditée par le BRGM, une grande partie du tissu urbain est concernée par des nappes sub-affleurantes.


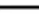




**Seine Normandie Agglomération est concernée par le risque d'inondation par remontée de nappes.**

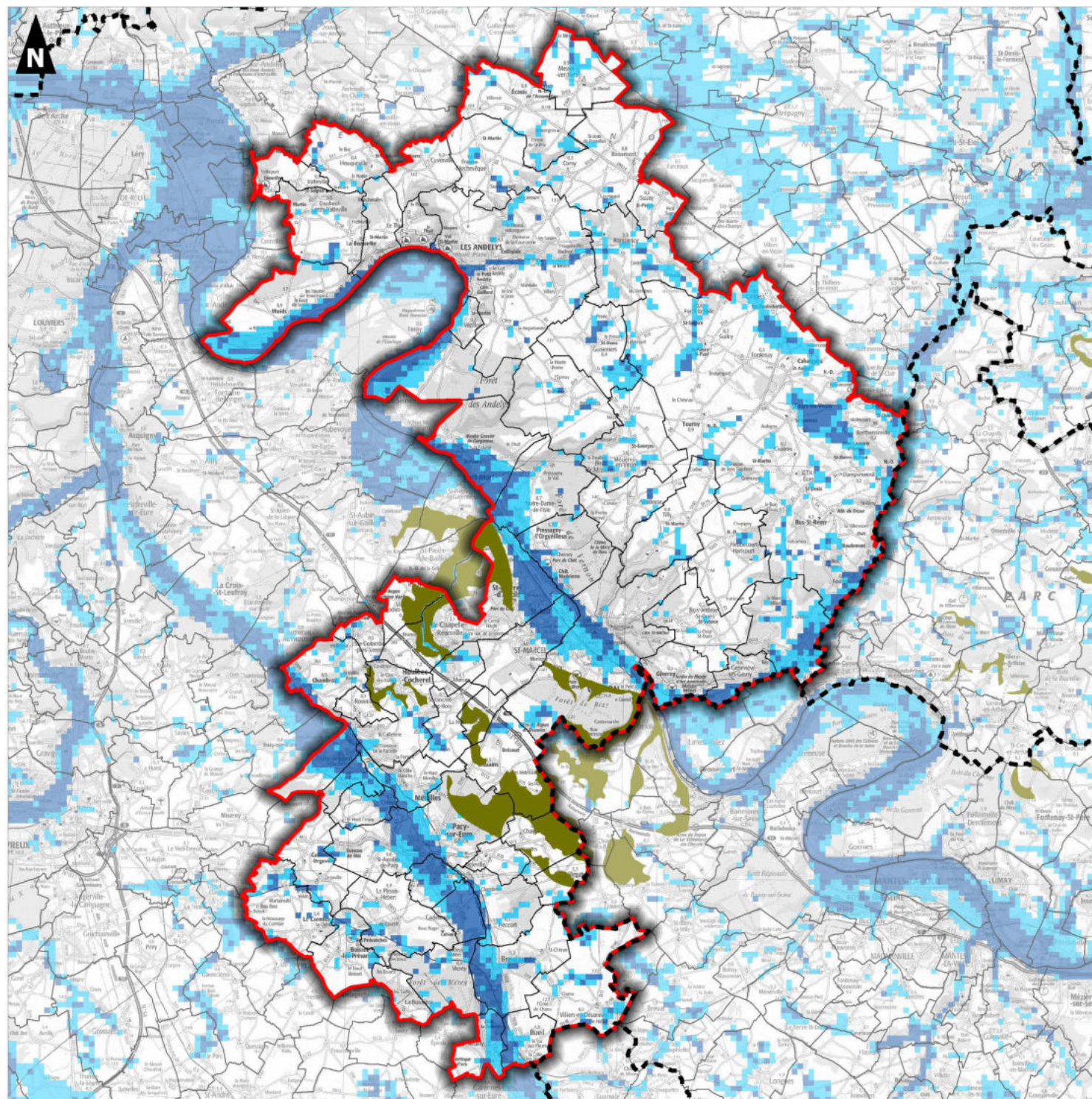
Certaines communes sont plus particulièrement concernées : Croisy-sur-Eure, Hardencourt-Cocherel ,Le Thuit, Pressigny-l'Orgueilleux, Ménilles, Port-Mort, La Roquette, Bouafles, Merrey, Vézillon, Les Andelys, Muids, Vatteville, Chambray, Neuilly, Giverny, Sainte-Geneviève-lès-Gasny, Gasny, Vexin-sur-Epte(et en particulier les bourgs de Fours-en-Vexin, Sainte-Austreberthe et Fourges), Gadencourt, Notre-Dame-de-l'Isle, Saint-Marcel, Vaux-sur-Eure, La Chapelle-Longueville, Houlbec-Cocherel, Hécourt, Breuilpont, Bueil, Pacy-sur-Eure, Fains, Vernon.

**Dix arrêtés de catastrophe naturelle à ce sujet ont été pris entre 1900 et 2018, sur dix communes différentes.** Il s'agit des communes suivantes : Breuilpont, Harquency, Hécourt, Ménilles, Pacy-sur-Eure, Vexin-sur-Epte (Cahaignes), Giverny, La Roquette, Port-Mort, Vernon.

Evaluation Environnementale Stratégique

Remontées de nappe

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
  
-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
-  Formations imperméables affleurantes



0 5 10  
Kilomètres

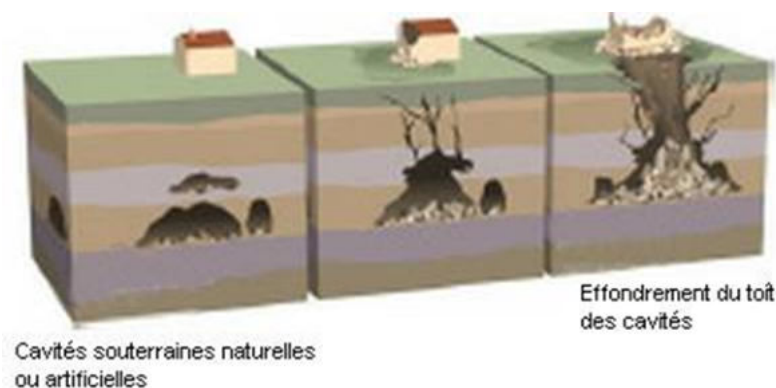
## 3.3 Les mouvements de terrains

Carte 63 - Mouvements de terrain - p143

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séismes...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les **déplacements** peuvent être **lents** (quelques millimètres par an) ou **très rapides** (quelques centaines de mètres par jour). Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il peut se traduire sur le territoire par :

- Des phénomènes de **gonflements-retraits des argiles** liés aux changements d'humidité des sols ;
- Des **glissements de terrains** par rupture d'un versant instable.
- Un affaissement plus ou moins brutal de **cavités souterraines ou artificielles** (mines, carrières, muches, cagnas...) ;



### 3.3.1 Mouvements de terrains

Quatre arrêtés de catastrophe naturelle à ce sujet ont été signés entre 1900 et 2018, sur trois communes différentes.

Il s'agit des communes suivantes : Giverny, Hennezis, Vexin-sur-Epte (Tourny).

La carte ci-dessous présente les différents mouvements de terrain recensés sur le territoire. De plus, les zones à risques localisées en milieu rupestre sont identifiées en bleu clair et des cartes spécifiques de ces zones sont présentées par la suite.

La commune des Andelys est notamment soumise au risque d'éboulement. A noter qu'un éboulement important est survenu le 13 janvier 2020 dans le secteur du Val-Saint-Martin ; plusieurs blocs de calcaires se sont détachés de la falaise à l'entrée du bourg.

Evaluation Environnementale Stratégique

Mouvements de terrain

Seine Normandie Agglomération

Limite communale

Limite départementale

Types de mouvements :

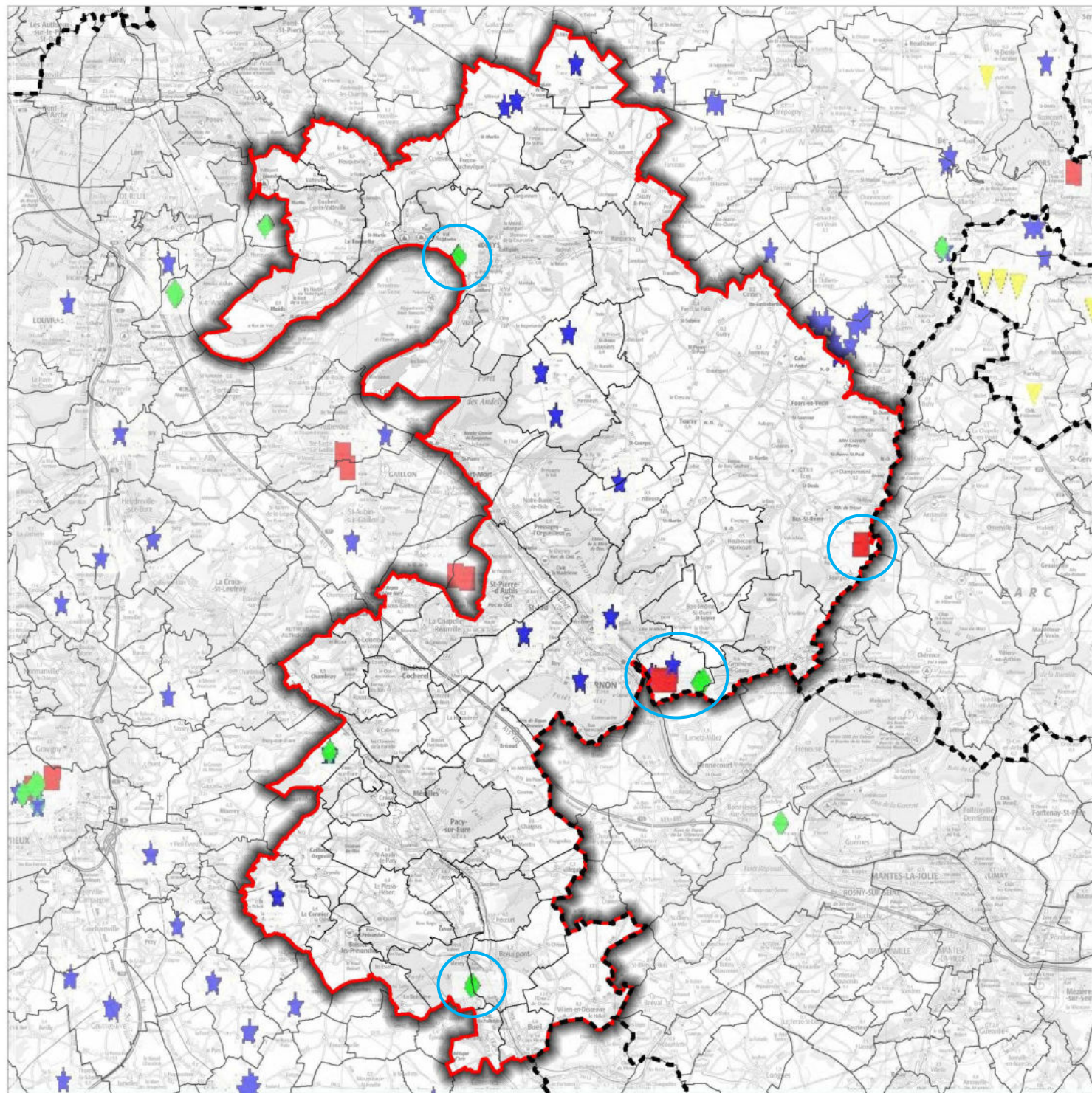
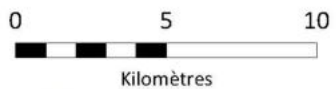
Glissement

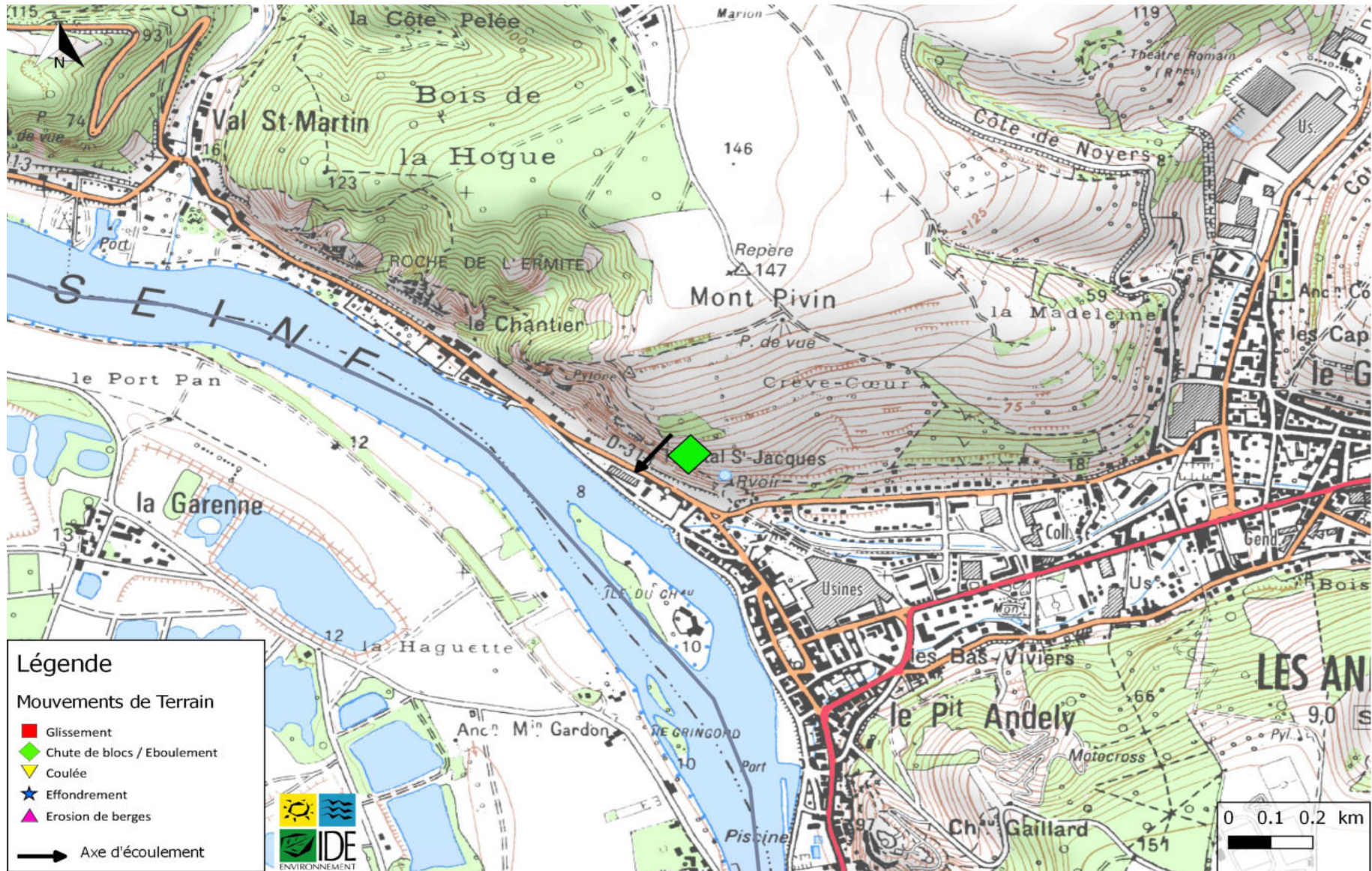
Chute de blocs / Eboulement

Coulée

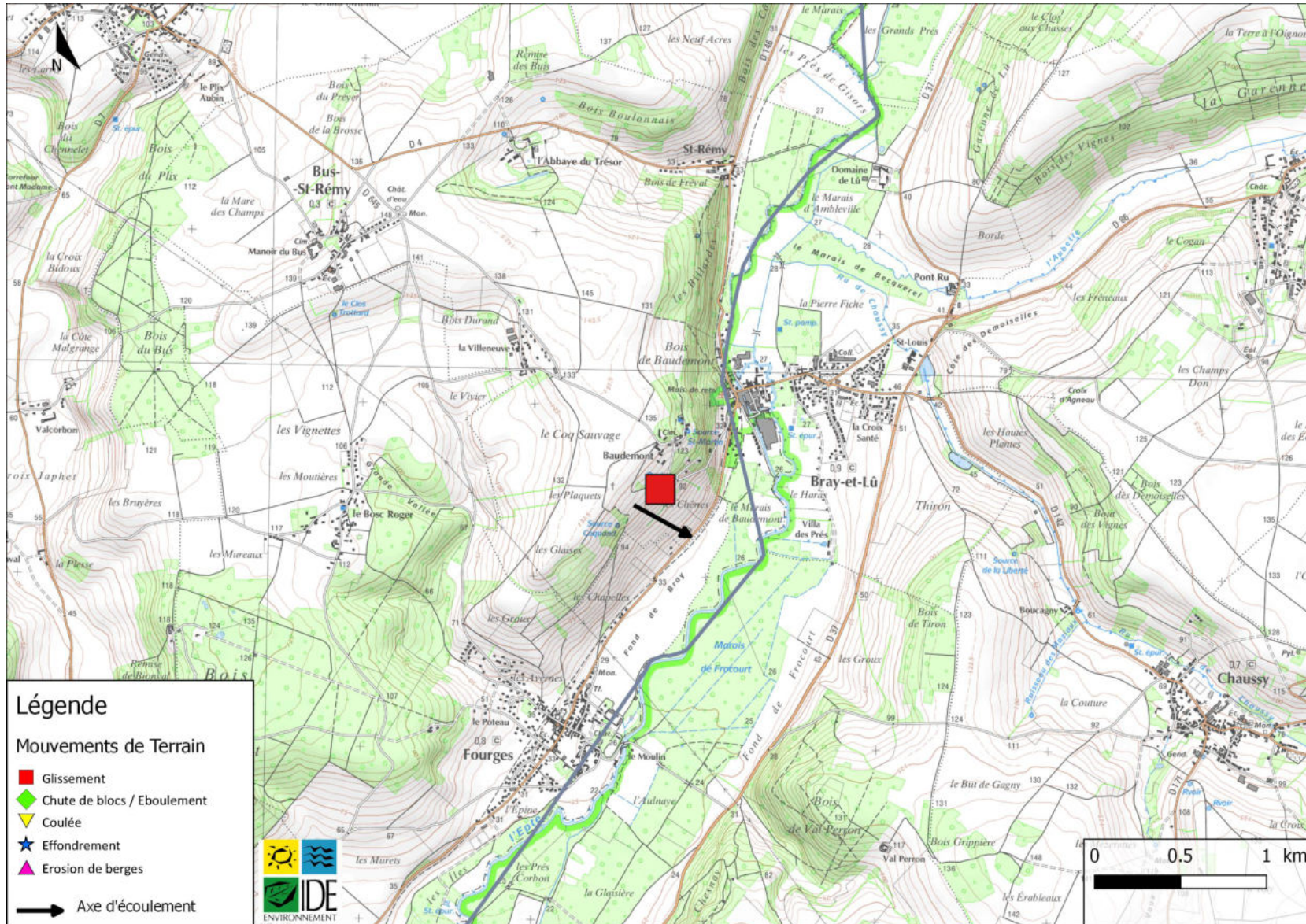
Effondrement

Erosion de berges

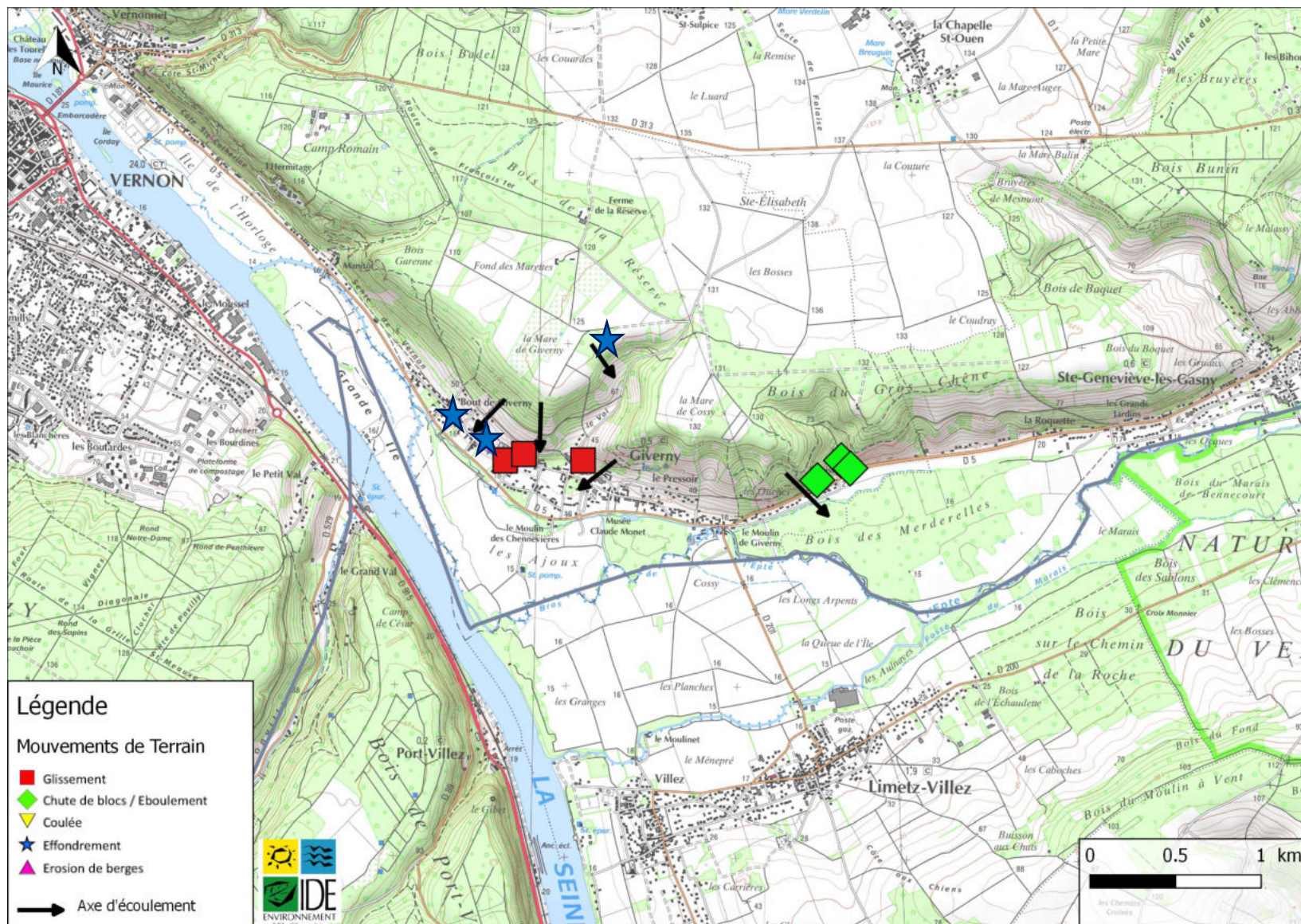




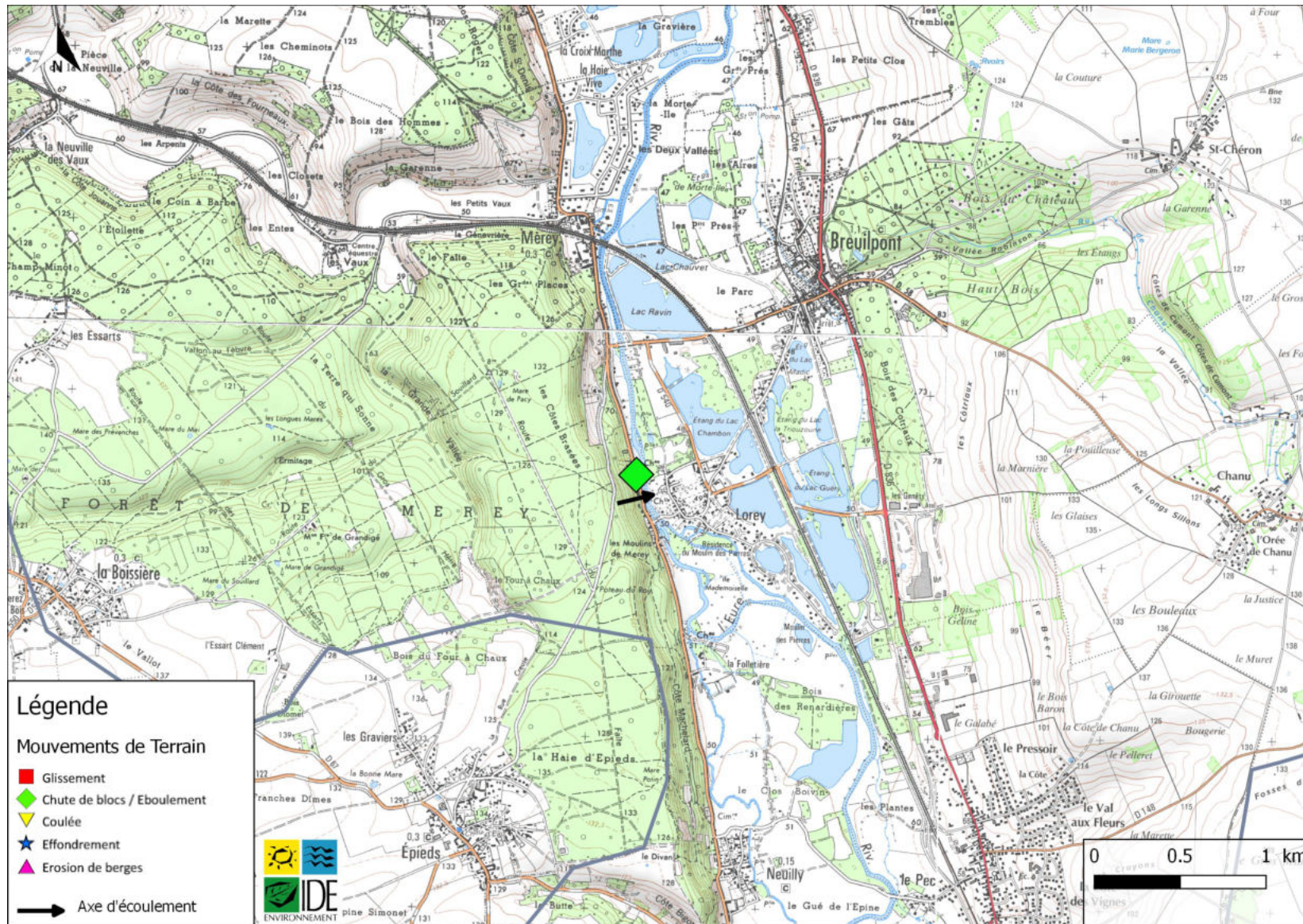
Carte 64. Risque de mouvement de terrain sur la commune des Andelys



**Carte 65.** Risque de mouvement de terrain sur la commune de Bus-Saint-Rémy



Carte 66. Risque de mouvement de terrain sur la commune de Giverny



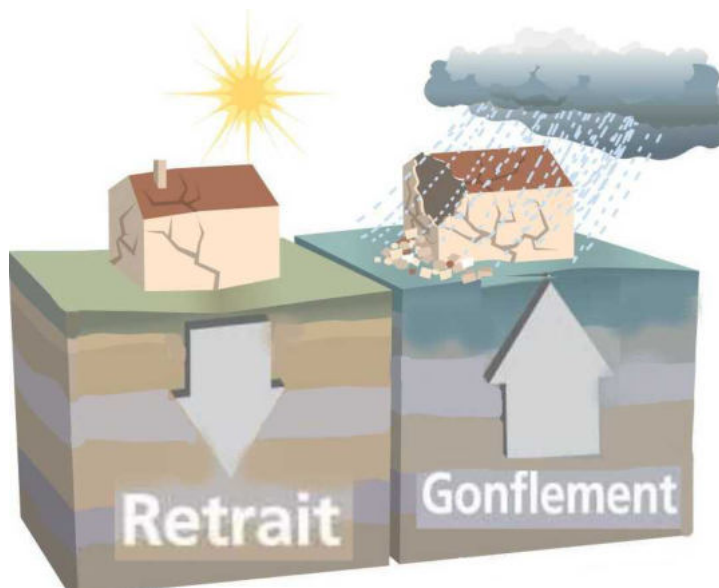
Carte 67. Risque de mouvement de terrain sur la commune de Méréy

### 3.3.2 Phénomène de gonflement/retrait des argiles

Carte 68 - Argiles - p149

Sous l'effet de certaines conditions météorologiques (précipitations insuffisantes, températures et ensoleillement supérieurs à la normale), **les horizons superficiels du sous-sol peuvent se dessécher plus ou moins profondément.**

Sur les formations argileuses, cette dessiccation se traduit par un phénomène de retrait, avec un **réseau de fissures parfois très profondes**. L'argile perd son eau et se rétracte, ce phénomène peut être accentué par la présence d'arbres à proximité. Lorsque ce phénomène se développe sous le niveau de fondations, la perte de volume du sol support génère des tassements différentiels pouvant entraîner des fissurations au niveau du bâti.




**Globalement, selon la carte de retrait-gonflement des argiles réalisée par le BRGM, le territoire est faiblement soumis à ce risque, avec cependant des zones d'aléa moyen sur chaque commune. On retrouve de façon très localisée des aléas forts sur les communes suivantes : Vexin-sur-Epte, La Chapelle-Longueville, Saint-Marcel, Vernon, Villez-sous-Bailleul, Houlbec-Cocherel, Saint-Vincent-des-Bois, Mercy, La Heunière, Pacy-sur-Eure, Chaignes, Villegats, Villiers-en-Désœuvre et Bueil.**

**Sept arrêtés concernant les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ont été publiés sur les communes de Houlbec-Cocherel, Les Andelys, Saint-Marcel, Vernon, Vexin-sur-Epte (Civières, Écos).**

Evaluation Environnementale Stratégique

Aléa retrait/gonflement des argiles

 Seine Normandie Agglomération

 Limite communale

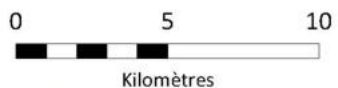
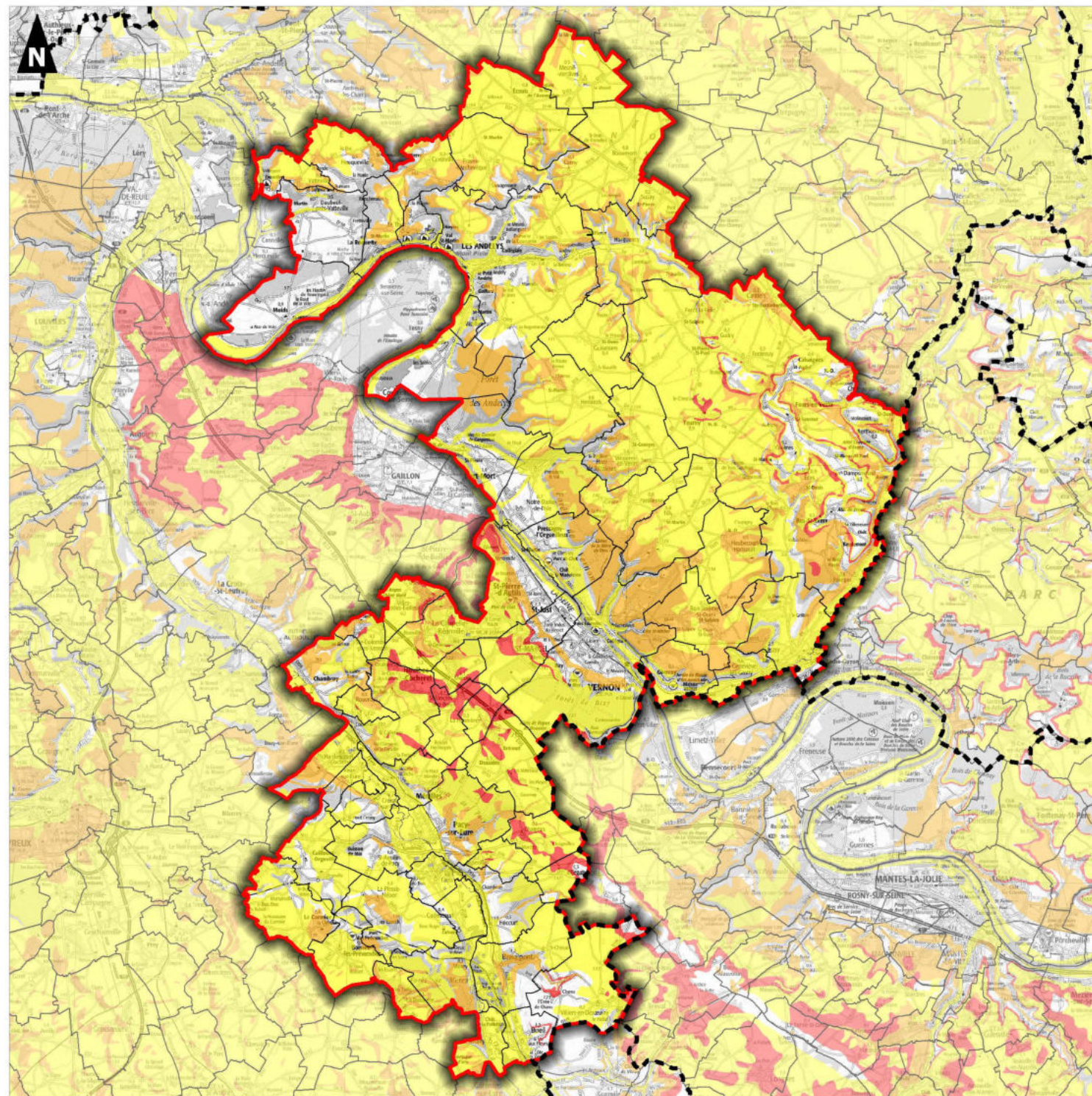
 Limite départementale

Aléas gonflement/retrait des argiles :

 Faible

 Moyen

 Fort



### 3.3.3 Risque lié à la présence de bétoires et marnières

Les nombreuses cavités souterraines sont à l'origine d'affaissements et de mouvements de terrains. Ces cavités sont, soit naturelles (bétoires, porosité du milieu karstiques), soit anthropiques (marnières, carrières souterraines). Il y aurait environ 60 000 marnières dans le département de l'Eure et, le Nord du territoire de Seine Normandie Agglomération illustre bien la présence massive de ces cavités avec près de 800 cavités recensées.

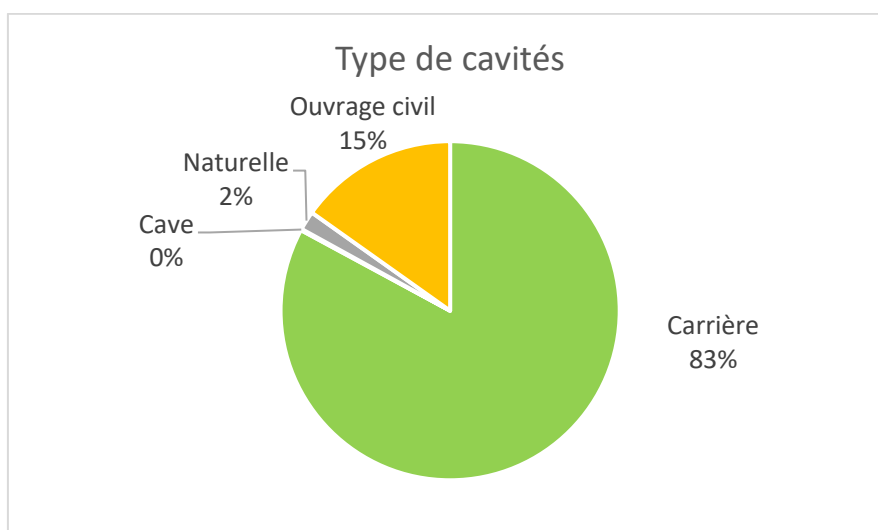
Les risques dans le département sont essentiellement liés à la présence de marnières qui se comptent par milliers. En effet, le sous-sol du département a fait l'objet, lors des siècles passés, d'intenses exploitations souterraines, soit sous forme de carrières de pierre à chaux servant à alimenter les fours à chaux, soit de carrières souterraines à pierre de taille (calcaire), soit sous forme de marnières qui sont des cavités artificielles creusées pour extraire de la craie (marne) destinée à l'amendement des sols agricoles.

Auparavant, l'exploitation de la craie se faisait à partir d'un puits de 1,50 à 2 mètres de diamètre qui devait atteindre la première couche de craie saine. Certains puits de marnières pouvaient ainsi atteindre une profondeur de 50 mètres. A la base du puits, on réalisait une petite galerie donnant accès aux chambres d'exploitation. L'exploitation terminée, le puits était le plus souvent obstrué à l'aide de madriers à 5 ou 6 mètres de profondeur, puis remblayé jusqu'au niveau du sol.

Actuellement, de nombreuses marnières ne sont plus localisables. Le développement de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire a pu s'effectuer sur des terrains à risques. Deux risques principaux peuvent être distingués :

- l'effondrement possible du bouchon du puits. En période de fortes pluies, il peut apparaître soudainement un puits de plusieurs mètres de profondeur,
- l'effondrement du toit d'une chambre d'exploitation provoque à la surface du sol une cuvette de grand diamètre au centre de laquelle peut apparaître une cavité cylindrique de plusieurs mètres de profondeur.

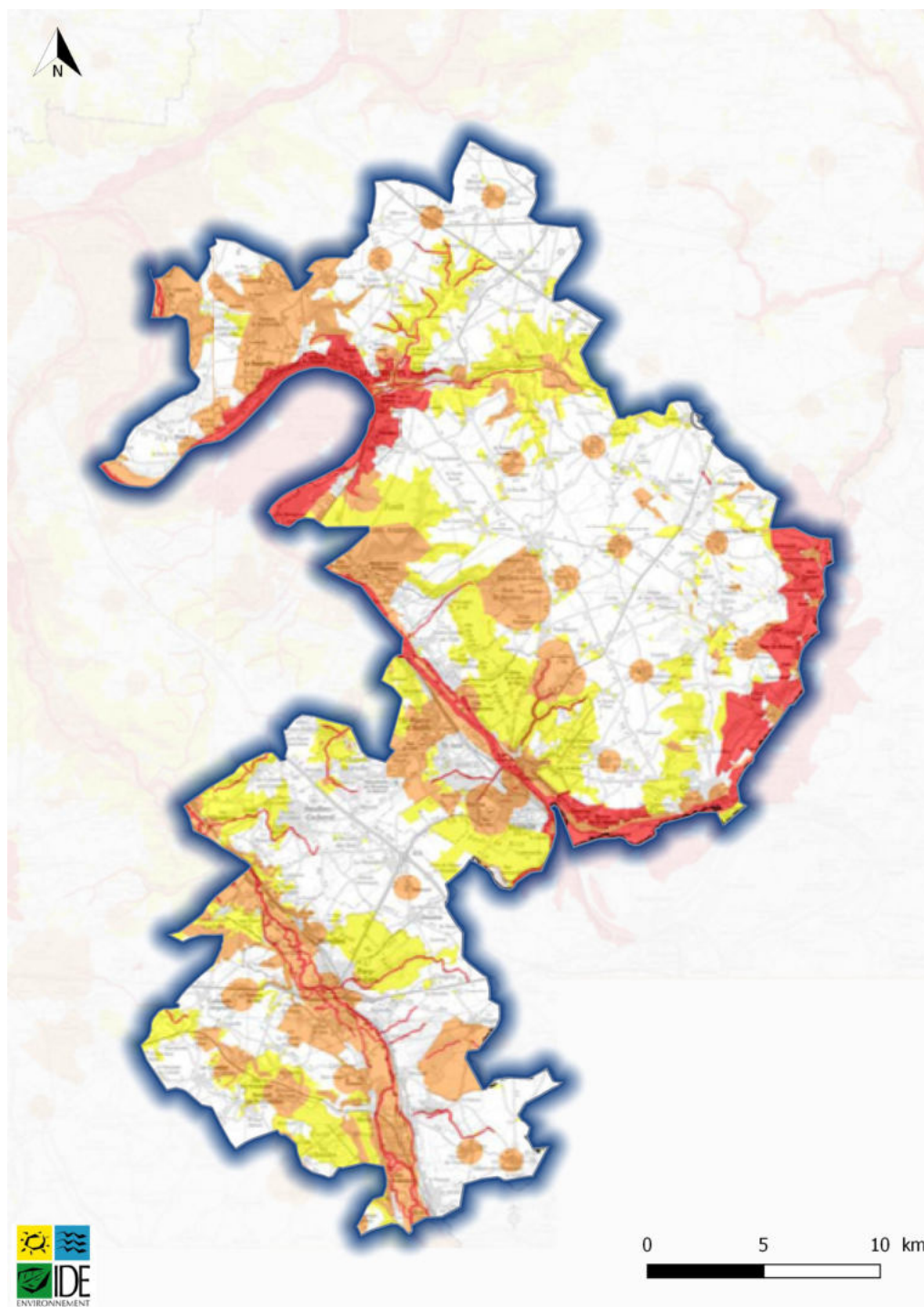
Les cavités recensées sont de plusieurs types :



**Figure 30.** Catégorie de cavités recensées sur le territoire – source : DDTM (dans l'Eure)

D'après le site Géorisques, 481 carrières sont recensées sur le territoire de Seine Normandie Agglomération.

La carte suivante, issue du Schéma Départemental des Carrières de l'Eure, synthétise les enjeux environnementaux liés à l'exploitation de carrières sur le territoire de Seine Normandie Agglomération. Les zones jaunes représentent les zones à enjeux environnementaux modérés, les zones oranges celles à enjeux environnementaux forts, et les zones rouges les zones d'exclusions, dans lesquelles de nouvelles carrières ne peuvent être implantées.



**Carte 69.** Carte de synthèse des enjeux environnementaux liés à l'exploitation de carrières (Source : Schéma Départemental des Carrières de l'Eure)

<p>Objectifs et orientations du SDC de l'Eure</p> <p>Adopté le 20 août 2014</p>	<p>Objectifs et orientations du SDAGE Seine-Normandie</p> <p>Adopté le 5 novembre 2015-Normandie</p>	<p>Compatibilité du SDC de l'Eure avec le SDAGE Seine-Normandie</p>
<p>Le Schéma Départemental des Carrières, défini par la loi du 4 janvier 1993, est un outil de décision permettant une utilisation rationnelle des différents gisements de minéraux en adéquation avec une volonté de préservation de l'environnement. Il comprend plusieurs grandes orientations, axées autour de la notion suivante :</p> <p><i>La recherche d'un équilibre entre l'accessibilité des ressources et les contraintes tout en veillant à assurer la satisfaction des besoins, à un coût économiquement acceptable.</i></p> <p>Orientations stratégiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gérer la ressource de manière économe ;</li> <li>2. Valoriser l'utilisation de matériaux de substitution ;</li> <li>3. Préserver les espaces agricoles et forestiers ;</li> <li>4. Promouvoir les projets respectueux des zones environnementales sensibles, des zones humides et des paysages ;</li> <li>5. Trouver des solutions alternatives en matière de transport ;</li> <li>6. Remettre en état et réaménager les anciennes carrières en prenant particulièrement en compte la préservation de la ressource en eau et le paysage ;</li> <li>7. Mettre en place un suivi de la pérennité du réaménagement après exploitation ;</li> <li>8. Mettre en place un Observatoire régional des matériaux de construction et de recyclage ;</li> </ol>	<p>Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie est le document de planification de la politique de l'eau sur le bassin. Il fixe, pour la période 2016-2021, les orientations permettant d'atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état des eaux ».</p> <p>Ces orientations sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides, avec l'objectif d'atteindre le bon état écologique en 2021 pour 62% des masses d'eau de surface, le bon état en 2021 pour 28% des masses d'eau souterraines ;</li> <li>2. La réduction des rejets, émissions et pertes de substances dangereuses ;</li> <li>3. Des actions volontaristes de protection et de reconquête des captages d'alimentation en eau potable les plus touchés ;</li> <li>4. La restauration et la continuité écologique des cours d'eau ;</li> <li>5. Le développement des politiques de gestion locales autour des établissements publics territoriaux et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux.</li> </ol>	<p>De manière générale, les orientations du Schéma Départemental des Carrières vont dans le sens d'une diminution des impacts des carrières sur les milieux aquatiques, par le développement de projets respectueux des milieux aquatiques à préserver (milieux aquatiques à enjeu fort, zones humides, etc.).</p> <p>De plus, le Schéma des Carrières de l'Eure prend en compte les enjeux de protection de la ressource en eau, dans le cadre des mises en état et réaménagement d'anciennes carrières.</p> <p>Le Schéma des Carrières de l'Eure est donc compatible avec les objectifs du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021.</p>

<p>9. Développer le recyclage et l'emploi de matériaux recyclés ;</p> <p>10. Encadrer le développement de l'utilisation des granulats marins.</p>		
---	--	--

**Tableau 16.**            Compatibilité entre le Schéma Départemental des Carrières de l'Eure et le SDAGE Seine-Normandie

Evaluation Environnementale Stratégique

Cavités souterraines

Seine Normandie Agglomération

Limite communale

Limite départementale

Types de cavité souterraine :

cave

carrière

naturelle

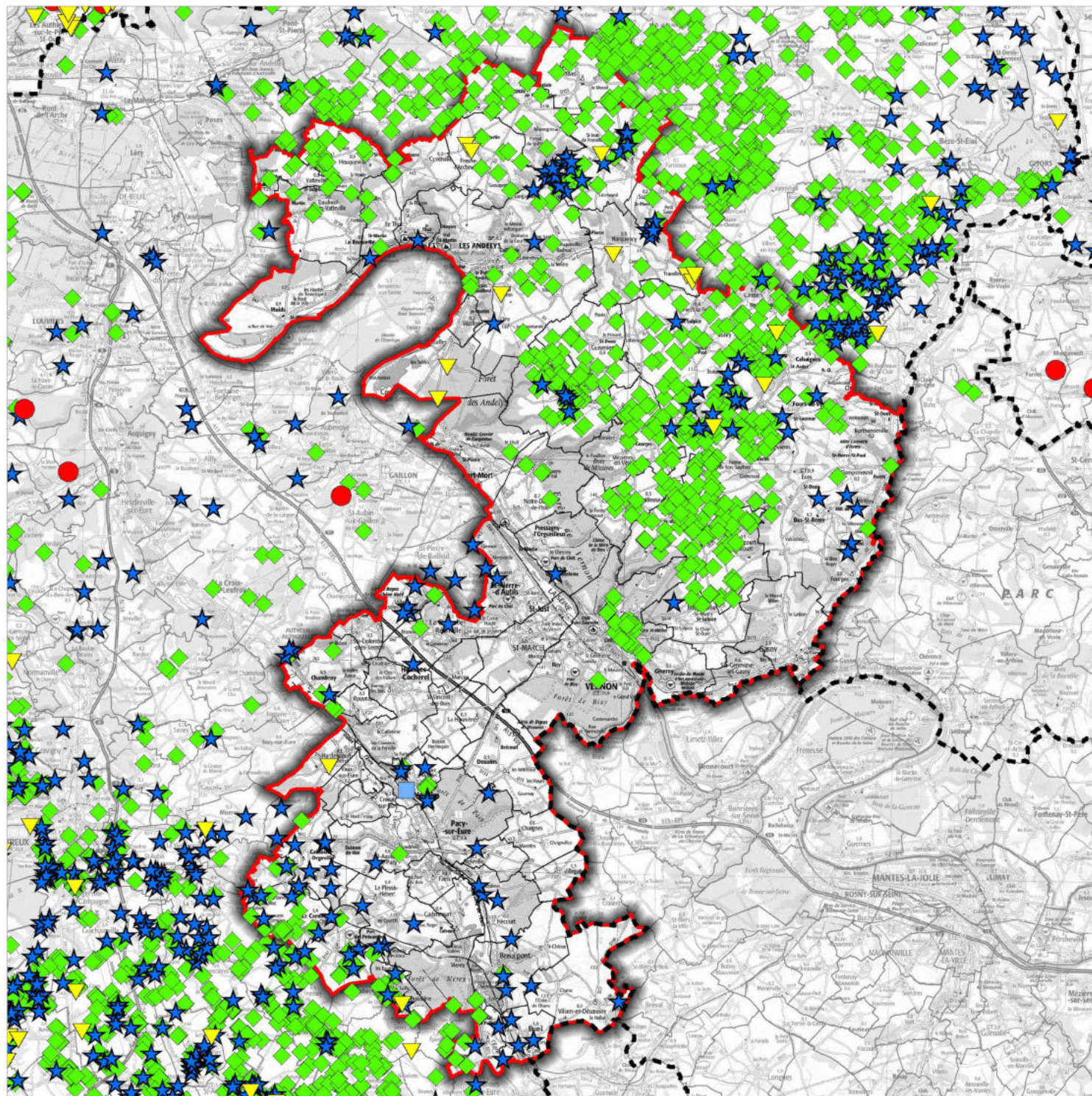
indéterminé

ouvrage civil

0 5 10



Kilomètres



### 3.4 Le risque sismique

Un zonage sismique de la France, basé sur un découpage communal, a été élaboré par le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010. Ces zones sont classées de façon croissante en fonction de leurs occurrences, 1 (très faible), 2 (faible), 3 (modéré), 4 (moyenne) et 5 (forte).

Seine Normandie Agglomération, comme l'ensemble du département de l'Eure, est en zone de sismicité 1 (très faible).

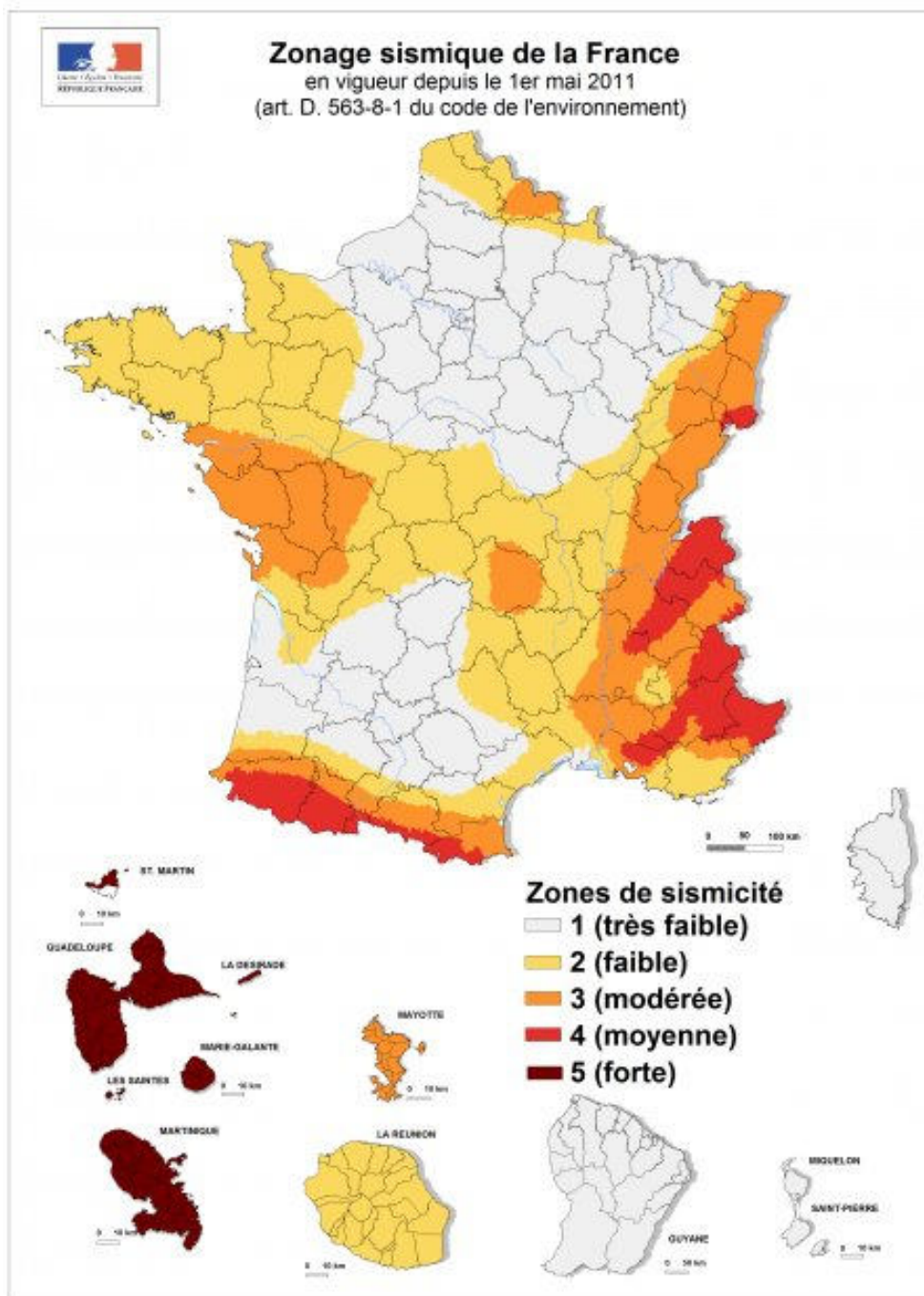


Figure 31. Zonage sismique de la France – source : BRGM

## 3.5 Le risque de feux de forêts

---

Les **feux de forêt** sont des sinistres qui se déclarent dans une formation naturelle qui peut être de **type forestière** (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), **subforestière** (maquis, garrigues ou landes) ou encore de **type herbacée** (prairies, pelouses, ...). Cette définition n'inclut pas les feux dans des massifs de moins de 1 ha, les feux de boisements linéaires (haies), les feux d'herbes, les feux agricoles, de dépôt d'ordures, etc.

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La **sécheresse** de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies y compris en hiver.

On distingue classiquement les **actions suivantes** qui sont complémentaires les unes des autres :

- La **défense de la forêt** contre l'incendie (DFCI) du ressort des gestionnaires et propriétaires forestiers ;
- La prévention notamment à travers la **maîtrise de l'urbanisation** et la définition de mesures de proximité essentiellement destinées à réduire la vulnérabilité des biens concernés qui implique l'État, les collectivités et les habitants des secteurs concernés ;
- La **lutte** qui fait notamment intervenir les pompiers.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs, Seine Normandie Agglomération est **concernée par ce risque**.

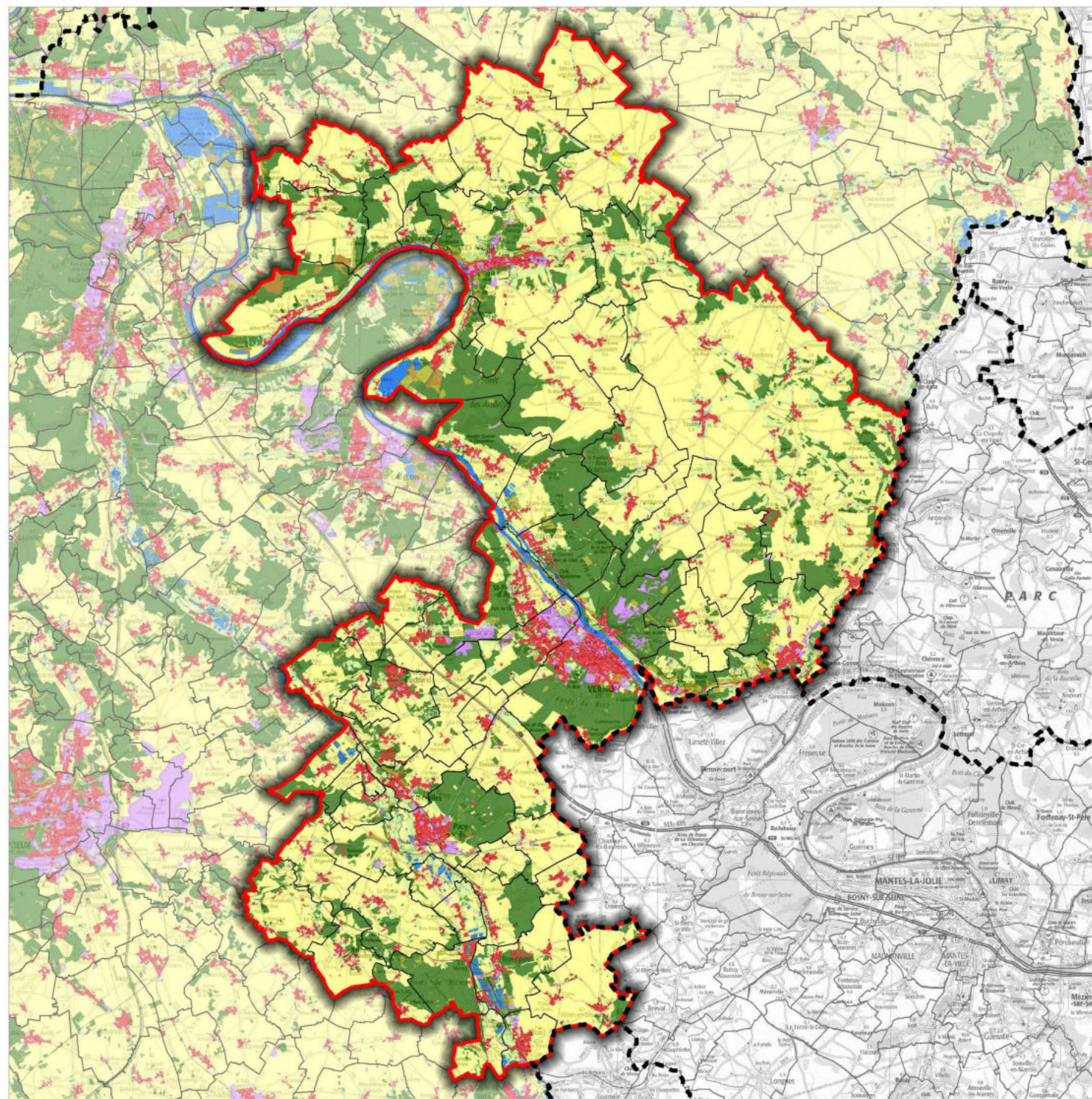
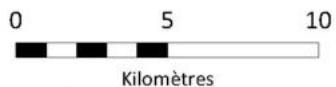
Les zones où les risques sont les plus importants sont les principaux massifs constitués par **les forêts de Vernon, des Andelys**, de Conches-en-Ouche, d'Évreux, **de Merrey** et d'Ivry-la-Bataille, de Beaumont-le-Roger, de Lyons-la-forêt, de Montfort-sur-Risle, de Bord ainsi que de Breteuil.

Le département, compte tenu de son importante surface de labour, est également exposé à des risques de feu de moisson. En période estivale lorsque les cultures sont très sèches, des incendies peuvent se déclarer et se propager rapidement.

Evaluation Environnementale Stratégique

Occupation des sols  
2009

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Bassins portuaires
-  Cultures permanentes
-  Eaux continentales
-  Eaux maritimes
-  Espaces non bâtis en attente de requalification
-  Espaces ouverts, avec peu ou sans végétation
-  Espaces verts artificialisés non agricoles
-  Forêts, bois, bosquets
-  Milieux à végétation herbacée et/ou arbustive
-  Mines, décharges, dépôts et chantiers
-  Prairies
-  Terres arables
-  Zones industrielles et commerciales, réseaux de communication et grands équipements
-  Zones urbanisées et bâties

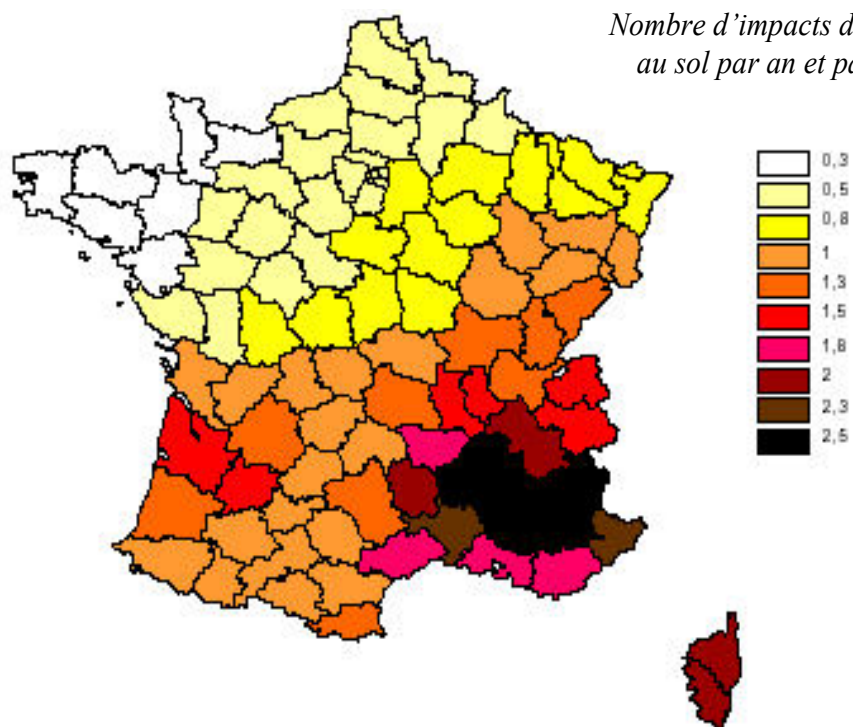


### 3.6 Le risque de foudroiement

La **densité de foudroiement** indique le nombre de coups de foudre/an/km<sup>2</sup>. Le relevé est effectué à l'aide d'un réseau de stations de détection qui captent les ondes électromagnétiques lors des décharges, les localisent et les comptabilisent.

La densité de foudroiement dans l'Eure est de 0,5 coups/km<sup>2</sup>/an (moyenne nationale : 1,2).

**Aussi, le risque d'un impact de foudre susceptible d'avoir une incidence matérielle est faible.**



**Figure 32.** Densité de foudroiement en France par département (impacts foudre au sol par année et par km<sup>2</sup>) – Source : meteorage

Une faible densité d'impact de foudre est recensée sur le territoire de Seine Normandie Agglomération : 0.5 par an et par km<sup>2</sup>.

## 3.7 Le risque tempête

Dans l'hémisphère Nord, une tempête se manifeste par des vents très forts tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Le phénomène concerne une zone de diamètre de 200 à 900 km, mais dans son déplacement rapide, des milliers de kilomètres peuvent être touchés dans une seule journée. La France est exposée à ce risque en raison de sa position géographique située dans l'axe de la trajectoire empruntée par une grande partie des tempêtes d'hiver (axe Sud-Ouest / Nord-Est). Les régions les plus concernées sont le quart Nord-Ouest du territoire métropolitain et la façade atlantique.

Le département de l'Eure est donc exposé, de par sa position géographique, aux risques de tempêtes.

**Toutes les communes sont exposées au risque tempête et, l'information préventive concerne l'ensemble du territoire départemental.**

(Source DDRM)

## 3.8 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Territoire globalement peu à risque vis-à-vis du retrait-gonflement des argiles</p> <p>Peu de risque sismique et de foudroiement</p>	<p>Plusieurs types d'inondations identifiés (coulées de boue, remontée de nappe)</p> <p>Arrêtés concernent les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</p> <p>Trente communes de la Communauté d'Agglomération sont concernées par un PPRI</p> <p>Nombreux arrêtés de catastrophes naturelles</p> <p>Près de 800 cavités recensées</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Mise en œuvre des PPRI</p> <p>Renforcer l'intégration de ces risques dans les PLU</p>	<p>Augmentation des risques d'inondation, de mouvements de terrain, de coulées de boue dans un contexte de changement climatique</p> <p>Risque amplifié de feux de forêts et de feux de moisson dus à la sécheresse</p>

## **CHAPITRE 4. RISQUES INDUSTRIELS, POLLUTIONS ET NUISANCES**

## 4.1 Les risques industriels et technologiques

---

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves et parfois irréversibles pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

### 4.1.1 Installations classées pour la protection de l'environnement

Afin de limiter l'occurrence et les conséquences des risques industriels, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation. La loi de 1976 sur les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E)** distingue :

- **Déclaration** : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire ;
- **Enregistrement** : pour les secteurs dont les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues (stations-service, entrepôts...), un régime d'autorisation simplifiée, ou régime dit d'enregistrement, a été créé en 2009.
- **Autorisation** : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement ;
- Les plus dangereuses, dites « **installations Seveso** » sont assujetties à une réglementation spécifique (loi de juillet 1987).

Cette classification s'opère pour chaque établissement en fonction de différents critères : activités, procédés de fabrication, nature et quantité des produits élaborés, stockés... Afin de maîtriser au mieux les enjeux humains, économiques et environnementaux liés à ces I.C.P.E, l'Etat a créé une **inspection des installations classées** et s'implique fortement pour le respect de la réglementation en vigueur.

Selon le site gouvernemental [installations-classees.gouv.fr](http://installations-classees.gouv.fr), Seine Normandie Agglomération comporte **cinquante-six Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** sur son territoire (voir liste en annexe 6.1). Parmi les cinquante-six installations, **un site est Seveso Seuil Haut** (Ariane à Vernon) et **deux sont Seveso seuil Bas** (Steiner et Innospec à Saint-Marcel). En revanche, deux sites Seveso seuil haut se trouvent sur des communes voisines de Seine Normandie Agglomération (Nufarm à Gaillon et SYNGENTA PRODUCTION FRANCE SAS à St-Pierre-la-Garenne).


Les communes de Vernon, Bois Jerome Saint Ouen, Tilly, Panilleuse (Vexin-sur-Epte), Heubecourt Haricourt, Pressagny-l'Orgueilleux, Giverny, Saint Marcel sont concernées par le PPRT de SNECMA groupe SAFRAN à Vernon pour des **risques d'effet de surpression**. Ce PPRT a été prescrit le 01/08/2008 et approuvé le 31/08/2012 par le Préfet de l'Eure.


La commune de Port-Mort est concernée par le PPRT de Nufarm à Gaillon pour des **risques d'effet de surpression thermique et toxique**. Ce PPRT a été prescrit le 29/12/2009 et approuvé le 12/12/2012 par le Préfet de l'Eure.

La commune de Saint-Marcel concentre les risques, en accueillant près de 20% des ICPE sur son territoire.

Evaluation Environnementale Stratégique

ICPE

 Seine Normandie Agglomération


 Limite communale


 Limite départementale


Type d'activité :

 Industrie, SEVESO Seuil haut

 Industrie, SEVESO seuil bas

 Industrie, Non SEVESO

 Elevage, Non SEVESO


 Carrière, Non SEVESO

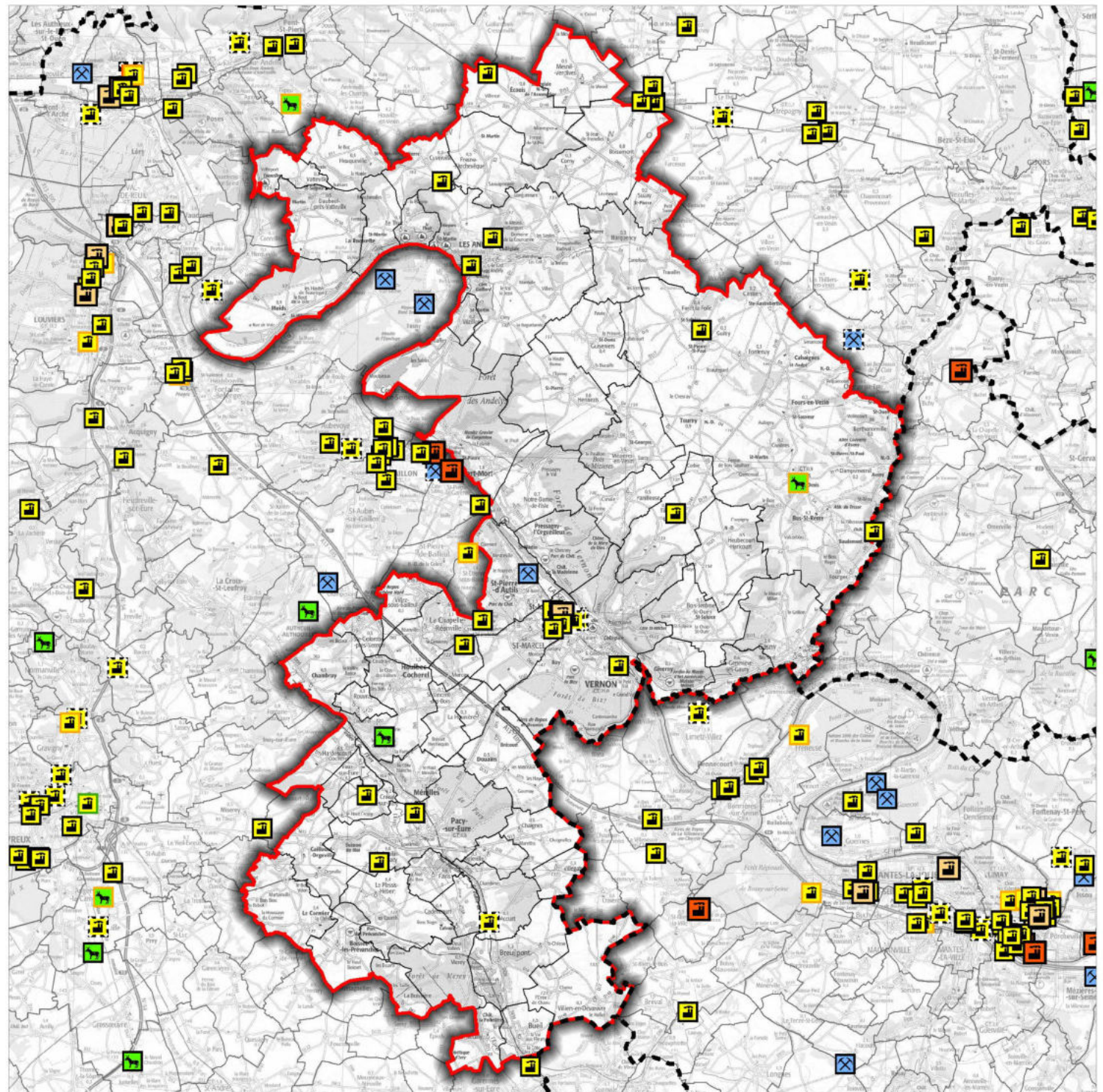
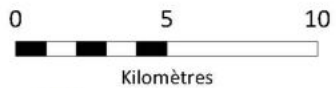
Régime :

 Autorisation

 Enregistrement

 Déclaration

 Non renseigné



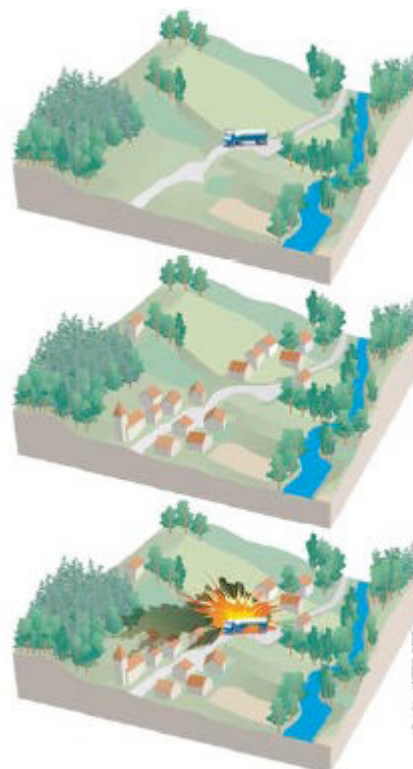
## 4.1.2 Transport de marchandises dangereuses

Le **risque de transport de marchandises dangereuses**, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par **voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations**.

Le transport de matières dangereuses concerne principalement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (environ 1/3 du trafic) ; la voie d'eau et la voie aérienne participent à moins de 5% du trafic.

Seine Normandie Agglomération est concernée par les axes A 13, RN 13, RD 1, RD 71, RD 141, RD 181, RD 313, RD 528, RD 836, RD6014, RD 6015.

Le tissu dense des industries chimiques et pétrolières de la vallée de la Seine fait de ce fleuve un vecteur très important pour le transport de toutes sortes de marchandises (hydrocarbures divers, produits chimiques, propane, butane, ammoniac, liquides inflammables, explosifs...).



Concernant le transport par rail, les axes Paris-le Havre et Paris-Cherbourg, principaux vecteurs des échanges économiques, ont été retenus dans le risque de transport de marchandises dangereuses.

Les voies navigables sont un moyen de transport économe en énergie, peu polluant et d'une grande sécurité. Le tissu dense des industries chimiques et pétrolières de la vallée de la Seine fait de ce fleuve un vecteur très important pour le transport de toutes sortes de marchandises (hydrocarbures divers, produits chimiques, propane, butane, ammoniac, liquides inflammables, explosifs...).

Plusieurs communes du territoire sont concernées par le risque lié au passage de canalisations de transport et de distribution d'hydrocarbures ou de gaz. Ces canalisations font l'objet de servitudes de protection (respectivement I1b et I3) qui instaurent des bandes d'inconstructible de part et d'autre :

- Ainsi, les communes de Boisemont, Chaignes, Chambray, Corny, Douains, Ecouis, Houlbec Cocherel, La Chapelle Réanville, Mercey, St-Just, St-Marcel, Ste-Colombe Prés Vernon, Suzay, et Vernon sont concernés par le passage de canalisations d'hydrocarbures liquides TRAPIL,
- Les communes de Chaignes, Chambray, Douains, Houlbec-Cocherel, Menilles, Saint-Vincent-des-Bois, Pacy-sur-Eure et Rouvray sont concernées par le passage du Pipeline Haute Pression,
- Les communes de Les Andelys, Vézillon, Bouafles, Villez-sous-Bailleul, La Chapelle Réanville, Houlbec Cocherel, Chaignes, Chambray, Rouvray, Croisy-sur-Eure, Caillouet Orgeville, Menilles, Saint-Vincent-des-Bois, Pacy-sur-Eure, Douains, et Vernon sont concernées par le réseau de transport de gaz.

## 4.2 La pollution des sols

Carte 73 - Sites BASIAS-BASOL - p166

### 4.2.1 Les sites BASOL

La base de données BASOL du Ministère de l'écologie recense **quinze sites ou sols pollués ou potentiellement pollués** appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sur le territoire de Seine Normandie Agglomération.

N°BASOL	Nom du site	Etat	Code activité
27.0091	WOREX	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	
27.0010	Usine à gaz de Pacy sur Eure	Site traité et libre de toute restriction	J - Sidérurgie, métallurgie, coke
27.0029	Société MSA Station TOTAL Relais de Saint Just	Site en cours de travaux	L23 - Détail de carburants
27.0085	Ferme du Frot de Launay	Site en cours de travaux	
27.0096	GABANOU Michel	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic	K5 - Récupération, dépôts de ferrailles
27.0087	ATTIAS pneus	Site traité et libre de toute restriction	K - Déchets et traitements
27.0027	Société des TRANSPORTS LOHEAC DE L'OUEST PARISIEN (TLOP)	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	L22 - Transports
27.0028	CENTRE NATIONAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION (CNPP)	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	D1 - Industrie pétrolière, gaz naturel
27.0002	SOCIETE STEINER	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	D32 - Chimie minérale inorganique autre
27.0049	GOODRICH	Site en cours d'évaluation	H1 - Mécanique, électrique, traitement de surface
27.0076	BATA (UNIMARCEAU)	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic	
27.0062	Ancienne décharge de Vernon	Site en cours de travaux	K21 - Décharges d'ordures ménagères
27.0013	Usine à gaz de Vernon	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	J1 - Cokéfaction, usines à gaz
27.0040	Ancienne fonderie de Vernon	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic	J51 - Fonderie des métaux ferreux
27.0063	SMURFIT KAPPA PAPIER RECYCLE France	Site en cours de travaux	C22 - Fabrication de papiers et carton

**Tableau 17.** Sites BASOL sur le territoire intercommunal

## 4.2.2 Les sites BASIAS



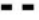


Les principaux objectifs de cet inventaire sont de :

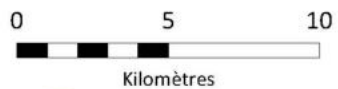
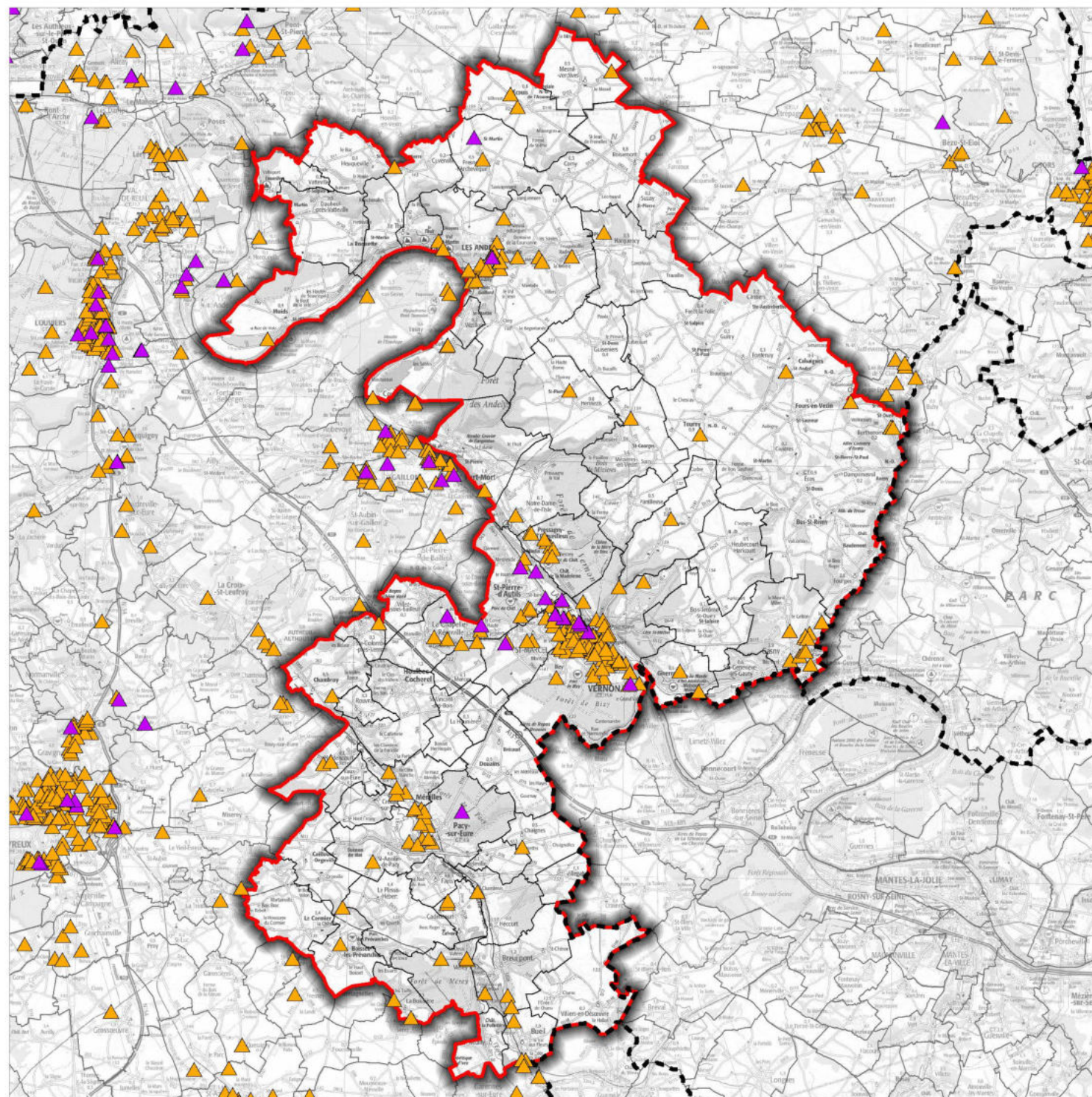
- Recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement,
- Conserver la mémoire de ces sites,
- Fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

**Trois-cent-onze sites BASIAS ont été recensés sur le territoire de Seine Normandie Agglomération dont quatre-vingt-dix-huit recensés sur la commune de Vernon.**

Evaluation Environnementale Stratégique

Sites BASIAS/BASOL

-  Seine Normandie Agglomération
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Site BASIAS
-  Site BASOL



## 4.3 Nuisances sonores

---

Le bruit excessif est néfaste à la santé de l'Homme et à son bien-être. Il est considéré par la population française comme une atteinte à la qualité de vie. La perception de la gêne reste variable selon les individus. Elle est liée à la personne (âge, niveau d'étude, actif, présence au domicile, propriétaire ou locataire, opinion personnelle quant à l'opportunité de la présence d'une source de bruit donnée) et à son environnement (région, type d'habitation, situation et antériorité par rapport à l'existence de l'infrastructure ou de l'activité, isolation de façade).

### 4.3.1 Nuisances sonores liées aux infrastructures routières

L'arrêté du 8 novembre 1999, pris en application de l'arrêté du 30 mai 1996, définit **les tronçons d'infrastructures** concernés par la réglementation au bruit.

Dans les communes concernées, les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un **isolement acoustique minimum** contre les bruits extérieurs. Les secteurs affectés par le bruit doivent être reportés dans **les documents graphiques du plan local d'urbanisme**.

Ainsi, le classement sonore des infrastructures impose une **bande de recul** à partir de la voirie de 10 à 300 mètres (selon la catégorie de classement). Toute construction y est soumise à des **règles d'isolation acoustique minimales** (notamment pour les bâtiments d'habitation, établissements de santé et hôtels).

Cette réglementation est retranscrite dans les documents d'urbanismes communaux :

- Catégorie 1 : maximum 300 mètres de secteur affecté ;
- Catégorie 2 : 250 mètres ;
- Catégorie 3 : 100 mètres ;
- Catégorie 4 : 30 mètres ;
- Catégorie 5 : 10 mètres.

Le territoire intercommunal est concerné par l'arrêté de classement sonore des infrastructures terrestre :

- L'autoroute A13, en catégorie 1,
- La nationale 13, en catégorie 2 d'Evreux à Pacy-sur-Eure, puis en catégorie 3,
- La RD 836, en catégorie 4,
- La RD 181, en catégorie 3,
- La RD 6015, en catégorie 3,
- La RD 316, en catégorie 3 et 4
- La RD 6014, en catégorie 3.

Les infrastructures routières nouvelles doivent respecter des niveaux maximaux en façade des bâtiments. Ces niveaux sonores sont repris dans le tableau suivant :

Usage et nature	Laeq <sup>1</sup> (6h-22h)	Laeq (22h-6h)
Logements en ambiance sonore modérée	60 dB(A)	55 dB(A)
Autres logements	65 dB(A)	60 dB(A)
Établissements enseignement	60 dB(A)	
Établissements soins, santé, action sociale	60 dB(A)	55 dB(A)
Bureaux en ambiance sonore modérée	65 dB(A)	

**Tableau 18.** Niveaux maximaux admissibles pour la contribution sonore d'une infrastructure nouvelle en façade des bâtiments

### 4.3.2 Nuisances sonores liées aux infrastructures ferroviaires

Le même classement que pour les infrastructures routières s'applique aux infrastructures ferroviaires. Aussi, l'arrêté du 29 novembre 1999 identifie les communes concernées par le bruit.

Le territoire est traversé par **deux voies ferrées** :

- Rouen – Paris, catégorie 1,
- Paris – Evreux, catégorie 2.

### 4.3.3 Nuisances sonores liées aux infrastructures aéroportuaires

**Le territoire intercommunal n'est pas concerné par le Plan d'exposition au bruit (PEB) de la Base aérienne EVREUX-FAUVILLE.**

---

<sup>1</sup> Laeq : niveau de pression acoustique en décibels (dB(A))

## 4.4 Pollution lumineuse

Carte 74 - Pollution lumineuse - p170

La **pollution lumineuse** est un facteur susceptible d'augmenter la fragmentation générée par les espaces artificialisés.

En effet, **certaines espèces** ou groupes d'espèces, majoritairement nocturnes ou crépusculaires, peuvent être **négativement** influencés dans leurs déplacements ou leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction) par un **éclairage artificiel excessif ou mal orienté**.

Il s'agit notamment des **insectes** (lépidoptères hétérocères), des **chiroptères** (chauves-souris) et, dans une moindre mesure, de **l'avifaune** (rapaces nocturnes et espèces migratrices).




La totalité de la lumière dégagée par l'éclairage public, les habitations, les zones d'activités et l'éclairage des infrastructures de transport créent la nuit une ambiance lumineuse. Cette ambiance lumineuse a un impact négatif sur le fonctionnement des écosystèmes en dérégulant le comportement de nombreux animaux ou en créant des barrières écologiques.


**Le territoire intercommunal est concerné par la pollution lumineuse, en particulier sur les communes de Vernon, Saint-Marcel, La Chapelle-Longueville et Pacy-sur-Eure. Plus généralement, les communes sur les bords de cours d'eau sont plus impactées que celles des plateaux.**

## Evaluation Environnementale Stratégique

### Pollution lumineuse

 Seine Normandie Agglomération

 Limite communale

 Limite départementale

#### Echelle visuelle AVEX

**Blanc** : 0-50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grande métropole régionale et nationale

**Magenta** : 50-100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

**Rouge** : 100 -200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messiers se laissent apercevoir

**Orange** : 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

**Jaune** : 250-500 étoiles : Pollution lumineuse encore forte. Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. Certains Messiers parmi les plus brillants peuvent être perçus à l'oeil nu

**Vert** : 500-1000 étoiles : grande banlieue tranquille, faubourg des métropoles. Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques ; typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du Ciel et montent à 40 -50° de hauteur

**Cyan** : 1000-1800 étoiles : La Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus

**Bleu** : 1800-3000 étoiles : Bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir les sensations d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparées de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là en seconde réflexion, le ciel à la verticale de l'observateur est généralement bon à très bon

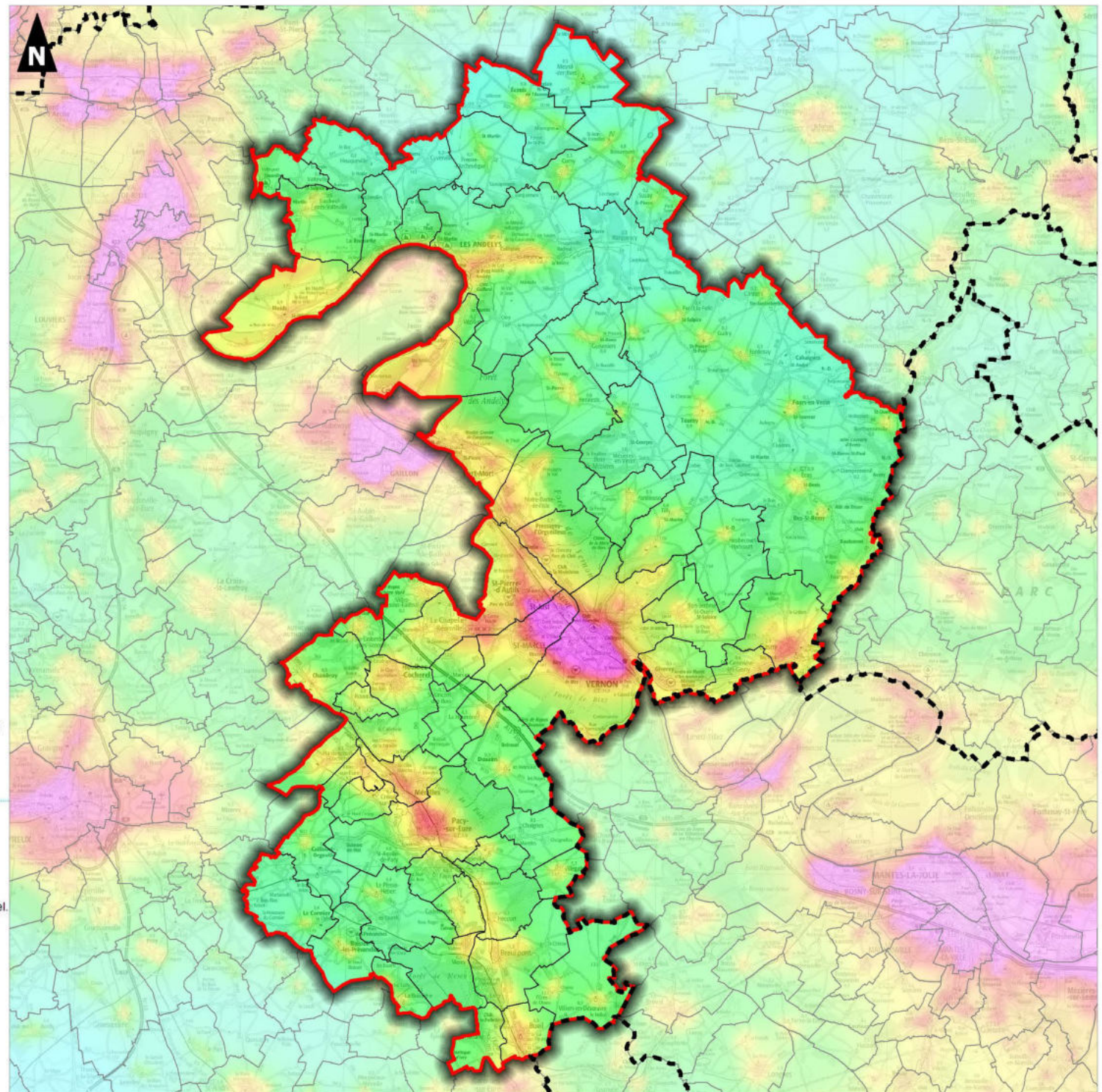
**Bleu nuit** : 3000-5000 étoiles : Bon ciel : Voie Lactée présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notablement la qualité du ciel

**Noir** : + 5000 étoiles visibles, plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel. La pollution lumineuse ne se propage pas au dessus de 8° sur l'horizon

0 5 10



Kilomètres



## 4.5 Qualité de l'Air

Source : Diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial

La qualité de l'air dépend des polluants rejetés dans l'atmosphère par différents secteurs d'activité couplée à une série de phénomènes auxquels ils vont être soumis lors de leur temps de résidence dans l'atmosphère. Ainsi, on ne respire pas directement à la source des émissions. L'air respiré dépend donc des concentrations de polluants qui varient en fonction des conditions météorologiques, chimiques et topographiques locales.

Les émissions de polluants correspondent aux quantités de polluants directement rejetées dans l'atmosphère par les activités humaines ou par des sources naturelles.

Les principaux secteurs d'activité sources d'émissions sur le territoire sont décrits ci-après :

Polluants	Emissions 2015 (kg)	Principaux secteurs sources	Evolution en % par rapport à 2005
Oxydes d'azote (NOx)	1 898 840	- Transports routiers (44,1%) - Agriculture (44%) - Industrie (7,3%)	-15,9%
Particules PM10	400 950	- Agriculture (42,6%) - Transports routiers (26,4%) - Résidentiel (24,7%)	-25,3%
Particules PM2.5	223 890	- Résidentiel (43,1%) - Transports routiers (31,7%) - Agriculture (22,7%)	-34,7
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	69 380	- Déchets (51,3%) - Résidentiel (23,2%) - Industrie (16,9%)	-38%
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	784 970	- Agriculture (93,3%) - Résidentiel (5,7%)	+27,6%
Composés organiques volatiles (COVNM)	1 943 030	- Industrie (52,1%) - Agriculture (31,4%) - Résidentiel (11,9%)	-22,1%

**Tableau 19.** Synthèse du diagnostic sur les émissions de polluants atmosphériques

Un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) est également en vigueur sur le périmètre de l'ex-Haute-Normandie, depuis le 30 janvier 2014. Ce plan vise à mettre en place des actions permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

## 4.6 Gestion des déchets

*Source : Rapport d'activités du SETOM 2017, Rapport d'activités du SYGOM 2017, SCoT de l'ex-CAPE*

Seine Normandie Agglomération a la compétence « collecte de déchets et sensibilisation à l'environnement ». L'agglomération a délégué au SETOM de l'Eure, le transport, le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers, et à un prestataire privé, la collecte des déchets.

21 communes, issues de l'ex – Communauté de communes des Andelys et de ses environs, sont en revanche adhérentes au SYGOM.

### ■ SETOM

Le SETOM est un établissement public de coopération intercommunale qui a été créé en 1985 afin d'assurer la compétence du traitement, de la valorisation, du transfert des déchets et, de manière générale la construction et l'exploitation de tout équipement nécessaire à l'exercice de cette compétence.

Le SETOM compte cinq EPCI adhérents, dont Seine Normandie Agglomération, soit deux-cent-quatorze communes.

Le SETOM dispose de vingt-trois équipements de traitement, qu'il a construit et qu'il exploite lui-même, à l'exception de l'unité d'incinération d'Ecoval et de la chaufferie biomasse.

### ■ SYGOM

Le SYGOM est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) situé en région Normandie. Son territoire s'étend sur les départements de l'Eure et de la Seine Maritime.

Le SYGOM est l'abréviation de : Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du département de l'Eure.

Le SYGOM dispose depuis sa création, le 1er janvier 2001, des deux compétences suivantes : la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le SYGOM couvre un territoire comprenant 116 communes (113 communes de l'Eure et 3 de Seine-Maritime) représentant un peu moins de 100 000 habitants.

### 4.6.1 Collecte

#### ■ SETOM

Les collectivités membres ont collecté 75 562 tonnes de déchets dont 61 977 tonnes d'ordures ménagères et 13 585 tonnes d'emballages et papiers. On constate une augmentation du tonnage de la collecte sélective de 2,5% et une baisse de celle des ordures ménagères de 0,6%.

Les déchèteries constituent un maillon essentiel pour la collecte et le tri des déchets ménagers : elles sont à l'origine de la collecte de différents gisements de déchets et conditionnent, pour une part importante, l'efficacité des filières de recyclage et de valorisation en aval. 43 552 tonnes apportées en déchèterie.

Le SETOM a exploité les dix déchèteries suivantes en 2017 pour le compte de ses adhérents :

- Mesnil sur Iton
- Breteuil sur Iton

- Conches-en-Ouche
- Gaillon
- **Gasny**
- **La Chapelle-Longueville**
- **Pacy sur Eure**
- Verneuil d'avre et d'iton
- **Vernon**
- **Vexin sur Epte**

Les déchèteries du SETOM ont été équipées d'une nouvelle benne permettant de récupérer les déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Désormais, les mobiliers, quel que soit leur type, état ou matériau peuvent être déposés dans la benne spécifique. Ils seront récupérés par l'éco-organisme ECO-MOBILIER afin d'être réutilisés, recyclés ou valorisés. Cette nouvelle filière permet de limiter la quantité de déchets encombrants destinés à l'enfouissement sur le site de l'Ecoparc de Mercey. Elle permet également une baisse significative du coût de traitement pour la collectivité car le traitement est entièrement pris en charge par l'éco-organisme. Trois-cent-quatre-vingt-dix-sept tonnes de mobilier ont déjà pu être collectées sur les sept déchèteries équipées de cette nouvelle benne depuis septembre 2017.

## ■ SYGOM

Les collectivités membres ont collecté 24 834 tonnes d'ordures ménagères. 103 communes représentant 63 881 habitants ont bénéficié d'une collecte des ordures ménagères en porte à porte une fois par semaine en 2017, et 6 communes représentant 31 059 habitants ont opté pour deux ramassages hebdomadaires en 2017. Il s'agit des communes suivantes : Charleval, Etrépagne, Fleury-sur-Andelle, Gisors, **Les Andelys** et Romilly-sur-Andelle. En 2017, on constate une très légère hausse des tonnages d'ordures ménagères de +0,58% qui s'explique principalement par l'augmentation de la population du SYGOM sur la même période (+0,46%). Les ratios de collecte de 2016 et 2017 sont ainsi très proches l'un de l'autre.

L'ensemble des habitants du SYGOM, bénéficie d'une collecte des déchets recyclables issus des ordures ménagères en porte à porte, une fois par semaine, en même temps que la collecte des ordures ménagères. En 2017, cette collecte s'est effectuée en sacs jaunes translucides à lien coulissant fournis par le SYGOM et mis à disposition dans l'ensemble des mairies des communes adhérentes. Le territoire du SYGOM dispose par ailleurs de conteneurs qui permettent l'apport volontaire des déchets recyclables, et des conteneurs à verre sont à la disposition de l'ensemble des habitants pour le dépôt des pots, bocaux et bouteilles en verre. En 2017, 5 980 tonnes de déchets recyclables ont été collectés.

Le SYGOM gère 9 déchèteries et 2 relais déchèteries :

- La Feuille
- Lorleau
- Charleval
- Romilly-sur-Andelle
- Etrépagne
- Gisors
- **Muids**
- **Les Andelys**
- Val d'Hazey Aubevoye
- Clef Vallée d'Eure – La Croix-Saint Leufroy

## 4.6.2 Traitement

### ■ SETOM

En 2017, 201 274 tonnes de déchets ont été traités.

#### Répartition des tonnages par mode de traitement

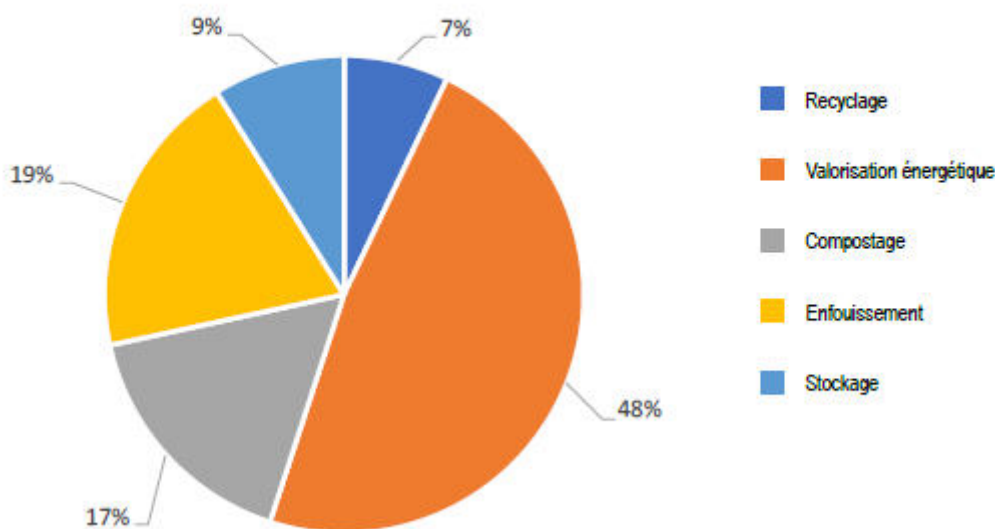


Figure 33. Tonnages par mode de traitement

#### • La valorisation énergétique

Deux unités utilisent la valorisation énergétique : l'Unité de Valorisation Énergétique d'ECOVAL et la chaufferie Biomasse. Ce mode de valorisation permet de récupérer de l'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité en incinérant les déchets. Sont concernés par ce mode de valorisation, les ordures ménagères, les refus de tri issus du centre de tri, les déchets incinérables pour l'UVE et les déchets verts récupérés en déchèterie pour la Biomasse. L'Unité de Valorisation Énergétique a incinéré 92 840 tonnes de déchets dont 14 461 tonnes de DIB (déchets industriels). Cette valorisation permet d'alimenter en électricité l'usine et le surplus de la production est redirigé sur le réseau Enedis pour EDF. 28 083 MWh ont été vendues à EDF en 2017. L'unité Biomasse a valorisé 13 375 tonnes de déchets verts en 2017. Les deux unités ont produit 85 971 MWh de chaleur : 57 371 MWh depuis l'UVE (soit 67%) et 28 600 MWh depuis la Biomasse (soit 33%).

#### • L'enfouissement

Il est à noter que le territoire de Seine Normandie Agglomération compte un site d'enfouissement sur la commune de Mercey, qui enterre des encombrants (autorisation d'enfouir 85 000 tonnes d'encombrants par an). Ce site, qui s'étend sur 30 hectares, est donc à l'origine d'émissions de méthane. Les déchets encombrants qui ne peuvent pas être recyclés sont enfouis à l'Ecoparc de Mercey. En fermentant dans des casiers étanches, ces déchets produisent un biogaz qui est capté afin de permettre un traitement sur site des lixiviats (jus de percolation), évitant ainsi le coût et l'impact environnemental du transport.

43 173 tonnes de déchets ont été enfouis en 2017. De plus, afin de compléter le dispositif de traitement en place, le SETOM a installé, en aval du processus de traitement des lixiviats, un procédé naturel d'assèchement

des boues biologiques. Dorénavant, les boues biologiques seront traitées sur site grâce à un lit planté de roseaux ; terminé le transport vers les stations d'épuration (STEP) et son impact négatif sur l'environnement.

- **Le compostage**

Le SETOM dispose de plusieurs plateformes pour valoriser les déchets verts collectés en déchèterie sous forme de compost. Une fois broyés, les herbes et branchages sont disposés en andain pour maturation. Après plusieurs aérations par opération de retournement, le compost est prêt à être utilisé. Il est soit vendu aux agriculteurs et professionnels, soit utilisé en recouvrement à l'écoparc de Mercey. Le SETOM a réceptionné 36 770 tonnes de déchets verts sur ses plateformes de compostage et a vendu 11 839 tonnes de compost en 2017.

- **Le stockage**

L'ensemble des gravats et inertes est traité sur deux plates-formes situés à Saint Aquilin de Pacy et Saint Nicolas d'Attez. La qualité des inertes réceptionnés est contrôlée visuellement à l'entrée des sites. Régulièrement, un engin assure le régilage, par couche, des matériaux enfouis. L'amiante nécessite un traitement plus particulier par son caractère nocif. Elle est filmée et mise dans des big-bags triple épaisseur avant d'être déposée dans des alvéoles spécifiques sur la plate-forme de Saint Aquilin de Pacy. En fin d'exploitation, les surfaces exploitées seront recouvertes de terre végétale et plantées. 19 595 tonnes de gravats et 173 tonnes d'amiante ont été stockées en 2017.

- **Le recyclage**

Les emballages ménagers et les papiers sont triés au centre de tri d'ECOVAL, puis mis en balle, avant d'être acheminés vers la filière correspondante pour être recyclés en nouveaux objets. En 2017, 15 692 tonnes d'emballages et papiers ont été traitées dans notre centre de tri. 13 728 tonnes proviennent des adhérents du SETOM.

Filière	Tonnes	Poids par habitant
Valorisation des ordures ménagères	61 977	236 kg/hab/an
Compostage des déchets verts	35 540	135 kg/hab/an
Traitement des encombrants	19 633	75 kg/hab/an
Valorisation et stockage des gravats	19 246	73 kg/hab/an
Tri des emballages ménagers recyclables et des papiers	15 692	60 kg/hab/an
Recyclage du verre	7 142	27 kg/hab/an
Valorisation du bois	5 198	20 kg/hab/an
Recyclage des métaux	2 848	11 kg/hab/an
Valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques	1 889	7 kg/hab/an
Traitement du plâtre	1 642	6 kg/hab/an
Valorisation des déchets dangereux	499	2 kg/hab/an
Stockage de l'amiante	173	0,7 kg/hab/an
Valorisation des pneumatiques	179	0,7 kg/hab/an
Recyclage des matelas	133	0,5 kg/hab/an
Recyclage du polystyrène	22,5	0,09 kg/hab/an

**Tableau 20.** Tonnages par filières

## ■ SYGOM

### ● La valorisation énergétique

3 unités de valorisation énergétique (UVE) ont été utilisées pour la première fois en 2017. Cette nouvelle organisation a permis d'optimiser l'utilisation des quais de transfert et de diminuer le nombre de kilomètres parcourus pour transporter et valoriser les déchets des habitants de la partie orientale de notre syndicat.

Les encombrants ont été traités dans les 2 centres de tri et valorisation suivants :

- NPC à Alizay pour une valorisation combustible par le biais de fabrication de CSR (Combustibles Solides de Récupération).
- PAPREC NORMANDIE à Acquigny où s'effectue une valorisation matière par le biais d'un tri des encombrants et de l'extraction de la partie valorisable.

En 2017, sur l'ensemble du territoire du SYGOM, 24 834 tonnes d'ordures ménagères, 454 tonnes de refus de tri et 5 680 tonnes d'encombrants ont été collectées et traitées.

### ● Le recyclage

En 2017, sur l'ensemble du territoire du SYGOM, ce sont 5 980 tonnes de déchets recyclables qui ont été réceptionnées au centre de tri d'Etrépagny pour y être triées puis valorisées. Le centre a fermé fin 2017.

### ● Le compostage

En 2017, sur l'ensemble du territoire du SYGOM, ce sont 10 759 tonnes de déchets verts qui ont été valorisés.

Les déchets verts provenant des déchèteries de La Croix-St-Leufroy, Muids et Romilly-s/Andelle ont été dirigés et traités sur l'installation d'ECOSYS située à Criquebeuf-sur-Seine.

Le traitement des déchets verts des déchèteries d'Aubevoye, Charleval et des Andelys a été assuré par la société TERRALYS sur son site de Cuverville.

### ● La valorisation du bois

En 2017, sur l'ensemble du territoire du SYGOM, ce sont 3 050 tonnes de déchets de bois qui ont été collectées et valorisées. Les déchets concernés sont : les souches, les troncs et bois de diamètre inférieur à 100 cm, les emballages type palettes, caisses et cagettes, les bois de démolition (fenêtres, portes, volets, escaliers, parquets, charpentes, poutres...) ; les déchets de chantier (palettes, chevrons, planches, coffrages...); les meubles, panneaux de particules, panneaux mélaminés, panneaux de fibres... Après un tri rigoureux pour éliminer l'ensemble des déchets contaminants et indésirables, les déchets de bois sont broyés pour être valorisés, soit en chaufferie industrielle pour environ 80 % d'entre eux, ou réutilisés dans la fabrication de panneaux de particules.

### ● La valorisation des gravats

En 2017, sur l'ensemble du territoire du SYGOM, ce sont 5656 tonnes de gravats qui ont été collectées et valorisées en technique routière.

### ● La valorisation des ferrailles

En 2017, sur l'ensemble du territoire du SYGOM, ce sont 940 tonnes de ferrailles qui ont été collectées et valorisées.

## 4.7 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Le territoire intercommunal n'est pas concerné par le Plan d'exposition au bruit (PEB) de la Base aérienne EVREUX-FAUVILLE</p> <p>Valorisation énergétique des déchets</p>	<p>56 installations, dont 1 site Seveso seuil Haut et 2 sites Seveso seuil Bas</p> <p>Présence de 15 sites BASOL et 311 sites BASIAS</p> <p>10 communes concernées par un PPRT</p> <p>Les polluants atmosphériques les plus émis sur le territoire sont les NO<sub>x</sub>, les COVNM et l'ammoniac</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>PPA en vigueur</p> <p>Requalification éventuelle des sites BASIAS</p> <p>Baisse d'émissions de polluants atmosphériques découlant des actions au niveau national</p>	<p>Pollution possible d'anciens sites BASIAS et BASOL</p> <p>Probable pollution pyrotechnique selon les secteurs, nécessitant un plan de dépollution</p>

## **CHAPITRE 5. MILIEU HUMAIN**

## 5.1 Situation socio-démographique

Source : Diagnostic du PCAET, Projet Régional de Santé, INSEE

### 5.1.1 Pyramide des âges

Après une très forte progression de la population entre 1982 et 2010 (passage de 67 850 à 85 566 habitants), le territoire de Seine Normandie Agglomération connaît aujourd'hui une diminution de sa population. Celle-ci a en effet diminué de 0.2% environ en 5 ans, pour s'établir à 84 824 habitants. A l'image de nombreux autres territoires français, la population de Seine Normandie Agglomération connaît un processus de vieillissement : selon l'INSEE, la part des plus de 65 ans, de 14.8% en 2010, est ainsi passée à 17.6% en 2015, chiffres qui restent toutefois en-deçà de ceux constatés en France (16.8% en 2010 et 18.6% en 2015).

Tranches d'âges	Population 2015	Pourcentage
0 à 14 ans	16 854	19.9%
15 à 29 ans	13 428	15.8%
30 à 44 ans	16 122	19%
45 à 59 ans	17 930	21.1%
60 à 74 ans	13 503	15.9%
75 ans et plus	6 987	8.2%
<b>TOTAL</b>	<b>84 824</b>	<b>100%</b>

Tableau 21. Population sur le territoire (Source : diagnostic territorial, 2019)

#### Evolution de l'âge de la population entre 1999, 2010 et 2015 - CA Seine Normandie Agglomération

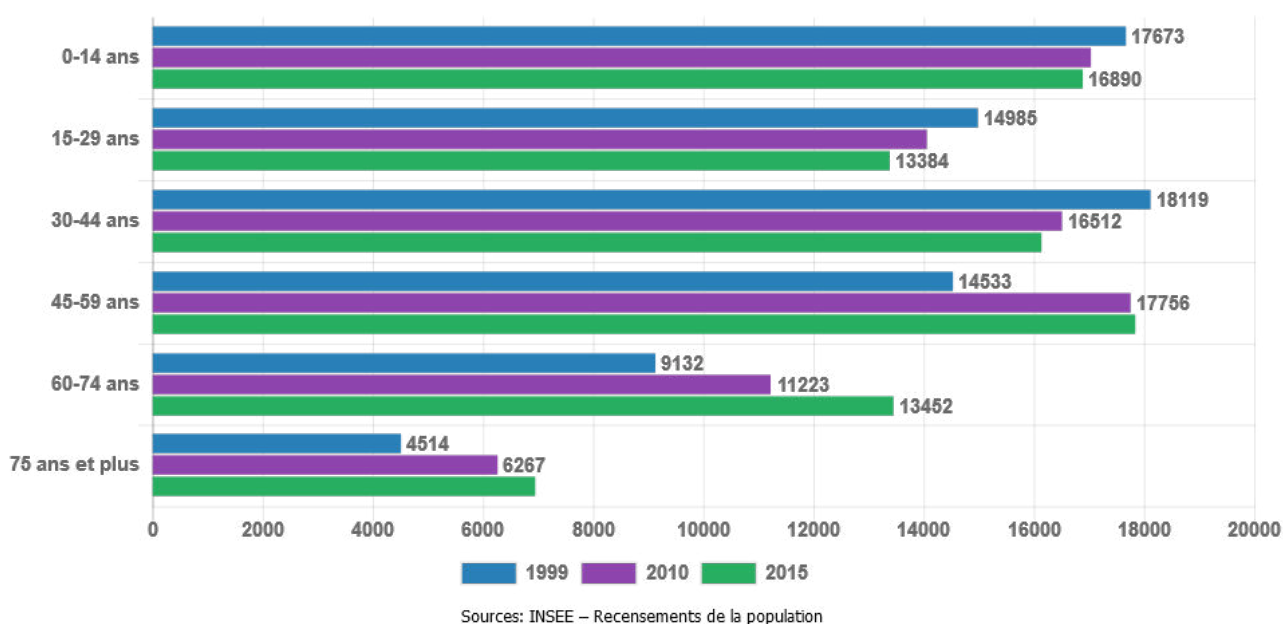
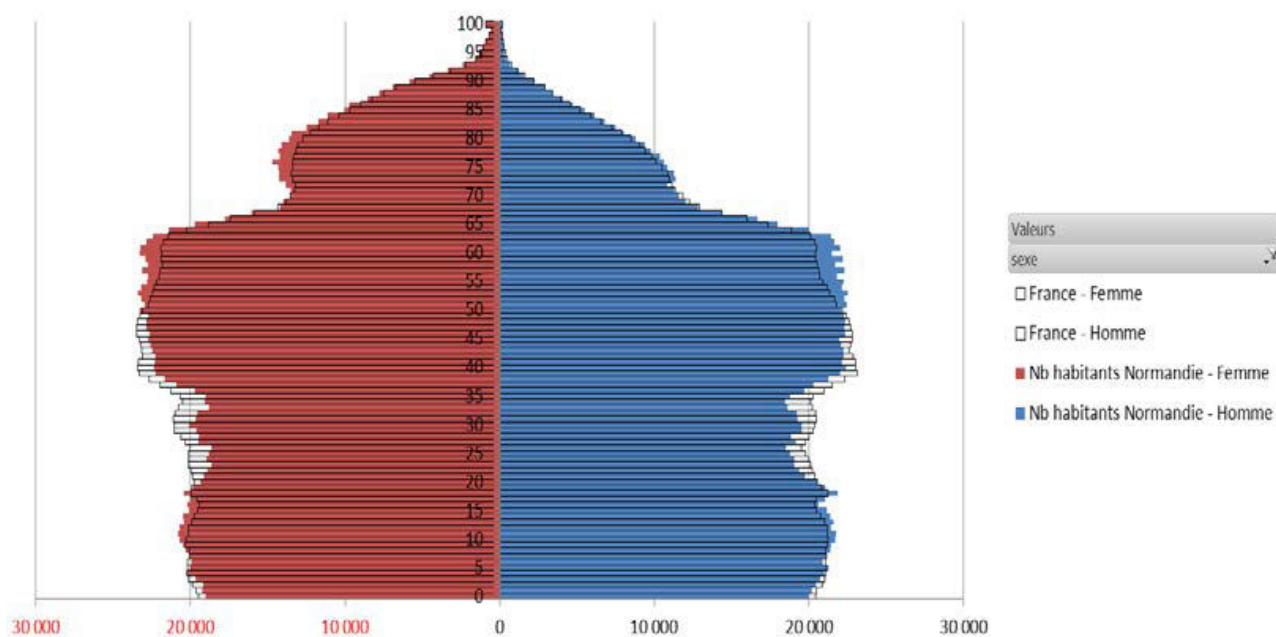


Figure 34. Evolution de la population entre 1999 et 2015 (Source : INSEE)



**Figure 35.** Pyramide des âges de la Normandie (Source : INSEE)

Une région proche de la moyenne d'âge nationale, avec des disparités marquées : Les territoires de santé de la Manche, de l'Orne et de Dieppe sont en moyenne plus âgés que le reste de la Normandie.

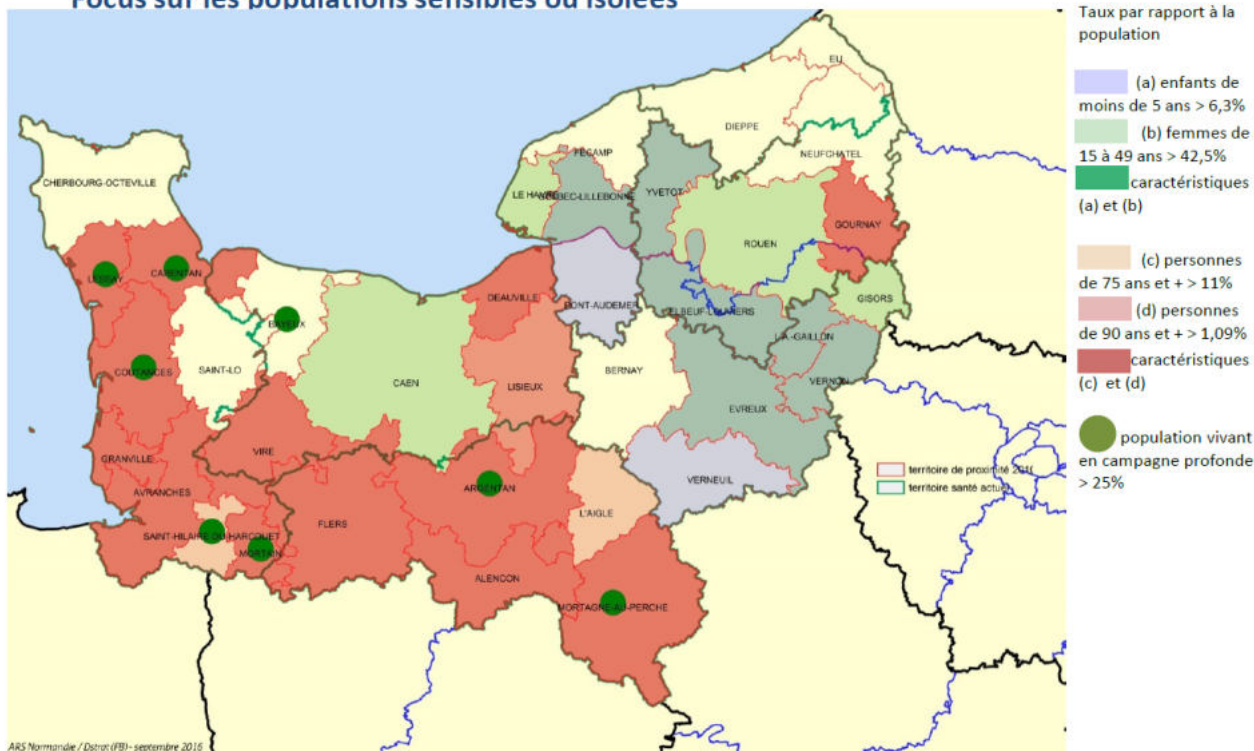
Un léger déficit des moins de 5 ans et des 20 à 50 ans par rapport à la France est observé : un nombre important de femmes de 72 à 85 ans, ainsi qu'une surreprésentation des personnes de 50 à 65 ans. Même si la part d'actifs est globalement moindre que sur l'hexagone, les équilibres démographiques ne sont pas fondamentalement différents du reste du territoire.

La volonté politique, donnée par le Programme Local de l'Habitat (PLH), est celle d'une stabilisation de la population actuelle sur la période 2020 / 2025, pour mettre fin à la baisse de population, avant de renouer avec une croissance démographique après 2025.

### 5.1.2 Fragilité sociale

La fragilité sociale peut se mesurer à partir d'indicateurs couvrant diverses thématiques : accès à l'emploi, revenus, niveau de diplôme ou encore perception de diverses allocations.

## Focus sur les populations sensibles ou isolées



ARS Normandie / Dstrot (FB) - septembre 2016

Source : Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) par l'UMR CESAER (Inra/AgroSup Dijon), l'UMR Théma (Université de Franche-Comté/CNRS), l'UR DTM (Cemagref) et l'UMR METAFORT (AgroParisTech/Cemagref/Inra/VetAgroSup) pour le compte de la DATAR, novembre 2011

**Figure 36.** Focus sur les populations sensibles ou isolées par territoire de santé – source : Diagnostic territorial du PRSE

Cette carte associe différentes caractéristiques des populations considérées « à risque » : maternité, âges extrêmes, isolement. Les seuils sont définis dans l'étude par rapport à l'échelon national.

Le territoire de Seine Normandie Agglomération est concerné par les territoires de santé de Vernon, Les Andelys-Gaillon et pour quelques communes par celui d'Evreux. Vernon et Gaillon comptent à la fois beaucoup d'enfants de moins de 5 ans et de femmes de 15 à 49 ans.

Par ailleurs, à l'horizon 2040, la population normande serait accrue de 240 000 habitants, principalement dans l'Eure (+96 000h) et dans le Calvados (+83 000h), mais ce sont exclusivement les effectifs des personnes de 60 ans et plus qui augmentent. Alors qu'elles représentent aujourd'hui 22% de l'ensemble, ce ratio passerait à 33% en 2040. Selon les départements, les effectifs augmentent de 50% (Orne) à 80% (Eure).

Ainsi, en Normandie, le taux de chômage des 15 ans et plus est l'un des plus importants des régions de l'Hexagone.

	France	Normandie	SNA
Indice conjoncturel de fécondité (période 2009-2015) (enfants par femme)	1,92	1,89	2,04 (Eure)
Part des moins de 25 ans (2015)	30,2 %	30%	30,5%
Part des 75 ans et plus (2015)	9,2 %	9,8%	8,2%
Taux de chômage des 15-24 ans (2017)	22,3 %	24,6%	25,6% (Eure)
Taux de chômage des 50 ans et plus (2017)	6,6%	6,2%	6,8%
Part des ménages fiscaux imposés (2015)	53,1%		60,5%

**Tableau 22.** Synthèse des indicateurs sociodémographiques (Source : INSEE)

### 5.1.3 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUS	FAIBLESSES
<p>Fécondité supérieure à la moyenne française et normande</p> <p>Une population un peu plus jeune que la moyenne française</p>	<p>Vieillesse de la population</p> <p>Taux de chômage supérieur aux moyennes françaises et normandes (pour les 15-24 ans et les plus de 50 ans)</p> <p>Perte de population à hauteur de 0,2% par an</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Agir sur les sources le plus en amont possibles afin de limiter les coûts sanitaires</p>	<p>Accroissement des écarts entre les populations</p>

## 5.2 Santé

Source : Diagnostic régional sur les soins de santé

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Préambule de 1946 à la constitution de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'analyse de l'état des lieux de la situation socio-sanitaire au sein de la Normandie est menée au niveau des territoires de proximité, qui ne correspondent pas forcément au découpage des EPCI. Ainsi, la quasi-totalité des communes de Seine Normandie Agglomération sont situées dans les territoires de santé de Vernon, Les Andelys-Gaillon et pour quelques communes par celui d'Evreux.

### 5.2.1 État de santé

La dégradation de l'environnement serait responsable de 14 % des pathologies dans les pays développés. Les facteurs environnementaux peuvent avoir des conséquences sur l'état de santé à plus ou moins long terme à travers la survenue d'intoxications aiguës (dans le cas d'exposition directe), d'accidents cardiovasculaires ou de maladies chroniques.

#### ■ Analyse de la mortalité

L'indice comparatif de mortalité permet de comparer globalement, ou pour une cause médicale de décès donnée, la mortalité dans la région ou dans un département, avec la moyenne nationale. Il s'agit d'un rapport en base 100 du nombre de décès observé dans une zone géographique au nombre de décès qui serait obtenu si les taux de mortalité pour chaque tranche d'âge dans cette zone étaient identiques aux taux de France métropolitaine. L'ICM France métropolitaine étant égal à 100, un ICM de 107 signifie une mortalité supérieure de 7 % à la moyenne nationale et un ICM de 84 une sous-mortalité de 16 % par rapport à cette moyenne.

2007-2013	Femmes		Hommes	
	Nbre de décès	ICM	Nbre de décès	ICM
Décès dus à la consommation de tabac	11 678	108,2	22 070	107,6
Décès par maladies cérébrovasculaires	7 232	102,3	5 143	104,2
<b>Décès par cardiopathies ischémiques</b>	<b>7 055</b>	<b>121,8</b>	<b>8 967</b>	<b>117,9</b>
Décès par cancers de la trachée des bronches et du poumon	2 602	92,6	8 815	105,7
<b>Décès dus à la consommation excessive d'alcool</b>	<b>1 900</b>	<b>116,2</b>	<b>6 951</b>	<b>126,3</b>
Décès par cancer du sein	4 699	106,9		
Décès par cancer de la prostate			3 643	111,2
Décès par cancer du côlon-rectum	3 186	105,1	3 544	105,9
Décès par maladies de l'appareil respiratoire	6 244	100,5	6 610	100,2
<b>Décès par suicide</b>	<b>1 160</b>	<b>119,7</b>	<b>3 663</b>	<b>132,3</b>
Décès par accidents de la circulation	341	102,6	1 062	103,2

**Tableau 23.** Synthèse des causes de mortalité en Normandie

Une situation sanitaire moins favorable en Normandie que dans les autres régions de France métropolitaine. L'écart est encore plus marqué pour la mortalité prématurée (avant 65 ans). L'ICM avant 65 ans atteint 115

pour les hommes et aussi 108 chez les femmes. Les décès liés aux suicides, à la consommation excessive d'alcool et aux cardiopathies ischémiques y sont surreprésentés autant chez les hommes que chez les femmes. Une surmortalité est en particulier constatée sur le territoire d'Évreux-Vernon, avec 680 décès pour 100 000 habitants pour les femmes contre 610 en moyenne nationale et 1 187 décès pour 100 000 habitants chez les hommes contre 1 048 en moyenne nationale.

Fréquences	Calvados	Dieppe	Evreux Vernon	Le Havre	Manche	Rouen/Elbeuf	Orne	Normandie
Maladies cardio-neuro-vasculaires	10,6%	10,3%	<b>9,8%</b>	9,4%	10,9%	9,7%	11,1%	10,2%
Maladies respiratoires chroniques	6,1%	6,6%	<b>5,3%</b>	5,8%	6,2%	7,0%	5,8%	6,2%
Cancers	5,2%	5,4%	<b>5,3%</b>	4,8%	5,3%	5,3%	5,1%	5,2%
Diabète	5,2%	6,2%	<b>5,8%</b>	6,1%	4,8%	6,0%	5,7%	5,7%
Maladies neurologiques ou dégénératives	2,5%	2,5%	<b>2,3%</b>	2,1%	2,6%	2,4%	2,5%	2,4%
Autres affections de longue durée	2,0%	3,4%	<b>2,7%</b>	1,9%	2,2%	3,2%	2,0%	2,5%
Maladies inflammatoires rares ou VIH ou sida	1,7%	2,1%	<b>1,9%</b>	2,0%	1,9%	2,1%	1,6%	1,9%
Maladie du foie et du pancréas	0,8%	0,9%	<b>0,9%</b>	0,9%	0,8%	1,0%	0,8%	0,9%
IRCT	0,1%	0,1%	<b>0,1%</b>	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%

**Tableau 24.** Les maladies chroniques : analyse par territoire de santé

La Normandie est plus touchée par les maladies cardio-neuro-vasculaires et respiratoires. Les maladies cardio-neuro-vasculaires (AVC, artériopathie, insuffisance cardiaque, embolie pulmonaire, etc) sont les plus importantes, elles touchent presque 10% des bénéficiaires de l'Assurance maladie. Les maladies respiratoires chroniques (Asthme, BPCO) arrivent en second, elles touchent plus de 6% des bénéficiaires. Le diabète et le cancer arrivent en troisième et quatrième position. Leur proportion dans la population couverte ne se différencie pas du niveau national, contrairement aux maladies cardio-neuro-vasculaires et respiratoires qui s'en distinguent.

### ■ Perte d'autonomie et le bien vieillir

À l'horizon 2040, la population normande serait accrue de 240 000 habitants, mais ce sont exclusivement les effectifs des personnes de 60 ans et plus qui augmentent. Alors qu'elles représentent aujourd'hui 22 % de l'ensemble, ce ratio passerait à 33% en 2040. Les effectifs de 80 ans et plus doubleraient. L'âge moyen

augmenterait ainsi de 4,6 ans en Seine-Maritime. En Normandie, les populations âgées sont plus nombreuses en proportion à vivre seules (40,2% contre 38,6% en France).

## 5.2.2 Offre de soins et de services

La région Normandie est la 2<sup>ème</sup> région de France métropolitaine qui présente les indicateurs de densité médicale les plus défavorables, avec, toutes spécialités et tous modes d'exercice confondus, 256 médecins pour 100 000 habitants (moyenne nationale 300). Ce constat est valable également pour un certain nombre de professions médicales comme les dentistes et non médicales comme les masseurs-kinésithérapeutes. Des tensions sont également constatées notamment pour les professions de sages-femmes ou d'ophtalmologues mais de manière contrastée sur les territoires.

## 5.2.3 Santé et environnement

### ■ Pollution de l'air et santé

Les pollutions sont, pour l'OMS, responsables dans le monde de plus de 2 millions de décès prématurés. Les principaux polluants atmosphériques sont d'une part les particules en suspension et plusieurs gaz tels que SO<sub>2</sub>, CO, ozone, oxydes d'azote NO<sub>2</sub> et NO (la part du plomb relargué dans l'atmosphère a diminué en France depuis son interdiction dans les étapes de production de l'essence). Il faut associer les effets importants de l'ozone sur les rendements et la qualité des récoltes. Les particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm de diamètre (PM 2,5) et les particules ultrafines (<0,1µm), surtout en zone urbaine sont associées à une augmentation de la morbidité et de la mortalité respiratoire et cardiovasculaire (infarctus du myocarde, AVC, arythmies). Cette pollution agit plus comme un catalyseur des accidents de type AVC que comme un agent de risque à long terme. Ce type de pollution est aussi facteur de mortalité respiratoire (bronchite et asthme) et de la survenue de cancer du poumon. PM 2,5 et ozone varient généralement de pair ; même s'il est associé à d'autres gaz d'origine anthropique tels que les oxydes d'azote, la production d'ozone est fortement corrélée aux changements de climat, alors que la pollution particulaire dépend plus fortement d'autres facteurs non climatiques.

Autrement dit, à court terme, ce sont principalement les hospitalisations pour causes cardio-vasculaires et respiratoires et des décès prématurés qui augmentent. Et à long terme, les études tendent à montrer des augmentations du risque de développer un cancer du poumon ou de maladies cardio-vasculaires ou respiratoires (infarctus du myocarde, asthme et bronchopathies, ...).

### ● **Etude APHEKOM : impact sanitaire et économique de la pollution atmosphérique urbaine**

Les villes françaises participant au projet Aphekom sont Lille, Bordeaux, Le Havre, Lyon, Marseille, Paris, Rouen, Strasbourg et Toulouse. Réparties dans toute la France, ces villes représentent 12 millions d'habitants, dont 6,5 millions dans la zone de Paris.

Toutes les villes étudiées en France présentent des valeurs de particules et d'ozone supérieures aux valeurs guides recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ainsi, pendant la période 2004-2006, le niveau moyen de particules fines (PM<sub>2,5</sub>) variait de 14 à 20 µg/m<sup>3</sup> selon la ville (valeur guide de l'OMS : 10 µg/m<sup>3</sup>) et la valeur guide journalière de l'ozone (maximum sur 8 heures : 100 µg/m<sup>3</sup>) avait été dépassée de 81 à 307 fois pendant ces trois années.

Les bénéfices sanitaires et économiques potentiels associés à une amélioration de la qualité de l'air sont :

- L'espérance de vie à 30 ans pourrait augmenter de 3,6 à 7,5 mois selon la ville, ce qui équivaut à différer près de 3 000 décès par an, si les concentrations moyennes annuelles de PM<sub>2,5</sub> respectaient la valeur guide de l'OMS (10 µg/m<sup>3</sup>). Le bénéfice économique associé est estimé à près de 5 milliards d'euros par an ;
- Près de 360 hospitalisations cardiaques et plus de 630 hospitalisations respiratoires par an dans les neuf villes pourraient être évitées si les concentrations moyennes annuelles de PM<sub>10</sub> respectaient la valeur guide de l'OMS (20 µg/m<sup>3</sup>). Le bénéfice économique associé est estimé à près de 4 millions d'euros par an ;
- Une soixantaine de décès et une soixantaine d'hospitalisations respiratoires par an dans les neuf villes pourraient être évités si la valeur guide de l'OMS pour le maximum journalier d'ozone (100 µg/m<sup>3</sup>) était respectée. Le bénéfice économique associé est estimé à près de 6 millions d'euros par an.

Enfin, ces résultats confirment que les effets de la pollution atmosphérique sur la santé sont observés au jour le jour, pour des niveaux moyens de particules fines, en l'absence même de pics de pollution.

### ■ **Un rayonnement solaire plus important**

Le premier des risques est celui directement généré par l'élévation thermique et l'ensoleillement. Le rayonnement solaire, surtout quand il est excessif lors des vagues de chaleur, peut affecter directement la santé d'au moins deux manières soit, lors des vagues de chaleur, en augmentant la température corporelle au-delà des limites tolérées par le système nerveux central, soit en favorisant par sa composante UV la survenue de mélanomes ou d'autres types de cancers cutanés.

## ■ Des allergies qui évoluent et s'amplifient

Il existe plusieurs types d'interactions entre polluants de l'air et pollens :

- d'une part, certains polluants chimiques de l'air peuvent favoriser la réaction allergique en abaissant le seuil de réactivité bronchique et/ou en accentuant l'irritation des muqueuses nasales ou oculaires. Par exemple, l'ozone altère les muqueuses respiratoires et augmente leur perméabilité, ce qui engendre une réaction allergique à des concentrations de pollen plus faibles que dans des situations où le niveau d'ozone est faible ;
- d'autre part, certains polluants chimiques de l'air peuvent agir sur les grains de pollen. Un des types d'interactions les plus documentés est la déformation ou la rupture de la paroi du grain de pollen.

Le dérèglement climatique, en modifiant les impacts saisonniers et la synchronisation des espèces, peut être responsable de l'apparition précoce des pollens et des spores fongiques. Il agit aussi en augmentant la concentration en allergènes de chaque grain de pollen et en changeant la distribution de nombreuses plantes allergisantes. Le réchauffement climatique est responsable de ces changements en modifiant la phénologie des plantes du fait de printemps à la fois précoces et prolongés, mais l'effet du réchauffement dépend aussi de la température de l'hiver qui a précédé et de la concentration en CO<sub>2</sub> (WHO & WMO 2012, Haahtela T, 2013).

D'après l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) « Entre 12% et 45% des problèmes allergiques, seraient causés par le pollen ». Leur nombre est en constante augmentation. En France, ils ont même triplé en 20 ans, touchant près de 20% des adolescents et plus de 30% des adultes. L'allergie au pollen se manifeste entre autres par de l'asthme.

Selon l'INSERM, les émissions de pollen, son transport et ses dépôts sont étroitement liés aux conditions climatiques. « On peut donc s'attendre à ce que les conséquences du changement climatique (augmentation de la température, modification des précipitations, augmentation de la concentration en CO<sub>2</sub> atmosphérique) modifient sensiblement les problèmes d'allergie liés au pollen ».

## ■ Les pathogènes

De nombreuses études microbiologiques ont montré combien les changements environnementaux, climatiques en particulier, pouvaient modifier et rendre imprévisibles les évolutions d'espèces microbiennes. Plusieurs listes, concordantes, d'agents capables de causer des infections chez l'homme ont été publiées. De récentes revues (Smith KJ, 2010, Leport C, 2011) ont identifié plus de 1400 espèces pathogènes chez l'homme, la majorité d'origine zootique (bactéries, virus et prions, champignons, protozoaires...) et dont 10 à 20 % sont considérées comme émergentes. L'augmentation des échanges et de la densité de la population humaine constitue un autre facteur émergent favorisant la diffusion de ces agents pathogènes.

## 5.2.4 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUS	FAIBLESSES
<p>Existence d'un Plan local de la santé (PLS)</p> <p>Mise en place d'un Contrat local de santé mentale</p>	<p>Surmortalité en Normandie</p> <p>Taux importants de surmortalité liés aux cardiopathies ischémiques, à la consommation excessive d'alcool et aux suicides</p> <p>Vieillessement de la population</p> <p>Faible densité médicale</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Agir sur les sources le plus en amont possibles afin de limiter les coûts sanitaires</p> <p>Démarche en cours pour la mise en place d'un Plan alimentaire territorial</p>	<p>Augmentation des maladies respiratoires et cardiovasculaires liées à l'augmentation de la pollution de l'air</p> <p>Augmentation des allergies aux pollens</p> <p>Augmentation et apparition de nouvelles maladies pathogènes</p>

## 5.3 Aménagement, urbanisme et économie

Sources : Diagnostic du PCAET

Carte 75 - Infrastructures de communication et réseau ferré - p191

### 5.3.1 Habitats

Le territoire compte aujourd'hui un peu plus de 40 000 logements, dont plus de 35 000 sont des résidences principales, 2 000 des résidences secondaires et 3 000 des logements vacants. Les habitations individuelles sont principalement représentées (environ 30 000 maisons), mais les appartements sont également bien représentés (environ 10 000 logements collectifs). Le territoire compte principalement des logements de grande taille, puisque 43.1% d'entre eux ont au moins 5 pièces. Les logements d'une ou deux pièces ne représentent que 12.7% des logements.

Seine Normandie Agglomération regroupe aujourd'hui des communes majoritairement rurales, mais dispose également de pôles urbains à l'image de Vernon/Saint-Marcel, de Pacy-sur-Eure/Ménilles ou bien encore des Andelys.

Une part importante des logements existants, environ 60%, a été construite avant la première réglementation thermique française, soit au milieu des années 70. Ces bâtiments, peu isolés, sont donc particulièrement sensibles aux épisodes de froid, mais aussi aux épisodes de canicule. Les bâtiments plus récents, construits notamment sous la Réglementation Thermique (RT) de 2012, ne sont pas pour autant mieux armés face aux épisodes de chaleur.

### 5.3.2 Infrastructures et déplacements

Sources : diagnostic du PCAET

#### ■ Réseaux

Le territoire intercommunal est traversé par différents axes de transport :

- L'autoroute A13, où 80 000 voitures circulent chaque jour en moyenne, irrigue le sud de l'agglomération, et est l'axe principal pour la mobilité motorisée,
- La route nationale 13,
- Les routes départementales,
- Les voies de chemin de fer, avec les gares de Vernon et de Bueil,
- Le réseau urbain de Vernon.

Deux lignes TER traversent le territoire :

- la ligne Caen-Paris (avec un arrêt à Bueil), une douzaine de trains par jour dans chaque sens,
- la ligne Rouen – Paris, une trentaine de trains par jour dans chaque sens.

Le covoiturage est présent sur le territoire, via les applications habituelles, mais aussi à travers la politique du Conseil départemental en la matière. Seine Normandie Agglomération accueille ainsi une aire de

covoiturage, à Douains. Le remplissage de cette aire indique une bonne utilisation, et donc un potentiel de développement.

Enfin, le réseau de transports en commun est encore peu développé sur le territoire. Le pôle urbain de Vernon/Saint-Marcel dispose de son réseau urbain (5 lignes de bus), tout comme celui de Pacy-sur-Eure/Ménilles (1 ligne) et celui des Andelys (1 ligne). Le reste du territoire est desservi ponctuellement par des lignes de cars, à l'image de la ligne reliant Vexin-sur-Epte à la gare de Vernon (Sept cars par jour) ou bien encore la ligne régionale entre Les Andelys et la gare d'Aubevoye (Six cars par jour).

## ■ Flux


La situation de Seine Normandie Agglomération entre deux pôles urbains majeurs, à savoir la région parisienne et la métropole de Rouen, implique un niveau de déplacements important. En effet, une partie de la population est contrainte de se déplacer chaque jour pour rejoindre ces deux pôles économiques d'importance, où se situent de nombreux emplois. Selon une étude de la DREAL et de l'INSEE réalisée en 2012, 25% environ des actifs habitant sur le territoire travaillent en Ile-de-France, et 30% de ces actifs s'y rendraient en utilisant les transports en commun (train majoritairement). Le Nord du territoire est soumis à l'influence de plusieurs pôles (Rouen, Paris, Evreux, Vernon), tandis que le Sud de l'agglomération est davantage tourné vers la région parisienne, ainsi que vers Evreux.


Un questionnaire a été soumis aux habitants de Seine Normandie Agglomération. Cinq-cent-quarante-cinq réponses ont été reçues en provenance d'habitants du territoire, et voici quelques chiffres issus de ces réponses :

- Plus de 62 % des interrogés qui utilisent uniquement la voiture dans leurs trajets du quotidien. Ce chiffre cache toutefois des disparités entre le pôle urbain de Vernon et les communes rurales. Ainsi, le chiffre tombe à 33.3 % pour les personnes habitant Vernon et passe à 81.1 % pour les habitants d'Houlbec-Cocherel.
- Une personne interrogée sur deux se dit prête à utiliser le vélo pour se déplacer.
- Concernant le covoiturage, moins de la moitié des personnes qui ont répondu, se dit prête à utiliser le covoiturage pour se déplacer.

## Evaluation Environnementale Stratégique

### Réseaux et infrastructures de communication

 Seine Normandie Agglomération


 Limite communale

 Limite départementale

#### Réseau routier :


 Autoroute

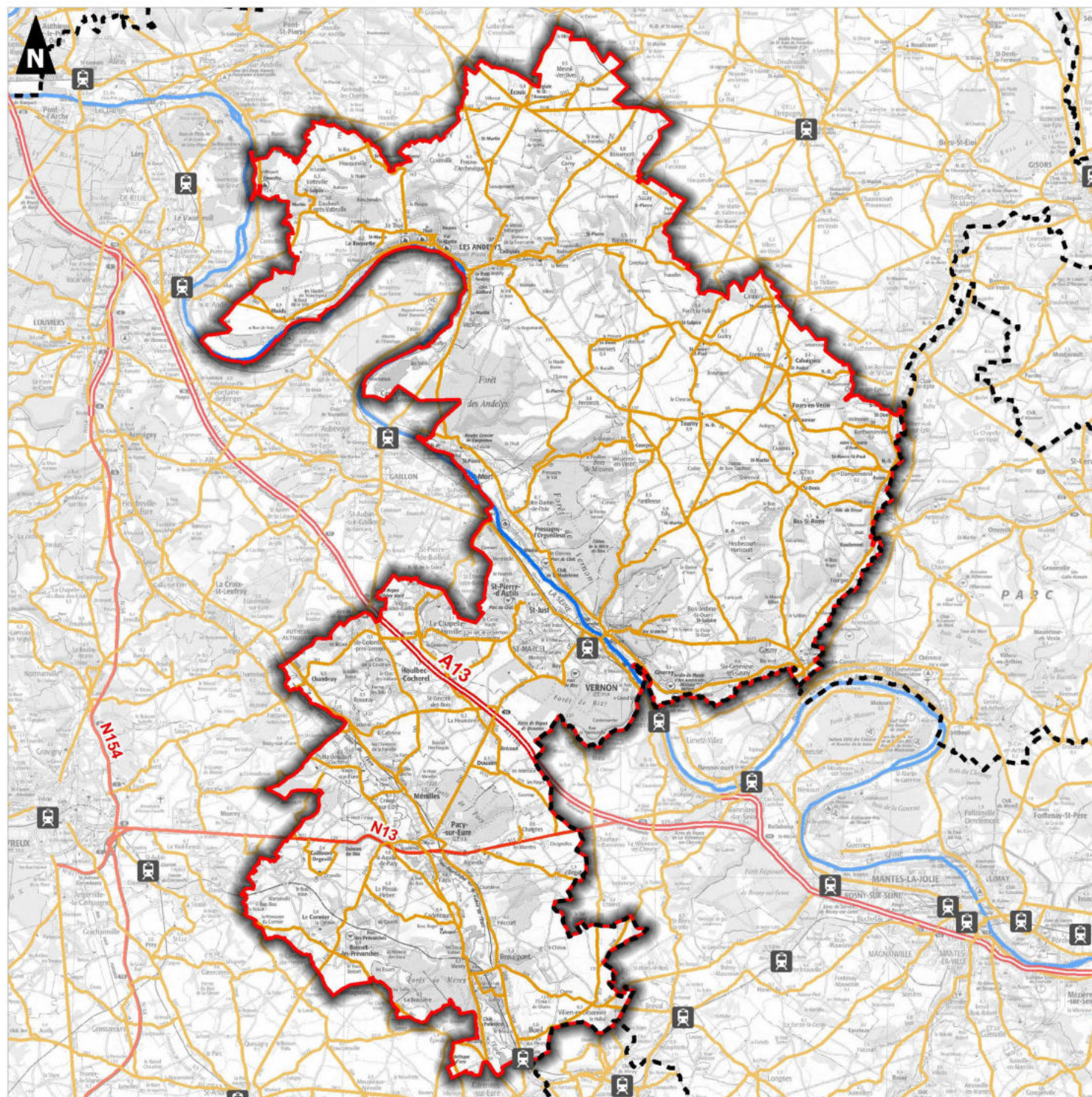
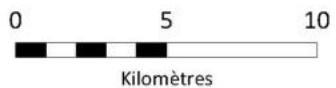
 Nationale

 Départementale

 Gare

#### Voies navigables :

 Voies navigables :





### 5.3.3 Economie

Source : INSEE, Diagnostic du PCAET

Les acteurs économiques du territoire se répartissent ainsi :

Catégories socio-professionnelles (plus de 15 ans)	Nombre en 2015	Pourcentage
Agriculteurs exploitants	301	0.8%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	2 273	5.7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5 806	14.7%
Professions intermédiaires	10 043	25.3%
Employés	10 857	27.4%
Ouvriers	10 345	26.1%
<b>TOTAL</b>	<b>39 625</b>	<b>100</b>

**Tableau 25.** Catégories socio-professionnelles du territoire (Source : diagnostic du PCAET, 2019)

En 2015, Seine Normandie Agglomération comptait 6 712 établissements, ainsi répartis :

	Nombre	%
Nombre d'établissements dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche	439	6,5%
Nombre d'établissements dans l'industrie	376	5,6%
Nombre d'établissements dans la construction	772	11,5%
Nombre d'établissements dans le commerce, le transport et les services divers	4217	62,8%
Nombre d'établissements dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale	908	13,5%

**Tableau 26.** Répartition des établissements en 2015 (Source : INSEE)

	Nombre	%
Effectifs dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche	189	0,9%
Effectifs dans l'industrie	6037	28,2%
Effectifs dans la construction	1348	6,3%
Effectifs dans le commerce, le transport et les services divers	7392	34,5%
Effectifs dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale	6466	30,1%

**Tableau 27.** Répartition des effectifs des établissements par typologie en 2015 (Source : INSEE)

## ■ Industries

Avec 26 500 emplois et 6 600 entreprises, chiffres INSEE de 2015, Seine Normandie Agglomération est un territoire dynamique. L'industrie y est d'ailleurs fortement représentée, avec 29% des emplois (contre 21% dans l'Eure et 15% au niveau national). Le territoire accueille ainsi des fleurons de l'aéronautique tels que Airbus Group, Safran Aircraft Engines ou bien encore UTC Actuation System. Le territoire compte également des entreprises travaillant sur de multiples secteurs d'activités telles que Boursin, Rowenta ou Schneider Toshiba Inverter. On peut également signaler la présence de plusieurs industries liées à la cartonnerie et à l'emballage, comme Smurfit Kappa, Lescure Theol ou Europac.

Les entreprises du territoire sont principalement situées sur le pôle urbain de Vernon/Saint-Marcel, mais on peut également trouver des établissements de taille importante dans d'autres secteurs géographiques (Les Andelys, Pacy-sur-Eure, Gasny, Saint-Aubin sur Gaillon). On trouve également des industries dans d'autres secteurs géographiques, tels que Valéo à Breuilpont ou bien encore Thorn Europhane aux Andelys.

Certaines grandes industries ont des processus de production nécessitant l'utilisation de gaz naturel, émetteur de CO<sub>2</sub>, ainsi que des gaz spécifiques à l'origine d'émissions de gaz fluorés. Le processus de décarbonatation, notamment utilisé dans l'industrie du verre présente aux Andelys, est ainsi à l'origine d'émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## ■ Agriculture

L'activité économique est également représentée par le secteur agricole. En effet, Seine Normandie Agglomération compte plus de 44 000 hectares de surface agricole utile et compte environ 400 exploitations agricoles, principalement situées sur les communes de Vexin-sur-Epte et des Andelys. Une part non négligeable de ces exploitations a intégré la logique de développement des produits locaux, assurant ainsi une production locale de produits alimentaires, participant à l'image et à l'attractivité de l'agglomération.

Seine Normandie Agglomération est couverte aujourd'hui de nombreuses parcelles agricoles. La surface agricole utile (SAU) est estimée à environ 44 188.6 hectares en 2013. Les cultures actuelles sont très variées, mais l'on peut noter la place importante du blé tendre qui représente environ 21 033.7 hectares, soit 47.6% de la SAU de l'agglomération. Le colza ainsi que l'orge sont les deux autres cultures les plus représentées.

Le tableau suivant présente la répartition de chaque culture au sein de la SAU de l'agglomération, pour l'année 2013 :

CULTURES	SUPERFICIE (en hectares)	PART DE LA SAU
Blé tendre	21 033.7	47.6%
Colza	6 772.1	15.3%
Orge	4 111.3	9.3%
Fourrage	582.1	1.3%
Légumes – Fleurs	897.8	2%
Légumineuses	6.2	0%
Maïs grains et ensilage	2 144.6	4.9%
Prairies permanentes	2 769.1	6.3%
Prairies temporaires	519.7	1.2%
Plantes à fibres	809.5	1.8%
Protéagineux	1 043.6	2.4%
Tournesol	101.3	0.2%
Vergers	49.1	0.1%
Divers	156.7	0.4%
Autres gels	690.7	1.6%
Autres céréales	144.2	0.3%
Autres oléagineux	0.56	0%
Autres cultures industrielles	2 356.5	5.3%
<b>TOTAL</b>	<b>44 188.6</b>	<b>100%</b>

**Tableau 28.** Répartition de chaque culture dans la SAU de l'agglomération en 2013 (Source : diagnostic du PCAET, 2019)

## ■ Tourisme

Seine Normandie Agglomération est aussi une terre d'accueil pour le tourisme. Giverny, site mondialement connu, et le Château Gaillard aux Andelys, sont les deux sites majeurs du territoire. Le premier accueille près de 600 000 visiteurs par an. Plus de 1 000 accostages de bateaux de croisière chaque année sur les quais de Vernon et des Andelys.

### 5.3.4 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Territoire économique dynamique</p> <p>2 gares sur le territoire (Vernon, Bueil)</p>	<p>60% des logements construits avant toute réglementation thermique</p> <p>Forte dépendance de la voiture</p> <p>Peu de déplacements en transport en commun</p> <p>Prépondérance de la culture des céréales (47,6%)</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Développement du covoiturage</p> <p>Développement de voies douces</p> <p>Friches industrielles à valoriser</p> <p>Possibilité d'initialiser un PLUi</p> <p>Mise en place d'un guichet unique de l'habitat</p> <p>Compléter le maillage des plateformes multimodales</p> <p>Développer le haut-débit (nouveaux métiers, télétravail...)</p>	<p>Urbanisation des espaces agricoles et naturels</p> <p>Artificialisation des sols</p>

## **CHAPITRE 6. ANNEXES**

## 6.1 Les ICPE

Entreprises	Communes	Régime ICPE	Site SEVESO ?	Type d'ICPE
Ferme Eolienne de Boisemont	BOISEMONT		Non Seveso	Industries
Ferme Eolienne du Merisier	BOISEMONT		Non Seveso	Industries
EARL TAILLIEU	ECOS	Enregistrement	Non Seveso	Porcs
Société SAS Vermadis Leclerc	VERNON	Enregistrement	Non Seveso	Industries
NORMANDIE PARC	DOUAINS		Non Seveso	Industries
C/S France	ST MARCEL		Non Seveso	Industries
COUVRANEUF	ST MARCEL		Non Seveso	Industries
PAPREC NORMANDIE (ex Normandie Recyclage)	HECOURT		Non Seveso	Industries
LA PIERRE LIQUIDE (traitement)	MEZIERES EN VEXIN		Non Seveso	Industries
RASTELLO	ST MARCEL		Non Seveso	Industries
SMURFIT KAPPA PAPIER RECYCLE France	VERNON		Non Seveso	Industries
LA PIERRE LIQUIDE-C3	MEZIERES EN VEXIN		Non Seveso	Carrières
FONDERIE VERNON	VERNON		Non Seveso	Industries
SCHNEIDER ELECTRIC - Pacy 1	PACY SUR EURE		Non Seveso	Industries
INDUSTELEC Services	VERNON		Non Seveso	Industries
Ferme Eolienne de Tourny	TOURNY	Autorisation	Non Seveso	Industries
SCEA VANRANST PERAULT	HOULBEC COCHEREL	Autorisation	Non Seveso	Bovins
WH2	PORT MORT	Autorisation	Non Seveso	Industries
THORN EUROPHANE	LES ANDELYS	Autorisation	Non Seveso	Industries
CAP SEINE Ecouis	ECOUIS	Autorisation	Non Seveso	Industries
UTC AEROSPACE SYSTEMS	ST MARCEL	Autorisation	Non Seveso	Industries
GSM Saint Pierre d'Autils	ST PIERRE D AUTILS	Autorisation	Non Seveso	Carrières

Entreprises	Communes	Régime ICPE	Site SEVESO ?	Type d'ICPE
TERRALYS SUEZ	CROISY SUR EURE	Autorisation	Non Seveso	Industries
CEMEX GRANULATS (Les Vallots + IT)	BOUAFLES	Autorisation	Non Seveso	Carrières
STEINER	ST MARCEL	Autorisation	Seveso seuil bas	Industries
EUROPAC Cartonnerie de Rouen ex SCA Embal	GASNY	Autorisation	Non Seveso	Industries
SETOM	VERNON	Autorisation	Non Seveso	Industries
IPS	PACY SUR EURE	Autorisation	Non Seveso	Industries
BRANTHOMME Jean Christophe	ST MARCEL	Autorisation	Non Seveso	Industries
C/ S FRANCE	PACY SUR EURE	Autorisation	Non Seveso	Industries
TERRALYS ex AGRO DEVELOPPEMENT	CUVERVILLE	Autorisation	Non Seveso	Industries
PACY TECHNOLOGIES	PACY SUR EURE	Autorisation	Non Seveso	Industries
SEVEPI ex CAPN-silo de Guitry	GUITRY	Autorisation	Non Seveso	Industries
SEVEPI ex CAPN - silo de Tilly	TILLY	Autorisation	Non Seveso	Industries
SAR	GASNY	Autorisation	Non Seveso	Industries
FROMAGERIE BOURSIN	CROISY SUR EURE	Autorisation	Non Seveso	Industries
SITA GRAND OUEST	ST MARCEL	Autorisation	Non Seveso	Industries
INNOSPEC (ex GAMLEN INDUSTRIES)	ST MARCEL	Autorisation	Seveso seuil bas	Industries
SMURFIT KAPPA FRANCE	ST MARCEL	Autorisation	Non Seveso	Industries
SEA	VERNON	Autorisation	Non Seveso	Industries
CARRIERES VAL DE SEINE	VERNON	Autorisation	Non Seveso	Carrières
CEMEX GRANULATS Bouafles Triangle -C1	BOUAFLES	Autorisation	Non Seveso	Carrières
TAPON FRANCE	ST MARCEL	Autorisation	Non Seveso	Industries

Entreprises	Communes	Régime ICPE	Site SEVESO ?	Type d'ICPE
<b>Société Française Bentonites et Dérivés</b>	TOURNY	Autorisation	Non Seveso	Carrières
<b>SETOM</b>	LA CHAPELLE REANVILLE	Autorisation	Non Seveso	Industries
<b>LAFARGE GRANULATS FRANCE (LGF)</b>	MUIDS	Autorisation	Non Seveso	Carrières
<b>PLASTIC OMNIUM Vernon</b>	ST MARCEL	Autorisation	Non Seveso	Industries
<b>HOLOPHANE SAS</b>	LES ANDELYS	Autorisation	Non Seveso	Industries
<b>SFFP</b>	PACY SUR EURE	Autorisation	Non Seveso	Industries
<b>GSM Notre Dame (traitement)</b>	NOTRE DAME DE L'ISLE	Autorisation	Non Seveso	Industries
<b>BRANTHOMME SARL</b>	ST MARCEL	Autorisation	Non Seveso	Industries
<b>BRENNE Michel</b>	LES ANDELYS	Autorisation	Non Seveso	Industries
<b>SETOM</b>	ST AQUILIN DE PACY	Autorisation	Non Seveso	Industries
<b>SAB</b>	GASNY	Autorisation	Non Seveso	Industries
<b>SNECMA CAT</b>	VERNON	Autorisation	Non Seveso	Industries

## 6.2 Les sites BASIAS

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2707330	AIGLEVILLE	ATELIER RIALLAND	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,
HNO2707348	BOISSET-LES- PREVANCHES	MILLOT ET CIE (ETS)	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)
HNO2706976	BOUAFLES	POULLAIN MARC (ATELIER)	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Construction aéronautique et spatiale
HNO2706977	BOUAFLES	CAVELIER PERE, FRERE ET FILS	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
HNO2706978	BOUAFLES	MORILLON CORVOL (SABLIERES ET ENTREPRISES)	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
HNO2706979	BOUAFLES	SACTEZ (STE)	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...), dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706800	BREUILPONT	PIERRE	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2706801	BREUILPONT	VILLARD ET COMPAGNIE (STE)	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis..., Garages, ateliers, mécanique
HNO2706802	BREUILPONT	PERIGOIS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706803	BREUILPONT	VALEO / ex SA française du Ferodo	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2706804	BREUILPONT	ATELIER DE PLASTIQUE L'EURE (SA)	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...)
HNO2706805	BREUILPONT	GAURY	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706806	BREUILPONT	PLACIER	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Culture et production animale, chasse et services annexes
HNO2706807	BREUILPONT	DEPOT D'ORDURES MENAGERES	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
HNO2705001	BUEIL	PONTS ET CHAUSSEES	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai
HNO2705002	BUEIL	ROBINETTERIE DE L'EURE	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
HNO2705083	BUEIL	COMBUSTIBLES DE NORMANDIE (LES)/ ex Desporte J.L	
HNO2707780	BUEIL	SOLIDO (STE NOUVELLE)	
HNO2707353	CAILLOUET-ORGEVILLE	PAPILLONS BLANC (ASSOCIATION LES)	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
HNO2707354	CAILLOUET-ORGEVILLE	BOURSIN (ETS)	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.), Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)
HNO2707355	CAILLOUET-ORGEVILLE		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
HNO2706808	CHAIGNES	SALDANHA / ex chaudronnerie Jezequel, Sté Thermie France	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central, Chaudronnerie, tonnellerie, Dépôt de liquides inflammables
HNO2707356	CHAMBRAY	CHIAPPERIN	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2707786	CROISY-SUR-EURE	BOURSIN (SA FROMAGERIE)	
HNO2706999	ECOUIS	HEBERT	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
HNO2707000	ECOUIS	REGAL	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
HNO2707001	ECOUIS	SECMI (Sté Escovienne Construction Mécanique Industrielle) / ex Wiert René	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Mécanique industrielle
HNO2707002	ECOUIS	TOTAL (CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2707003	ECOUIS	THEVENOT	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2707004	ECOUIS	MERCIER JULIEN	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
HNO2707005	ECOUIS	TRAPIL (STE DES TRANSPORTS PETROLIERS PAR PIPELINE)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2707006	ECOUIS	GARE DE SAUSSAYE - ECOUIS	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)
HNO2707789	ECOUIS	TELLOT Pierre	
HNO2707202	FAINS	S.P.S. (STE PARISIENNE DES SABLIERES)	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)
HNO2707201	GADENCOURT	GADENGOURT (COMMUNE DE)	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
HNO2707209	GADENCOURT	GADENCOURT (COMMUNE DE)	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2707210	GADENCOURT	COUTANT	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Fabrication de placage et de panneaux de bois (aggloméré, contre-plaqué, ...), Fabrication, transformation et/ou dépôt
HNO2706812	GASNY	MAIRIE	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.), Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)
HNO2706813	GASNY	VADLINGER HUBERT	Garages, ateliers, mécanique et soudure, démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
HNO2706814	GASNY	BERNARD ROBERT	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a., Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
HNO2706815	GASNY	SCAEMBALLAGE / ex cartonnages "Lutetia"	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
HNO2706816	GASNY	APPLICATIONS DU BRASAGE (LES)	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z, fabrication d'autres machines d'usage
HNO2706817	GASNY	GAUPILLAT	Fonderie, Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matricage découpage ; métallurgie des poudres
HNO2706818	GASNY	STEEL	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)
HNO2706819	GASNY	ACCUMULATEURS SLEM (SA)	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...), Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques
HNO2707596	GASNY	ETANCHEITE (STE EUROPEENNE D' )	

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2707597	GASNY	ROBILLARD D.	
HNO2707598	GASNY	VAUVELLE Bernard	
HNO2707719	GASNY	S.A.R. Surfaces Applications Revêtements (Sté)	
HNO2707720	GASNY	PROPRETEC (Sté) SCI Jardin d'Industrie	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
HNO2707802	GASNY	AMERICAN AIR FILTER (SA)	
HNO2706820	GIVERNY	BERCHE VINCENT / ex Langlois André	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure
HNO2706821	GIVERNY	SCI "LE VIEUX LOGIS" / ex Barbier	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.), Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)
HNO2707717	GIVERNY	WATEL Jean-Paul	
HNO2707243	HARDENCOU RT- COCHEREL	LHERITIER (SA)	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2707247	HARDENCOU RT- COCHEREL	EURALU / ex Martin J.C	Fonderie d'acier
HNO2707250	HARDENCOU RT- COCHEREL	SCC (SOCIETE DES CARRIERES DE COCHEREL)	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)
HNO2705705	HARQUENCY	MAIRIE D'HARQUENCY	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)
HNO2705706	HARQUENCY	QUILLET VIDANGES	

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2707245	HECOURT	GUY RAOUL / ex Commune de Hécourt	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie), Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)
HNO2707246	HECOURT	PERDON ROGER	Fabrication d'équipements électriques
HNO2705708	HENNEZIS	VEXIN DISTRIBUTION B.P	
HNO2705709	HENNEZIS	COPITHERM STAREX / ex Starex	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2707249	HOULBEC- COCHEREL	SORIN M.G.	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)
HNO2706375	LA BOISSIERE		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
HNO2706376	LA BOISSIERE	LA BOISSIERE (COMMUNE DE)	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
HNO2706500	LES ANDELYS	DEDIENNE (STE)	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...), Mécanique industrielle, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706501	LES ANDELYS	ANDELYSIENNE DISTRIBUTION SARL - BOCLET PERE ET FILS	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706502	LES ANDELYS	HUGOT	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706503	LES ANDELYS	RENAULT / ex Sauvalle Henri	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure
HNO2706504	LES ANDELYS	TOTAL (COMPAGNIE FRANCAISE DE RAFFINAGE)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2706505	LES ANDELYS	CONSORTIUM AUTOMOBILE DES ANDELYS / ex Ets Jean Giroux et fils	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
		(concession SIMCA FIAT)	
<b>HNO2706507</b>	LES ANDELYS	RENAULT	Garages, ateliers, mécanique et soudure
<b>HNO2706508</b>	LES ANDELYS	POTTIER JEAN BASTISTE	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
<b>HNO2706510</b>	LES ANDELYS	LAINÉ PAUL	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Travail des grains (farine) ; fabrication de produits amylicés
<b>HNO2706511</b>	LES ANDELYS	M.E.P.A. (MECANIQUE ET PLASTIQUE ANDELYSSIEN)	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...)
<b>HNO2706512</b>	LES ANDELYS	JEANDRE (STE)	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...)
<b>HNO2706513</b>	LES ANDELYS	DUMONT	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure
<b>HNO2706514</b>	LES ANDELYS	VIDANGES BERNAYENNES LEGROS (STE DES)	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées
<b>HNO2706515</b>	LES ANDELYS	EDF - GDF / ex Sté Andelysienne du gaz, ex Cie continentale du gaz	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z
<b>HNO2706516</b>	LES ANDELYS	SYNDICAT INTERCOMMUNA L DE RAMASSAGE DES OM DU CANTON DES ANDELYS	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
<b>HNO2706520</b>	LES ANDELYS	UNION DES CHAUX ET CIMENTES	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre...)
<b>HNO2706522</b>	LES ANDELYS	MORISSE ABATTOIR PUBLIC	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
			charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)
<b>HNO2706523</b>	LES ANDELYS	ABATTOIRS MUNICIPAUX DE FRANCE (STE GENERALE DES)	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)
<b>HNO2706524</b>	LES ANDELYS	BOULIER / ex Aubry Henri	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)
<b>HNO2706525</b>	LES ANDELYS	EUROPHANE (STE) / ex Sté Holophane	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'art
<b>HNO2706564</b>	LES ANDELYS	BIGNON CHRISTIAN	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
<b>HNO2706565</b>	LES ANDELYS	DISTRIBUTION DE PRODUITS PETROLIERS (STE ANDELYSIENNE DE)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
<b>HNO2706566</b>	LES ANDELYS	JFC AUTOMOBILES (SA) / ex Sté des Grands Garages des Andelys	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
<b>HNO2706567</b>	LES ANDELYS	SERVICE VICCINAL DES ANDELYS	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai
<b>HNO2706568</b>	LES ANDELYS	ELF / ex Carpentier Roland, ex Gérard Claude	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
<b>HNO2706571</b>	LES ANDELYS	CARS ADRIEN	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer, Garages, ateliers, mécanique et soudure

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2706572	LES ANDELYS	ALCOOLS DU VEXIN (STE DES)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs
HNO2706573	LES ANDELYS	HUBERT	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706574	LES ANDELYS	BERRIER MICHEL / ex Courageux Roger	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2707091	LES ANDELYS	DULONDEL MICHEL	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2707092	LES ANDELYS	HOLOPHANE SA	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'art
HNO2707093	LES ANDELYS	AMPA (Atelier Mécano Plastiques Andelys) / ex garage "Vexin Automobiles"	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...), garages, ateliers, mécanique et soudure
HNO2707094	LES ANDELYS	INTERMARCHE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2707095	LES ANDELYS	LVA (LHEMANN VEHICULES AUTOMOBILES) / ex agent Citroën, ex Quillet Jean	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2707096	LES ANDELYS	RELAIS DES ANDELYS (GARAGE) / ex Roland Le Bars	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2707098	LES ANDELYS	BRG (SA) / ex Sté d'électronique et d'automatisme	Fabrication de composants et cartes électroniques (actifs ou passifs et condensateurs), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2707099	LES ANDELYS	GAILLARD	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
HNO2707590	LES ANDELYS	VEXIN DISTRIBUTION	
HNO2707591	LES ANDELYS	BIGNON	
HNO2707679	LES ANDELYS	Moulin (Lycée Jean)	
HNO2707762	LES ANDELYS	HOPITAL SAINT JACQUES LES ANDELYS	
HNO2707276	MENILLES	NORMANDIE PACKEGING	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...), Fonderie
HNO2707277	MENILLES	MENILLES (COMMUNE DE)	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
HNO2707278	MENILLES	PLASTEURE - PACY PLASTIQUES TECHNOLOGIE / ex SA télématique électrique	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...)
HNO2707293	MENILLES	SFFP / ex parfums Weil	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
HNO2707625	MENILLES	CADEVILLE (Ets)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2707729	MENILLES	PARFUMS SFFP	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
HNO2707279	MERCEY	BP (STE FRANCAISE DES PETROLES)	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai
HNO2705143	MEREY	FIPAL	Fabrication d'emballages en bois, Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...)
HNO2705264	MEREY	LORiot ROGER	
HNO2707280	MEREY	MEREY (COMMUNE DE)	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2705327	MESNIL-VERCLIVES	VALQUE MICHEL	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)
HNO2705710	MEZIERES-EN-VEXIN	BINEAU AGRISERVICE / ex Coopérative de déshydratation	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706652	MUIDS	MEGA (SARL)	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706653	MUIDS	CIS (CIE SERRURERIE ET CADENAS)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Chaudronnerie, tonnellerie
HNO2706654	MUIDS	STREF ET COMPAGNIE (STE)	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)
HNO2706655	MUIDS	STREF ET COMPAGNIE (STE)	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
HNO2706656	MUIDS		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
HNO2706657	MUIDS	EDELIN	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2707629	MUIDS	ETUMECA	
HNO2705713	NOTRE-DAME-DE-L'ISLE	BERTRAND J.	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2705714	NOTRE-DAME-DE-L'ISLE	IBMC- ACO- FRANCE / ex Sté ARSIL	Fabrication de produits chimiques à usage industriel
HNO2705231	PACY-SUR-EURE	PERIGOIS	
HNO2705240	PACY-SUR-EURE	TOTAL (CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE)	
HNO2705243	PACY-SUR-EURE	CITROEN / ex hache et le Tensorer	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
			toute capacité de stockage), garages, ateliers, mécanique et soudure
HNO2705245	PACY-SUR-EURE	LECOMTE BERNARD	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2705300	PACY-SUR-EURE	PACY-SUR-EURE (COMMUNE DE)	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
HNO2707286	PACY-SUR-EURE	BREDEKA	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2707287	PACY-SUR-EURE	SCHNEIDER / ex STE TELEMECANIQUE ELECTRIQUE	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
HNO2707288	PACY-SUR-EURE	LABORATOIRE TELLIER	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche
HNO2707289	PACY-SUR-EURE	INTERMARCHE (PACY DISTRIBUTION SA)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2707290	PACY-SUR-EURE	EDF - GDF	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z
HNO2707291	PACY-SUR-EURE	MECA-EURE / ex Perdon Ets	Mécanique industrielle, Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
HNO2707292	PACY-SUR-EURE	SFFP / ex Vatron-Man et Cie	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
HNO2707295	PACY-SUR-EURE	MATOBAT DE BENALCAZAR ET CIE (SOCIETE)	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)
HNO2707296	PACY-SUR-EURE	SPECIVER (SOCIETE) / ex Sté indus. de verrerie soufflée	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
<b>HNO2707297</b>	PACY-SUR-EURE	CGTI (Cie Générale de Télécommunications Internationales) / ex Camusat Gueguen France	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
<b>HNO2707298</b>	PACY-SUR-EURE	BONNEAU MAURICE	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
<b>HNO2707299</b>	PACY-SUR-EURE	BLERVAQUE	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
<b>HNO2707300</b>	PACY-SUR-EURE	DRIEUX GASTON	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Agglomération de la houille (utilisation de brai) et/ou lavage de schlamms
<b>HNO2707301</b>	PACY-SUR-EURE	PACY-SUR-EURE (COMMUNE DE)	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)
<b>HNO2707302</b>	PACY-SUR-EURE	ALETH REGINE (SARL) / ex Aleth J., ex Rousseau Claude, ex Launay, ex Bourgoin H, ex Vasseur, ex François	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
<b>HNO2707303</b>	PACY-SUR-EURE	FONDERIE DE PACY / Ex Martin René	Fonderie
<b>HNO2707304</b>	PACY-SUR-EURE	COLOMBEL	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
<b>HNO2707305</b>	PACY-SUR-EURE	FERRET LUCIEN	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2707306	PACY-SUR-EURE	RENOULT	Fabrication de produits azotés et d'engrais
HNO2707307	PACY-SUR-EURE	NICOLAS	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons
HNO2707308	PACY-SUR-EURE	PAITARD	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
HNO2707309	PACY-SUR-EURE	PICHAULT FELIX	Fabrication de produits azotés et d'engrais
HNO2707632	PACY-SUR-EURE	AMPVER (Sté)	
HNO2707633	PACY-SUR-EURE	GAZ DE FRANCE GROUPE GAZIER NORMANDIE	
HNO2707734	PACY-SUR-EURE	S.C.I. Triangle de Pacy	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2707735	PACY-SUR-EURE	Déchetterie communale	
HNO2707736	PACY-SUR-EURE	PACY DISTRIBUTION	
HNO2707872	PACY-SUR-EURE	ANCIENNE USINE A GAZ	Fabrication de gaz industriels
HNO2706822	PRESSAGNY-L'ORGUEILLE UX	RJF	Construction de réseaux et de lignes (électrique, isolation, eau, gaz, plomberie), Travaux de finition (plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706823	PRESSAGNY-L'ORGUEILLE UX	MAIRIE	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945), Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques)

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
<b>HNO2707559</b>	PRESSAGNY- L'ORGUEILLE UX		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
<b>HNO2707560</b>	PRESSAGNY- L'ORGUEILLE UX		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
<b>HNO2707561</b>	PRESSAGNY- L'ORGUEILLE UX		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
<b>HNO2707562</b>	PRESSAGNY- L'ORGUEILLE UX		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
<b>HNO2707563</b>	PRESSAGNY- L'ORGUEILLE UX		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
<b>HNO2707564</b>	PRESSAGNY- L'ORGUEILLE UX		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
<b>HNO2707641</b>	PRESSAGNY- L'ORGUEILLE UX	BENY Charles	
<b>HNO2707644</b>	SAINTE- COLOMBE- PRES- VERNON	C.A.P.N. (Coopérative Agricole Porte Normande)	
<b>HNO2706824</b>	SAINTE- GENEVIEVE- LES-GASNY	GUILLON ET CIE / ex fonderie et Sté d'exploitation des procédés Abel Seguin	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale, Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales, Fonderie, Fonderie de fonte, Fonderie d'autres métaux non ferreux
<b>HNO2706825</b>	SAINTE- GENEVIEVE- LES-GASNY	ESTE (SOCIETE ANONYME DE L' )	Ennoblement textile (teinture, impression...)
<b>HNO2705160</b>	SAINT- MARCEL	SAUVAGERE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Carrosserie, atelier

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
			d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes
<b>HNO2706831</b>	SAINT-MARCEL	STEINER ETS (SA) / ex MV Steiner, Steiner Frères	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales, Fabrication de colorants et de pigments et d'encre, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
<b>HNO2706832</b>	SAINT-MARCEL	TRANSPORT LOHEAC DE L'OUEST PARISIEN (TLOP)	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Transports terrestres et transport par conduites
<b>HNO2706833</b>	SAINT-MARCEL	CENTRE COMMERCIAL DES PRES	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
<b>HNO2706835</b>	SAINT-MARCEL	TRANSPORTS CHEVALIER	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer
<b>HNO2706836</b>	SAINT-MARCEL	VER.MA.DIS. CENTRE LECLERC (SA)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
<b>HNO2706837</b>	SAINT-MARCEL	EUROPLASTIQUE	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...)
<b>HNO2706838</b>	SAINT-MARCEL	TAPON FRANCE / ex Tissages de Saint-Marcel	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central, Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), tissage
<b>HNO2706839</b>	SAINT-MARCEL	FENEC FENZY	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)
<b>HNO2706840</b>	SAINT-MARCEL	GUINTOLI FRERES (ENTREPRISE) / ex Sté des Pavages et des Asphaltes de Paris, ex Trinidad	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai, Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple), Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tram

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2706841	SAINT-MARCEL	PEGUFORM FRANCE / ex Simca	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...)
HNO2706842	SAINT-MARCEL	GAMLEN INDUSTRIES / ex SYBRON CHIMIE FRANCE SA / ex NAINTRE	Fabrication ou stockage d'huiles essentielles ou de produits destinés aux cosmétiques, Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
HNO2706843	SAINT-MARCEL	CONDI OUEST / ex Transition electronic	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...), Fabrication de composants et cartes électroniques (actifs ou passifs et condensateurs), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
HNO2706844	SAINT-MARCEL	RASTELLO (SA) / ex VRG, ex BUTAGAZ	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
HNO2706845	SAINT-MARCEL	ROWENTA / ex Cadillac	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication d'appareils électroménagers (électriques ou non), Dépôt de liquides inflammables (D.L)
HNO2706847	SAINT-MARCEL	BATA / ex manufactures de Saint-Marcel	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de chaussures, Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...), Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme,
HNO2706848	SAINT-MARCEL	SAMM (SOCIETE D'APPLICATION DES MACHINES MOTRICES) / ex Activit, ex Bollon	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2706849	SAINT-MARCEL	JOLY (SA) / ex Tozzi Charles, ex Simon, ex Benoist	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries, Chaudronnerie, tonnellerie, Mécanique industrielle, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
HNO2706851	SAINT-MARCEL	MAIRIE	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie), Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.), Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)
HNO2706852	SAINT-MARCEL	CHEVASSUS / ex Europlastique	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales
HNO2706853	SAINT-MARCEL	BCIO (BETON CONTROLE INDUSTRIEL DE L'OUEST) / ex Lemieux	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706855	SAINT-MARCEL	SMURFIT SOCAR / ex lafarge emballage, ex cassard	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...), Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
HNO2706857	SAINT-MARCEL	TRW SAMM (SOCIETE D'APPLICATION DES MACHINES MOTRICES) / ex Servin Jules, ex Sté fabrique d'engrais de déchets animaux	Ennoblement textile (teinture, impression...), Fabrication de produits azotés et d'engrais, Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques), Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges, ...
HNO2706858	SAINT-MARCEL	DEFERT	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
HNO2706859	SAINT-MARCEL	LELEU DELPHINE	Culture et production animale, chasse et services annexes, Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
			charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage), ...
HNO2706860	SAINT-MARCEL	LEMARIE	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)
HNO2706863	SAINT-MARCEL	LONOIGNOT	Ennoblement textile (teinture, impression...), Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons
HNO2707574	SAINT-MARCEL	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	
HNO2707648	SAINT-MARCEL	CAM SCI (M. LE)	
HNO2707649	SAINT-MARCEL	DESORMEAUX SCI	
HNO2707650	SAINT-MARCEL	LANCTUIT (Sté)	
HNO2707654	SAINT-MARCEL	HIREL Gérard	
HNO2707744	SAINT-MARCEL	PRESTA METAL (Sté)	
HNO2707745	SAINT-MARCEL	CHAUVIN	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure
HNO2707843	SAINT-MARCEL	ATOCHEM AGRI (SA)	
HNO2707844	SAINT-MARCEL	TERUCRIE	
HNO2707845	SAINT-MARCEL	BRANTHOMME (SARL)	
HNO2707883	SAINT-MARCEL	CENTRE NATIONAL DE PREVENTION ET	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
		DE PROTECTION (CNPP)	
HNO2705717	TILLY	GODEL P.	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)
HNO2705010	VERNON	TOTAL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2705011	VERNON	OUEST AUTOMOBILES (STE)	
HNO2705038	VERNON	EDF - GDF	
HNO2705090	VERNON	CHAUVET PAUL	
HNO2705092	VERNON	AUTO NORMANDIE (STE)	
HNO2705095	VERNON	MARCEL	
HNO2705097	VERNON	PURFINA	
HNO2705098	VERNON	BERTAUX MOTOS / ex Ewards	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2705102	VERNON	LECOMTE	
HNO2705104	VERNON	TRANSPORTS FLOCHLAY	
HNO2705105	VERNON	GAUFFRE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure
HNO2705106	VERNON	GERVILLIERS ROGER	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure
HNO2705107	VERNON	GOSELIN PAUL	
HNO2705108	VERNON	HLM DE L'EURE	

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2705112	VERNON	TOPCUOGLU / ex Dieppedalle	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure
HNO2705113	VERNON	POMMIERS	
HNO2705114	VERNON	PION	
HNO2705115	VERNON	ROSSIGNOL	
HNO2705116	VERNON	FINA	
HNO2705129	VERNON	STANDARD FRANCAIS DES PETROLES	
HNO2705130	VERNON	BOURGEOIS ANDRE	
HNO2705131	VERNON	ELF / ex Brochard	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2705132	VERNON	DOCKS MODERNES	
HNO2705133	VERNON	GONTAGNY MAURICE	
HNO2705139	VERNON	PETROLES (CIE INDUSTRIELLE DES)	
HNO2705146	VERNON	CIE FRANCAISE	
HNO2706867	VERNON	SHELL / ex MORICE Samuel	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2706868	VERNON	VERNON CARS (ETS)	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Autres transports terrestres de voyageurs
HNO2706869	VERNON	ROWENTA / ex pampryl	Fabrication d'équipements électriques, Transformation et conservation de fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes : Voir aussi C11), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2706870	VERNON	SEP (STE EUROPEENNE DE PROPULSION) / ex Brandt (Ets), ex Sté d'armes et de matériels de guerre / ex usine à gaz de Vernon	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre...), Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission), Dépôt de liquides inflammables
HNO2706871	VERNON	HLM DE L'EURE	Centrale électrique thermique
HNO2706872	VERNON	DREM (STE) / ex EGECO	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage), Carrosserie, atelier d'application de peinture
HNO2706873	VERNON	HERY BERNARD / ex tabouret, ex Sté Pen	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2706874	VERNON	SECOMILE	Centrale électrique thermique
HNO2706875	VERNON	AMCB / ex Morice S.	Mécanique industrielle, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706876	VERNON	AUTO HALL / ex Sté Ouest Automobile, concessionnaire "Renault"	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2706877	VERNON	SHELL - BERRE (SOCIETE DES PETROLES)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
<b>HNO2706878</b>	VERNON	PILES WONDER (LES)	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique)
<b>HNO2706879</b>	VERNON	GODEL P. / ex MARAU Joseph - Diavolux	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)
<b>HNO2706880</b>	VERNON	RAMOS / ex Petit marcel, ex Goutagny	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
<b>HNO2706881</b>	VERNON	ESSO STANDARD / ex standard franco-américaine de raffinage, ex Economique	
<b>HNO2706883</b>	VERNON	DUFAU	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
<b>HNO2706884</b>	VERNON	THURMANGER ET COMPAGNIE (ETABLISSEMENT)	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fonderie d'autres métaux non ferreux, Décolletage, Fabrication de coutellerie
<b>HNO2706885</b>	VERNON	MAIRIE	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin, Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie), Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets, ...
<b>HNO2706886</b>	VERNON	PENNEN RENE (ETS)	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...)
<b>HNO2706887</b>	VERNON	COMPTOIRS MODERNES (LES)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2706888	VERNON	FONDERIES ET ACIERIES PARIS SEINE / ex Sté des nouveaux métaux	Fonderie d'autres métaux non ferreux, Fonderie de fonte, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fonderie, Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage), Fonderie de métaux légers
HNO2706889	VERNON	JACQUET FRERES (ETS)	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudre
HNO2706890	VERNON	JACQUES MAURICE	Production de vin (de raisin), cidre et bière, Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes, Stockage de charbon, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706891	VERNON	LEBLOND ET FRERES (ETS)	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission), Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
HNO2706892	VERNON	LAFARGE EMBALLAGES / ex CANARD	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)
HNO2706893	VERNON	LAMARE / ex Cheval	Ennoblement textile (teinture, impression...)
HNO2706894	VERNON	CIMA / ex MARCEL	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706895	VERNON	COOPERATEURS DE NORMANDIE (STE DES)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
HNO2706896	VERNON	MORY (SHIPP COMBUSTIBLES) / ex Comptoir Régional des Combustibles	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2706897	VERNON	COLLOIDES (SOCIETE FRANCAISE DES)	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
HNO2706898	VERNON	EXPLOITATION DES ADHESIFS (SOCIETE D')	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic, Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai, Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien, Fabrication d'autres produits chimiques, ...
HNO2706899	VERNON	RENAULT	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure
HNO2706901	VERNON	JUSTER (ETS)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706902	VERNON	VILLEZ ANDRE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706903	VERNON	TRAMICHEL	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706904	VERNON	WILLOLYS ET DOUVISIS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706905	VERNON	PETROLES (CIE INDUSTRIELLE DES)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706906	VERNON		Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure
HNO2706907	VERNON	? / ex SA L'ECONOMIQUE OMPTOIR FRANCAIS DES PETROLES	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706909	VERNON	BERNHEIM	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706910	VERNON	BERTHEAU (STE)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706911	VERNON	LUMIERE (LA)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706914	VERNON	BRETTEVILLE GASTON / ex LEROUX, Mme MAILLOCHON	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie), Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945), Boues de dragage (éventuellement chargée

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2706915	VERNON	BOUFFARD LUCIEN	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants
HNO2706916	VERNON	BOUFFARD LUCIEN	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants
HNO2706917	VERNON	CITROEN / ex Abattoirs de la ville de Vernon	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage), Garages, ateliers, mécanique et soudure
HNO2706918	VERNON	LEMERCIER	Fabrication de produits azotés et d'engrais
HNO2706919	VERNON	CAILLOT ET BORAL (MARCHANDS DE CHIFFONS)	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)
HNO2706920	VERNON	COUVRECHEF	Fabrication de produits azotés et d'engrais
HNO2706921	VERNON	OGEREAU	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues), Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
HNO2706922	VERNON	STEINER FRERES	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2706923	VERNON	EDF - GDF / ex Ville de Vernon	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z, Production, transport et distribution d'électricité
HNO2706924	VERNON	PONTS ET CHAUSSEES DU DEPARTEMENT DE L'EURE	Transport et installations ferroviaire interurbain de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives), Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai
HNO2706925	VERNON	DESPREZ LEON	Fonderie de métaux légers, Fonderie d'autres métaux non ferreux

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
HNO2706926	VERNON	DEFONTAINE	Fonderie d'acier
HNO2706927	VERNON	FEL	Fonderie d'autres métaux non ferreux
HNO2706930	VERNON	LEGRAS MAURICE	Ennoblement textile (teinture, impression...)
HNO2707670	VERNON	Comptoirs Modernes Economiques de Normandie (CHAMPION, exSTOC)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
HNO2707671	VERNON	LADNER-AMV	
HNO2707672	VERNON	BP (Société Française des Pétroles)	
HNO2707673	VERNON	Parfums Jean DESPREZ (Sté)	
HNO2707674	VERNON	BP	
HNO2707675	VERNON	TELS (SARL)	
HNO2707756	VERNON	Comptoirs Modernes Economiques de Normandie STOC (SA)	
HNO2707757	VERNON	DOCKS FOUQUETS (LES)	
HNO2707855	VERNON	CENTRE HOSPITALIER GENERAL	
HNO2707856	VERNON	SMURFIT SOCAR	
HNO2707857	VERNON	LABORATOIRE DE RECHERCHES BALISTIQUES ET AERODYNAMIQUE S	

Identifiant	Commune	Raison sociale	Activités
<b>HNO2707858</b>	VERNON	CINQ CENT DIX-SEPTIEME REGIMENT DE TRAIN	
<b>HNO2707859</b>	VERNON	BF GOODRICH DIAMALT	
<b>HNO2707866</b>	VERNON	STE IMMOBILIERE DE VERNON	
<b>HNO2707873</b>	VERNON	C.A.S d'EDF-GDF	Fabrication de gaz industriels
<b>HNO2705004</b>	VILLIERS-EN-DESOEUVRE	DOMINGUEZ	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)